

BIOGRAPHIES

B.532 CHAMPLAIN, Samuel de



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

LE DOCUMENT SUIVANT
EST ILLISIBLE

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1625. 11

COMMISSION

*De Commandant en la Nouvelle France, du 15e.
Février, 1625, par Mr. le Duc de Ventadour,
qui en étoit Viceroy, en faveur du Sieur de Cham-
plain*.*

HENRY DE LEVY, Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant Général pour le Roi au Gouvernement de *Languedoc*, Vice Roi et Lieutenant Général au pays de la *Nouvelle France*, et terres circonvoisines : A tous ceux qui ces présentes lettres verront ; SALUT. Savoir faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons du Sieur *Samuel de Champlain*, Capitaine pour le Roi en la *Marjne* ; et de ses sens, suffisance, pratiques, expérience au fait d'icelle, bonne diligence, connoissance qu'il a au dit pays pour les diverses navigations, voyages, fréquentations qu'il y a faites, et en autres lieux circonvoisins d'icelui : icelui Sieur de *Champlain*, pour ces causes, et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, conformément aux Lettres de Commission par lui obtenues, tant du feu Sieur Comte de *Soissons*, que Dieu absolve, de Monsieur le Prince de *Condé*, et depuis de Monsieur le Duc de *Montmorency*, nos prédécesseurs en la dite Lieutenance Générale, des 15e. Octobre et 22e. Novembre, 1612, et 8e. Mars, 1620, et à la nomination de la Majesté, par les articles ordonnés par arrêt du Conseil du 1er. Avril, 1622, avons commis, ordonné, député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes, notre Lieutenant, pour représenter notre personne au dit Pays de la *Nouvelle France* : et pour cet effet, lui avons ordonné d'aller se loger, avec tous les gens, au lieu de *Québec*, étant dedans le Fleuve *Saint Laurent*, autrement appelé la Grande Rivière de *Canada*, au dit pays de la *Nouvelle France* ; et au dit lieu, et autres endroits que le dit Sieur de *Champlain* avisera bon être, faire construire et bâtir tels forts et forteresses qui lui sera besoin et nécessaire pour la conservation de ses gens, lequel fort ou forts il nous gardera à son pouvoir, pour, au dit lieu de *Québec*, et autres lieux et endroits en l'étendue de notre dit pouvoir, tant et si avant que faire se pourra, établir, étendre et faire connoître le nom, puissance et autorité de

B 2

fa

* Champlain, partie. II. Page 21, et Mémoires sur les possessions en Amérique, Tome III, Page 336.

12 *Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1625.*

sa Majesté; et en icelles assujettir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre, et les circonvoisins d'icelle; et par le moyen de ce, et de toutes autres voies licites, les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir, à la connoissance et service de Dieu, et à la foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine; la y établir, et en l'exercice et profession d'icelle, maintenir, garder et conserver les dits lieux sous l'obéissance et autorité de sa dite Majesté; et pour y avoir égard et vaquer avec plus d'assurance, nous avons, en vertu de notre dit pouvoir, permis au dit Sieur de Champlain, commettre et établir, et substituer tels Capitaines et Lieutenans pour nous, que besoin fera; et pareillement commettre des Officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, réglemens et ordonnances, jusqu'à ce que par nous autrement en ait été pourvû; traiter, contracter à même effet, paix, alliances, confédérations, bonne amitié, correspondance et communication avec les dits peuples et leurs Princes, ou autres ayans commandement sur eux; entretenir, garder et soigneusement conserver les traités et alliances dont il conviendra avec eux, pourvû qu'ils y satisfassent de leur part; et à leur défaut, leur faire guerre ouverte, pour les contraindre et amener à telle raison qu'il jugera nécessaire pour l'honneur, obéissance et service de Dieu, et l'établissement, manutention et conservation de l'autorité de sa dite Majesté parmi eux; du moins pour vivre, hanter et fréquenter avec eux en toute assurance, liberté, fréquentation et communication, y négocier et trafiquer amiablement et paisiblement, faire faire à cette fin les découvertes des dites terres, et notamment depuis le dit lieu de Québec, jusques et si avant qu'il se pourra étendre au-dessus d'icelui, dedans les terres et rivières qui se déchargent dedans le dit Fleuve Saint Laurent, pour essayer à trouver le chemin facile pour aller par dedans le dit pays au Royaume de la Chine et Indes orientales; ou autrement, tant et si avant qu'il se pourra étendre le long des côtes du dit Pays tant par mer que par terre, et faire en la dite terre ferme, soigneusement rechercher et reconnoître toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux et minéraux; les faire fouiller, tirer, purger et affiner, pour être convertis, et en disposer selon et ainsi qu'il est prescrit par les Edits et Réglemens de sa dite Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné; et ou le dit Sieur de Champlain trouveroit des François ou autres, trafiquans, négocians et communiquans avec les sauvages et peuples, notamment depuis le lieu de Gaspé, par la hauteur de quarante-huit à quarante-neuf degrés de latitude, et jusqu'au cinquante-deuxième degré nord et sud du dit Gaspé, qui nous est réservé par sa dite Majesté, lui avons permis et permettons s'en saisir et les appréhender, ensemble leurs vaisseaux et marchandises, et tout ce qui se trouvera à eux appartenant, et iceux faire conduire et amener en France es mains de la Justice, pour être procédé contre eux selon la rigueur des Ordonnances royales, et ce qui nous a été accordé par sa dite Majesté; ce faisant, gérer, négocier et se comporter par le dit Sieur de Champlain, en

la

Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1625. 13

la fonction de sa dite charge de notre Lieutenant, pour tout ce qu'il jugera être en l'avancement des dites conquêtes et peuplement; le tout pour le bien, service et autorité de sa dite Majesté, avec même pouvoir, puissance et autorité que nous ferions si nous y étions en personne, et comme si tout y étoit par exprés, et plus particulièrement spécifié et déclaré. Lui avons, et de tout ce que dessus, donné et donnons par ces présentes, charge et pouvoir, commission et mandement spécial; et pour ce, et en tout notre pouvoir es dits pays, à quoi nous n'aurions pourvû, et jusqu'à y être par nous particulièrement pourvû, avons le dit Sieur de Champlain substitué et subrogé en notre lieu et place, à la charge d'observer et faire observer tout ce que dessus, par ceux qui seront sous la charge et commandement, et de nous faire bon et fidèle rapport, à toutes occasions, de tout ce qu'il aura fait et exploité, pour en rendre par nous prompte raison à sa dite Majesté. Si prions et requérons tous Princes, Potentats et Seigneurs étrangers, les Lieutenans Généraux, Amiraux, Gouverneurs de leurs Provinces, Chefs et Conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes, forts maritimes, ports, côtes, havres et détroits, donner confort et aide au dit Sieur de Champlain, pour l'entier effet et exécution de ces présentes, tout support, assistance, retraite et mainforte, si besoin est, et en soient par lui requis. En témoin de quoi nous avons signé les présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre scel. Donné à Paris, le quinze Février, mil six cent vingt-cinq.

(Signé)

VENTADOUR.

Et plus bas, par le commandement de mon dit Seigneur,

(Signé)

GIRARD.

PROLONGATION

Commission de Commandant en la Nouvelle-France par M. le Duc de Ventadour, qui en était Vice-roi, en faveur du Sieur de Champlain, du 15e. Février 1625 ().*

Henry de Levy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Languedoc, vice-roi et lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France et terres circonvoisines, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons du sieur Samuel de Champlain, capitaine pour le roi en la marine; et de ses sens, suffisance, pratiques, expérience au fait d'icelle, bonne diligence, connaissance qu'il a au dit pays pour les diverses navigations, voyages, fréquentations qu'il y a faites, et en autres lieux circonvoisins d'icelui: icelui sieur de Champlain, pour ces causes et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, conformément aux lettres de commission par lui obtenues, tant du feu sieur comte de Soissons, que Dieu absolve, que de monsieur le prince de Condé, et depuis de monsieur le duc de Montmorency, nos prédécesseurs en la dite lieutenance générale, des 15e. octobre et 22e. novembre 1612 et 8e. mars 1620, et à la nomination de Sa Majesté, par les articles ordonnés par arrêt du conseil du 1er. avril 1622, avons commis, ordonné, député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes, notre lieutenant, pour représenter notre personne au dit pays de la Nouvelle-France; et pour cet effet, lui avons ordonné d'aller se loger, avec tous ses gens au lieu de Québec, étant dedans le fleuve Saint-Laurent, autrement appelé la Grande-Rivière de Canada au dit pays de la Nouvelle France, et au dit lieu et autres endroits que le dit sieur de Champlain avisera bon être, faire construire et bâtir tels forts et forteresses qui lui sera besoin et nécessaire pour la conservation de ses gens, lequel fort ou forts il nous gardera à son pouvoir, pour au dit lieu de Québec et autres lieux et endroits en l'étendue de notre dit pouvoir, tant et si avant que faire se pourra, établir, étendre et faire connoître le nom, puissance et autorité de Sa Majesté; et en icelles assujétir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre et les circonvoisins d'icelle; et par le moyen de ce, et de toutes autres voies licites, les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connoissance et service de Dieu et à la foi et religion catholique, apostolique et romaine; la y établir, et en l'exercice et profession d'icelle, maintenir, garder et conserver les dits lieux sous l'obéissance et autorité de Sa dite Majesté.

Et pour y avoir égard et vaquer avec plus d'assurance, nous avons, en vertu de notre dit pouvoir, permis au dit Sieur de Champlain, commettre et établir et substituer tels capitaines et lieutenans pour nous, que besoin sera; et pareillement commettre des officiers pour la distributon de la justice et entretien de la police, règlement et ordonnances, jusqu'à ce que par nous autrement en ait été pourvu; traiter, contracter à même effet, paix, alliances, confédérations, bonne amitié, correspondance et communication avec les dits peuples et leurs princes ou autres ayant commandement sur eux; entretenir, garder et soigneusement conserver les traités et alliances dont il conviendra avec eux, pourvu qu'ils y satisfassent de leur part; et à leur défaut, leur faire guerre ouverte, pour les contraindre et amener à telle raison qu'il jugera nécessaire pour l'honneur, obéissance et service de Dieu et l'établissement, manutention et conservation de

(*) *Champlain*, partie II, page 81. — et *Mémoires sur les possessions en Amérique*.

l'autorité de Sa dite Majesté parmi eux; du moins pour vivre, hanter et fréquenter avec eux en toute assurance, liberté, fréquentation et communication, y négocier et trafiquer amiablement et paisiblement; faire faire à cette fin les découvertures des dites terres, et notamment depuis le dit lieu de Québec, jusques et si avant qu'il se pourra étendre au-dessus d'icelui, dedans les terres et rivières qui se déchargent dedans le dit fleuve Saint-Laurent, pour essayer à trouver le chemin facile pour aller, par dedans le dit pays, au royaume de la Chine et Indes Orientales; ou autrement tant et si avant qu'il se pourra étendre le long des côtes du dit pays, tant par mer que par terre, et faire en la dite terre-ferme, soigneusement rechercher et reconnaître toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux et minéraux; les faire fouiller, tirer, purger et affiner, pour être convertis, et en disposer selon et ainsi qu'il est prescrit par les édits et réglemens de Sa dite Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné.

Et où le dit sieur de Champlain trouverait des Français ou autres, trafiquans, négocians et communiquans avec les sauvages et peuples, notamment depuis le lieu de Gaspey, par la hauteur de quarante-huit à quarante-neuf degrés de latitude, et jusqu'au cinquante-deuxième degré nord et sud du dit Gaspey, qui nous est réservé par Sa dite Majesté, lui avons permis et permettons s'en saisir et les appréhender, ensemble leurs vaisseaux et marchandises, et tout ce qui se trouvera à eux appartenant, et iceux faire conduire et amener en France es mains de la justice, pour être procédé contr'eux selon la rigueur des ordonnances royaux, et ce qui nous a été accordé par Sa dite Majesté; ce faisant, gérer, négocier et se comporter par le dit sieur de Champlain, en la fonction de sa dite charge de notre lieutenant, pour tout ce qu'il jugera être en l'avancement des dites conquêtes et peuplement; le tout pour le bien, service et autorité de Sa dite Majesté, avec même pouvoir, puissance et autorité que nous ferions si nous y étions en personne, et comme si tout y était par exprès, et plus particulièrement spécifié et déclaré.

Lui avons, et de tout ce que dessus, donné et donnons par ces présentes, charge et pouvoir, commission et mandement spécial; et pour ce, et en tout notre pouvoir es dit pays, à quoi nous n'aurions pourvu, et jusqu'à y être par nous particulièrement pourvu, avons le dit sieur de Champlain, substitué et subrogé en notre lieu et place, à la charge d'observer et faire observer tout ce que dessus, par ceux qui seront sous sa charge et commandement, et de nous faire bon et fidèle rapport, à toutes occasions, de tout ce qu'il aura fait et exploité, pour en rendre par nous prompte raison à Sa dite Majesté.

Si prions et requérons tous princes, potentats et seigneurs étrangers, les lieutenans-généraux, amiraux, gouverneurs de leurs provinces, chefs et conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, capitaines de leurs villes, forts maritimes, ports, côtes, havres et détroits, donner confort et aide au dit sieur de Champlain, pour l'entier effet et exécution de ces présentes, tout support, assistance, retraite et main-forte, si besoin est, et en soient par lui requis. En témoin de quoi, nous avons signé les présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre scel.

Donné à Paris, le quinze février, mil six cent vingt-cinq.

Signé : VENTADOUR.

Et plus bas, Par le commandement de mon dit seigneur.

Signé : GIRARD.

Prolongation
à Québec,
67. jnia 1625

Loais, par
cher et bien-
de Saint-Jear

Vous ayat
notre lieuten
et autres rivi
de réputation
années de ce
France ayant
ont très-hum
commission p
bons témoign
amé cousin
général de l
valeur et exp

A ces caus
Dame et mē
ordonnons et
présentant n
du fleuve Sa
icelui, et lie
mander à te
garde des d
prendre soie
sous notre o
pour le fait
forme de pr
blis sur les
pouvoir, et
veraiement
Nouvelle-F
qu'autres lu
arrêts et ré
de la Comp
dite compa
durant les
sentes, de
privilèges.

Si manda
teurs de no
soi, qu'ils y
charge plei
tous ceux q
charge; de
sion et man
plaisir.

(*) Tiré de
Amérique, 1625

De
Jac

Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1612.

Commission de Commandat en la Nouvelle-France par Mr. le comte de Soissons, Lieutenant-Général au dit pays, en faveur du Sieur de Champlain, du 15e. octobre 1612 ().*

Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand-maitre de France, gouverneur pour le roi és pays de Normandie et Dauphiné, et son lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons à tous qu'il appartiendra que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne du sieur Samuel de Champlain, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, et de ses sens, suffisance, pratique et expérience au fait de la marine, et bonne diligence, connaissance qu'il a au dit pays pour les diverses navigations, voyages et fréquentations qu'il y a faits et en autres lieux circonvoisins d'icelui, icelui sieur de Champlain, pour ces causes et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes notre lieutenant pour représenter notre personne au dit pays de la Nouvelle-France; et pour cet effet lui avons ordonné d'aller se loger, avec tous ses gens, au lieu appelé Québec, étant dedans le fleuve Saint-Laurent autrement appelé la Grande-Rivière de Canada, au dit pays de la Nouvelle-France, et au dit lieu et autres endroits que le dit sieur de Champlain avisera bon être, y faire construire et bâtir tels autres forts et forteresses qu'il lui sera besoin et nécessaire pour sa conservation et de ses dits gens, lequel fort ou forts nous gardera à son pouvoir, pour au dit lieu de Québec et autres endroits en l'étendue de notre pouvoir, et tant et si avant que faire se pourra, établir, étendre et faire connoître le nom, puissance et autorité de Sa Majesté, et à icelle assujétir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre et les circonvoisins d'icelle, et par le moyen de ce et de toutes autres voies licites les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connaissance et service de Dieu et à la lumière de la foi et religion catholique, apostolique et romaine, la y établir et en l'exercice et profession d'icelle maintenir, garder et conserver les dits lieux sous l'obéissance et autorité de Sa dite Majesté.

Et pour y avoir égard et vaquer avec plus d'assurance, nous avons, en vertu de notre dit pouvoir, permis au dit sieur de Champlain commettre, établir et constituer tels capitaines et lieutenans que besoin sera; et pareillement commettre des officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, régleme et ordonnance; traiter, contracter à même effet paix, alliance et confédération, bonne amitié, correspondance et communication avec les dits peuples et leurs princes ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux; entretenir, garder et soigneusement conserver les traités et alliances dont il conviendra avec eux, pourvu qu'ils y satisfassent de leur part, et à ce défaut, leur faire guerre ouverte pour les contraindre et amener à telle raison qu'il jugera nécessaire pour l'honneur, obéissance et service de Dieu, et l'établissement, manutention et conservation de l'autorité de Sa dite Majesté parmi eux, du moins pour vivre, demeurer, hanter et fréquenter avec eux en toute assurance, liberté, fréquentation et communication, y négocier et trafiquer amiablement et paisiblement; faire faire à cette fin les découvertures et recon-

(*) Champlain, partie I. page 231—et Mémoires sur les Possessions en Amérique, tome III. page 331.

noissances des dites terres, et notamment depuis le dit lieu appelé Québec jusques et si avant qu'il se pourra étendre au-dessus d'icelui, dedans les terres et rivières qui se déchargent dedans le dit fleuve Saint-Laurent, pour essayer de trouver le chemin facile pour aller, par-dedans le dit pays au pays de la Chine et Indes Orientales, ou autrement, tant et si avant qu'il se pourra, le long des côtes et en la terre-ferme; faire soigneusement rechercher et reconnaître toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux et minéraux, les faire fouiller, tirer, purger et affiner, pour être convertis et en disposer selon et ainsi qu'il est prescrit par les édits et réglemens de Sa Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné.

Et où le dit sieur de Champlain trouveroit des François et autres trafiquans, négocians et communiquans avec les sauvages et peuples étant depuis le dit lieu de Québec et au-dessus d'icelui, comme dessus est dit, et qui n'ont été réservés par Sa Majesté, lui avons permis et permettons s'en saisir et appréhender, ensemble leurs vaisseaux, marchandises et tout ce qui se trouvera à eux appartenant, et iceux faire conduire et amener en France, es havres de notre gouvernement de Normandie, es mains de la justice, pour être procédé contre eux selon la rigueur des ordonnances royales et de ce qui nous a été accordé par Sa dite Majesté; et ce faisant, gérer, négocier et se comporter par le dit sieur de Champlain, en la fonction de la dite charge de notre lieutenant, pour tout ce qu'il jugera être à l'avancement des dites conquête et peuplement; le tout pour le bien, service et autorité de Sa dite Majesté, avec même pouvoir, puissance et autorité que nous ferions si nous y étions en personne, et comme si le tout y étoit par exprès et plus particulièrement spécifié et déclaré.

Et outre tout ce que dessus, avons au dit sieur de Champlain permis et permettons d'associer et prendre avec lui telles personnes et pour telles sommes de deniers qu'il avisera bon être pour l'effet de notre entreprise, pour l'exécution de laquelle, même pour faire les embarquemens et autres choses nécessaires à cet effet, qu'il fera es villes et havres de Normandie et autres lieux où jugerez être à propos, vous avons de tous donné et donnons par ces présentes toute charge, pouvoir, commission et mandement spécial; et pour ce vous avons substitué et subrogé en notre lieu et place, à la charge d'observer, et faire observer par ceux qui seront sous votre charge et commandement, tout ce que dessus, et nous faire bon et fidèle rapport, à toutes occasions, de tout ce qui aura été fait et exploité, pour en rendre par nous prompte raison à Sa dite Majesté.

Si prions et requérons tous princes, potentats et seigneurs étrangers, leurs lieutenans-généraux, amiraux, gouverneurs de leurs provinces, chefs et conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, capitaines de leurs villes et forts maritimes, ports, côtes, havres et détroits, donner au dit sieur de Champlain, pour l'entier effet et exécution de ces présentes, tout support, secours, assistance, retraite, main-forte, faveur et aide, si besoin en a, et en ce qu'ils pourront être par lui requis. En témoin de ce, nous avons ces dites présentes signées de notre main, fait contresigner par l'un de nos secrétaires ordinaires, et à icelles fait mettre et apposer le cachet de nos armes.

A Paris, le quinzième jour d'octobre, mil six cent douze.

Signé : CHARLES DE BOURBON.

Et sur le repli, Par monseigneur le comte,

Signé : BRESSON.

Commission de
Ventadour, g
du 15c. Ferris

Henry de L
général pour le
tenant-général a
à tous ceux qui

Savoir faisons
du sieur Sarave
de ses sens, su
diligence, comm
tions, voyages, f
convoisins d'ice
vertu du pouvoi
lettres de com
Soissons, que l
depuis de mon
dite lieutenanc
mars 1620, et
par arrêt du co
commettons, or
nant, pour repr
France; et pou
ses gens au lie
autrement appe
Nouvelle Franc
Champlain avis
teresses qui lui
gens, lequel fou
lieu de Québec
pouvoir, tant et
concoître le no
assujétir, soum
les circonvoisi
voies licites, le
connoissance
tolique et nom
maintenir, gar
rité de Sa dite

Et pour y a
en vertu de t
commettre et
nous, que bes
la distribution
ordonnances,
traiter, contr
amitié, corres
leurs princes
garder et sou
conviendra n
leur défaut, l
à telle raison
service de Di

(*) Champlain
tom III, page 3

B532

8 *Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1612.*

COMMISSION

*De Commandant en la Nouvelle France, du 15e.
Octobre, 1612, par Mr. le Comte de Soissons,
Lieutenant Général au dit pays en faveur du
Sieur de Champlain.**

CHARLES DE BOURBON, Comte de *Soissons*, Pair et Grand-maître de France, Gouverneur pour le Roi ès pays de *Normandie* et *Dauphiné*, et son Lieutenant Général au pays de la *Nouvelle France*. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Savoir, faisons à tous qu'il appartiendra, que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne du Sieur *Samuel de Champlain*, Capitaine ordinaire pour le Roi en la marine, et de ses sens, suffisance, pratique et expérience au fait de la Marine, et bonne diligence, connoissance qu'il a au dit pays, pour les diverses navigations, voyages et fréquentations qu'il y a faits et en autres lieux circonvoisins d'icelui. Icelui Sieur *de Champlain*, pour ces causes, et en vertu du pouvoir à nous donné par sa Majesté, avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes, notre Lieutenant pour représenter notre personne au dit pays de la *Nouvelle France*; et pour cet effet lui avons ordonné d'aller se loger, avec tous ses gens, au lieu appelé *Québec*, étant dedans le fleuve *Saint-Laurent*, autrement appelé la *Grande Rivière de Canada*, au dit pays de la *Nouvelle France*; et au dit lieu, et autres endroits que le dit Sieur *de Champlain* avisera bon être, y faire construire et bâtir tels autres forts et forteresses qu'il lui sera besoin et nécessaire pour la conservation, et de ses dits gens, lequel fort ou forts nous gardera à son pouvoir, pour au dit lieu de *Québec* et autres endroits en l'étendue de notre pouvoir, et tant et si avant que faire se pourra, établir, étendre et faire connoître le nom, puissance et autorité de Sa Majesté, et à icelle assujettir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre, et les circonvoisins d'icelle et par le moyen de ce et de toutes autres voies licites, les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connoissance et service de Dieu et à la lumière de la foi et religion Catholique, Apostolique et Romaine, la y établir,

* *Champlain*, partie I. page 231—et Mémoires sur les possessions en Amérique, Tome III, page 331.

Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1612. 9

et en l'exercice et profession d'icelle, maintenir, garder et conserver les dits lieux sous l'obéissance et soumission de la dite Majesté. Et pour y avoir égard et vaquer avec plus d'assurance, Nous avons, en vertu de notre dit pouvoir, permis au dit Sieur de Champlain, commettre, établir, et constituer tels Capitaines et Lieutenants que besoin sera. Et pareillement commettre des Officiers pour la distribution de la Justice et entretien de la police, réglemens et ordonnances; traiter, contracter à même effet, paix, alliance et confédération, bonne amitié, correspondance et communication avec les dits peuples et leurs Princes, ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux; entretenir, garder et soigneusement conserver les traités et alliances dont il conviendra avec eux, pourvu qu'ils y satisfassent de leur part; et à ce défaut, leur faire guerre ouverte pour les contraindre et amener à telle raison qu'il jugera nécessaire, pour l'honneur, obéissance et service de Dieu et l'établissement, manutention et conservation de l'autorité de la dite Majesté parmi eux, du moins pour vivre, demeurer, hanter et fréquenter avec eux en toute assurance, liberté, fréquentation et communication, y négocier et trafiquer amiablement et paisiblement: faire faire à cette fin les découvertures et reconnoissances des dites terres, et notamment depuis le dit lieu appellé Québec, jusques et si avant qu'il se pourra étendre au-dessus d'icelui, dedans les terres et rivieres qui se déchargent dedans le dit fleuve Saint Laurent, pour essayer de trouver le chemin facile pour aller par dedans le dit pays au pays de la Chine et Indes orientales, ou autrement, tant et si avant qu'il se pourra, le long des côtes et en la terre ferme; faire soigneusement rechercher et reconnoître toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux et minéraux; les faire souiller, tirer, purger et affiner, pour être convertis et en disposer selon et ainsi qu'il est prescrié par les Edits et Réglemens de la Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné. Et où le dit Sieur de Champlain trouveroit des François et autres trafiquans, négocians et communiquans avec les Sauvages, et peuples étant depuis le dit lieu de Québec, et au-dessus d'icelui comme dessus est dit, et qui n'ont été réservés par la Majesté, lui avons permis et permettons s'en saisir et appréhender, ensemble leurs vaisseaux, marchandises et tout ce qui se trouvera à eux appartenant, et iceux faire conduire et amener en France, es havres de notre Gouvernement de Normandie, es mains de la Justice, pour être procédé contre eux, selon la rigueur des Ordonnances Royaux, et de ce qui nous a été accordé par la dite Majesté: et ce faisant, gérer, négocier et se comporter par le dit Sieur de Champlain, en la fonction de la dite charge de notre Lieutenant, pour tout ce qu'il jugera être à l'avancement des dites conquête et peuplement: le tout pour le bien, service et autorité de la dite Majesté, avec même pouvoir, puissance et autorité, que nous serions si nous y étions en personne, et comme si le tout y étoit par express et plus particulièrement spécifié et déclaré, et en outre tout ce que dessus, avons au dit Sieur de Champlain permis et permettons d'associer et prendre

10 *Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1612.*

avec lui telles personnes, et pour telles sommes de deniers qu'il avifera bon être pour l'effet de notre entreprise, pour l'exécution de laquelle, même pour faire les embarquemens, et autres choses nécessaires à cet effet qu'il fera ès villes et havres de Normandie, et autres lieux où jugerez-estre à propos, vous avons de tout donné et donnons par ces présentes, toute charge, pouvoir, commission et mandement spécial; et pour ce vous avons substitué et subrogé en notre lieu et place à la charge d'observer et faire observer, par ceux qui feront sous votre charge et commandement, tout ce que dessus, et nous faire bon et fidèle rapport, à toutes occasions, de tout ce qui aura été fait et exploité, pour en rendre par nous prompte raison à sa dite Majesté. Si prions et requérons tous Princes, Potentats et Seigneurs étrangers, leurs Lieutenans Généraux, Amiraux, Gouverneurs de leurs provinces, Chefs et Conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes et forts maritimes, ports, côtes, havres et détroits, donner au dit Sieur de Champlain, pour l'entier effet et exécution de ces présentes tout support, secours, assistance, retraite, main forte, faveur et aide, si besoin en a; et en ce qu'ils pourront être par lui requis. En témoin de ce nous avons ces dites présentes signé de notre main, et fait contresigner par l'un de nos Secrétaires ordinaires, et à icelles fait mettre et apposer le cachet de nos armes. A Paris le quinzième jour d'Octobre, mil six cent douze.

(Signé)

CHARLES DE BOURBON.

Et sur le repli, par Monseigneur le Comte.

(Signé)

BRESSON.

COMMISSION

GALERIE DES GOUVERNEURS-GENERAUX
DU CANADA DEPUIS CHAMPLAIN



CHAMPLAIN (Samuel de), fondateur de Québec et premier gouverneur de la Nouvelle-France — 1608-1635. — Champlain fit plusieurs explorations pour mieux connaître le pays, et en 1609, suivit un parti d'Algonquins et de Hurons contre les Iroquois. De 1609 à 1613, Champlain se rendit en France quatre fois, dans l'intérêt de la Colonie; en 1611, trouva un endroit favorable pour bâtir un fort au-dessous du saut Saint-Louis, à l'endroit même où, trente ans plus tard, la ville de Montréal devait être fondée, et qu'il nomma Place-Royale; en 1615, il amena de France des religieux de France plusieurs colons, dont Louis Hébert et toute sa famille; en 1620, Champlain amena France sa jeune femme, Hélène Boulé, à Québec; en 1625, arrivée des Jésuites; capitulation de Québec en 1629; retour de Champlain en 1632; établissement d'un poste à Trois-Rivières, par le sieur de la Violette, en 1634; fondation d'un collège à Québec, en 1635; mort de Champlain, à Québec, le jour de Noël 1635. (Cliché Livornois, Québec).

Ce monument se dresse sur la terrasse Dufferin, à Québec. Il a été dévoilé le 21 septembre 1898, par Lord Aberdeen, gouverneur-général du Canada. Deux architectes français en sont les auteurs: Paul Chevré et Paul Le Cardonnell. Le fondateur de Québec salue, d'un coup de chapeau à la française, la terre canadienne qu'il veut convertir à la Foi catholique et à la civilisation française. Le monument Champlain a près de cinquante pieds de hauteur et il a vraiment grande allure. De l'endroit où il s'élève on a une vision émouvante du pays que Champlain et ses collaborateurs ont donné à Dieu et au Roy.

Notes: On ne peut exagérer la part prise par Champlain dans l'établissement définitif d'une France nouvelle au Canada. Perdu au milieu d'une foule d'exploiteurs préoccupés uniquement de profits rapides et faciles, Samuel de Champlain brille d'un éclat spécial, et particulièrement méritoire. La tentation était grande pour lui de céder à l'élan général de cupidité. Tout l'y poussait. Il résista et, sans jamais dévier de son but, il fit front contre les hommes, contre la nature, contre les événements. Il fut le modèle parfait de la persévérance. Vingt-trois fois il traversa l'océan pour le bien de la colonie. Cela seul devrait suffire à nous attacher à lui avec admiration! Champlain a laissé des livres, des cartes, des notes... Il était instruit, expert marin, et chrétien admirable. Il réunissait toutes les qualités d'un fondateur de pays. Impossible de résumer son oeuvre canadienne ici. Il y faudrait des volumes... Le premier voyage de Champlain au Canada remonte à 1603... De cette année à sa mort, en 1635, Champlain n'a eu de pensée que pour sa chère colonie et il eut la consolation, avant de mourir, de se convaincre qu'elle vivrait et grandirait. Champlain mérite pleinement son beau titre de "Père de la Nouvelle-France."

Mot d'ordre: cultiver la vertu de persévérance. Mener à bien tout ce qu'on entreprend. Si on pouvait redonner à nos gens cette fierté d'aller jusqu'au bout, de ne pas laisser les tâches à moitié faites, ce serait un gros élément de progrès et de succès. Avoir des idées nettes, les mettre à exécution de façon précise et méthodique, voilà une formule qu'il faut propager. L'appliquer à tout ce qu'on fait, même les choses les plus ordinaires! Tenir compte de ces particularités dans tout ce qui touche les élèves, leur révéler par notre attitude que cela compte autant que de "bien savoir ses leçons."

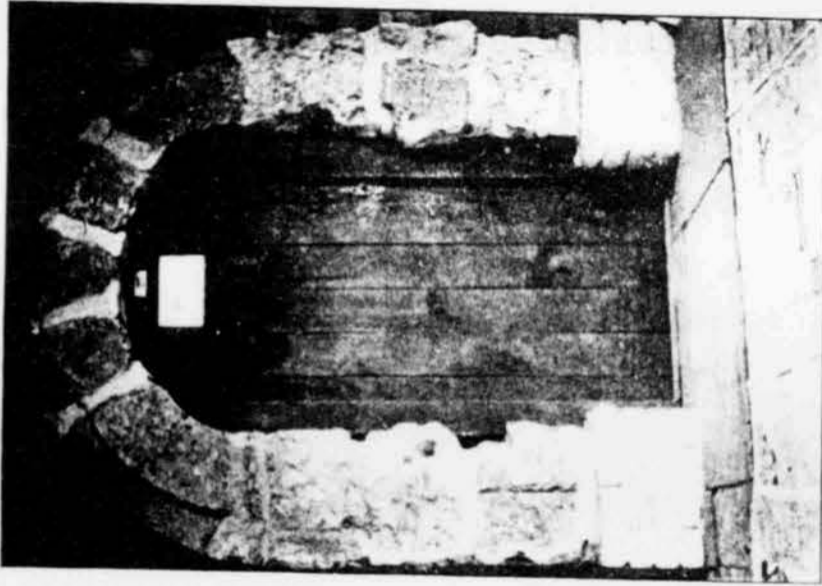


SAMUEL DE CHAMPLAIN
1570-1635

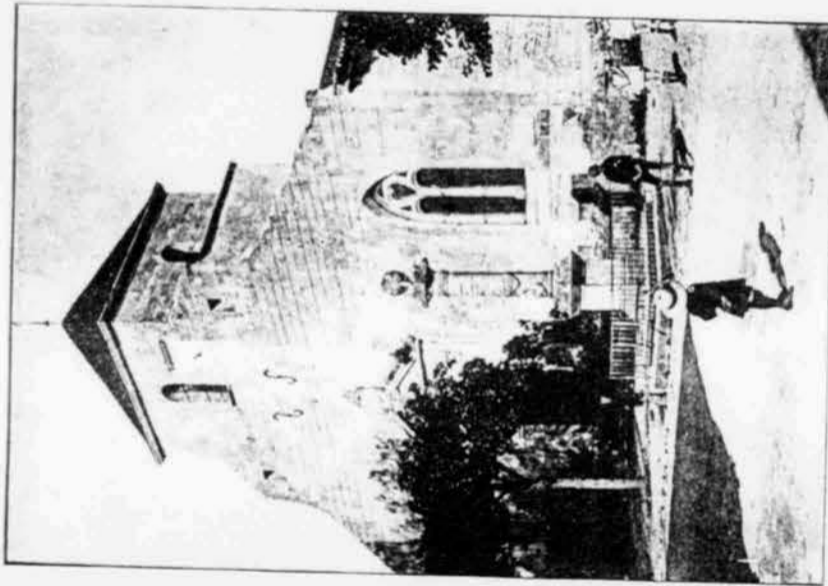
Samuel de CHAMPLAIN

Ex: The Canadian Antiquarian and Numismatic
Journal. 1931. Vol.II, nos 1,2,3,4

Planche X



LA POTERNE DU MANGROU DE CHAMPLAIN
AU CHATEAU DE BARRAZA.



L'ÉGLISE DE BARRAZA ET LA COLONNE CHAMPLAIN.

Biogr
Champlain

HISTORIC STONES ARRIVE IN CITY

Champlain's Gateway at Brou-
age Now at the Chateau
de Ramezay

ERECT IN COUNCIL ROOM

Assistant Librarian's Vain Ef-
forts to Keep Visitors From
Inscribing Their Names
on Walls

The larger part of the stone gateway through which three centuries ago Samuel de Champlain, when a small boy of six years old, used to run in passing in and out of the old chateau at Brouage, Saintonge, France, is now in the vaults of the Chateau de Ramezay awaiting the decision of the city building inspector, Mr. Alcide Chausse, in conjunction with Mr. J. C. A. Heriot, as to where it shall be reconstructed in the building for the benefit of young and old Canadians interested in the beginnings of history of New France. As announced in *The Gazette* a month ago, this was offered to the city through Mr. W. B. Lighthall, K.C., as president of the Antiquarian and Numismatic Society of Montreal, on behalf of Dr. Perrin, president of the New York University, who takes a great interest in France and the French. The city at a later meeting decided to pay the expenses of having these stones shipped to Montreal in view of the fact that it was through the energy and persistence of Champlain that the city of Quebec was founded, and the first French settlers in New France got a real foothold in Canada.

NINE STONES RECEIVED.

The various stones making up the gateway are in number thirteen, although only nine stones in as many cases have come to Montreal, but there is a photograph taken of the gate as it was first seen by Dr. Perrin in Brittany in the ruined stone wall which once formed part of the chateau, and from this picture it will be very easy to reconstruct the gateway exactly as it appeared three centuries ago. The arch and the side stones are all present, and from the antiquarian standpoint these stones are of the greatest interest as being most distinctive of the age of building when they were first laid. In the photograph the wall runs about three layers of stone above the gateway. It is still higher to the right and runs downwards to the left. The old wall of the chateau now forms a new wall to a garden, and a gate made of wooden palings now swings into the place once occupied by iron. The total width of the gateway, one would judge from the photograph, would be about five feet and its height over seven feet.

Later on Dr. Perrin will send a section of the stone top of the wall which used to surround the court of the chateau at Brouage. But the gateway stones already received are characteristic of the whole building, and a more valuable reminder of the old building could not have been secured.

TO OCCUPY COUNCIL ROOM.

At first it was intended to build this gateway into the doorway in the south wall of the council chamber of the Chateau de Ramezay, but Mr. Thomas O'Leary, assistant librarian, has suggested that a better position would be beside the great chimney at the eastern end of the chamber, on which now every visitor sees the announcement that de Ramezay, Vaudreuil, Amherst, Gage, Carleton, Benjamin Franklin, Benedict Arnold, and many other distinguished men had sat in the room on historic occasions. He thinks it would be better to move the pictures now on the walls and build the gateway as it was of old, enclosing it in a glass case to protect it from profane hands and curiosity seekers.

The latter are the bane of Mr. O'Leary's life, and he has always to be on the qui vive to prevent people inscribing their autograph on the walls and from trying to get mementos of their visits. He had the vaults whitewashed not long ago to remove all traces of the presence of those who wanted to link their names with those in high places who had once occupied this building. But it was of no avail. There is hardly a square inch of space on the semi-circular wall of the vaults where a name has not been scribbled or chipped. Above, where a six-foot man can reach, is the only clear territory.

"Why do they do it?" he said in despair the other day. "In that mess of names no one will ever read it. It is always one faddist that causes the trouble. He writes his name and then all the rest think it is the right thing to do, and follow like sheep. They even come to me for a pencil to do it with."

The reason that Mr. Chausse and Mr. Heriot are called in is that it is feared that the fear of the council room would not stand the weight of the stone gateway. But it is on top of the vaults, and Mr. O'Leary claims that these are so constructed that they could bear almost any weight that might be put on them. The building was made entirely of stone in the first place, there not being even a beam in it, and it is still as strong as ever in the important parts.

Hitherto Canada has had all too few relics of Champlain, one of the most important characters in New France, of whom Parkman says: "Samuel de Champlain has been fitly called 'The Father of New France.' In him were embodied her religious zeal and romantic spirit of adventure. His life, full of significance, is the true beginning of her eventful history."

GAZETTE

Monday, July 6, 1914

Mort et triomphe de Champlain

Le devoir *6 déc. 1935*

Le cours de M. l'abbé Lionel Groulx à l'Université de Montréal.

Le renouveau d'ardeur qui se manifeste après 1633 va se tourner enfin vers l'oeuvre capitale; la prise du sol. Pour la première fois un effort de quelque envergure se déploie pour donner à la Nouvelle-France figure de colonie de peuplement.

Ce n'est pas qu'avant cette date l'on ne retrace des concessions de terre. Les Jésuites, entre autres, obtiennent en 1626 leur seigneurie de Notre-Dame des Anges. Et ils vont y bien besogner. Ces religieux, missionnaires par-dessus toute chose, ne sauraient pourtant faire de la colonisation leur oeuvre principale. Tournons plutôt les yeux ailleurs, vers le fief du Saullou-Matelo, par exemple, où travaillent des Français qui, pour rôle et besogne, ont choisi l'exploitation agricole. En 1634 le fief des Hébert commence à prendre l'aspect d'un solide établissement. Mais voici qui est encore plus intéressant: l'oeuvre de Giffard à Notre-Dame de Beauport, oeuvre de pionnier peut-être sans égale. Au Canada, depuis au moins 1627, il a su observer. Il y revient en 1634, en qualité de seigneur-colonisateur, ayant obtenu, de la Compagnie de la Nouvelle-France, une seigneurie pour s'y établir lui-même et y établir des colons. Giffard est un homme de sens pratique et de grande initiative. Son premier contrat passé avec deux de ses engagés l'atteste. Un autre, passé, celui-ci, avec Pierre Le Bouyer, dont il fait en France son associé, n'est pas moins significatif. Giffard établit financièrement son entreprise. On peut dire qu'il fera école. Il fournit un exemple en même temps qu'une méthode de colonisation. Les avis adressés par le Père Lejeune aux aspirants-colons s'inspirent, en définitive, des expériences du seigneur de Beauport.

La date de 1635 est donc une date décisive. Et c'est bien ce que révèle un tableau général de la Nouvelle-France. Le long du fleuve, axe de vie, les prises de possession commencent à compter. Champlain a établi un poste militaire à l'île Sainte-Croix. Trois-rivières a été fondé: fondation qui s'imposait pour la situation géographique du lieu et ses avantages stratégiques. La Nouvelle-France projetait aussi des jalons à l'est et à l'ouest des derniers établissements: à Montréal, dont Champlain entrevit le grand avenir. Tadoussac reste toujours un port achalandé. L'île de Miscou est un lieu d'hivernement et une résidence des Jésuites. Enfin, par delà Miscou, c'est l'Acadie, mais si loin qu'il n'en vient que de rares nouvelles. Tous ces derniers noms évoquent pourtant que les pieds-à-terre de la traite. Sur un seul point de la Nouvelle-France voit-on fleurir la vraie colonie de peuplement: à Québec et en ses environs. Un puissant courant de vie semble traverser le pays. Depuis 1632 la population s'est accrue de plus d'une centaine d'âmes. Autour de la petite capitale, le paysage a si bien changé de figure qu'on s'y reconnaît à peine. La merveilleuse avance des pionniers est déclinée à travers la forêt canadienne, avance

qu'ils mènent rondement, au rythme de la hache. Et quelque chose dépasse les réussites: et c'en est la signification, la valeur démonstrative. On sait maintenant, par les exemples d'Hébert, des Jésuites, de Giffard, la vertu nourricière de la terre canadienne, la possibilité pratique de la colonie de peuplement. Dans tous les domaines le succès invite à l'enthousiasme: traite, commerce du bois, prospection de mines. En des pages enthousiastes, le Père Lejeune peut aller propager outre-mer les promesses d'un espoir, presque l'annonce d'un triomphe.

Vent-on saisir de plus près la vie de Québec, coeur de la colonie? Voici le petit bourg, d'abord en son aspect matériel, avec son Fort Saint-Louis, les souvenirs de son ancienne habitation, la ferme Hébert, les maisons nouvelles qui se construisent ici et là, avec un peu de confusion. Et voici en bas, dans la direction de la rivière Saint-Charles et au delà, l'établissement des Pères Jésuites et celui du seigneur de Beauport. L'un et l'autre font déjà une assez vaste échancrure dans la forêt. Au sommet du promontoire, où il faut revenir, voici encore un autre édifice: Notre-Dame de Reconvrance, récemment bâtie par Champlain et qui va devenir l'église paroissiale. Là le coeur de la colonie se batte ses plus hautes palpitations. C'est le centre de la vie religieuse. L'exclusion des huguenots a doté la Nouvelle-France d'un privilège inconnu à la mère-patrie: l'homogénéité religieuse. La vie catholique va s'organiser dans l'unité de la foi et dans une atmosphère élevée.

Québec présente alors l'image d'une petite paroisse modèle. Il s'y accomplit même des actes de vertu qui passent l'ordinaire. Ces actes n'ont pas de quoi étonner. Ils s'accordent à l'élan qui est au fond des âmes. Ces Français vivent dans le sentiment d'une très haute responsabilité. Tout contribue à leur rappeler qu'ils sont le noyau d'une Eglise en formation, les associés des missionnaires, les répondants laïcs des missions indiennes. Et qui ne se souvient des nobles paroles de Louis Hébert mourant? Les formes de la justice de l'époque, "police douce et agréable", nous disent les *Relations*, témoignent aussi pour leur part et font voir l'atmosphère de la colonie. Ce n'est pas qu'il faille penser à un gouvernement relâché, à un Québec mal discipliné. Québec a plutôt l'aspect et la vie d'un poste militaire. D'autres entreprises révèlent une vie élevée et ardente: les entreprises d'éducation: la naissance d'un petit séminaire indien à Notre-Dame des Anges et d'un collège à Québec.

Tel est le spectacle qu'en l'an 1635, offre la colonie à Champlain vieillissant. Mais à côté des réalisations, il y avait les rêves: rêves d'expansion agricole, rêves d'évangélisation; rêves d'exploration. Ce qui monte sur la colonie, c'est une aube de victoire. Hélas! Champlain allait mourir à l'heure où il pensait étreindre son rêve. Quel éloge ferons-nous de lui et de son oeuvre? L'homme est d'une si pure qualité que, pour fondateur, la nation la plus exigeante n'en saurait souhaiter d'une plus haute élévation morale. Sa grandeur lui vient pourtant de ce qu'il y avait en lui de volontaire, d'obstiné, de sa fidélité héroïque à une idée, à sa mis-

sion. Et ce qui n'ajoute pas peu à la beauté de son effort, c'est qu'il l'ait poursuivi presque toujours en incompris, en perpétuel sacrifié. Père de la Nouvelle-France, il le fut à ce prix; et il l'est éminemment. Sans lui, l'on chercherait en vain aujourd'hui, en Amérique du nord, un pouce de pays français. La Nouvelle-France, il nous plaît aussi qu'il l'ait rêvée de taille séduisante et magnifique. Il fut le premier des grands Français qui ont porté dans leur esprit le rêve d'une Amérique française.

Champlain dut faire son oeuvre en incompris

Le devoir

Résumé du cours de M. l'abbé Lionel Groulx à l'Université
6 déc. 1935
Un grand chrétien

"Toute fondation présuppose un sol en état de fournir la subsistance et l'adaptation possible de la race colonisatrice au pays nouveau," disait hier à l'Université, M. l'abbé Groulx dans son cours d'histoire du Canada. Le conférencier a traité spécialement de Champlain, fondateur de la Nouvelle-France à qui revient tout le mérite d'avoir donné l'impulsion créatrice dont bénéficieront plus tard les descendants des premiers colons. La Nouvelle-France, peut-on dire sans trop d'exagération, est son oeuvre exclusive, du moins pour les débuts. Champlain, aidé des colons Hébert, Giffard et des Jésuites défrichera ce sol destiné à fournir la subsistance nécessaire à la colonie nouvelle.

On imagine avec facilité la somme d'énergie et d'abnégation qu'il leur a fallu pour venir à bout d'un sol complètement vierge, surtout quand on songe aux ressources insuffisantes qui leur étaient accordées par la Métropole.

Le père Lejeune, que le conférencier a cité abondamment, raconte avec enthousiasme dans ses *Relations* les faits dont la colonie a été le théâtre aux premiers jours de sa naissance, et écrit la nature canadienne pour la plus grande admiration des gens d'Europe. "Nul n'a jamais vanté la rigueur des froids canadiens avec plus de chaleur". Aux premiers jours de la colonie, rien ne ressemblait à la trépidation de la vie actuelle. Sur le promontoire de Québec, seuls les bâtiments du fort Saint-Louis, l'église et les maisons des colons constituaient la cité. Plus tard, sous Montmagny, alors qu'on sera moins pressé par les nécessités immédiates du moment, on tracera les plans d'une ville. Mais actuellement, tout se ressent d'un peu de confusion: on n'est guère prêt à recevoir tant de monde à la fois.

Dans la direction de la rivière Saint-Charles, sur l'emplacement du fort de Jacques-Cartier, s'élevaient la petite église de Notre-Dame des Anges et les établissements des Jésuites, longs de treize mètres et lar-

ges de neuf, qui, selon le père Lejeune étaient, "si mal couverts qu'il neigeait et pleuvait partout". Notre-Dame des Anges était le centre de la vie religieuse de Québec. En 1632, lorsque les Français recouvrèrent le Canada, leur premier geste fut de restaurer la petite chapelle, à laquelle ils donnèrent un nouveau nom, Notre-Dame de la Recouvrance, qui devint une dévotion chère aux habitants.

Ce retour heureux à l'ancienne France provoqua une plus grande intensité de la foi catholique: on visa à l'homogénéité religieuse: l'exclusion des huguenots paraissait être une condition essentielle de paix et de tranquillité, dont la colonie avait un si pressant besoin pour prospérer.

De plus, elle délivrait la France nouvelle des querelles de l'ancienne. Québec était une paroisse modèle, où trois fois le jour on sonnait l'Angelus, où la population entière assistait aux messes chantées à Notre-Dame de la Recouvrance. L'exemple d'ailleurs, partait de haut: Champlain, selon l'expression même du père Lejeune, avait fait de sa maison "une académie bien réglée", où tout se faisait sous le signe de la foi. Il gouvernait avec un paternalisme bienveillant, qui ne doit pas nous faire croire que le gouvernement était relâché et la ville de Québec mal administrée. A côté des réalisations, se dressent les espoirs et les rêves; ils enchantent l'esprit du fondateur. Pendant que là-bas, la Métropole, occupée par ses troubles intérieurs et ses guerres continentales, se désintéresse des efforts héroïques de la Nouvelle-France, celle-ci a une aube de victoire: les colons ont eu raison des éléments; la forêt est abattue, la terre défrichée, et déjà apparaissent les caractères essentiels d'une civilisation qui rivalise avec celle de l'Europe du temps. En 1635, Champlain n'a pas renoncé aux explorations lointaines: comme beaucoup de ses contemporains, il entretenait le désir secret de la découverte de la mer de Chine, cet Orient fabuleux où l'on pouvait se procurer certains aliments alors fort chers en Europe.

Les Pères Jésuites, en mission dans la région des Grands Lacs et du Mississippi avaient consacré la domination française sur ce territoire. Champlain, en 1635, écrit une dernière lettre enthousiaste au cardinal Richelieu, lui disant que la France pouvait prétendre à la possession du continent tout entier. Pour ce motif il le pressait de lui envoyer une troupe de soldats, contingent nécessaire à la réalisation de ce rêve grandiose. Mais la mort, qui le frappe cette année même, ne lui permet pas de parfaire son oeuvre. Ses funérailles eurent lieu à Notre-Dame de la Recouvrance où, selon le père Lejeune, "le convoi fut fort simple". Le service fini, le corps fut déposé dans la cave de l'église. L'auteur des Relations, qui a prononcé son oraison funèbre, loua en lui le chrétien dont toute la vie fut une ascension morale. Champlain avait déclaré un jour que la conversion d'un infidèle vaut plus que la conquête d'un royaume. "Le tout pour la gloire de Dieu", avait-il dit à Richelieu.

Champlain est mort à la tâche; un des grands motifs de l'admiration qu'on lui doit, c'est que, d'une ténacité à toute épreuve, il a poursuivi ses efforts en incompris, en dépit de la rapacité et de l'inimitié des trafiquants.

Champlain, appelé à juste titre, père de la Nouvelle-France, avait, comme tous les grands réalisateurs, une pointe d'idéalisme.

Ontario et Québec célèbrent aujourd'hui le Tricentenaire de la mort de Champlain

Le Canada

28 avril 1936

Orillia, Ont., 27. (P.C.) — Les provinces de Québec et d'Ontario commémoreront ensemble, demain soir, à Orillia, la mémoire de Samuel de Champlain, fondateur de Québec, premier Européen à pénétrer en Ontario. Ce sera le trois-centième anniversaire de sa mort.

Il y aura "banquet interprovincial". L'hon. Herbert A. Bruce, lieutenant-gouverneur d'Ontario, représentera cette province, et l'hon. juge E. Fabre-Surveyer, de Montréal, la province de Québec. Le Dr H. J. Cody, président de l'Université de Toronto, accompagnera l'hon. Bruce.

L'hon. E. Fabre-Surveyer et le ca-

pitaine René du Roure, directeur de la Faculté de français à l'Université McGill, seront les hôtes à un déjeuner de M. Gordon C. Temple, président du Board of Trade d'Orillia, et président du comité qui a organisé la fête.

Le conférencier au banquet sera l'hon. Herbert Bruce. A son entrée dans la salle du banquet, une garde d'honneur, composée de membres de la Légion canadienne, division d'Orillia, lui rendra les honneurs.

(Durant son séjour en Ontario, Samuel de Champlain fit de la bourgade huronne sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui Orillia, ses quartiers généraux.)

CAUSERIE DU R. P. ADELARD DUGRE, S.J., A
L'OCCASION DU TROISIEME CENTENAIRE DE LA
MORT DU FONDATEUR DE QUEBEC

(Le Devoir, 28 décembre 1935)

Le R. P. Alexandre Dugré, S.J., a prononcé jeudi soir, sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, au poste CKAC, à 9 h. 15, une causerie sur Samuel de Champlain, à l'occasion du troisième centenaire de sa mort, survenue le jour de Noël. Voici un résumé de cette causerie:

Il y a eu trois cents ans hier (25 décembre), que le fondateur de Québec succombait à une paralysie contractée au début d'octobre. Il y aura trois cents ans demain (vendredi) que la terre de Québec recut sa déponille. Il était âgé de soixante-huit ans. Voici comment le Père Lejeune inscrit le pénible événement et fait dans les *Relations* l'éloge du héros, modèle de l'éloge à faire d'un homme public:

"Le vingti-cinquième décembre, jour de la naissance de notre Sauveur en terre, M. de Champlain, notre gouverneur, prit une nouvelle naissance au ciel; du moins, nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considérations des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français, et connu et adoré de nos Sauvages. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers Messieurs de la Compagnie; mais à la mort il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous. Que ses yeux jetèrent de larmes! que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent! Quel amour n'avait-il pour les familles d'ici, disant qu'il fallait les secourir plus soigneusement pour le bien du Pays, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé.

"Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu; il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Père Lalemant, qu'il honorait de son amitié. Le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusques à la mort.

"On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'Eglise. Le Père Lalemant y officia, et on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité".

De nos jours où la mode est à l'action catholique, il est glorieux pour un pays de se réclamer d'un tel fondateur, et il sera fructueux pour nous de continuer son genre, son âme et son oeuvre.

Champlain dépassait de beaucoup les valeurs d'hommes ordinaires, et son apostolat de laïc, s'exerçant non sur un entourage restreint, mais sur une moitié de continent, aurait pu donner à l'Eglise toute l'Amérique du Nord, si la politique française eût compris l'importance d'une colonisation rapide.

Foi, énergie, patriotisme

Le Père Dugré résume en trois mots la note typique du fondateur de Québec: foi, énergie, patriotis-

me. Ils donnent la physionomie robuste que Champlain a léguée sans le savoir à l'imitation de ses continuateurs de 1935. Champlain est mort avant d'avoir travaillé à son goût, sans avoir satisfait son appétit de rendement, sans obtenir justice pour la cause et le pays, sous la forme de milliers de colons venus de France.

Le conférencier souligne que Champlain, jeune soldat-ligéur, chômeur après la victoire, va s'engager en Espagne, comme hier nos compatriotes aux Etats-Unis.

Sur des navires espagnols, dit-il, Champlain va passer deux ans aux Antilles, à Panama, au Mexique et aux Bermudes. Il regarde, il note, il rédige, il trace des plans — pas pour l'Espagne — pour la France.

En 1603

Il gagne ainsi Henri IV à ses projets et organise une expédition au Canada, oubliée depuis Cartier.

En juin 1603, Champlain remonte le Saint-Laurent, admire la position de Québec et s'enthousiasme de ce qu'il voit aux Trois-Rivières et à Montréal: "Si ces terres étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres". Il frémit de son rêve. Bloqué par les rapides de La Chine, il se fait renseigner par les Indiens sur les pays d'en-haut jusqu'à Niagara. Le Canada l'a mordu au coeur: une vie ne sera pas de trop pour le donner à Dieu et au Roy.

Hélas, les difficultés surgissent tout de suite: le lanceur de l'expédition est mort. Personne ne continue son idée, mais M. de Monts lente quelque chose du côté de l'Acadie. C'est un Saintongeais: Champlain part avec lui, fonder Saint-Croix et Port-Royal, étudier minutieusement le littoral, depuis le bassin des Mines jusqu'au cap Cod, dans le Rhode-Island d'aujourd'hui, et ne retourne qu'après trois ans de décourageantes épreuves.

Pour attelndre plus sûrement le coeur du pays, M. de Monts reprend l'idée de la pénétration par le Saint-Laurent. C'est le triomphe de Champlain, qui refait son voyage de 1603, bâtit le fort de Québec, hiverne, remonte le lac Saint-Pierre puis, au lieu d'aller se buter encore au saut Saint-Louis, explore la rivière Richelieu jusqu'au lac Champlain.

Nous ne résumerons pas les immenses travaux, explorations, épreuves, déboires et succès de ce petit navigateur extraordinaire qui accomplit une si grande tâche avec de si faibles moyens, qui luttait contre la sauvagerie, les Sauvages et les Blancs, qui dut essayer tous les contretemps, les lenteurs et les rebuffades d'une politique coloniale inexistante, qui faillit être assassiné quelquefois, qui vécut d'on ne sait quoi, et qui trouva le temps d'étudier minutieusement, par lui-même, le pays neuf, ses indigènes et ses possibilités, puis d'écrire des rapports et de tracer des cartes qui forment deux volumes énormes, témoignage impérissable de la culture laborieuse du Saintongeais débrouillard, têtue et patriote. Contre ceux qui ne veulent établir ici que les comptoirs payants de la traite des pelleteries, Champlain se dresse: il veut coloniser, il veut une autre France et, surtout peut-être, une Eglise nouvelle.

Le rêve de Champlain

Le conférencier s'arrête ensuite longuement sur l'esprit profondément chrétien du fondateur de Québec. Il cite à ce sujet les conseils et recommandations donnés aux marins. Il cite en passant aussi le bel éloge fait par l'historien Salome, de Champlain planteur de croix. Il commente la belle phrase suivante de Champlain, où celui-ci condense le rêve de son âme et l'idéal d'une très haute politique:

"La prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête des pays ne sont rien en comparaison de celles qui se préparent des couronnes au ciel... et ces travaux sont de soi louables et recommandables, outre le commandement de Dieu qui dit que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume."

Ce n'est pas là seulement une belle phrase, un mot à effet, pour pieuses personnes. Non, Champlain est catholique 100%, pour lui et pour les autres. Sa parfaite dignité de vie privée fera longtemps l'admiration des tribus qu'il a visitées.

Les décisifs essais de colonisation d'une terre fertile par des transplantations de Français, Champlain les a toujours réclamés d'Henri IV, de Louis XIII et de Richelieu. En 1616, il s'adresse à Louis XIII: "... C'est une occasion pour accroître en nous le désir qu'avons des longtempes d'envoyer des peuplades (peuplements) et colonies par delà pour enseigner aux Sauvages, avec la connaissance de Dieu, la gloire et les triomphes de Votre Majesté, de faire en sorte qu'avec la langue Française ils convoient aussi un coeur et courage français, lequel ne respirera rien tant, après la crainte de Dieu, que le désir qu'ils auront de vous servir. Que si notre dessein réussit, la gloire en sera premièrement à Dieu, puis à Votre Majesté..."

Avec le cardinal de Richelieu, l'ardent patriote donne libre cours à sa foi: "... Puisque Dieu vous a constitué d'un côté Prince de l'Eglise, et de l'autre élevé aux surrémentes dignités que vous tenez, non seulement vous étendez la lumière de la foi, mais encore relèverez et soutiendrez la possession de cette Nouvelle Terre par les Peuplades et Colonies qui s'y trouveront nécessaires, et qu'enfin Dieu vous ayant choisi entre tous les hommes pour la perfection de ce grand Oeuvre, il sera accompli par vos mains".

Le cardinal n'hésite pas: il fonde la Compagnie des Cent Associés, qui devait établir à ses frais quatre mille colons avant 1643. Des pertes de plusieurs cargaisons ruineront ce beau projet. Du moins Champlain pourra-t-il voir une bonne poignée de colons s'agripper à la côte de Beauport, vigoureuse semence qui promet une abondante moisson, qui ouvre la voie à Jean Talon et aux modernes.

C'est un espoir semblable que nous formulons au troisième centenaire de la mort de notre fondateur-apôtre. Que notre surabondante jeunesse qui s'en va dans la vie, les bras ballants et les yeux vides, ou qu'on parque dispendieusement aux camps de concentration, soit

done employée à se créer un avenir en assurant l'avenir de notre pays, en remplaçant nos forêts par des paroisses et des diocèses, selon le grand rêve de notre Samuel de Champlain.

26-2-37

Q. — Champlain ne fut-il pas chanté par les poètes de son vivant? — RAGINE.

R. — Oui, le "Père de la Nouvelle-France" n'est vu chanter par plusieurs poètes durant sa vie. Nous pouvons compter au nombre de ceux-ci Lescarbot et Motin. Ce dernier a dédié à Champlain une très belle ode sur ses volutes et ses cartes marines; je la citerai en entier et surtout, en lui conservant son caractère de vieux français, au risque de devenir fastidieux!

ODE

Que désire tu voir encore
Curieuse témérité;
Tu cognois l'un et l'autre Mer
Et ton cours est-il limité?
En quelque coste reculée
N'es-tu pas sans frayer allée?
Et ne sera tu pas de raison?
Que l'âme est un feu qui nous

Qui nor: agite et se courrouce
D'aître en ce corps comme en prison?

Tu ne trouves rien d'impossible,
Et même le chemin des Cieux:
A peine reste inaccessible
A ton courage ambitieux.
Encore un fugitif Dedale
Ebranlant son aîle inégale;
Eut l'audace d'en approcher
Et ce guerrier qui de la nue
Vit la jeune Andromède nue
Preste à mourir sur le rocher.

Que n'ay te leur aïste assurée,
Ou celle du vent plus léger,
Ou celles des fils de Borée
Ou l'Étyppographe de Roger,
Que ne puis-je par caractères
Parfums et magiques mystères
Convain l'un et l'autre Element
Et quand te voudrais l'entreprendre
Aussi-tost qu'en batmon me rendre
Au bout du monde en un moment.

Non point qu'alors te me promette
D'aller au séjour eslevé,
Qu'avec une longue lunette
On a dans la lune trouvé;
Ny d'apprendre si les lumières
D'esclairer au ciel coustumières,
Et qui font nos biens et nos maux,
D'humides vapeurs sont nourries,
D'herbe on nourrit les animaux.

Mais pour aller en assurance
Visiter ces peuples tous nuds
Que la bienheureuse ignorance
En long repos a maintenus,
Telle estoit la gente fortunée
Au monde la première née,
Quand le miel en ruisseau fondoit
Au sein de la terre fleurie
Et telle se voit l'Héturie
Lors que Saturne y commandoit.

Quels honneurs et quelles louanges
Champlain ne doit point espérer,
Qui de ces grands pays étranges
Nous a sçeu le plan figurer

Ayant neuf fois tenu la sonde
Et porté dans le nouveau monde
Son courage aveugle aux dangers,
Sans craindre des vents les haleines
Ny les monstrueuses Baléines
Le butin des Basques légers.

Esprit plus grand que la fortune
Patient et laborieux,
Toujours soit propice Neptune
A tes voyages glorieux,
Puisse tu d'age en age vivre,
Par l'heureux effort de ton Huré;
Et que la merme éternité
Donne tes charges renommées
D'huile de cèdre parfumées
En garde à l'immortalité.

Q. — Est-il vrai que si Champlain n'était pas mort, on lui aurait substitué un autre gouverneur? — 21 avril 1937 JUSTE.

R. — Il est absolument indéniable que si Champlain n'était pas décédé à Québec en décembre 1635, M. de Montmagny, son successeur serait venu quand même prendre sa place. Etudions les faits.

C'est le 25 décembre 1635 que Champlain mourut pour "prendre une nouvelle naissance au ciel", comme disent les Relations des Jésuites. La ville de Québec, éplorée, accompagna Champlain jusqu'au tombeau et s'en revint seul avec sa peine et ses espoirs.

L'hiver et son cortège de tempêtes était venu envelopper la Nouvelle-France d'un blanc linceul. Le majestueux St-Laurent, à quelques pieds de l'habitation, charriait d'énormes glaces. Bref, toutes communications entre la France et sa colonie d'Amérique étaient interceptées et resteraient ainsi jusqu'au printemps suivant. Pouvait-on songer d'apprendre à la mère-patrie qu'elle venait de perdre dans les solitudes du nouveau monde un de ses plus illustres enfants? la pauvre colonie de Québec se résolut à attendre l'arrivée du printemps, espérant que quelque navire viendrait comme d'habitude, la ravitailler.

Donc, le Gouvernement de France ne put être informé de la mort de Champlain avant le milieu de l'année suivante, au moins.

Et cependant, le 15 juin 1636, pendant la nuit, un navire entra en rade de Québec et jeta l'ancre à quelques encablures du rivage. Il ne fut signalé à l'attention des habitants qu'aux premières lueurs de l'aurore. Sur les huit heures, un coup de canonnade fendit l'air et une chaloupe, menée par des bras vigoureux, s'approcha du rivage où M. de Châteaufort qui gouvernait par intérim et quelques Jésuites attendaient les visiteurs.

On remit à M. de Châteaufort un parchemin scellé avec de la cire verte. Il contenait une commission établissant Charles Ruault de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France et portait la date du 15 janvier 1636.

25 décembre 1635 et 15 janvier 1636! Deux semaines seulement s'étaient donc écoulées entre la mort de Champlain et la nomination de M. de Montmagny! C'était donc à Champlain remplacé et non à Champlain décédé que Montmagny succédait! Ainsi, tandis que le fondateur de la Nouvelle-France gisait sur son lit de douleur, on discutait son remplacement par delà les mers. Voilà à quoi avait abouti tant d'abnégation!

Robert PREVOST.

Q. — Samuel de Champlain, fondateur de Québec, a publié en France, les récits des voyages qu'il a fait à travers la Nouvelle-France. Les volumes de l'édition originale sont-ils rares aujourd'hui? — Bibliographe amateur.

R. — Ils sont d'une excessive rareté aujourd'hui. 21-5-1937

Quant à la relation des grands voyages que Champlain fit en "Indes Occidentales" (1599), elle ne fut publiée, semble-t-il, qu'en 1859 seulement. Son texte original français fut imprimé pour la première fois dans les "Oeuvres de Champlain", par l'abbé Laverdière, à Québec, en 1870. Les "Oeuvres de Champlain" doivent être dans à peu près toutes les bibliothèques publiques.

Le deuxième voyage de Champlain en Amérique, plus spécialement au Canada, fut effectué en 1603. Cette relation fut imprimée en France la même année. Les éditions originales sont très rares. On n'en connaît que quatre en Amérique, ainsi réparties:

Bibliothèque Lenox, New-York.
Bibliothèque J. C. Brown, Providence, R.I.
Bibliothèque R. Hoe, New-York.
Bibliothèque E. Dwight Church, Brooklyn, N.Y.

M. Philéas Gagnon ce nous consulte à ce sujet, nous dit qu'un exemplaire de cette édition originale fut vendue à New-York, en février 1907, par la Marwin, Clayton Sales Co., pour la modique somme de \$2,900.00!

Le récit de voyages de Champlain qui vient ensuite par ordre chronologique, est celui de 1613. On ne connaît que cinq exemplaires de l'édition originale au Canada: Bibliothèque de l'Université Laval, Québec; bibl. du Parlement, Ottawa; bibl. de l'École Normale, Montréal; bibl. du collège McGill; et bibl. de Philéas Gagnon, maintenant Collection Gagnon, bibliothèque municipale de Montréal.

L'autre relation de Champlain porte la date de 1619. Quatre exemplaires de son édition originale sont connus au Canada.

Enfin, de la relation de 1632, on ne connaît que 8 exemplaires de la première édition.

La conclusion se tire donc d'elle-même: les exemplaires des éditions originales des relations de Champlain sont d'une excessive rareté.

Robert PREVOST.

19-7-1937
Q. — Les citoyens de Brouage, France, n'ont-ils pas élevé un monument en l'honneur de Samuel de Champlain, l'illustre enfant de leur vieille cité? — BROATGA.

R. — C'est à la droite de la vieille église de Brouage, construite par le gouverneur Timoléon Saint-Luc et consacrée en 1608 que se dresse le bizarre petit monument élevé par le conseil général de la Charente-Inférieure, en 1878, pour commémorer le grand Français né à Brouage vers 1567, Samuel de Champlain.

Ce monument se compose d'une colonne, surmontée d'un globe terrestre; autour de cette colonne, on voit des sortes de trophées maritimes sculptés, reliés les uns aux autres par des petits canons et entourés d'une couronne d'immortelles.

Au-dessus du tout, on lit l'inscription suivante:

A la mémoire de Samuel de Champlain

Le Conseil de la Charente Inférieure

Le côté du piédestal qui fait face à la rue est recouvert d'une plaque en marbre blanc, sur laquelle sont gravés, en lettres d'or, ces quelques renseignements:

Samuel de Champlain
Né à Brouage vers 1570
Fondateur de Québec — 1608
Relations de voyages — 1632
Mort en 1635
Robert PREVOST.

Q. — Quand Champlain maria-t-il Hélène Boullé? Cette dernière survécut-elle longtemps à son époux? Eustache Boullé, qui était dans la colonie du temps du fondateur de Québec était-il parent à Madame de Champlain? — ART.

R. — C'est M. de Monts qui, étant en grande relation d'affaires et d'amitié avec M. Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du roi, arrangea les choses de façon à favoriser le mariage de Champlain. Quoique Hélène Boullé n'était pas encore en âge de se marier, n'ayant pas encore douze ans, ses parents consentirent à cette alliance afin de procurer son avantage. Ces unions entre gentilhommes d'un âge assez avancé et jeunes filles, qui nous feraient jeter aujourd'hui les plus hauts cris, étaient d'occurrence assez fréquente à cette époque.

Les fiançailles eurent lieu dans l'église de St-Germain l'Auxerrois, le 29 décembre 1610, et le mariage fut célébré le lendemain.

Après la mort de son mari, Hélène Boullé entra chez les Ursulines et fonda un couvent à Meaux. Sous le nom de Hélène de St-Augustin, elle fit profession le 4 août 1648. Elle mourut saintement le 26 décembre 1654, à l'âge de 56 ans.

Eustache Boullé qu'on trouve à Québec au temps de Champlain était le frère d'Hélène. Quand il vint à Québec en 1618, il ne dépassait pas 18 ans; il était plus jeune que sa sœur de deux ans. C'est à cette dernière qu'il dut sa conversion au catholicisme. Les chroniques des Ursulines nous font cet écho de Boullé: "Il se rendit religieux même comme pour la précéder (madame de Champlain) dans ce saint Etat. Elle, qui l'aimait uniquement, l'assista avec tant de générosité, qu'étant envoyé en Italie, où il demeura dix ans, elle lui fournit mille livres par an, sans en compter six mille et tous les meubles

de sa mère qu'elle lui donna à sa mort; et depuis elle lui assigna quatre cents livres de pension viagère." 16 août 1937

Eustache Boullé avait quitté Québec en 1629, après la prise de possession de cette ville par les Kirke; il ne devait plus y revenir.
Robert PREVOST.

Q. — En lisant le récit des nombreux combats entre Français et Sauvages, au Canada, on est porté à se demander si Champlain n'a pas eu tort de s'allier aux Hurons, aux Algonquins et aux Montagnais pour combattre les Iroquois. Cette alliance n'a-t-elle pas été la cause de toutes les guerres futures qui retardèrent fatalement la prospérité de la Nouvelle-France?

25-8-1937 PERPLEXE.

R. — La réponse à cette question est très délicate et requiert une longue expérience en choses historiques; aussi je confierai au Père Camille de Rochemonteix, le savant auteur de *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, le soin de nous éclairer sur ce sujet.

Les circonstances, d'après Ferland, Garneau et Dionne dictèrent cette conduite au Père de la Nouvelle-France. Champlain pouvait-il connaître alors la puissance et la force de résistance des Iroquois? Pouvait-il rester neutre sans aliéner les Hurons, les Algonquins et les Montagnais? Pouvait-il prévoir, en 1603, quand il conclut solennellement une alliance avec ces peuplades, que les Hollandais et les Anglais viendraient un jour s'implanter sur le sol américain près des Iroquois, que les Français seraient obligés d'entrer en lutte avec les Anglais, que les Iroquois trouveraient un appui dans la nation britannique? M. l'abbé Faillon, qui cherche toujours dans son histoire à rabaisser Champlain pour exalter M. de Maisonneuve, blâme nettement le fondateur de Québec de n'avoir pas embrassé la neutralité; il prétend qu'il eut fait ainsi plus d'honneur au nom français; il va jusqu'à affirmer que "par les cruautés exercées dans ces guerres, il rendit odieux aux Iroquois et la France et la religion catholique tout ensemble." L'histoire impartiale condamnera cette appréciation absolument injuste, que rien ne justifie, excepté peut-être l'idée préconçue de cet historien, de prouver que la colonie de Montréal fut de point supérieure à celle de Québec, qu'un bien réel ne commença à se produire en Canada qu'à l'arrivée de M. de Maisonneuve et de ses colons.

Robert PREVOST.

Q. — Un volume d'histoire que je lisais dernièrement disait que Champlain, le fondateur de Québec avait adopté trois petites Indiennes qu'il avait appelées: Foi, Espérance et Charité. A-t-on des notes sur ces trois filles adoptives de Champlain?

28 sept 1937 E. GINSSE

R. — Le Frère Sagard nous donne les raisons qui portèrent les Sauvages à confier trois de leurs filles à Champlain: "Avant que les Montagnais partissent pour les bois et la chasse, ils voulurent, dit-il, reconnaître le sieur de Champlain de quelques présents, et avisèrent entre eux quelle chose lui serait le plus agréable, car ils tenaient fort chers les plaisirs et l'assistance qu'ils en avaient reçus. Ils envoyèrent Mécabau... au Père Joseph (Le Caron) pour en avoir son avis, auquel il dit: Mon fils, il me souvient qu'autrefois M. de Champlain a eu le désir d'avoir de nos filles pour mener en France et les faire instruire en la foi de Dieu et aux bonnes moeurs; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelques-unes, n'en serais-tu pas bien content? — A qui lui répondit le P. Joseph, que oui, et qu'il lui en fallait parler; ce que les sauvages firent de si bonne grâce que le sieur de Champlain voulant être utile à quelque âme, en accepta trois, lesquelles il nomma l'une la Foi, la seconde l'Espérance, et la troisième la Charité... Plusieurs croyaient que les sauvages n'avaient donné ces filles au sieur de Champlain que pour s'en débarrasser, à cause du manquement de vivres; mais ils se trompaient, car Choumli même à qui elles étaient parentes, désirait fort de les voir passer en France, non pour s'en dégager, mais pour obliger les Français, et en particulier le sieur de Champlain."

Champlain adopta donc les trois petites sauvagesses, et les logea au fort Saint-Louis. Elles parvinrent à apprendre certains arts français, et s'instruisirent dans la foi. Elles finirent par abandonner cet esprit de servitude propre aux Indiens d'alors, pour y substituer leur simple affection pour leur père adoptif.

Quand Québec tomba aux mains des frères Kirke, en 1629, Champlain s'appêta à conduire en France, avec lui, Espérance et Charité; Foi n'en était retournée chez les Hurons, ses parents. Il ne s'attendait jamais à se voir refuser pareille faveur.

Un des frères Kirke, influencé par un interprète français du nom de Marsolet, refusa à Champlain la permission d'amener ses filles adoptives en France. Ce dernier dut donc se résoudre à les laisser au Canada, les laissant sous la protection de Guillaume Couillard.

L'histoire ne nous dit pas si Champlain retrouva Espérance et Charité quand il revint en Nouvelle-France en 1633, deux ans avant sa mort.

Robert PREVOST

Q—Champlain, en mourant, a-t-il laissé un testament? En connaît-on le texte?

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE

17-6-1937

R—Oui, Champlain, se sentant mortellement atteint par la paralysie, se décida à rédiger son testament dans les premiers jours de décembre 1635. C'était la « Coutume de Paris » qu'on suivait alors à Québec. Cette dernière n'admettait que trois genres de testaments : le testament olographe, le testament reçu devant un curé et trois témoins et le testament solennel rédigé devant un notaire. Mais il n'y avait ni notaire ni prêtre pouvant porter le titre de curé à Québec. Quant à la première alternative, Champlain ne pouvait la prendre : il pouvait bien signer son nom, mais la paralysie l'empêchait de rédiger tout un testament. Le sieur de Ville, greffier, conseilla à Champlain de suivre l'usage des pays de droit romain qui reconnaissent le testament rédigé devant sept témoins mâles et pubères.

Le sieur de Ville écrivit l'acte et Champlain le signa. Mais, ce dernier ne suivit pas les clauses de son contrat de mariage par lequel il abandonnait à sa femme la jouissance de tous ses biens si elle lui survivait. Il légua son avoir à des bonnes œuvres. Hélène Boullé, après la mort de son mari, ne s'opposa pas aux dernières volontés de ce dernier, mais une cousine germaine du nom de Marie Camaret, mariée à Jacques Hersaut, croyant que son cousin d'Amérique laissait une fortune considérable, fit annuler le testament.

Le texte du testament de Champlain n'a jamais été imprimé; on ne sait même s'il existe encore. *A. Perrot*

13 avril 1608

Champlain part de Honfleur

Après avoir subi un échec en Acadie en tentant d'y établir une colonie, Champlain suggéra à M. de Monts de tourner ses yeux vers Québec. Les plans furent exposés à Henri IV, qui chargea les deux aventuriers de réaliser le projet. De Monts fut fait lieutenant-général et Champlain, lieutenant particulier du précédent. Deux vaisseaux furent armés; le premier sous le commandement de Pontgravé et le second sous les ordres de Champlain. Les deux bateaux quittèrent Honfleur le 13 avril 1608. L'arrivée à Tadoussac eut lieu au début de juin. Les explorateurs s'arrêtèrent d'abord à l'île aux Lièvres, puis à la Malbaie et ensuite à l'île aux Coudres. Ils passèrent ensuite devant un cap très élevé qu'ils appelèrent le Cap Tourmente, parce que les flots y étaient fort agités. Ils atteignirent enfin Québec. Du temps de Cartier cet endroit s'appelait Stadaconé. Ce nom avait disparu. Les Indiens apprirent aux voyageurs que le lieu se nommait Kebéc, ce qui signifie passage rétréci, parce que le Saint-Laurent est resserré en cet endroit entre deux côtes escarpées.

27 décembre 1610

Le Devoir 27 dec. 1938
Le mariage de Champlain

Le mariage de Champlain, le 27 décembre 1610, est l'une des énigmes les plus curieuses de l'histoire canadienne. Deux ans avant cette date, le navigateur avait fondé Québec. Déjà, il avait rempli une carrière considérable. La jeune fille qu'il épousait, Hélène Boullé, n'avait que 12 ans, alors que lui-même en avait 43. La jeune épouse resta avec ses parents durant quelques années. Dix ans plus tard, cependant, Madame de Champlain, qui était une jeune dame de 22 ans, traversa la mer avec le gouverneur de la Nouvelle-France. Elle y demeura quatre ans. On croit que ses parents étaient calvinistes, mais elle était devenue une excellente catholique et enseignait le catéchisme aux jeunes Indiens. La légende rapporte qu'elle avait l'habitude de porter à sa ceinture un petit miroir dans lequel les jeunes sauvages se regardaient avec étonnement. Après la mort de Champlain, survenue en 1635, sa veuve entra en religion.

Nos éphémérides

4 janvier 1616

Le Devoir 4 janv. 1938

Champlain en Huronie

A son retour de France, à l'été de 1615, Champlain entreprit un long voyage en Huronie. Le but était d'apaiser les Iroquois et de leur ôter l'envie de venir mettre le trouble aux abords de Québec. Au cours d'une bataille, Champlain fut blessé au genou et à la cuisse et il dut revenir avec les Hurons vers leurs bourgades. Ce voyage lui causa d'horribles souffrances. A la fin de décembre il était de retour à Cahigioué. Il décida d'hiverner au milieu des missions huronnes. Le 4 janvier 1616, guéri de ses blessures, Champlain rend visite au Père Joseph à Carhagouha et il étudia minutieusement les moeurs indiennes. Au printemps il revient à Québec, accompagné du chef Daronral et d'un groupe de ses sujets. Après quarante jours de marche, il arriva à Lachine. Le 8 juillet il dit adieu aux Indiens et, trois jours plus tard, il est de retour à Québec. En cet endroit on réunit le conseil et l'on délègue le Père de la Nouvelle-France auprès du roi pour lui demander des secours pour les trente colons installés au pays. Il revint en Amérique avec de nouvelles recrues, y compris Louis Hébert.

19-7-1937
Q. — Les citoyens de Brouage, France, n'ont-ils pas élevée un monument en l'honneur de Samuel de Champlain, l'illustre enfant de leur vieille cité? — BROATGA.

R. — C'est à la droite de la vieille église de Brouage, construite par le gouverneur Timoléon Saint-Luc et consacrée en 1608 que se dresse le bizarre petit monument élevé par le conseil général de la Charente-Inférieure, en 1878, pour commémorer le grand Français né à Brouage vers 1567, Samuel de Champlain.

Ce monument se compose d'une colonne, surmontée d'un globe terrestre; autour de cette colonne, on voit des sortes de trophées maritimes sculptés, reliés les uns aux autres par des petits canons et entourés d'une couronne d'immortelles.

Au-dessus du tout, on lit l'inscription suivante:

*A la mémoire de Samuel de Champlain
Le Conseil de la Charente Inférieure*

Le côté du piédestal qui fait face à la rue est recouvert d'une plaque en marbre blanc, sur laquelle sont gravés, en lettres d'or, ces quelques renseignements:

*Samuel de Champlain
Né à Brouage vers 1570
Fondateur de Québec — 1608
Relations de voyages — 1632
Mort en 1635
Robert PREVOST.*

Q. — Quand Champlain maria-t-il Hélène Boullé? Cette dernière survécut-elle longtemps à son époux? Eustache Boullé, qui était dans la colonie du temps du fondateur de Québec était-il parent à Madame de Champlain? — ART.

R. — C'est M. de Mons qui, étant en grande relation d'affaires et d'amitié avec M. Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du roi, arrangea les choses de façon à favoriser le mariage de Champlain. Quoique Hélène Boullé n'était pas encore en âge de se marier, n'ayant pas encore douze ans, ses parents consentirent à cette alliance afin de procurer son avantage. Ces unions entre gentilhommes d'un âge assez avancé et jeunes filles, qui nous feraient jeter aujourd'hui les plus hauts cris, étaient d'occurrence assez fréquente à cette époque.

Les fiançailles eurent lieu dans l'église de St-Germain l'Auxerrois, le 29 décembre 1610, et le mariage fut célébré le lendemain.

Après la mort de son mari, Hélène Boullé entra chez les Ursulines et fonda un couvent à Meaux. Sous le nom de Hélène de St-Augustin, elle fit profession le 4 août 1648. Elle mourut saintement le 26 décembre 1654, à l'âge de 56 ans.

Eustache Boullé qu'on trouve à Québec au temps de Champlain était le frère d'Hélène. Quand il vint à Québec en 1618, il ne dépassait pas 18 ans; il était plus jeune que sa soeur de deux ans. C'est à cette dernière qu'il dut sa conversion au catholicisme. Les chroniques des Ursulines nous font cet éloge de Boullé: "Il se rendit religieux même comme pour la précéder (madame de Champlain) dans ce saint Etat. Elle, qui l'aimait uniquement, l'assista avec tant de générosité, qu'étant envoyé en Italie, où il demeura dix ans, elle lui fournit mille livres par an, sans en compter six mille et tous les meubles

de sa mère qu'elle lui donna à sa mort; et depuis elle lui assigna quatre cents livres de pension viagère." 16 août 1937

Eustache Boullé avait quitté Québec en 1629, après la prise de possession de cette ville par les Kirke; il ne devait plus y revenir.
Robert PREVOST.

Q. — En lisant le récit des nombreux combats entre Français et Sauvages, au Canada, on est porté à se demander si Champlain n'a pas eu tort de s'allier aux Hurons, aux Algonquins et aux Montagnais pour combattre les Iroquois. Cette alliance n'a-t-elle pas été la cause de toutes les guerres futures qui retardèrent fatalement la prospérité de la Nouvelle-France?
25-8-1937 PERPLEXE.

R. — La réponse à cette question est très délicate et requiert une longue expérience en choses historiques; aussi je confierai au Père Camille de Rochemonteix, le savant auteur de *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, le soin de nous éclairer sur ce sujet.

Les circonstances, d'après Ferland, Garnier et Dionne dictèrent cette conduite au Père de la Nouvelle-France, Champlain pouvait-il connaître alors la puissance et la force de résistance des Iroquois? Pouvait-il rester neutre sans s'obliger les Hurons, les Algonquins et les Montagnais? Pouvait-il prévoir, en 1603, quand il conclut soigneusement une alliance avec ces peuplades, que les Hollandais et les Anglais viendraient un jour s'implanter sur le sol américain près des Iroquois, que les Français seraient obligés d'entrer en lutte avec les Anglais, que les Iroquois trouveraient un appui dans la nation britannique? M. l'abbé Faillon, qui cherche toujours dans son histoire à rabaisser Champlain pour exalter M. de Maisonneuve, blâme nettement le fondateur de Québec de n'avoir pas embrassé la neutralité; il prétend qu'il eut fait ainsi plus d'honneur au nom français; il va jusqu'à affirmer que "par les cruautés exercées dans ces guerres, il rendit odieux aux Iroquois et la France et la religion catholique tout ensemble." L'histoire impartiale condamnera cette appréciation absolument injuste, que rien ne justifie, excepté peut-être l'idée préconçue de cet historien, de prouver que la colonie de Montréal fut de point supérieure à celle de Québec, qu'un bien réel ne commença à se produire en Canada qu'à l'arrivée de M. de Maisonneuve et de ses colons.
Robert PREVOST.

Q. — Un volume d'histoire que je lisais dernièrement disait que Champlain, le fondateur de Québec avait adopté trois petites Indiennes qu'il avait appelées: Foi, Espérance et Charité. A-t-on des notes sur ces trois filles adoptives de Champlain?
25 sept 1937 E. GINSSE

R. — Le Frère Sagard nous donne les raisons qui portèrent les Sauvages à confier trois de leurs filles à Champlain: "Avant que les Montagnais partissent pour les bois et la chasse, ils voulurent, dit-il, reconnaître le sieur de Champlain de quelques présents, et avisèrent entre eux quelle chose lui serait la plus agréable, car ils tenaient fort chers les plaisirs et l'assistance qu'ils en avaient reçus. Ils envoyèrent Mécabau... au Père Joseph (Le Caron) pour en avoir son avis, auquel il dit: Mon fils, il me souvient qu'autrefois M. de Champlain a eu le désir d'avoir de nos filles pour mener en France et les faire instruire en la foi de Dieu et aux bonnes moeurs; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelques-unes, n'en serais-tu pas bien content? — A qui lui répondit le P. Joseph, que oui, et qu'il lui en fallait parler; ce que les sauvages firent de si bonne grâce que le sieur de Champlain voulant être utile à quelque âme, en accepta trois, lesquelles il nomma l'une la Foi, la seconde l'Espérance, et la troisième la Charité... Plusieurs croyaient que les sauvages n'avaient donné ces filles au sieur de Champlain que pour s'en débarrasser, à cause du manquement de vivres; mais ils se trompaient, car Choumni même à qui elles étaient parentes, désirait fort de les voir passer en France, non pour s'en dégager, mais pour obliger les Français, et en particulier le sieur de Champlain."

Champlain adopta donc les trois petites sauvagesses, et les logea au fort Saint-Louis. Elles parvinrent à apprendre certains arts français, et s'instruisaient dans la foi. Elles finirent par abandonner cet esprit de servitude propre aux Indiens d'alors, pour y substituer leur simple affection pour leur père adoptif.

Quand Québec tomba aux mains des frères Kirke, en 1629, Champlain s'appêta à conduire en France, avec lui, Espérance et Charité; Foi s'en était retournée chez les Hurons, ses parents. Il ne s'attendait jamais à se voir refuser pareille faveur.

Un des frères Kirke, influencé par un interprète français du nom de Marsolet, refusa à Champlain la permission d'amener ses filles adoptives en France. Ce dernier dut donc se résoudre à les laisser au Canada, les laissant sous la protection de Guillaume Couillard.

L'histoire ne nous dit pas si Champlain retrouva Espérance et Charité quand il revint en Nouvelle-France en 1633, deux ans avant sa mort.

Robert PREVOST

HISTORICAL COLOR *Journal* 20 nov. 1948
FATHER OF CANADA

CHAMPLAIN. By Morris Bishop. Ryerson; 364 pages, \$4.00.
 REVIEWED BY ADVOCATE

With impressive scholarship and yet the happiest absence of pedantry, Dr. Morris Bishop has written an authoritative and very readable life of the Father of Canada, Samuel Champlain.

May 27, 1603, when La Bonne Renommée anchored off Tadoussac and Champlain came ashore to attend his first Tabagie or Indian feast, might well be reckoned one of the most important dates in Canadian history, for it was then that he announced his momentous decision of identifying the French with the alliance of the Montagnais, Etchemins and Algonquins against the Iroquois confederacy.

Any other choice, argues Dr. Bishop, would have precluded the French from establishing anything more permanent than a mere summer trading post and would have afforded no serious political or military obstacle to the early infiltration by the English throughout Canada, whereas it was Champlain's Indian policy that kept the English bottled up east of the Alleghenies at a time when the French were reaching out to the Rocky Mountains, and which ensured a permanent foothold for the French in North America.

Not only is Champlain a pivotal figure in Canadian history, because he set the future course which the white man must pursue in exploiting the fur trade, but he also revolutionized the red man's immemorial way of life, by the introduction of a new weapon—the arquebus.

In his drawing of the Battle of Ticonderoga — 1609 — he portrays himself, braving the flight of Iroquois arrows, at the head of his huddled band of Indian allies, while his arquebus works havoc on the

serried ranks of his enemies. This is the last such battle which the red men were to fight. Adapting their tactics to the new weapon, they abandoned pitched battles in close order array for the strategy of surprise raids, which was to become the dread of the frontier.

Besides estimating Champlain's historical significance, Dr. Bishop also endeavors to recapture a sense of the personality of the man who lives in French chronicles as "Monsieur de Champlain d'heureuse mémoire." The picture Dr. Bishop reconstructs is one of single-minded idealism. Champlain, writes Dr. Bishop, "was a good man. He had the qualities necessary for the adventurer: toughness, tenacity, foresight, courage. But it was the natural virtue of his spirit that little by little impressed itself on the hard fur-traders and the perfidious Indians. . . . All his life, all his thought was devoted to one end: to the foundation in America of a great kingdom, to be ruled with justice and mercy, by France, but for God."

Ceux qui firent
notre pays

**Samuel
de Champlain**

(1570-1635)

Le Devoir 15 février 1944

Parmi ceux qui ont fait notre pays, personne n'a servi l'Eglise et la patrie avec plus de désintéressement que Samuel de Champlain. Il naquit à Brouage, en Saintonge, d'Antoine Champlain et de Marguerite Le Roy. C'est un curé de sa paroisse qu'il dut son éducation primaire et secondaire. Dès le bas âge, il s'initia au métier de la mer. Sur la fin des guerres de religion, il s'enrôla dans les armées du roi alors stationnées en Bretagne. Licencié en 1598, il craignit l'oisiveté et se joignit à son oncle qui devait remplir une mission en Espagne à bord du Saint-Julien. De 1599 à 1601 eut lieu la première traversée de l'Atlantique, de Cadix à Panama. Champlain possédait certaines notions de géographie et, c'est lors de ce premier voyage qu'il imagina la possibilité du percement de l'isthme de Panama, projet qui ne fut réalisé qu'au début du XXe siècle.

"En 1603, Champlain effectua son

premier voyage vers les régions où devait naître bientôt la Nouvelle-France. Partit de Honfleur, il ne se contenta pas de reconnaître les rives du golfe et l'entrée du fleuve. Il pénétra jusqu'à Montréal et effectua de précieux relevés qui devaient par la suite servir à l'établissement d'une colonie permanente. Un second voyage eut lieu de 1604 à 1607, cette fois du côté de l'Acadie. Mais en 1608, Champlain revint à Québec pour y établir un poste stable. Il y arriva le 30 juin et fit dresser une habitation. L'année suivante le fondateur se rendit jusqu'au lac qui porte aujourd'hui son nom. La même année il retourna en France. Il devait être de retour en 1611. Durant plusieurs années ce fut une lutte entre Champlain et les compagnies, qui ne désiraient qu'une chose: le commerce et les profits. En 1629, c'est la capitulation aux mains des Kirke. La colonie fut remise aux Français en 1632, mais Champlain ne revint qu'en 1633. Il se donna passionnément à sa tâche de constructeur. Hélas! la mort le guettait déjà. Il succomba le jour de Noël 1635. Il avait épousé en 1610 Hélène Boulé. Durant sa carrière difficile, il traversa douze fois en Amérique. Il avait en le temps d'établir un second poste: les Trois-Rivières, en 1634.



Champlain negotiating with the Indian Chiefs.

"I think" April 1940. N.York from American Union number

Solutoire 15 Janvier 1950

Le tombeau de Champlain

par Alonzo CINQ-MARS

Les autorités municipales de notre vieille capitale ont bien fait de se rendre au désir exprimé par une société historique qui leur demandait de retarder les travaux d'élargissement de la côte de la Montagne afin de permettre de nouvelles recherches en vue de retrouver le corps de Samuel de Champlain. On ignore malheureusement encore l'endroit exact où repose le fondateur de Québec et de la Nouvelle-France, mais les recherches faites jusqu'ici par des historiens sérieux permettent de croire que son tombeau se trouve là où doivent se faire les travaux d'élargissement projetés.

Il s'agit d'atténuer dans la mesure du possible la courbe très prononcée qu'il y a au milieu de la côte de la Montagne, la plus abrupte des fameuses côtes de Québec. C'est là, d'après les historiens, que Samuel de Champlain, décédé le jour de Noël de 1635, dort son dernier sommeil. Il avait d'abord été inhumé dans la petite église de Notre-Dame de la Recouvrance. L'année suivante, sa dépouille mortelle fut transportée dans une petite chapelle construite par ordre du gouverneur, M. de Montmagny, sur le flanc de la colline. Cette chapelle se désintégra et avec elle disparut le tombeau de Champlain. Les archives de l'église de Notre-Dame de la Recouvrance contenaient sans doute des renseignements précis sur l'emplacement de la tombe de Champlain, mais, elles furent détruites dans l'incendie du 15 juin 1640. Il est étrange que les nombreux manuscrits que nous possédons sur cette époque de notre histoire soient à peu près muets sur ce détail qui nous intéresserait tant.

Depuis longtemps, surtout durant la seconde moitié du siècle dernier, des fervents de l'histoire du Canada ont cherché en vain cet emplacement. En 1863, des prêtres du Séminaire de Québec croyaient avoir acquis la certitude que le corps de Champlain se trouvait sous le vieil escalier Casse-Cou, qui va du milieu de la côte de la Montagne à la petite rue Champlain, à la Basse-Ville, et ils firent effectuer des fouilles considérables qui ne donnèrent aucun résultat. Dix ans plus tard, d'autres recherches faites sous les fondations du vieux bureau de poste furent tout aussi vaines. Sera-t-on plus heureux cette fois ?

Le but des chercheurs est très louable, et nous voulons espérer que leurs efforts seront couronnés de succès afin que l'on puisse donner au fondateur de Québec un tombeau digne de lui. L'association qui s'occupe de retrouver la dépouille mortelle de Champlain fait un appel au public pour recueillir les fonds nécessaires à cette entreprise. Non seulement les citoyens doivent répondre individuellement à cet appel, mais les corps publics eux-mêmes devraient contribuer à l'exécution de cette tâche patriotique.

Ce qui est moins louable, à notre humble avis, c'est le projet de défigurer un des coins les plus intéressants du vieux Québec pour élargir la côte de la Montagne. Cette côte est fort raide, c'est vrai, mais il est bien vain de vouloir

en faire une « côte à pente douce », comme celles que l'on a pratiquées depuis quelques années le long de la falaise donnant sur la vallée de la rivière Saint-Charles. On ne peut guère en modifier l'inclinaison, et l'on ne pourra l'élargir qu'en démolissant plusieurs des vieilles maisons qui y subsistent. Ce ne sera toujours quand même qu'une côte abrupte, et le vieux Québec y perdra encore une partie de son cachet pittoresque.

Les moderniseurs nous accuseront sans doute d'être vieux jeu parce que nous ne cessons d'insister sur la conservation du vieux Québec. Nous acceptons volontiers ce reproche, convaincu que la majorité de la population de la vieille cité de Champlain et même de toute la province est avec nous. On peut nous objecter avec raison que les maisons du vieux Québec ne sont pas aussi anciennes qu'elles le paraissent, et que celles qui remontent à l'époque du régime français sont très rares. C'est absolument vrai, mais les vieilles maisons, quel que soit leur âge, n'en donnent pas moins à Québec le caractère antique qui, pour son plus grand bien, doit être conservé. La vieille cité de Champlain est en train de s'étendre jusqu'au pont de Québec, vers l'ouest, et jusqu'à Charlesbourg, dans la direction nord. Il y a là tout l'espace requis pour faire du moderne. Tous les patriotes désirent qu'on touche le moins possible au vieux Québec.

RETROUVERA-T-ON

LES

RESTES

DE CHAMPLAIN?



Par

Paul Bouchard d'Orval

membre de la Société Historique
de Montréal

Le problème historique tel qu'il se pose. — Ce qu'en pensent les Québécois. — L'archéologie et nos universités.

DEPUIS une certaine d'années, on a souvent posé cette question: Où se trouvent les restes de Samuel de Champlain? Historiens et archéologues ont donné les réponses les plus diverses, mais aucune d'elles n'a paru satisfaisante. Faute de documents plus nombreux ou d'un seul document clair et précis rédigé à cette époque, il n'est pas encore possible, même après cent années de recherches de désigner en toute certitude l'endroit où reposent les cendres du fondateur de Québec, de celui que nos historiens ont appelé "Le Père de la Nouvelle-France".

QU'ON n'aille pas croire que la sépulture de Champlain est le seul point d'interrogation de notre histoire du même le plus important: il en est des milliers d'autres et de plus sérieux! Son importance est toute relative. Cependant les Québécois ont à coeur de vouloir honorer les restes de Champlain. Quoi de plus légitime? N'est-ce pas un sentiment qui les honore eux-mêmes? Encore faudrait-il retrouver ces restes mortels réduits sans doute à quelques ossements desséchés, un peu de poussière!

CHAMPLAIN, si estimé en son temps, paraît avoir été oublié pendant près de deux cents ans. Mais, au siècle dernier, des historiens, Garneau, Ferland, Laverdière et Dionne pour ne nommer que ceux-là ont su montrer son véritable rôle dans la fondation de la Nouvelle-France, ses talents d'explorateur, de géographe et d'administrateur, de même que ses qualités d'homme, de bon chrétien et de bon Français. Pour nous rappeler sa mémoire, un comté, un village, un lac, des quartiers et des rues de nos villes, sans compter les raisons sociales et les marques de commerce, portent le nom de ce grand homme. Pour sa part, la ville de Québec a fait mieux encore. En 1898, dix ans avant les mémorables fêtes du tricentenaire de sa fondation, la vieille capitale a élevé à son fondateur un superbe monument sur l'emplacement même du fort Saint-Louis qu'il avait édifié, à l'extrémité de l'actuelle terrasse Dufferin.

LORSQU'ILS s'avisent de rechercher les restes de Champlain, les chercheurs se butent à des difficultés sans nombre. Les documents connus de cette époque sont relativement en nombre infime, si l'on songe à ceux que l'on possède sur la période 1755-1760 et qui forment une masse imposante. En fait, on n'en connaît pas la centième partie. Sans tenir compte de ce qui a été détruit en trois siècles, par les incendies, les guerres, les révolutions, les rats, l'humidité, ou la simple négligence, il faut savoir que des milliers de documents précieux pour notre histoire sont encore enfouis dans les Archives nationales de France, documents qui ne sont pas près de voir le jour. C'est ainsi qu'on ne possède aucune relation de la sépulture de Champlain. Tout au plus sait-on qu'il est l'honneur d'un sépulchre par-

tieulier dans une chapelle qui porta son nom et qui s'est élevée quelque part dans le voisinage de l'actuelle basilique-cathédrale de Québec. De l'histoire de cette chapelle, depuis sa construction jusqu'à sa disparition, on ne connaît à peu près rien. Du sort qu'on fit ensuite aux restes de Champlain, on ne sait pas davantage.

QUÉBEC est une ville fort curieuse, en fait la plus curieuse en Amérique du Nord. Sa situation est unique et les voyageurs l'ont comparée avec assez de justesse au rocher de Gibraltar. Seule ville fortifiée et murée en Amérique, son histoire fort riche est très attachante, et ses monuments sont relativement nombreux. Que son charme soit incontestable, l'afflux des touristes pendant la belle saison en témoigne suffisamment. A Québec, contrairement à ce qui est advenu à Montréal et à tant d'autres villes, le centre à la fois religieux, administratif, judiciaire, éducatif et intellectuel ne s'est pas déplacé. Aussi, après 300 ans, le coeur de la cité de Champlain continue à battre, sinon au même rythme, du moins au même endroit, alors que ses artères ne sont guère plus larges qu'à cette époque. L'étranger se perd facilement dans ce fouillis de rues souvent courtes, toujours étroites, qui empruntent toutes les directions de la rose des vents.

SANS doute, quand il s'agit d'effectuer des recherches sur la topographie québécoise, on peut se fier dans une large mesure aux tracés des rues actuelles de la vieille ville. Mais pour peu que ces recherches remontent au temps de Champlain, les difficultés s'accroissent au point d'être presque insurmontables. Quelque peu élargies aujourd'hui, la plupart des rues de 1760 n'étaient que des sentiers en



Samuel de CHAMPLAIN

1635. Et les sentiers sont rarement des lignes droites! Si l'on ajoute à ces difficultés, une certaine imprécision des cartes de Québec dessinées avant 1670 et des bornes des terrains concédés ou vendus, on aura une bonne idée des difficultés que rencontrent les chercheurs des restes de Champlain.

RETROUVERA-T-ON

LES

RESTES

DE CHAMPLAIN ?



Par

Paul Bouchart d'Orval

membre de la Société Historique
de Montréal

PARMI les gens qui au siècle dernier ou au début du siècle actuel se sont employés à cette classe historique, il faut mentionner les abbés J.-B.-A. Ferland, C.-H. Lavigne et Henri-Raymond Casgrain, l'imprimeur Stanislas Drapeau, N.-E. Dionne, J.-M. Harper, Thomas O'Leary, Ernest Mayrand, P.-B. Casgrain, et quelques autres. Plus récemment, M. Sylvio Dumas, de Québec, vice-président de la Société Historique de cette ville, a repensé toute la question. Ce n'est pas une indiscretion de révéler dès maintenant qu'il offrira avant longtemps une solution neuve pour régler le problème du site de la chapelle Champlain. Sera-t-elle la bonne?

AVANT d'étudier en détail les recherches conduites au siècle dernier et de rappeler du même coup la célèbre "querelle des antiquaires", il n'est pas inutile de signaler tout de suite qu'en dépit du fait qu'on n'a pas encore retrouvé les restes de Champlain, des progrès sensibles ont été accomplis. Des observateurs superficiels pourraient croire que les polémiques qui ont mis aux prises historiens et archéologues ont été stériles; il n'en est rien. En vérité, plusieurs hypothèses ont été, après vérification sérieuse, définitivement écartées et c'est maintenant en un territoire fort restreint de la Haute-Ville de Québec, que les recherches sont circonscrites. D'intéressantes découvertes ont projeté une lumière nouvelle sur des points controversés de notre petite histoire. Aussi, toute nouvelle polémique sur le sujet ne manquera pas d'être la cause de nouveaux progrès.

DIVERS événements ont causé les recherches entreprises depuis un siècle. On attribue les premières à la publication de l'Histoire du Canada de l'abbé Ferland qui, dans ses cours, se buta au problème de la sépulture de Champlain et risqua une solution en un bout de phrase. Les plus récentes sont attribuables au projet du Conseil de ville de Québec d'élargir de nouveau la célèbre côte de la Montagne de cette ville pour augmenter le champ de vision des automobilistes qui doivent la gravir ou le descendre. Pour cela, il faudra faire disparaître une pièce de terrain triangulaire qui rentre en coin dans cette côte. Or ce terrain de l'avis de tous les historiens a servi de premier cimetière commun pour la ville de Québec au moins jusqu'en 1655. Des historiens consciencieux comme Henri Tétu affirment que les corps qui furent inhumés en ce lieu furent plus tard exhumés. D'autres, comme M. Pierre-Georges Roy, le père de notre petite histoire, prétendent qu'il n'en fut rien et qu'en tout cas, on ne trouve aucune trace d'une exhumation collective.

DES chercheurs comme Stanislas Drapeau et J.-M. Harper, au siècle dernier, et plus récemment, M. Georges Boulanger, de Québec, prétendent que Champlain fut inhumé dans le cimetière commun. Aussi la Société Nationale Samuel de Champlain, oeuvre de M. Boulanger, a-t-elle fait requête à la Commission d'Urbanisme de la ville de Québec pour qu'on retarde les travaux d'élargissement de la côte de la Montagne. A leur tour, les membres de cette commission ont recommandé aux autorités municipales de procéder avec le plus grand soin dans l'exécution des travaux. D'autres part, la Société Nationale Samuel de Champlain projette de recueillir une somme de huit à dix mille dollars pour obtenir les services d'un archéologue qui

procéderait à des recherches systématiques dans ce vieux cimetière.

AVANT d'aller plus loin, il m'a paru intéressant d'interviewer quelques Québécois bien connus au sujet du problème de la sépulture de Champlain. Ces messieurs qui se sont prêtés de bonne grâce à ces entrevues n'ont pas manqué d'exposer toute la complexité des recherches qui s'imposent.

M. Georges Boulanger

Il convenait en premier lieu de rendre visite au secrétaire de la Société Nationale Samuel de Champlain. C'est en effet M. Georges Boulanger qui par ses déclarations récentes à la presse a soulevé une fois de plus ce vieux problème.

Humoriste qui s'ignore, M. Boulanger est bien connu à Québec par ses activités littéraires. Il est déjà l'auteur de deux recueils de poèmes qui ont respectivement pour titre: "L'heure vivante" et "Les fleurs du Saint-Laurent". A la première question, M. Boulanger a répondu par un long panégyrique de Champlain.

—Vous êtes le secrétaire de la Société Nationale Samuel de Champlain? lui dis-je.

—En effet. Cette société a été fondée dans le but de rendre honneur et gloire à Samuel de Champlain. Elle se propose de grouper sous une même égide, tous ceux qui sont animés de ferveur envers cette grande figure de notre histoire et de l'histoire universelle, de créer entre eux un lien durable, afin de concerter les volontés en vue d'une action conjointe.

—Quels sont vos projets immédiats?

—Faire du 3 juillet, anniversaire de l'arrivée de Champlain à Québec, un jour de fête nationale. En second lieu, retrouver les restes de Champlain.

—Où sont donc ces restes à votre avis?

—Je crois qu'ils sont dans le cimetière de la côte de la Montagne.

—Et sur quoi fondez-vous votre opinion?

—En 1636, le gouverneur de Montmagny fit exhumier le corps de Champlain qui avait été dans le sous-sol de Notre-Dame-de-Recouvrance, pour le faire ensuite inhumer dans le cimetière de la côte de la Montagne.

—Avez-vous des preuves de cela?

—Je crois que le Dr Dionne l'affirme dans son livre sur Champlain.

—Le Dr Dionne n'était pas un contemporain de Champlain. Il a dû se baser sur des documents de l'époque. Connaissez-vous ces documents?

—Non, je ne connais pas de documents de l'époque qui contiennent cette affirmation.

M. Antoine Roy

C'EST dans son cabinet de travail au Musée Provincial que j'ai interviewé l'Archiviste de la Province, M. Antoine Roy qui a succédé à son père, M. Pierre-Georges Roy, comme conservateur de nos archives, est un diplômé de l'École des Chartes de Paris. C'est un homme dans la



M. Georges
BOULANGER

RETROUVERA-T-ON

LES RESTES DE CHAMPLAIN?



Par
Paul Bouchart d'Orval
membre de la Société Historique
de Montréal

quorantaine, jouissant d'une belle culture, affable et courtois. Dès la première question, il me dit tout bonnement:

—Bien sûr, j'ai lu à peu près tout ce qu'on a écrit sur le problème de la sépulture de Champlain. Cependant, je n'ai fait aucune étude particulière de cette question. Je ne puis donc formuler une opinion.



M. Antoine ROY

—Est-il possible, M. Roy que l'on retrouve un jour les restes de Champlain?

—Ce n'est pas impossible. C'est là un problème dont la situation ne semble pas facile, mais on en a résolu tant d'autres!

—Comment donc, à votre avis, pourrait-on procéder?

—Tout d'abord, c'est aux historiens d'assembler toutes les sources manuscrites connues et d'en trouver d'autres s'ils le peuvent.

—Ce sera un bon point de départ...

—Il faut de toute nécessité remonter constamment aux sources. Sans doute, les opinions des historiens et des chercheurs des cent dernières années peuvent nous guider, mais il faut quand même recourir aux sources originales. Après quoi, il sera nécessaire de faire appel aux services d'un archéologue. Celui-ci effectuera les recherches sur le terrain choisi selon toutes les règles de l'archéologie, une science relativement moderne aux techniques infiniment variées.

—Où donc résident les principales difficultés dans la solution de ce problème de la sépulture de Champlain?

—Nos sources originales sont insuffisantes pour en élucider tous les mystères. Par contre, les Archives nationales de France contiennent sûrement des documents qui pourraient nous éclairer.

—Alors, c'est facile?

—Pas du tout! Les archives françaises contiennent des millions et des millions de dossiers. Il est presque impossible d'en faire un inventaire détaillé. Cependant, de temps à autre, on y découvre des documents concernant le Canada. Depuis près de 80 ans, les Archives canadiennes et les Archives provinciales ont fait copier et photographier à Paris des quantités énormes de documents canadiens. Pourtant, ce n'est là qu'une goutte d'eau dans l'océan des archives françaises. Celles-ci contiennent des masses de documents canadiens qui n'ont pas encore vu le jour et qui le verront Dieu sait quand!

—Croyez-vous, par exemple, que les archives de la Compagnie des Cent-Associés qui administrait alors le Canada puissent être retrouvées éventuellement? N'y découvrirait-on pas tout ce qu'il faut au sujet de la sépulture de Champlain, de la construction, de l'entretien et de la démolition de la chapelle Champlain?

—On n'a pas encore retrouvé ces archives non plus que celles de la Compagnie des Indes occidentales qui lui a succédé. Il est probable que ces papiers ont été dispersés ou peut-être détruits pendant la révolution.

—Dans ce cas, il faudra peut-être attendre longtemps la solution du problème qui passionne nos historiens depuis près de cent ans.

—A moins d'un hasard toujours possible. C'est curieux, il arrive très souvent qu'en cherchant quelque renseignement on en trouve un autre qu'on ne cherchait pas du tout et qui éclaire définitivement tout un problème de petite ou de grande histoire.

M. l'abbé Honorius Provost

LE sous-archiviste du Séminaire de Québec est lui aussi un homme prudent, doc, un homme sage. Il a sous sa garde une collection d'archives précieuses, celles du Séminaire de Québec composées d'un certain nombre de fonds précieux amassés par les archivistes Laverdière, O'Leary,

Amédée Gosselin, et autres. Outre ce qui regarde le Séminaire de Québec et l'Université, on y trouve beaucoup de choses sur Notre-Dame-de-Québec, les seigneuries de Beauport, de la Baie-St-Paul et de l'île de Jésus, des recensements, des relations diverses, des collections de cartes, des liasses de lettres, etc. Aussi, entre chercheurs de la petite histoire, on a l'habitude de dire malicieusement lorsqu'un document est introuvable: Ça doit être au Séminaire de Québec!

L'ABBE PROVOST a à son actif divers travaux historiques de grande valeur. Membre de la Société Historique de Québec, il a publié entre autres documents intéressants: "La maison de Louis Jolliet", "La maison Cadet" et "L'Hôtel Louis XIV". Ces trois études figurent au premier Cahier de la Société d'Histoire régionale de Québec, publié en 1947.



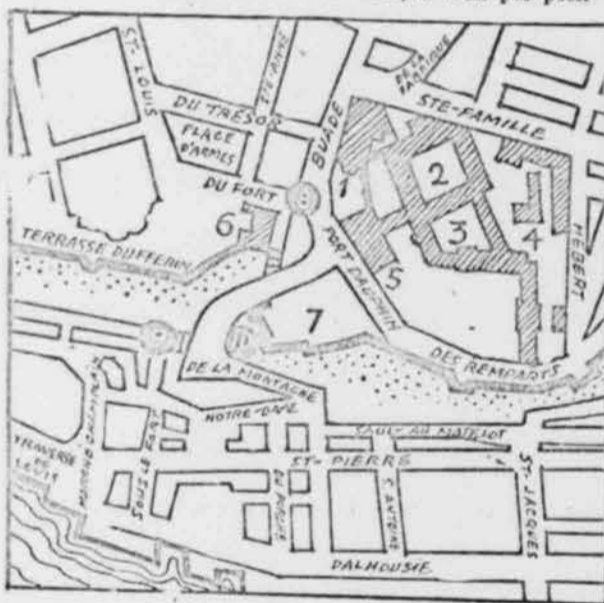
M. l'abbé Honorius PROVOST

—Eh! bien, Monsieur l'abbé, lui ai-je dit, que pensez-vous de la question du tombeau de Champlain?

—Je n'en ai pas fait une étude spéciale, mais je doute beaucoup que l'on puisse trouver du nouveau.

—Comment en êtes-vous venu à cette conclusion?

—Dans une recherche aussi difficile, il n'est pas possi-



C'est quelque part au coeur de la ville de Québec que gisent les restes de Champlain. 1.—La cathédrale-basilique; 2.—le Séminaire; 3.—le Grand Séminaire; 4.—l'Université Laval; 5.—L'archevêché; 6.—le Bureau de Poste; 7.—le parc Montmorency-Laval; 8.—l'angle des rues du Fort et Buade; 9.—Site de la première église paroissiale de Québec, au Cul-de-Sac; 10.—Emplacement du premier cimetière commun. Selon les historiens et les chercheurs, Champlain aurait été inhumé dans l'un ou l'autre de ces trois endroits. Carte de Paul Leduc.

ble de procéder par tâtonnements. D'ailleurs ce n'est pas du tout scientifique. Il faut des preuves documentaires. Or les documents de l'époque 1632-1660 qui nous sont actuellement connus sont trop peu nombreux.

—Mais n'êtes-vous pas l'auteur d'un travail sur la réserve d'Ailleboust, "contre" laquelle était bâtie la chapelle Champlain où fut inhumé le fondateur de Québec? (Cette réserve d'Ailleboust, une concession de terre que ce gouverneur se fit à lui-même, correspond aujourd'hui au quadrilatère formé par les rues Buade, du Fort, Sainte-Anne et du Trésor).

RETROUVERA-T-ON

LES

RESTES

DE CHAMPLAIN ?



Par

Paul Bouchart d'Orval

membre de la Société Historique
de Montréal

QUÉBEC CHERCHE

—J'ai publié une étude sur ce sujet dans le Bulletin des Recherches Historiques de juin 1947. Cette histoire de la réserve d'Ailleboust est fort compliquée. Il est essentiel de la pénétrer à fond pour la solution ultime du problème de la sépulture de Champlain.

—Peut-on imaginer qu'après la destruction ou la démolition de la chapelle de Champlain, on ait laissé ses restes dans le sol?

—Cela dépend de la forme du sépulchre dans lequel on a déposé son corps. S'il s'agit d'une sorte de voûte funéraire, il n'est pas impossible que par quelque concours de circonstance, on ait oublié d'en retirer les restes de Champlain. Mais il est plus probable qu'on a réinhumé Champlain dans le sous-sol de la cathédrale. Après tout, Champlain était un personnage fort estimé de son temps. Les Relations des Jésuites en font presque un saint. Sa mémoire fut certainement vénérée en son siècle, en tout cas suffisamment pour qu'on n'inhume pas son corps dans le cimetière commun de l'époque.

M. Gérard Morisset

—COMME tous les gens que j'ai interviewés, à l'exception de M. Dumas M. Morisset, directeur de l'Inventaire des Oeuvres d'Art de la Province, avoue n'avoir pas étudié de façon spéciale la question historique de la sépulture de Champlain. Il a cependant des lumières sur le sujet. Je m'en doutais un peu.

—On ne possède aucun plan, me dit M. Morisset, de la première église paroissiale de la Haute-Ville, de Québec bâtie, croit-on, à peu près sur l'emplacement de la Basilique. Cependant, je suis porté à croire que ce devait être une église à transept dont les croisillons servaient de chapelles. En tout cas l'église reconstruite après 1647, avait un transept. Ses deux chapelles étaient celles de la Sainte-Famille, du côté de la rue Buadé et celle de Sainte-Anne, du côté du Séminaire. Si la première église de la Haute-Ville était elle aussi à transept, pourquoi n'aurait-on pas inhumé Champlain dans une de ses deux chapelles? C'est cette chapelle qu'on aurait désignée très vite comme "la chapelle de



M. Gérard
MORISSET

M. le Gouverneur", puis "la chapelle Champlain"... Mais ce n'est là qu'une hypothèse!

—Serait-il possible de trouver un jour quelque preuve documentaire?

—Pourquoi pas? Celui qui trouverait le temps d'examiner un à un les minutes des notaires et les procès-verbaux d'arpentage d'avant 1670 pourrait peut-être trouver quelque nouveau document qui éclairerait toute la question.

—On possède déjà certains documents mentionnant la chapelle Champlain. Les historiens se disputent au sujet de quelques mots depuis près d'un siècle.

—C'est vrai. Voyez-vous, ce n'est pas tout de trouver un document: il faut savoir l'interpréter! C'est aussi le cas des gravures et des cartes. On a toujours tort de s'y fier aveuglément. Si, avant de se lancer dans une telle entreprise que celle de la découverte des restes de Champlain, il ne faut douter de rien, il faut aussi dans le cours des recherches nécessaires douter de tout...

—Les historiens seuls peuvent-ils régler le problème?

—Je ne le pense pas, à moins d'une évidence documentaire ou de quelque précision inouïe à laquelle on ne peut s'attendre raisonnablement. Un jour ou l'autre, l'archéologie devra entrer en scène.

—Et l'archéologie, c'est une science qui s'enseigne?

—Sûrement. Dans une université bien organisée, il y a en général une faculté des lettres. Une section de cette faculté donne un cours d'histoire de l'art. Et un cours d'histoire de l'art doit comprendre une partie qui s'appelle l'archéologie. Cette science peut être différente d'un pays à l'autre. Nous possédons tant de choses anciennes qu'il n'y a pas de raison pour que l'une ou l'autre de nos universités n'institue pas une chaire d'archéologie canadienne et une chaire d'histoire de l'art. La première devra être pourvue d'un budget suffisant pour effectuer des fouilles sur le terrain.

—Si je comprends bien, il est temps que nos universités s'intéressent à l'archéologie.

—C'est exact. D'ailleurs, les problèmes archéologiques ne manquent pas chez nous. Dans d'autres provinces, les sites indiens sont la principale occupation des archéologues. Chez nous, il n'en est pas de même. Nos sites indiens sont peu nombreux. Cela est dû à la rigueur de notre climat et au fait que nos Indiens étaient des nomades qui n'ont guère édifié de villages.

—Ces travaux des archéologues, qui donc les utilisera?

—Les historiens, et en particulier ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art.

RETROUVERA-T-ON

LES

RESTES

DE CHAMPLAIN ?



Par

Paul Bouchart d'Orval

membre de la Société Historique
de Montréal

M. Leon Roy

LE conservateur des Archives judiciaires de Québec est lui aussi fils de M. Pierre-Georges Roy, historien bien connu, qui a donné l'essor que l'on sait à nos connaissances historiques.

—Ma tâche, dit-il, est de conserver les archives judiciaires: registres de l'état-civil, minutes des notaires, greffes des arpenteurs, dossiers judiciaires, etc. La chapelle Champlain, ajoute-t-il en riant, n'est pas de ma juridiction.

—Sans doute, mais qui sait si vos archives ne contiennent pas les documents qui éclairciraient tout le problème?

—Qui le sait? Ce n'est pas impossible, c'est même probable. Nous avons ici des greffes de notaires et des greffes d'arpenteurs qui remontent au XVIIe siècle. On finira peut-être par trouver dans un acte quelque nouvelle mention de la chapelle Champlain, ou peut-être un contrat de construction ou de démolition.

—A quand remonte votre premier greffe d'arpenteur?

—A 1673. C'est celui de Jean Guyon. Il semble que les premiers procès-verbaux de nos arpenteurs aient été perdus. Ces documents seraient fort utiles aujourd'hui pour démêler les premières concessions de terre.

—Un problème fort ardu dans la solution duquel vous avez beaucoup d'expérience, si j'en juge par ce que vous avez publié.

—Je me suis intéressé en effet aux terres de l'île d'Orléans et maintenant je travaille sur celles de la Grande Anse.

—Nous voilà loin de la chapelle Champlain et de la réserve d'Ailleboust.

—Peut-être pas. C'est par le même procédé que les chercheurs arriveront à préciser le site de la chapelle Champlain. Il me paraît difficile de régler le problème des restes de Champlain avant d'avoir fait l'histoire de la réserve d'Ailleboust. Justement, un M. Dumas travaille sur ce casse-tête chinois. Je crois qu'il vous renseignera.

M. Sylvio Dumas

LE vice-président de la Société Historique de Québec est un homme fort sérieux, ce qui ne l'empêche pas de sourire au besoin. De tous ceux que j'ai eu l'occasion d'interviewer à Québec, il est le seul qui travaille activement sur le problème des restes de Champlain.

—Il y a longtemps que vous vous intéressez à cette question, M. Dumas?

—Depuis quatre ans. J'ai commencé ce travail peu de temps après la publication d'un article de M. l'abbé Provost sur la réserve d'Ailleboust...

—"contre" laquelle était située la chapelle Champlain.

—Des chercheurs ont prétendu que le mot "contre" signifiait exposé à, sans juxtaposition. Dans la langue du XVIIe siècle "contre" signifie bien juste à côté, voisin.

D'ailleurs dans nos campagnes, on dit encore placer une chaise contre le mur. Cela ne signifie pas la placer vis-à-vis le mur, mais l'adosser au mur.

—Vous êtes vous fait une opinion sur le site de la fameuse chapelle?

—J'ai lu d'abord tout ce qui a été écrit sur le sujet. Puis, j'ai recherché les sources manuscrites, telles que les Relations et autres documents de l'époque. Après quoi,

j'ai voulu vérifier tout cela moi-même. J'en suis venu vite à la conclusion que le premier moyen de connaître le site de la chapelle Champlain, c'était de retracer l'histoire de la réserve d'Ailleboust. C'est ce que j'ai entrepris d'écrire. Je suis fort avancé dans mon travail et j'espère en donner lecture l'automne prochain au cours d'une séance de la Société Historique de Québec.

—Alors, je suis indiscret.

—Je puis tout de même vous donner quelques jalons. Ainsi, j'ai été frappé par le récit de l'incendie de 1640 par le Père Lejeune. Celui-ci dit clairement que le feu prit à la résidence des Jésuites, pour se communiquer à la chapelle de "M. le Gouverneur" et à l'église de Québec. Cela suppose la proximité des trois édifices. Le site de l'église paroissiale paraît avoir été établi par Laverdière.

D'autre part, M. l'abbé Provost a démontré que la résidence des Jésuites s'élevait plutôt du côté sud de la rue Buade qu'à l'endroit actuel du presbytère de Notre-Dame. Je suis bien d'avis que la chapelle Champlain s'élevait à une extrémité de la réserve d'Ailleboust. Je suis même persuadé que les restes des fondations pourront être retrouvés dans le sol et qui sait si on n'y trouvera pas les restes de Champlain. En tout cas je me propose d'essayer l'été prochain de retracer au moins un mur...

—Je vous souhaite bon succès!

Première escarmouche dans la QUERELLE des ANTIQUAIRES

Ce qu'on sait de la sépulture de Champlain. — L'erreur de Ferland. — Laverdière et Casgrain au Cul-de-Sac. — La querelle éclate. — Cauchonneries autour d'un Drapeau — Triste odyssee d'un machabée.

« Leur brochure passera pour une fourberie historique »
Stanislas DRAPEAU

NOUS sommes en novembre 1866 au moment où éclate la fameuse « querelle des antiquaires ». A cette époque, que sait-on au sujet de la mort, des funérailles et de la sépulture de Champlain ? Bien peu de choses en somme. Tout comme aujourd'hui, les historiens se posent de multiples questions, toujours les mêmes : Où Champlain fut-il inhumé ? Qui construisit la chapelle Champlain ? Où était-elle située ? Quand fut-elle édiflée, puis démolie ou détruite ? Qu'a-t-on fait des restes de Champlain ? Où sont-ils maintenant ? Personne n'a encore pu répondre de façon satisfaisante à ces questions. Certes, depuis 1875, des progrès sensibles ont été réalisés, mais il est difficile d'entrevoir une solution prochaine de ce problème.

SIMPLE curieux du passé et témoin du présent, je n'aurai pas la témérité d'essayer de résoudre le problème de la sépulture de Champlain. Mes ambitions sont plus modestes. Je serai pleinement satisfait si je réussis à établir de façon claire l'état de la question et à exposer les résultats des recherches accomplies jusqu'à nos jours. Peut-être pourrai-je indiquer au hasard de mes propres recherches quelque nouveau filon à l'usage de ceux qui se passionnent encore pour la solution de ce mystère ?

La mort de Champlain

SAMUEL DE CHAMPLAIN, fondateur de Québec et gouverneur de la Nouvelle-France, mourut à Québec, le 25 décembre 1635, à l'âge de 65 ans. Frappé par la paralysie au début d'octobre, son ami, le Père Charles Lalemant, jésuite, (1), le prépara à la mort, une mort fort édifiante, si l'on en juge par les Relations des Jésuites, dont voici le texte :

« Le vingt-cinquième Decembre (2), écrit le Père Paul Le Jeune (3), jour de la naissance de nostre Sauveur en terre, Monsieur de Champlain, nostre Gouverneur, prit une nouvelle naissance au Ciel; du moins nous pouvons dire que sa mort a esté remplie de benedictions. Je croy que Dieu luy a fait cette faveur en consideration des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous esperons qu'un jour Dieu sera aimé et servy de nos François, & cognu & adoré de nos Sauvages; il est vray qu'il avoit vescu dans une grande justice & équité, dans une fidélité parfaite envers son Roy, & envers Messieurs de la Compagnie; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec

des sentiments de piété si grands, qu'il nous estonna tous. Que ses yeux jettèrent de larmes ! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent ! Quel amour n'avoit-il pas pour les familles d'ici ! disant qu'il les falloit secourir puissamment pour le bien du Pays, & les soulager en tout ce qu'on pourroit en ces nouveaux commencements, & qu'il le ferroit, si Dieu lui donnoit la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devoit rendre à Dieu; il avoit préparé de longue main une Confession generale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Père Lalemant qu'il honoroit de son amitié; le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusques la mort. »

LES funérailles du fondateur de Québec eurent lieu le lendemain dans l'église paroissiale de Québec, « la chapelle de Kébec », comme on l'appelait alors. Ainsi qu'il le révèle dans la suite de la Relation de 1636, le Père Le Jeune prononça l'oraison funèbre.

- (1) Charles Lalemant, qu'il ne faut pas confondre avec son frère Jérôme, ni avec son neveu, Gabriel, l'un de nos Saints Martyrs, fut l'un des premiers Jésuites qui arrivèrent à Québec, le 19 juin 1625.
- (2) Relation de 1636, Thwaites, IX, pp. 296-8.
- (3) Supérieur des Jésuites au Canada, de 1621 à 1639. C'est à ce titre qu'il rédigea la Relation.

« On luy fit, poursuit-il, un convoy fort honorable, tant de la part du Peuple, que des Soldats, des Capitaines et des gens d'Eglise. Le Père Lalemant y officia, & on me chargea de l'Oraison funèbre, où je ne manquay pas de sujet. Ceux qu'il a laissés après luy ont occasion de se louer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la Postérité. Au sortir de ces devoirs funebres Monsieur de Chateau-fort, qui commande à présent aux trois Rivières, prit sa charge, selon le pouvoir que luy en donnoient Messieurs de la Compagnie, par les Lettres qui furent ouvertes, & Leuës à l'heure mesme en presence du Peuple assemblé en l'Eglise: ces Messieurs m'en avoient fait le depositaire pour les produire en temps & lieu... »

SI J'AI tenu à citer ces textes originaux in extenso, c'est que j'aurai plusieurs fois l'occasion d'y renvoyer mes lecteurs. Ces documents sont de première importance.

Pour essayer de comprendre quelque chose au mystère de Champlain, il faut sans cesse les scruter. Comme on le constatera, la Relation ne dit mot de la sépulture. Cependant un bout de phrase, « au sortir de ces devoirs funebres », laisse entendre que l'inhumation de Champlain dut se faire tout près de la chapelle paroissiale, puisque aussitôt après, le Père Le Jeune annonça au peuple encore réuni dans cette chapelle, la prise de commandement de Châteaufort comme successeur pro tempore de Champlain. Aussi les historiens qui ont voulu écrire quelque chose au sujet de cette sépulture ont tout simplement émis des hypothèses que la petite histoire n'a pas toujours confirmées. Après eux, d'autres historiens ont transformé certaines de ces hypothèses en affirmations gratuites, sans scrupule et sans remord. « Il se pourrait que » s'est mué en « il se peut que », puis en « il est probable que », pour finir enfin en affirmation plus ou moins catégorique. Et c'est ainsi que s'écrit l'histoire !



Paul LE JEUNE, S.J.



Par
Paul Bouchart d'Orval
membre de la Société Historique
de Montréal

Un incendie désastreux

QUE l'acte de sépulture de Samuel de Champlain ait été inscrit dans les registres de la paroisse, cela ne saurait être mis en doute. Malheureusement ces précieux documents ont disparu dans l'incendie qui détruisit également la résidence des Jésuites et « la chapelle de M. le Gouverneur », c'est-à-dire « la chapelle Champlain ». Dans sa Relation de 1640, le Père Barthélemy Vimont décrit comme suit cet incendie :

« Le feu se mit en notre maison de Québec, qu'il a réduite en poudre, et la chapelle de M. le Gouverneur, et l'église publique : tout a été consumé. Cela se fit si soudainement, qu'en moins de deux ou trois heures, on ne vit de tous ces bâtiments, et de la plupart de tous nos meubles qu'un peu de cendres et quelques pans de murailles qui sont restés pour publier cette désolation. »

D'AUTRES détails nous sont fournis par les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, (4) :

« Le dernier jour de l'octave, le 14e de juin, à quatre heures du soir, le feu prit à la maison des Reverends Pères Jésuites, qui en peu de temps fût toute brûlée, sans que l'on pût sauver leur église, que les flammes consumèrent aussy fort promptement parce qu'elle n'étoit que de bois. »

IL EST à remarquer que les Annales de l'Hôtel-Dieu ne mentionnent pas la chapelle Champlain. Toutefois, elles affirment que l'église paroissiale « n'étoit que de bois ». Comme d'autre part, la Relation parle de « l'église publique » et de « la chapelle de M. le Gouverneur » pour ensuite affirmer qu'il n'en reste qu'un peu de cendres et quelques pans de murailles, on peut déduire que la chapelle Champlain était bâtie en pierre et en maçonnerie, mais que par contre l'église paroissiale était en bois. Ces détails ont leur importance.

APRES l'incendie, il fallut reconstituer les actes de l'état-civil depuis le début de la colonie. Ce travail fut fait pour les baptêmes et les mariages, mais pour une raison qu'on ne s'explique pas, il ne

(4) Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716. Par les RR. MM. Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Denis et Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène. Éditées par Dom Albert Jamet, Québec, 1939.

s'étendit pas aux actes de sépulture. Seuls les actes de sépulture de l'année en cours, (1640), furent reconstitués. On ne connaît donc pas l'acte de sépulture de Champlain, même reconstitué. Il est plus que probable que cinq ou six mots de cet acte, s'il nous était parvenu, suffirait à éclaircir tout le problème du tombeau de Champlain. Vraiment, on dirait qu'une sorte de fatalité s'est acharnée sur le sort fait à la dépouille mortelle de Champlain.

L'ANNEE suivante, à la date du 21 mai 1641, le registre de l'église paroissiale de Québec nous

apprend l'inhumation dans « la chapelle de M. de Champlain » de François de Ré de Gand, commissaire général au magasin de la Compagnie des Cent-Associés. C'est la première fois que cette chapelle connue jusqu'ici sous le nom de « chapelle de M. le Gouverneur » est désignée comme « la chapelle de M. de Champlain ». Il n'est pas difficile d'expliquer ce changement. On ne pouvait tout de même pas continuer à appeler cette chapelle de son premier nom. Cela aurait porté à confusion puisque après Champlain il y eut d'autres gouverneurs. C'est pourquoi en son gros bon sens, le peuple, plus logique qu'on ne le croit, désigna la chapelle où reposaient les restes du fondateur de Québec, comme « la chapelle de M. de Champlain », puis plus simplement « la chapelle Champlain ». Notons toutefois que jusqu'ici rien n'indique que le corps de Champlain ait été inhumé dans cette chapelle. Mais, pour une raison ou pour une autre, une chapelle porte le nom de Champlain.

Voici d'ailleurs le texte de cet acte de sépulture :

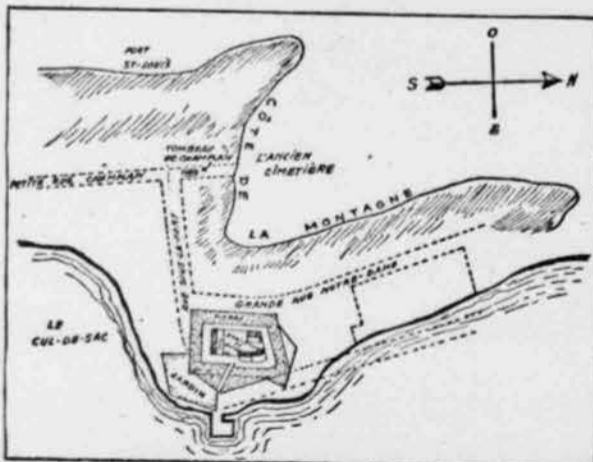
« Le 20 de mai le lendemain de la Pentecôte 1641 mourut François de Ré dit Mr. Gand, Commissaire Général au magasin de Kébec, et ce en la chambre, qui est sous la sacristie, et chapelle du dit Kébec, (5), où il avait passé l'hiver. Le même jour on chanta les vêpres des trépassés pour lui, et le lendemain 21 du même mois après l'office des morts et la messe chantée solennellement il fut enterré en la chapelle de M. de Champlain. »

L'ANNEE suivante, le 22 octobre, le jésuite Charles Raymbaut est lui aussi inhumé dans la chapelle Champlain. « Le 22 d'octobre, lit-on au registre de 1642, fut enterré dans la chapelle de M. de Champlain le P. Charles Rimbaut. » Sous la plume du Père Vimont, la Relation de 1643 ajoute quelques détails précieux :

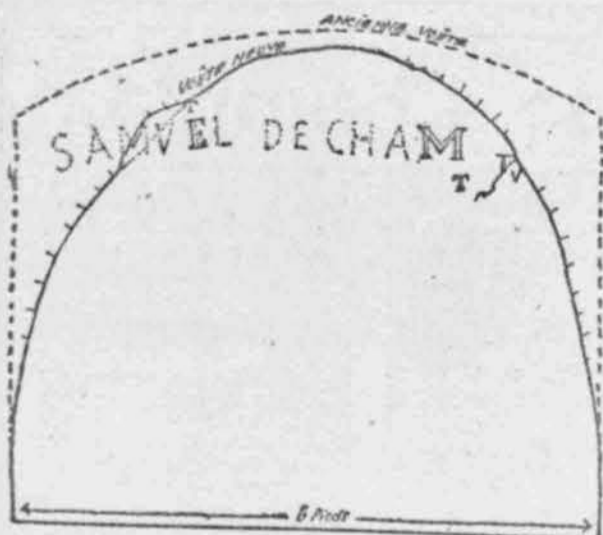
« M. le Gouverneur, (Montmagny), qui estimait sa vertu, désira qu'il (le P. Raymbaut) fût enterré près du corps de feu M. de Champlain, qui est dans un sépulchre particulier, érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage, qui a tant obligé la Nouvelle-France. »

Suite à la 29e page

(5) Cette « chapelle du dit Kébec », c'est la chapelle temporaire logée après l'incendie de 1640, au troisième étage du magasin de la Compagnie des Cent-Associés qui se trouvait à peu près sur l'emplacement du Palais de Justice de Québec.



Plan de la Basse-Ville de Québec tracé par les aboés Laverdière et Casgrain indiquant la position du supposé tombeau de Champlain qu'ils prétendirent avoir retrouvé. (Redessiné par Paul Leduc)



Voici l'inscription relevée par Laverdière et Casgrain au-dessus d'une voûte située au pied de l'escalier Champlain. Il faut beaucoup d'imagination et beaucoup de pointillé pour y lire le nom du fondateur de Québec. (Redessiné par Paul Leduc)

Suite de la 28e page

NOUS savons maintenant que Champlain fut enterré dans une chapelle qui porta son nom et qu'il eut même un «sépulchre particulier. Telles étaient en 1866 les connaissances (6) des abbés Laverdière et Casgrain au moment où ils déclenchent la querelle des antiquaires», à la suite d'une révélation de l'imprimeur Stanislas Drapeau. Mais avant de raconter cette querelle, il convient de faire un retour en arrière.

«Peuple sans histoire»

EN MOINS de 16 ans (1845 et 1861), parurent à Québec, deux Histoires du Canada, l'une par François-Xavier Garneau, l'autre par l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland. L'intérêt des Canadiens français pour leur histoire en fut grandement stimulé. Durham avait dit de nous que nous étions «un peuple sans histoire». Le défi fut relevé. D'autres historiens suivirent leurs traces. Nos arrière-grands-pères apprirent qu'ils avaient une «histoire magnifique écrite dans les labeurs et même le sang de leurs aïeux».

Mais la grande histoire a de ses affirmations qui font sursauter ces chercheurs de chenilles et de moucheron que sont les gens qui s'intéressent à la petite histoire. On comprend sans peine que l'historien ne saurait entrer dans l'examen en détails de tous les faits qu'il raconte. S'il les analyse, ce n'est pas tant pour présenter cette analyse au public que pour les fins de la synthèse qu'il construit. Au surplus, il lui faut se borner, résumer, faire court, d'où certaines erreurs inévitables dans les jugements et appréciations des



F.-X. GARNEAU



Une découverte de Stanislas Drapeau

STANISLAS DRAPEAU, un typographe-imprimeur, fondateur de plusieurs journaux et revues, s'intéresse lui aussi à la solution de ce problème. Tous ces Messieurs, d'ailleurs, fouillent à qui mieux mieux les Relations et le Journal des Jésuites, les Voyages de Champlain, les ouvrages de Sagard, etc., dans l'espoir de trouver quelque indication utile.

TOUS trois sont d'excellents amis, du moins pour le moment. Souvent ils se rencontrent dans la salle d'études de l'université Laval dont, en sa qualité de bibliothécaire, l'abbé Laverdière a la charge. Hélas ! la bonne harmonie de ce trio de chercheurs ne devait pas durer. L'orage de la «querelle des antiquaires» allait bientôt éclater. On échangeait de gros mots. C'est tout juste si Drapeau ne sera pas accusé d'anticléricalisme, d'injure suprême de cette époque ! Sans compter qu'au temps troublé du «ciel bleu» et l'«enfer rouge», la politique s'en mêlerait... Mais n'anticipons pas sur les évé-

personnages de l'histoire, de leurs caractères et de leurs faits et gestes. Ces erreurs sont encore plus fréquentes, sinon moins dangereuses, lorsqu'il s'agit de noms, de dates et de lieux.

L'ABBE Charles-Honoré Laverdière, (7), est l'un de ces chercheurs qui, comme Jacques Viger, premier maire de Montréal, s'intéresse avant tout à notre petite histoire. Il est encore jeune prêtre quand l'abbé Ferland donne ses premiers cours d'histoire du Canada. Certaines affirmations de ce savant historien lui paraissent inexactes. Il en prend note et se promet de rétablir les faits.

AINSI Ferland avait écrit dans son Histoire, (8), ce qui suit :

(6) J'ai volontairement omis de mentionner parmi les documents connus à cette époque le précieux «Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance» conservé aux Archives du Séminaire de Québec, j'y reviendrai.

(7) Charles-Honoré Cauchon dit Laverdière était né au Château-Richer, le 23 octobre 1826. Ordonné prêtre le 3 août 1851, il fut professeur au Séminaire de Québec de 1851 à 1873. Il décéda subitement dans les bureaux d'une imprimerie, à Québec, le 11 mars 1873.

(8) Édition de 1861, p. 292.

«... le corps du fondateur de Québec fut inhumé dans une chapelle qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame-de-Recouvrance et qui était désignée sous le nom de la Chapelle de Champlain.»

DANS les années qui suivent, l'abbé Laverdière et son ami, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, qui publiera plus tard un grand nombre d'ouvrages historiques d'inégale valeur, recherchent ensemble le lieu de sépulture de Champlain. Un incident leur facilite grandement la tâche.

J.-B.-A. FERLAND, ptre Une dizaine d'années avant la sensationnelle découverte du « tombeau » de Champlain par Laverdière et Casgrain, la ville de Québec avait fait effectuer des travaux d'excavation pour l'aqueduc, au pied de l'escalier qui conduit de la petite rue Champlain à la côte de la Montagne. Au cours de ces travaux qui étaient sous la direction de l'ingénieur de la ville, Hugh O'Donnell et du surintendant Baldwin des travaux de l'aqueduc, des ouvriers mirent à jour une sorte de voûte en pierre renfermant un cercueil qui contenait des ossements humains. A une distance d'environ 25 pieds de cette voûte, on trouva trois crânes humains.

A L'EPOQUE, il semble que cette découverte ne fit pas grand bruit. Cependant, au début de l'été de 1866, soit douze ans plus tard, Stanislas Drapeau rencontre l'ingénieur O'Donnell qui lui raconte cette vieille histoire. « J'annotai ces renseignements dans mes cartons, écrit Stanislas Drapeau, (9), en attendant que j'eusse le temps d'en étudier et d'en considérer le mérite. » Drapeau garde son secret tout l'été et même une partie de l'automne. Mais le 5 novembre, il a le malheur de s'en ouvrir à l'abbé Laverdière. Il lui indique même la source de ses renseignements : l'ingénieur de la ville, Hugh O'Donnell.

Trop parler euit

LAVERDIÈRE qui brûle de faire quelque découverte sensationnelle ne met pas de temps à profiter de cette révélation. Il en parle aussitôt à son ami, l'abbé Casgrain qui, dès le lendemain, rend visite à l'ingénieur O'Donnell qu'il presse de questions au sujet des travaux d'excavation de 1854. Le 12 novembre, les deux abbés annoncent dans les journaux de Québec que, le 4 décembre suivant, ils apprendront au public la découverte du « tombeau » de Champlain. Annoncée pour le 4, la brochure paraît le 6 décembre 1866. Du coup, le secret de Stanislas Drapeau est devenu un secret de polichinelle. Le plus grave, c'est que les abbés Laverdière et Casgrain s'approprient sans remords, mais non sans précautions, la découverte du typographe amateur de petite histoire. Mais Drapeau, nous le verrons bientôt, aura sa revanche.

(9) Observations sur la brochure de MM. les abbés Laverdière et Casgrain relativement à la découverte du tombeau de Champlain, par Stanislas Drapeau, Québec, Cary, 1866. 28 p.

LA BROCHURE des deux abbés (10) se divise en deux parties. La première décrit le processus de la découverte du tombeau de Champlain. Les auteurs exposent d'abord certains faits historiques, tel l'incendie en 1640 de l'église paroissiale, cause de la disparition des registres de l'état-civil qui contenaient l'acte de sépulture de Champlain. Puis ils s'élèvent contre un passage de l'Histoire du Canada de Ferland où celui-ci aurait confondu « la chapelle de M. le Gouverneur » et « la chapelle de Champlain ». On sait que « la chapelle de M. le Gouverneur » brûle en 1640 en même temps que l'église paroissiale et la résidence des Jésuites.



C.-H. LAVERDIÈRE, ptre

Mais en 1641 et 1642, on inhume le jésuite Raymbaut et de François de Ré de Gand dans « la chapelle Champlain », ce qui prouve aux yeux des deux abbés que cette chapelle n'est pas « la chapelle de M. le Gouverneur » (11).

LES deux abbés affirment qu'après 1632, Champlain n'a pas fait bâtir d'autre chapelle que celle de Notre-Dame-de-Recouvrance. Selon eux, à la suite de l'incendie de 1640, les offices ont dû être célébrés dans l'église de la Basse-Ville, celle construite en 1615. Et cette église appelée par les Récollets, « la chapelle de Kébec », nos deux historiens en font la chapelle Champlain, lieu de sépulture du fondateur de la ville ! Une fois de plus, qui veut trop prouver ne prouve rien !

POUR déterminer l'endroit où se trouvait cette première église de Québec, les raisonnements et déductions des abbés sont cependant fort justes. Il est difficile de la placer ailleurs qu'au Cul-de-Sac. A cette époque, la Basse-Ville n'occupait qu'une pointe de terre qui s'avancait dans le fleuve, soit plus précisément les rues Sous-le-Fort, Notre-Dame, Saint-Pierre, Cul-de-Sac, Champlain et la petite rue Champlain. L'espace compris entre la traverse de Lévis et la rue Champlain était sous l'eau : c'était le port du Cul-de-Sac. Par ailleurs, les récits de l'époque démontrent que la chapelle de Québec était distincte de l'habitation qui occupait à peu près l'emplacement de l'église actuelle de Notre-Dame-des-Victoires. Cette chapelle ne pouvait guère occuper qu'un endroit : le fond du Cul-de-Sac, c'est-à-dire l'angle de la rue Sous-le-Fort et de la petite rue Champlain. Pour Laverdière, le nom même de cette rue est un argument en faveur de la sépulture de Champlain dans le sous-sol de la première église de Québec. Quant au cimetière, il occupait le triangle qui se voit du haut de l'escalier de la petite rue Champlain à l'endroit où la côte de la Montagne fait une courbe prononcée. D'ailleurs, dès 1613, une carte de Québec et de ses environs dessinée par Champlain indique déjà la présence de ce cimetière par une croix qui exista longtemps en cet endroit et qu'on a réédifiée en 1934 à l'occasion des fêtes de Jacques Cartier.

« Conduits ainsi pas à pas comme malgré nous », écrivent les deux abbés, il ne reste plus qu'à profiter du tuyau fourni par Drapeau. Ils voient l'ingénieur O'Donnell qui leur montre un plan du 27 mars 1856 précisant l'endroit où se trouve la voûte. Dans celle-ci, ils relèvent grâce à deux lettres et au quart de deux autres, une inscription qui avec beaucoup d'imagination se lit : « Samuel de Champlain » ! (12).

LA SECONDE partie de la brochure est une sorte de journal de la marche des événements qui ont conduit les deux abbés à cette découverte sensationnelle. On sent bien que ce journal est rédigé après coup pour répondre d'avance aux protestations indignées de Stanislas Drapeau. Il s'agit de laisser croire au public que Drapeau n'y est pour rien dans cette affaire. En tout cas, rien n'est plus amusant après 84 ans que de lire ce journal.

Suite à la 47e page

(10) Découverte du Tombeau de Champlain par MM. les abbés Laverdière et Casgrain, Québec, 1866, C. Darveau, 19 p. 1 gr. 2 plans.

(11) Depuis 1875, on admet sans discussion que « la chapelle de M. le Gouverneur » et « la chapelle Champlain » sont deux désignations différentes pour un même édifice. D'ailleurs, l'argument invoqué contre cette prétention ne vaut rien. La destruction par le feu de « la chapelle de M. le Gouverneur » n'empêchait nullement l'inhumation des défunts dans le sous-sol.

(12) Il faut examiner ce dessin pour se rendre compte que dans le domaine de l'archéologie les deux abbés avaient plus d'imagination que de science.

Suite de la 29^e page de

A la recherche du tombeau de Champlain

Drapeau inquiet

STANISLAS DRAPEAU a vu venir le coup, mais c'est en vain qu'il essaye de le parer. Le 14 novembre, deux de ses amis, Norbert Thibault et J.-O. Dion, signent une déclaration conjointe. On y lit que le lundi, 5 novembre, tous deux étaient « présents dans la salle d'études de l'université Laval où M. Stanislas Drapeau s'occupe à recueillir les faits historiques et archéologiques du Canada, lorsque s'engagea une conversation entre nous tous, touchant le Tombeau de Samuel de Champlain ». Dans le cours de la conversation Drapeau déclare que des ossements humains avaient été trouvés dans un tombeau lors des travaux d'excavation pour l'aqueduc, au pied de l'escalier Champlain, et qu'il tient ce renseignement de Hugh O'Donnell, ingénieur de la ville. « Le fait relatif au tombeau et aux ossements humains parut surprendre M. l'abbé Laverdière; il nous dit qu'il l'ignorait. »

LE LENDEMAIN, 15 novembre, Stanislas Drapeau écrit à l'abbé Laverdière pour le féliciter de son « heureuse découverte ». « Puisque j'ai eu le bonheur, écrit-il, de vous intéresser et de vous mettre sur la trace de cette glorieuse conquête, j'ai lieu d'espérer que ma réclamation, qui ne saurait d'ailleurs rien diminuer du mérite qui vous revient, vous sera aussi agréable que le souvenir qui s'y rattache, et que vous jugerez favorablement le motif qui me fait agir. » Drapeau demande tout simplement que Laverdière mentionne son rôle dans cette découverte.

“En considération”

LE 19 novembre, l'abbé-historien répond : « ...Soyez bien persuadé que nous la (lettre de Drapeau) prendrons certainement en considération ». Cette « considération » devait être fort mince ainsi qu'on le verra plus loin.

LE 21 novembre, Drapeau fait paraître quelques lignes dans le Canadien pour déclarer publiquement qu'il avait adressé une lettre aux deux abbés, exigeant qu'on mentionne son nom dans le procès-verbal de « cette glorieuse découverte ».

LE 22, Laverdière répond dans le Journal de Québec : « Comme M. Drapeau semble demander compte d'informations qu'il n'a données qu'à moi, je dois à M. Casgrain et au public de déclarer ici, que je n'en ai fait aucun usage, et cela sans aucun mauvais vouloir quelconque ».

DEUX jours plus tard, Laverdière démasque subitement ses batteries et tire à boulets rouges. « Maintenant, écrit-il dans le même journal, comme nous ne pouvions, sans manquer à la vérité, faire autre chose que lui tenir compte (à M. Drapeau) de l'intérêt qu'il pouvait avoir porté à cette importante question, et qu'il a eu soin d'informer le public de son mérite personnel, nous sommes dispensés de faire figurer son nom dans le compte rendu de nos recherches ».

Cauchonneries

ENFIN, le 6 décembre 1866, paraît la fameuse brochure des abbés Laverdière et Casgrain.

Drapeau relève aussitôt le défi et prépare la sienne



Joseph CAUCHON

« M. Drapeau, avait écrit le journaliste Cauchon, (14), sent comme un homme de génie, et ressent comme un charretier. »

« Savez-vous, M. Cauchon, répliqua Drapeau, que si je voulais descendre sur ce terrain, j'aurais le droit de dire que vous sentez comme... M. Cauchon ? »

qu'il publiera le 20 décembre. Entre-temps, la polémique fait toujours rage dans les journaux. Nous sommes à l'époque du « ciel bleu » et de l'« enfer rouge ». Cette polémique dure plusieurs semaines. Elle ne se termine qu'avec la publication d'une deuxième brochure de Drapeau (13). Cette fois, il s'attaque à un personnage puissant qui l'avait grossièrement insulté dans son journal en une série de quatre articles.

C'EST à ce niveau que la discussion s'abaisse au moment où elle s'éteint. Parmi les nombreux incidents de cette querelle des antiquaires, il en est un qu'il faut citer tant il est savoureux. Après avoir donné une première lettre favorable à la cause de Drapeau, l'ingénieur O'Donnell change son fusil d'épaule et affirme publiquement que lui seul avait révélé à Laverdière l'histoire du machabée du Cul-de-Sac. Quelques jours plus tard, O'Donnell voit porter son salaire mensuel de \$100 par mois. Alors Drapeau ne se gêne pas pour déclarer à tout venant que c'est l'abbé Laverdière qui a obtenu du Conseil de ville de Québec, cette récompense pour son précieux collaborateur.

Et les ossements ?

QU'EST-IL advenu des ossements trouvés au Cul-de-Sac ? Dans sa brochure, l'abbé Laverdière nous apprend qu'il fit une enquête. Après avoir rendu visite aux coroners du temps, il vit l'abbé Langevin, de la Cathédrale, qui déclara qu'on lui avait remis les ossements en question peu après leur découverte. Langevin les conserva soigneusement dans une petite boîte en bois pendant trois ans, puis il enterra cette boîte dans le cimetière des enfants morts sans baptême situé près de la cathédrale. Laverdière entreprit de retrouver cette boîte, mais les fouilles furent inutiles.

QUELLE fut la réaction du public dans cette affaire ? On assure que, d'une manière générale, il inclina à croire véridique la découverte des abbés

(13) Le Journal de Québec et le Tombeau de Champlain. Par Stanislas Drapeau. Québec. Le Canadien, 1867. 32 p.

(14) Joseph-Edouard Cauchon, (1816-85), avocat, homme politique et l'un des grands journalistes du siècle dernier. Il fut ministre du Revenu à Ottawa et président du Conseil Privé, député de Montmagny puis de Québec, sénateur et président du Sénat. Il fut lieutenant-gouverneur du Manitoba de 1877 à 1882. Conservateur en politique, il fut un brillant journaliste qui se fit valoir dans des polémiques célèbres.



C'est au pied de cet escalier qui relie la côte de la Montagne au Cul-de-Sac que les abbés Laverdière et Casgrain prétendirent avoir trouvé en 1866 les restes de Champlain. — (Photo du Canadien Pacifique).

Laverdière et Casgrain. Pouvait-on mettre en doute les déclarations de deux prêtres ? Et pourtant, c'est l'imprimeur et journaliste Stanislas Drapeau qui avait raison ! Car en trois brochures publiées en 1866, 1867 et 1880, Drapeau démolit sans peine le monstrueux échafaudage historique des deux abbés. « Auprès d'une certaine classe de personnes qui ne prennent point le temps d'approfondir la justesse des raisonnements qui leur sont offerts, écrit Drapeau, ou qui subissent l'entraînement d'une bienveillance excessive, la brochure de MM. Laverdière et Casgrain trouvera peut-être grâce ; mais il n'en sera pas ainsi devant l'histoire et auprès des hommes qui réfléchissent et descendent au fond des choses pour en saisir la vérité pure et simple. »

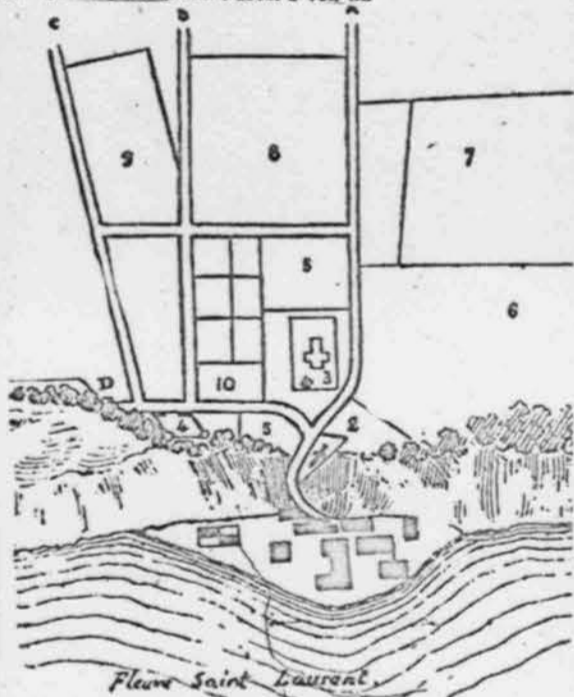
CETTE prédiction s'est réalisée (15).

(15) Il n'est que juste d'ajouter ici pour ne pas laisser le lecteur sous une mauvaise impression que les abbés Laverdière et Casgrain ont laissé une œuvre historique considérable quoique d'un genre différent. Si le premier n'a pas été heureux dans le domaine de l'archéologie, le second a fait mieux en 1873 lorsqu'il réfuta lui-même la découverte de 1866. A Laverdière, nous devons de magnifiques éditions des "Relations" et du "Journal", des Jésuites, ainsi que des "Œuvres de Champlain". De son côté, Casgrain a écrit l'histoire des communautés religieuses de Québec et un grand nombre d'autres ouvrages.

Une chapelle en bois

QU'ETAIT cette chapelle ? On s'en ferait une mauvaise idée si l'on se fiait au dessin de M. Lauréat Brouilly, reproduit dans l'ouvrage de Joseph Trudelle, « Les Jubilés et les Eglises et Chapelles de Québec », (7) et emprunté à la gravure du récollet Hennepin représentant la prise de Québec par les frères Kirke. Les deux gravures sont de la plus haute fantaisie. On ne connaît d'ailleurs aucun plan ou dessin de cette chapelle de

- (1) Cf. La "Patrie" du 5 mars, section magazine.
- (2) En fixant cette date, je ne tiens pas compte des établissements acadiens, ni des colonies plus anciennes qui auraient été établies par des Scandinaves au moyen âge. Quant à la question de savoir si des prêtres ont accompagné les explorateurs et découvreurs qui ont précédé Champlain, il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'en discuter.
- (3) A vrai dire, les voyages précédents de Champlain, (1603, 1608-9, 1610, 1611 et 1613), furent des voyages d'exploration.
- (4) Oeuvres de Champlain. Edition Laverdière, Québec, 1879, p. 499.
- (5) Sagard. Histoire du Canada. Edition Tross, Paris, 1805, p. 24.
- (6) Oeuvres de Champlain, p. 499.
- (7) Québec, "Le Soleil", 1902. 2 vol. III.



Carte de Québec en 1635, dessinée par Stanislas Drapeau. 1—le cimetière; 2—lot vacant, (aujourd'hui le parc Montmorency-Laval); 3—l'église paroissiale; 4—le fort Saint-Louis; 5—la Grande Place; 6—terres de Couillard; 7—terres de l'Hôtel-Dieu; 8—Jésuites; 9—Ursulines; 10—la future réserve d'Alleboust; A—côté de la Montagne; B—rue Sainte-Anne; C—rue Saint-Louis; D—rue du Fort. Cette carte est de haute fantaisie. Elle est évidemment tirée de celle de Bourdon qui date de 1660.

Québec qui ne pouvait être qu'un édifice en bois, aux dimensions modestes. Faut-il rappeler qu'à cette époque, Québec ne comptait guère plus d'une quarantaine de personnes ? D'ailleurs, commencée après le 2 juin, la chapelle était à peu près terminée le 25 du même mois puisque le Père Dolbeau y célébra la Messe à cette date. Elle était sûrement construite en bois, car avec les moyens dont on disposait alors, comment imaginer qu'en trois semaines un petit groupe d'ouvriers aient pu édifier une église en pierre ? Dans son « Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France », le Père Chrétien Le Clerc confirme parfaitement ce point de vue :

«Le Père Jean d'Olbeau étant arrivé à Québec y avait désigné, de concert avec M. de Champlain, le plan de notre premier établissement, d'une petite chapelle et d'une maison, pour mettre à couvert les religieux dans l'endroit même où est à présent la basse ville. Le tout fut bientôt en état car il n'eut rien que de fort simple et conforme à la pauvreté évangélique.»

JUSQU'EN 1629 cette humble chapelle devait servir d'église paroissiale. Cependant, il ne semble pas que les Récollets s'y soient tenus constamment. Dès 1620, ils commencèrent la construction sur les bords de la rivière Saint-Charles, du couvent et de l'église de Notre-Dame-des-Anges. (8). Placée au Cul-de-Sac, précisément au pied de l'escalier Champlain, la chapelle de Québec, ainsi que l'a démontré l'abbé Laverdière, ne disposait que de bien peu de terrain.

SUIVANT la coutume de l'époque, le terrain avoisinant servait de cimetière commun. D'après les documents du temps, quelques Sauvages furent enterrés dans ce cimetière. C'est ce qui explique la présence d'ossements lors des excavations pratiquées en 1854 et 1856 au pied de l'escalier Champlain, sur le site primitif de l'église ou non loin.

Sa destruction

QU'EST-IL advenu de la chapelle de Québec après 1629 ? Elle paraît avoir subi le même sort que l'habitation de Champlain qui fut incendiée ou qui plus probablement brûla entre 1629 et 1632, durant le séjour des Anglais à Québec. (9). lisons ce qu'en dit le Père Le Jeune dans sa Relation de 1632. (10).

- (8) Ils allèrent bientôt habiter leur couvent situé là où se trouve aujourd'hui l'Hôpital-Général de Québec. C'est d'ailleurs dans cette partie de la ville que Champlain voulait établir sa future ville de Ludovica. La construction du fort Saint-Louis, du magasin de la Compagnie et de la seconde église paroissiale à la Haute-Ville fit oublier le projet de Ludovica.
- (9) On ne voit pas pourquoi les Anglais auraient délibérément incendié la Basse-Ville de Québec, et surtout l'habitation. Il y avait trop peu d'édifices convenables à Québec pour qu'ils incendient les meilleurs. Quant au siège de Québec, il fut court et pas une goutte de sang ne fut versée. Les Français étaient affamés et leur armement ridicule et insuffisant. Ils capitulèrent dans les 24 heures de la sommation des frères Kirke.
- (10) Thwaites, V, pp. 38-40.

Québec, le célèbre antiquaire Georges-Barthélemi Faribault (12) qui laissa ses collections de livres et de manuscrits à l'Université Laval. Les deux abbés s'empres- sèrent d'explorer cette nouvelle mine. Ils y découvrirent un précieux document qui devait jeter un jour nouveau sur le mystère du tombeau de Champlain. Mais laissons la plume à l'abbé Henri-Raymond Casgrain (13) :

"En dépouillant avec mon ami le regretté M. Laverdière, les papiers originaux que M. Faribault a légués à l'Université Laval, nous avons trouvé une pièce importante pour la question qui nous occupe. Elle porte pour suscription ces mots écrits sur le revers de la feuille: "Une place située dans la Grande Place de Québec réservée par M. le Gouverneur."

POUR la première fois, un document indiquait de façon imprécise si l'on veut, mais indiquait tout de même la situation de la chapelle Champlain. Il s'agit de la concession du gouverneur d'Ailleboust à lui-même d'un terrain voisin de l'église paroissiale et de la chapelle Champlain. Cet acte est capital dans l'étude de la ques- tion du tombeau de Champlain. Aussi ai-je cru utile de le reproduire en entier, ne serait-ce que pour corriger les nombreuses inexactitudes, et même les graves erreurs qui se sont glissées dans les reproductions qu'en ont données l'abbé Casgrain, N.-E. Dionne, Stanislas Dra- peau, Ernest Myrand et P.-B. Casgrain. (14).

Concession de M. d'Ailleboust à lui-même. Original en papier déposé aux Archives du Séminaire de Québec, col- lection Faribault, No 83a. Sur l'endos se lit: "Une place située dans la grande place de Québec réservée par M. le Gouverneur le X fevrier 1659".

"Louis Dailleboust lieutenant general du Roy et Gouverneur dans toute l'estendue du grand fleuve Saint- Laurent en la Nouvelle France Rivière et Lacs y descen- dants et lieux qui en dépendent. En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle- France et sous le bon plaisir d'icelle en faisant la distri- bution des place scitué dans le dict enclos contre la chapelle Champlain contenant ung arpens de terre ou envi- ron tenant du costé nord est à ung chemin qui court sud-suest et norouest qui est entre la dicte terre et les terres de l'eglise paroissiale de ce lieu d'autre costé au norouest aux terres non concède, d'ung bout au norouest à ung chemin présente qui est entre la dicte terre et les terres de Jehan Costé d'autre au sud-suest à ung chemin qui este entre la dicte terre et la d. Chapelle Champlain (ici les mots "la d. Chapelle Champlain" sont raturés et remplacés en marge par les mots "la Grande place") pour en jouir par nous du dict arpens de terre ou environ nos successeurs ou ayans causés à toujours et pleinement et paisiblement aux charges qu'il plaira à Messieurs de la dicte Compagnie nous ordonner faicte au fort Saint Louis de quebec ce dixiesme jour de fevrier mil six cens quarante-neuf,

(signé) Dailleboust."

CE DOCUMENT découvert par les abbés Laverdière et Casgrain est une pièce maîtresse dans l'échafau- dage qui conduira peut-être un jour à la découverte du tombeau de Champlain. Aussi, depuis 1875, tous les chercheurs n'ont pas manqué de s'y référer, l'interpré- tant avec plus ou moins de bonheur. A la lecture de ce document, on constate que la réserve d'Ailleboust est située « contre la chapelle Champlain ». C'est déjà une première indication. Mais dans le même acte, on voit que la réserve d'Ailleboust est bornée « au sud-suest à ung chemin qui este entre la dicte terre et la d. chapelle

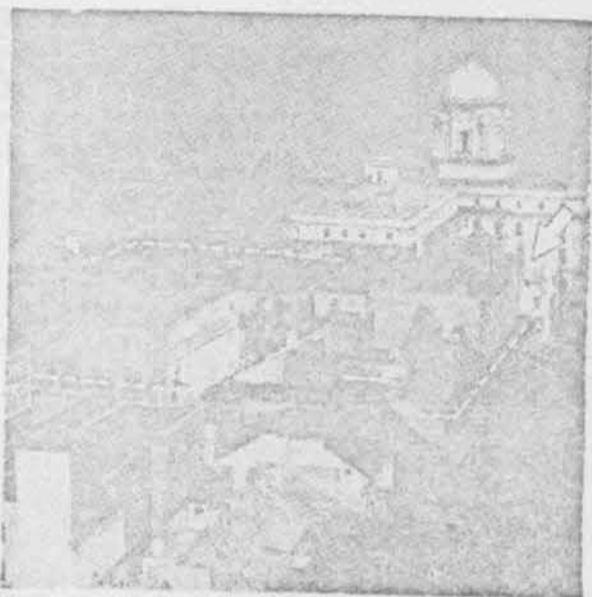
(12) Georges-Barthélemi Faribault, (1780-1866), avocat, «reffer de l'Assemblée législative, bibliothécaire et historien. Il amassa de magnifiques collections d'ou- vrages et de manuscrits sur le Canada. La première collection fut brûlée dans l'incendie du Parlement de Montréal. La seconde fut en partie détruite dans celle du Parlement de Québec. Il légua à l'Université Laval toute sa bibliothèque canadienne: soit environ 400 manuscrits, originaux ou copies, 1,090 volumes impré- més, un Album contenant une centaine de plans, cartes, panoramas, portraits, etc. (Cf. Le Jeune. Dictionnaire général du Canada.)

(13) L'Opinion Publique Montréal, 4 novembre 1875.

(14) Certaines de ces erreurs sont fort graves puisqu'elles se rapportent aux bornes mêmes de la réserve d'Aille- boust. Cette nouvelle copie a été soigneusement colla- tionnée à l'original par M. l'abbé Honorius Provost, sous-archiviste du Séminaire de Québec.



Aspect actuel de l'ancien cimetière de la côté de la Montague où l'on inhumait les morts au cours du XVIIe siècle. (Photo Bouchart d'Orval)



Sur cette photo, la réserve d'Ailleboust est indiquée par un pointillé. La flèche indique la cour du Bureau de Poste de Québec où les abbés Laverdière et Casgrain se livrè- rent inutilement à des excavations dans l'espoir de retrouver le tombeau de Champlain.

(Photo Canadien National)

Champlain ». Ces derniers mots sont cependant raturés dans l'acte et remplacés en marge par « la Grande place ». (15). Casgrain expliqua que cette substitution est due au fait que « la chapelle Champlain » était une borne insuffisante, mais que par contre en 1649, « la Grande place » constituait une borne plus considérable et plus complète pour la réserve d'Ailleboust. Quoi qu'il en soit, c'est là un document fort intéressant sur lequel il faudra revenir.

AL'AIDE d'un autre document, — un acte de vente de la moitié de la réserve d'Ailleboust à Jean Jobin, — l'abbé Casgrain put préciser davantage les limites de cette réserve et conclut à situer la chapelle Champlain à la limite est de cette réserve, c'est-à-dire de l'autre côté de la rue du Fort, dans le quadrilatère actuellement occupé par le Bureau de Poste et les bureaux des Che- mins de fer Nationaux. Dans l'espoir d'en retrouver les fondations, l'abbé Casgrain révéla que Laverdière et lui avaient exécuté des fouilles (16) dans la cour du Bu- reau de Poste. Les résultats furent négatifs. C'était vrai- ment décourageant pour les deux amis. Néanmoins, deux ans après la mort de Laverdière, Casgrain n'hésita pas dans l'intérêt de la vérité historique à publier ce document de la collection Faribault dans lequel on mentionnait la chapelle Champlain.

CET ARTICLE de Casgrain dans « L'Opinion Publique » du 4 novembre 1875 ouvrit la seconde phase de la querelle des antiquaires. La polémique reprit avec vi- gueur, mais sans cette animosité qui avait caractérisé la première phase.



Par
Paul Bouchart d'Orval
membre de la Société Historique
de Montréal

"Nous mouillâmes l'ancre devant le fort que tenoient les Anglois; nous vîmes au bas du fort la pauvre habitation de Québec toute brûlée, non seulement la plus grande partie d'un corps de logis, que le Père Charles Lallement avoit fait dresser, mais encor toute cette pauvre habitation, en laquelle on ne voit plus que des murailles de pierres bouleversées; cela incommoda fort les François qui ne sçavoient où se loger... nous allâmes célébrer la sainte Messe en la maison la plus ancienne de pais cy, c'est la maison de madame Hebert, qui n'est habituée aupres du fort, du vivant de son mary."

CE TEXTE est assez clair: l'habitation est brûlée, de même que le corps de logis bâti par les Jésuites à Notre-Dame-des-Anges en 1627. De la chapelle de Québec, pas un mot. Mais quand le Père Le Jeune veut célébrer la messe, il lui faut aller chez la veuve de Louis Hébert pour y dresser un autel. Si la première chapelle de Québec eut encore été debout, croit-on que le Père Le Jeune n'y fut pas allé pour y dire sa messe? D'autre part, pourquoi aurait-on construit une nouvelle église paroissiale si la première eut échappé à l'incendie qui parait avoir ravagé la Basse-Ville pendant le séjour des Anglois à Québec?

DONC, en 1635, au moment de la mort de Champlain, cette église n'existe plus. D'ailleurs, le centre résidentiel et administratif de la ville s'est transporté à la Haute-Ville. C'est donc là qu'en 1634, comme je le démontrerai plus loin, on bâtit une seconde église ou chapelle paroissiale. Quant à l'identité des ossements trouvés au pied de l'escalier Champlain, il est inutile de s'y attarder puisque il a déjà été suffisamment démontré que Champlain a été inhumé dans une chapelle

Le document Faribault

AU DEBUT de cette étude, (11), j'ai dit que trois principaux endroits avaient été désignés pour la sépulture de Champlain: la première église paroissiale de Québec, au pied de l'escalier Champlain, le premier cimetière de Québec dans la côte de la Montagne et le voisinage de la basilique-cathédrale. De ces trois hypothèses, la première soutenue en 1866 par les abbés Laverdière et Casgrain ne peut résister à l'examen des documents historiques déjà cités. La seconde, celle du cimetière, sera bientôt l'objet de nouvelles recherches. Mais avant d'en faire l'étude, il convient de signaler l'événement qui a conduit à formuler une troisième hypothèse, la seule qui soit considérée aujourd'hui comme sérieuse.

Δ PRES leur trouvaille sensationnelle du tombeau de Champlain en 1866, les abbés Laverdière et Casgrain

ne jouirent guère de leur victoire apparente sur Stanislas Drapeau. En historiens sérieux, ils se rendirent compte eux-mêmes du peu de valeur de cette fausse découverte. Mais il leur était difficile de faire machine arrière. Ne les accuserait-on pas de se moquer du public qui leur faisait confiance? Ils continuèrent cependant les recherches entreprises.



H.R. CASGRAIN, prc.

JUSTEMENT, dans le mois de décembre 1866, quelques jours après la publication de la première brochure de Laverdière et Casgrain, mourut à

— Suite à la 29e page

(11) Cf. La "Patrie" du 26 février, section magazine.

La première église paroissiale de Québec. — Sa destruction. — Laverdière et Casgrain découvrent le document Faribault. — Feuilles inutiles au Bureau de Poste. — Dionne s'en mêle. — Drapeau triomphe et trouve un « sépulchre particulier » pour . . . le vin de l'évêque de Saint-Vallier. — Le premier cimetière de Québec.

SI L'ABBE LAVERDIÈRE avait approfondi davantage l'histoire de la première église paroissiale de Québec, il n'est pas douteux qu'il eût recherché ailleurs qu'à la Basse-Ville, le tombeau de Champlain. (1). En effet, l'histoire de cette première "chapelle de Québec", comme on la désigne dans les documents de l'époque, était déjà assez bien connue pour qu'on put affirmer qu'elle fut détruite lors du séjour des Anglais à Québec, entre 1629 et 1632. D'autre part, vers la fin du gouvernement de Champlain, le cœur de la ville de Québec s'était déjà transporté sur la montagne. Aussi, même sans l'existence de certains documents qui situent définitivement le tombeau de Champlain à la Haute-Ville, il est difficile d'imaginer pourquoi on aurait en 1635 inhumé le Fondateur de Québec à la Basse-Ville. Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt de connaître l'histoire de la première église paroissiale de Québec, ne serait-ce que pour éliminer tout doute sur l'impossibilité des hypothèses échafaudées par un historien qui se crut archéologue et voulut trop prouver.

Les Récollets

C'EST en 1615, (2) que fut fondée l'Eglise de Québec, petit grain de sénévé dont la progéniture devait s'étendre à la plus grande partie de l'Amérique du Nord et donner naissance à pas moins de 135 diocèses. Cette fondation fut l'œuvre de Champlain et des Récollets. Bien que dès 1608, Champlain eut construit l'habitation de Québec, on ne peut dire qu'il y avait établi de colonie. (3). Il y songeait cependant et ses écrits nous révèlent qu'en dépit de tous les obstacles qu'on lui suscita, la colonisation de la Nouvelle-France fut sa préoccupation constante.

ENFIN, en 1615, après de nombreuses démarches, il obtint des Récollets, (aujourd'hui les Franciscains), pour l'établissement d'une chapelle à Québec et la conversion des Sauvages. Comme il l'écrit dans ses « Voyages », (4), Champlain voulait « jeter les fondements d'un édifice perpétuel tant pour la gloire de Dieu que pour la renommée des Français. »

LE 25 MAI 1615, Champlain arriva à Tadoussac avec les quatre premiers Récollets : les Pères Denys Jamet, Jean Dolbeau et Joseph Le Caron, et le Frère Pacifique Duplessis. Quelques jours plus tard, Champlain et le Père Jean Dolbeau remontaient le fleuve jusqu'à Québec. On allait assister en quelque sorte à la seconde fondation de Québec. "La première chose, écrit Sagard, (5), que ce bon Père fist, estant arrivé à Kébec, fut de rendre grâces à Dieu, disposer une chapelle pour y célébrer la S. Messe, & des chambrettes pour se loger." Champlain lui-même donne des ordres, (6), "tant pour le logement des Pères religieux qu'ornements d'église et construction d'une chapelle pour y dire et chanter la messe, comme aussi pour employer autres personnes pour défricher les terres."

EN JUIN 1879, le comte de Premio-Real, consul d'Espagne à Québec, avait institué un concours d'histoire du Canada. L'une

des questions portait sur le tombeau de Champlain. Le docteur N.-E. Dionne fut proclamé lauréat de ce concours. L'œuvre de cet historien et naturaliste est très vaste, mais assez peu sûre. Il faut prendre avec un grain de sel plusieurs de ses affirmations, et en particulier ce qu'il a écrit au sujet de la sépulture de Champlain. (17). J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur les conclusions de Dionne et si je mentionne sa brochure c'est parce qu'elle en provoqua une autre de Stanislas Drapeau, la troisième. (18).

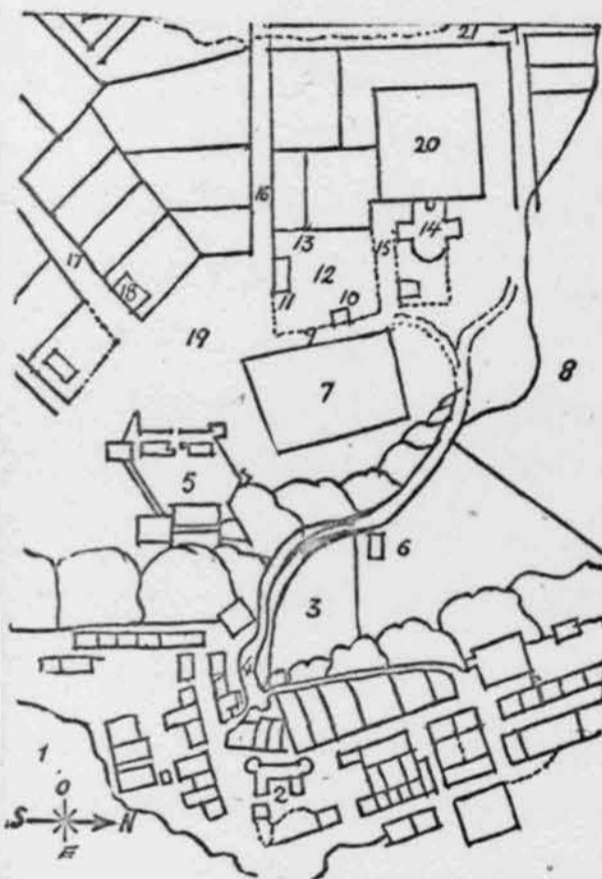


N.-E. DIONNE

- (15) Il y aurait toute une étude à faire sur ce qu'était la "grande place". Il semble qu'avant 1649 ce nom désignait l'étendue de terrain qui séparait le fort et château Saint-Louis des terres de l'église paroissiale. La "grande place" comprenait donc la Place d'Armes actuelle l'emplacement du Bureau de Poste et la réserve d'Ailleboust elle-même.
- (16) A grands coups de pic et de pelle, ce qui est le plus sûr moyen de détruire toute évidence archéologique dans le sol.
- (17) Etudes historiques. Le tombeau de Champlain. Par N.-E. Dionne. Québec, Brousseau, 1880. 91 p.
- (18) Notes et éclaircissements. La question du tombeau de Champlain. par Stanislas Drapeau. Ottawa, (sic). Le "Canada", 1880. 21 pages, 1 plan et 1 carte.

EN 1880, Drapeau devait habiter Ottawa ou les environs. Ce fut là qu'il fit imprimer sa brochure et ce fut à la Pointe-Gatineau qu'il mourut le 21 février 1893, à l'âge de 72 ans. On imagine combien la découverte, les aveux et la déconvenue de Casgrain ravirent d'aise Stanislas Drapeau. L'un de ses adversaires de 1866 lui donna raison. Il avouait maintenant que le tombeau de Champlain ne pouvait être ailleurs qu'à la Haute-Ville. Enfin, toutes ses nouvelles recherches avaient été inutiles. « Nous devons, écrit Drapeau, féliciter bien cordialement M. l'abbé Casgrain de la noble abnégation qu'il a apporté (sic), par amour pour la vérité historique, en rendant ainsi publique une information qui devait faire crouler le fameux plaidoyer de 1866 ».

MAIS autant l'article de Casgrain avait fait plaisir à Drapeau, autant la brochure de Dionne devait l'irriter. « Malgré le bon vouloir de son auteur, affirme Drapeau, cet écrit ne présente aucuns faits nouveaux propres (sic) à éclairer ce point d'histoire qui, il y a environ quatorze ans, fit naître une controverse des plus vives. Aujourd'hui comme alors, nous nous trouvons en face d'affirmations qui sont quelque fois en désaccord avec les faits, ou reposent sur des appréciations plus ou moins confuses ou incorrectes ».



Carte de Québec en 1660, par Jean Bourdon. (Partie). 1—port du Cul-de-Sac; 2—magasin du Roy; 3—cimetière; 4—côté de la Montagne; 5—fort Saint-Louis; 6—maison de d'Auteuil; 7—fort des Hurons; 8—terres de Couillard; 9—rue du Fort; 10—cabane de Boutet, selon l'abbé Provost; 11—maison de Jobin, (aujourd'hui Old Homestead); 12—réserve d'Ailleboust; 13—rue du Trésor; 14—église paroissiale; 15—rue Buade; 16—rue Sainte-Anne; 17—rue Saint-Louis; 18—magasin de la Compagnie; 19—Place d'Armes; 20—la Grande Place; 21—rue des Jardins.

DANS sa brochure, après avoir revêtu l'historique de la question, Drapeau étudie l'histoire de la Chapelle de Québec, puis celle de Notre-Dame-de-la-Recouvrance, pour finir avec le cimetière de la Côte de la Montagne. Il veut absolument qu'on y ait inhumé Champlain. Le document de la réserve d'Ailleboust ne l'ennuie pas. Au contraire, il l'utilise... en le modifiant. Sous sa plume, « contre la Chapelle Champlain » devient « proche de la Chapelle Champlain ». « Proche » peut avoir une signification toute relative. Drapeau en donne d'ailleurs plusieurs exemples puisés dans les documents de la première moitié du XVII^e siècle. Mais, c'est « contre » et non « proche » qu'on lit dans l'acte de concession de la réserve d'Ailleboust. Et « contre » dans le français de l'époque signifie « juxtaposé », « adossé à ». Il ne signifie pas vis-à-vis, encore moins « proche de ». La chapelle Champlain était sûrement placée à la



STANISLAS DRAPEAU

— Suite à la 47^e page —

limite de la réserve d'Ailleboust, précisément « contre » cette réserve.

APRES avoir disserté sur le mot « proche », Drapeau va placer la chapelle Champlain dans l'ancien cimetière de la côte de la Montagne, à mi-chemin entre la Haute et la Basse-Ville et à environ 400 pieds en ligne droite de la réserve d'Ailleboust. C'est sûrement proche : ce n'est pas « contre ». Mais voici que le chat sort du sac . . .

"Je place donc le Tombeau de Champlain dans l'angle ouest du cimetière de la Montagne, et j'attribue aux soins vigilants de M. de Montmagny, arrivé à Québec le 11 juin 1636, la construction du "Sépulchre particulier" dont parle la Relation de 1643, et de "la Chapelle Champlain," que les Relations de 1641 et 1642 désignent pour la première fois, c'est-à-dire six ans après le décès de Champlain.

Ce qui m'autorise à croire que les choses se sont ainsi passées, c'est qu'un Tombeau a existé dans le cimetière de la Montagne, à l'endroit même que je désigne, et que cette tombe n'a pas pu être élevée là, à cette période de la fondation du pays, pour d'autres que pour le premier gouverneur, M. de Champlain."

DONC, Drapeau sait où placer la chapelle Champlain parce qu'il a trouvé un tombeau ! Laverdière et Casgrain avaient bien trouvé un tombeau au Cul-de-Sac, mais ils avaient été incapables de le recouvrir de la chapelle Champlain ! Dans sa brochure, Drapeau raconte qu'en décembre 1850, lors du déblaiement des fondations de l'ancien palais épiscopal dans le parc Montmorency-Laval, on avait trouvé des « ossements humains et un Tombeau, soigneusement fait en maçonnerie, qui se trouvait placé en dehors de l'enceinte et accolé au mur de fondation de l'ancien palais épiscopal. »

QUE des ossements humains aient été trouvés à cet endroit, (19), cela ne saurait surprendre puisque le cimetière de la côte de la Montagne s'était étendu à une partie du parc actuel. D'ailleurs Drapeau ne dit pas que les ossements furent trouvés dans le Tombeau. Quant au tombeau lui-même, l'historien du palais épiscopal de Québec, Henri Têtu, a « prouvé de manière à défier toutes contradictions, que ce tombeau n'était autre chose qu'une voûte destinée à un tout autre usage que celui de sépulcre. C'était probablement un cellier ; la question se présenterait alors sous un aspect beaucoup plus réjouissant.. » (20). Un cellier, c'est une cave où se font les manipulations dans la fabrication du vin. Là donc où l'évêque de Saint-Vallier faisait cuver



HENRI TÊTU, P.D.

(19) La vieille ville de Québec n'est qu'un vaste cimetière. A chaque pas en creusant, on peut y trouver des ossements. Il ne se passe guère d'année sans que les journaux signalent quelque trouvaille de ce genre.

(20) Ernest Myrand, "La Chapelle Champlain". Bulletin des Recherches Historiques, Québec, 1898.



C'est entre la côte de la Montagne et ce ruisseau qu'est situé l'ancien cimetière de Québec. Ancienne gravure extraite de *Picturesque Canada*, par Grant et O'Brien.

son vin, Drapeau voulut à tout prix placer le squelette de Champlain !

QUANT à la chapelle Champlain, Drapeau suppose qu'elle recouvrait ce tombeau qu'il avait découvert, qu'elle avait été construite par Montmagny, détruite par l'incendie de 1640, puis reconstruite aussitôt par Montmagny encore, et enfin démolie après 1649 ! Drapeau ne raisonne plus, la découverte d'un ceffier fait déborder son imagination. Qu'en en juge par ce paragraphe de sa conclusion :

"Il n'y a pas de description à faire de ce tombeau maintenant disparu, mais la découverte faite de cette TOMBE lors de la démolition des fondations de l'ancienne demeure épiscopale, dans un endroit qui avait servi de cimetière, doit certainement nous porter à croire que c'est bien là que se trouvait le Tombeau de Champlain !"

Un fait important qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ceux qui n'accepteraient point cette interprétation des renseignements pourront bien placer où ils voudront cette Chapelle de Champlain, mais il faut qu'ils donnent à cette chapelle un Tombeau à abriter ! Tant qu'ils n'auront pas trouvé cette Tombe, je devrai paraître plus près de la vérité historique, parce que, encore cette fois, j'ai un sépulcre à offrir à la Chapelle de Champlain !"

APRES cela, tirons l'échelle et parlons plutôt du premier cimetière de Québec. Comme je l'ai déjà dit, le premier cimetière de Québec était situé dans un terrain triangulaire qui se voit encore au coude de la côte de la Montagne. On sait qu'il existait déjà en 1613 puisqu'il figure dans une carte de Québec publiée dans l'édition de 1613 des *Voyages de Champlain*, édition qui fut l'œuvre de l'abbé Laverdière. Dans son ouvrage sur « Les cimetières de Québec », (21), M. Pierre-Georges Roy affirme que ce terrain servit de cimetière commun jusqu'en 1688. Il estime à plus de trois cents

(21) Pierre-Georges Roy, *Les cimetières de Québec*, Lévis, 1941, 275 p.

le nombre des personnes qui y furent inhumées. Devenu trop exigü, ce cimetière fut agrandi en 1655 et s'étendit à une partie du parc Montmorency-Laval.

C'EST dans ce cimetière que Stanislas Drapeau, J.-M. Harper et M. Georges Boulanger, de Québec, voudraient qu'on ait inhumé Champlain. A cette époque, les grands personnages étaient inhumés dans le sous-sol des églises. Tous les gouverneurs de Québec décédés dans cette ville, sauf un, furent inhumés dans les églises ou chapelles de Québec. (22). Drapeau prétend que par humilité Champlain a bien pu demander à être inhumé dans le cimetière commun. On ne connaît pas le testament du Fondateur de Québec : il est donc difficile de se prononcer là-dessus. Mais même si Cham-



J.-M. HARPER

plain avait exprimé ce projet dans ses dernières volontés, comment se fait-il qu'on l'ait inhumé « dans un sépulchre particulier, érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage » et que ce sépulchre ait été construit dans le sous-sol d'une chapelle qui porta son nom ?

LA PRETENTION de Drapeau reprise et développée plus tard par le Dr J.-M. Harper, (23), ne peut se soutenir. Les fouilles qu'on se propose de faire l'été prochain dans l'ancien cimetière de la côte de la Montagne ne révéleront pas grand-chose. Je prédis qu'on trouvera de grandes quantités d'ossements, celles de nos ancêtres qui y dorment depuis trois siècles, et des fondations des maisons et des murs qui se sont déjà élevés à cet endroit avant le premier élargissement de la côte de la Montagne. Surtout qu'on ne vienne pas brandir le premier tibia qu'on y trouvera pour déclarer sérieusement qu'il s'agit là d'un des ossements Champlain ! Il faudra en rire !

(22) Le gouverneur de Mézy fut inhumé au Cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu. Il en avait manifesté la volonté dans son testament.

(23) *Transactions of the Literary and Historical Society of Québec*, vol. 19, 1889, pp. 113-144.



C'est au pied de cet escalier qui conduit à la petite rue Champlain que Laverdière et Casgrain prétendirent avoir découvert en 1896 le tombeau de Champlain. Datant d'une quarantaine d'années, cette photo est fort pittoresque.

Où se trouvait la réserve d'Ailleboust? — La chapelle Champlain? — Nouveaux documents. — Bourdon a-t-il perdu le nord? — Causes d'imprécisions. — M.-E. Dionis et Ernest Myraud. — Une hypothèse de P.-B. Casgrain. — Barbo écrit à Mansigneur.

LA SITUATION exacte de la réserve d'Ailleboust, « contre » laquelle était bâtie la chapelle Champlain, voilà bien le noeud de toute la question. Car grâce à cette pièce de terre « d'un arpent » située à proximité de la basilique-cathédrale de Québec, il est possible de déterminer l'emplacement de cette chapelle où fut inhumé le Fondateur de Québec. Depuis un siècle, les historiens ont mis à jour un nombre suffisant de documents concernant cette réserve et les terrains voisins pour permettre d'indiquer presque du doigt l'endroit où s'élevait cette chapelle.

QUELLES sont donc les limites de la réserve d'Ailleboust? Pour répondre à cette question, il faut examiner un à un les documents connus et les interpréter le plus fidèlement possible en tenant compte de l'époque où ils ont été écrits. D'autre part, il est indispensable de scruter avec soin les plus anciennes cartes de la ville de Québec.

Une copie peu fidèle

LE PREMIER de ces documents est une concession de terre d'un arpent au gouverneur Louis d'Ailleboust (1). Le plus curieux, c'est que d'Ailleboust est à la fois le concessionnaire et le bénéficiaire, et cela « En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle ». Le texte même de ce document découvert par les abbés Casgrain (2) et Laverdière dans les papiers Faribault aux Archives du Séminaire de Québec a été reproduit au chapitre précédent. Mais il n'est pas inutile de signaler l'existence d'une copie de ce document dans les Papiers d'Ailleboust conservés à l'Hôtel-Dieu. Découverte par Ernest Myraud en 1880, cette copie plus ou moins fidèle écrite en même temps que l'original offre des variations assez importantes. C'est ainsi qu'on n'y mentionne plus la chapelle Champlain comme borne alors que cette désignation revient deux fois dans l'acte original. Le document Faribault dit : « une place scitué dans ledit enclos contre la chapelle Champlain ». Dans la copie de l'Hôtel-Dieu, on lit simplement : « Une place Scitué dans Ledict enclos ». D'autre part, dans l'acte original, on trouve ceci : « ... (borné) au sud-suest à un chemin qui este entre la dicte terre et la d. Chapelle Champlain ... » Cependant ces derniers mots sont raturés et remplacés en marge par les mots « la Grande place ». Dans la copie de l'Hôtel-Dieu, il n'est fait mention que de la Grande Place. Enfin, il existe une autre différence notable entre les deux documents : c'est que le « chemin présente » de l'original devient dans la copie « un espace qui va à l'église ». Le texte complet et fidèle de cette copie de l'Hôtel-Dieu (3) ne peut que faciliter l'intelligence de la question :

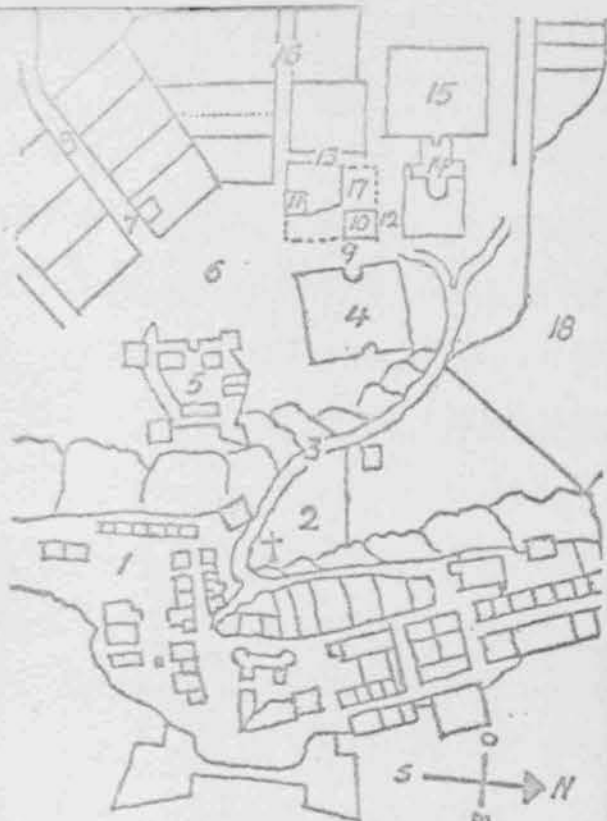
« LOUIS D'AILLEBOUST, Lieutenant general du Roy et gouverneur dans toute l'estendue du grand Seigne Saint Laurent en La Nouvelle France Rivieres et Lacs y dépendants, et lieux qui en dépendent ENVERTU du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de La nouvelle France et sous le bon plaisir d'icelle en faisant la distribution des placeScitués dans Les terres de quebecq nous nous sommes Reserve Une place Scitué dans Ledict enclos contenant Un arpent de terre ou environ tenant du costé du Nordest à Un espace qui court Sud Surs est Nordouest qui (4) entre Ledict terre et Les terres de L'église paroissiale de ce lieu d un costé au sursuest aux terres non concédées d'un bout au Nordouest à Un espace qui va à l'église qui est entre Ledict place et Les terres de Jehan Costé d un Costé au Sud Surs à La grande place pour EN Jente pour NOUS de La dicte place Nos Succes-

(1) Louis d'Ailleboust, (1612-66), sieur de Coulanges et d'Argentan, ingénieur, le gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, Successeur de Montmagny. Cet homme vertueux, charitable et pieux fut l'un de nos meilleurs gouverneurs. Il décéda à Montréal le 31 mai 1666.

(2) Prêtre, biographe et historien, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, (1831-1904), était né à la Rivière-Ouelle et appartenait à une famille qui s'est grandement illustrée dans notre histoire. Il fut professeur de lettres à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, puis vicaire à Beauport et à la cathédrale, et enfin numismate du nouveau du Bon-Pasteur. C'est là qu'il mourut le 19 février 1904. Il a publié un grand nombre d'ouvrages.

(3) Cette copie a été soigneusement collationnée à la copie originale par Sœur Saint-Nazaire, archiviste de l'Hôtel-Dieu.

(4) Le mot « est » manque dans l'acte.



Carte de Jean Bourdon tracée en 1664. 1— Le Cul-de-Sac; 2— cimetiére; 3— côte de la Montagne; 4— fort des Hurons; 5— fort Saint-Louis; 6— Place d'Armes; 7— sonéchaussée 8— rue Saint-Louis; 9— rue du Fort; 10— cabane d'écorce de Martin Boulet; 11— maison de Jobin; 12— rue Bado; 13— rue du Trésor; 14— église paroissiale; 15— la Grande Place; 16— rue Sainte-Anne; 17— la réserve d'Ailleboust; 18— terres de Couillard, appartenant maintenant au Séminaire.

sours ou ayant cause a toujours pleinement et paisiblement aux charges qui pèira A Messieurs de Ledict Compagnie NOUS ordonner Falote Au fort Saint Louis, de quebecq Ce dixieme Jour de fevrier mil Six cent quaranteNeuf.

(signé) B. Bougonnier

POUR déterminer les limites actuelles de la réserve d'Ailleboust, l'abbé Casgrain a eu recours à un autre document. C'est un contrat de reate foncière due par Jean Jobin à Louis d'Ailleboust, acte passé devant le notaire Peuvret, le 30 juin 1658. En résumé, par cet acte, d'Ailleboust cède à Jobin moyennant une rente foncière, un demi-arpent de terre faisant moitié de l'arpent de terre qu'il possède près de l'église paroissiale. De nouveau, les limites de la réserve sont décrites, mais cette fois sans indication des points cardinaux :

«joignant d'un côté à la rue qui passe entre l'église paroissiale et la dite terre, d'autre côté à Jacques Bohmelle en partie et à Louis Côté, d'un bout à une rue qui passe entre le Fort des Sauvages et la dite terre, et d'autre bout à la place d'Abraham Martin en partie et aux terres non concédées...»

Bourdon perd le nord

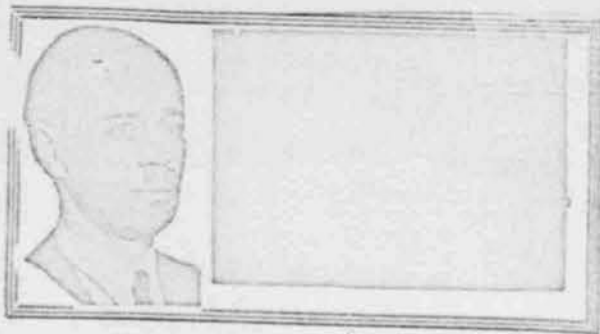
EN S' Aidant de la carte de Bourdon de 1660 (5), on peut maintenant délimiter ainsi la réserve

(5) Jean Bourdon, (1602-68), sieur de Saint-François, cultivateur, arpenteur, cartographe, ingénieur et procureur-général. L'un des personnages les plus en vue des débuts de la colonie, il traça les alignements de plusieurs rues de Québec et fut l'auteur de plusieurs cartes de la ville de Québec.



La réserve d'Ailleboust, (indiquée par un pointillé), telle qu'on l'aperçoit du haut de la tour du Château Frontenac. A droite, le Bureau de Poste situé sur l'emplacement du Fort des Hurons. Au premier plan, la Place d'Armes, le Parterre-plan, la basilique-cathédrale, l'Université, le Séminaire et l'Université.

(Photo Archant d'Orval)



d'Ailleboust : au nord, la rue Buade ; à l'est, la rue du Fort ; au sud, la rue Sainte-Anne ; à l'ouest, la rue du Trésor. Mais avant d'en arriver là, on s'aperçoit en étudiant cette carte que son auteur semble avoir perdu le nord. En effet, Jean Bourdon définit ses limites en se servant des points nord-est, sud-ouest, nord-ouest et sud-sud-est. Les limites véritables de la réserve d'Ailleboust s'orientent plutôt nord, sud, est et ouest. Pourtant, Jean Bourdon, qui fut arpenteur et ingénieur, devait connaître son métier. Comment donc expliquer cette anomalie ?

ELLLE paraît avoir deux causes. La première, c'est que Jean Bourdon semble s'être servi du nord magnétique tandis que les cartes actuelles sont orientées suivant le nord vrai. Entre les deux nords, il existe une différence notable qui malheureusement varie non seulement de siècle en siècle, mais aussi d'année en année, de mois en mois, et même en l'espace de 24 heures. Cette différence entre les deux nords peut atteindre jusqu'à 20 degrés (6) soit à l'est, soit à l'ouest. Si, au moment où Jean Bourdon traça sa carte de Québec, la déclinaison magnétique était de 20 degrés à l'ouest, et cela n'est ni impossible, ni improbable, tout s'explique. Il n'y a alors qu'à imprimer à la réserve d'Ailleboust telle qu'il la décrit, un léger mouvement dans le sens contraire aux aiguilles d'une horloge pour qu'elle vienne se placer sur la carte actuelle de la Haute-Ville de Québec.

UNE seconde cause de cette anomalie est attribuable au fait que le tracé des rues qui bornent la réserve d'Ailleboust ne coïncide pas exactement aujourd'hui avec celui de ces mêmes rues il y a trois cents ans. Ainsi la rue Buade qui fut d'abord connue sous le nom de rue Notre-Dame se dirigeait de l'ouest vers l'est-sud-est, obliquant légèrement au centre de son parcours. La rue du Fort avait elle aussi une orientation légèrement différente (7). Enfin, s'il est vrai que les rues de cette ancienne partie de Québec sont fort étroites, elles l'étaient bien davantage sous le régime français. Au temps de Jean Bourdon, elles n'étaient à vrai dire que des sentiers à peine assez larges pour laisser passer une voiture. Ce n'est que sous le régime de Frontenac qu'elles furent élargies une première fois.

Et la chapelle Champlain ?

LA CHAPELLE Champlain était située « contre » la réserve d'Ailleboust. Mais de quel côté ? Si l'on se fie aux descriptions déjà données et à la carte de Bourdon, tout en tenant compte de l'écart entre le nord magnétique et le nord vrai, il faut placer la chapelle Champlain du côté de la rue du Fort, c'est-à-dire à la limite est (sud-est pour Bourdon) de la réserve d'Ailleboust.

A LA suite de l'examen des documents et des cartes de l'époque, les abbés Casgrain et Laverdière conclurent que la chapelle Champlain avait dû s'élever dans le rectangle occupé jadis par le fort des Hurons et maintenant par le Bureau de Poste de Québec et les bureaux du télégraphe des Chemins de fer Nationaux. Mais les fouilles exécutées par les deux abbés dans la Cour du Bureau de Poste furent inutiles. Heureusement, d'autres chercheurs allaient reprendre le travail.

EN 1880, N.-E. Dionne étudia le problème à son tour (8). Ce bonhomme avait des lumières sur tout et beaucoup d'imagination. En une centaine de brochures, il prétendit régler un grand nombre de problèmes historiques. En fait, à côté de quelques

Suite à la 37^e page

(6) En 1934, la déclinaison magnétique à Québec était de 19° 42' ouest.

(7) Elle devait être redressée par Frontenac en 1673.

(8) Narcisse-Eutrope Dionne, (1848-1917), médecin, publiciste, biographe, historien et bibliothécaire. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages d'histoire, dont "Le tombeau de Champlain" fut le premier. (Québec, 1880). Il fut membre de la Société Royale du Canada.

réussites, il échoua lamentablement dans nombre de cas. Sa brochure sur le tombeau de Champlain renferme un si grand nombre d'inexactitudes et même de faussetés qu'il serait trop long de les relever. En définitive, il n'apporta aucune solution neuve.

La troisième phase

POUR trouver du nouveau sur la question du tombeau de Champlain, il faut attendre à 1898, alors que l'historien Ernest Myrand publie dans « Le Bulletin des Recherches Historiques » (9) une étude abondamment documentée sur cette histoire. C'est le début de la troisième phase de la querelle des antiquaires. Après avoir refait l'historique de la question, Ernest Myrand présente un document « nouveau » écrit en 1661. C'est la copie d'un contrat du notaire Guillaume Audouard par lequel les marguilliers concèdent à Mathieu Huboust des Longchamps

« douze perches et demie de terre sis en la ville de Québec, tenant d'un côté aux terres de la dite église paroissiale où est de front bâtie la chapelle appelée vulgairement la Chapelle Champlain, de l'autre côté aux terres de la dite église, par haut aux terres du sieur d'Ailleboust, par bas à un chemin qui passe entre la dite place et la maison de la dite église où demeure à présent le bedeau, icelle pièce contenant deux perches et demie de large, les dites terres appartenantes à la Fabrique de la dite église, à cause de la donation faite par Monseigneur de Lauzon, ex-devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, ayant pouvoir de le faire par Messieurs de la Compagnie Générale, ainsi qu'il appert par la patente du dit sieur De Lauzon, en date du vingt mai mil six cent cinquante-six, la dite concession dessus dite de douze perches et demie de terre faite par les dits sieurs marguilliers au dit Mathieu Huboust...

PLUS loin, dans l'acte, cette concession est décrite comme suit :

« ... icelle pièce de terre contenant deux perches et demie de large sur cinq de long... »

CHOSE curieuse, cette copie d'un acte dont l'original est introuvable dans le greffe d'Audouard, porte à l'endos une note écrite de la main même de Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust : « Contrat de concession de MM. les marguilliers au Sieur de Longchamp d'une terre qui m'appartient proche de l'église de Québec. »

CET acte apporte plusieurs précisions nouvelles. Tout d'abord, il affirme l'existence de la chapelle Champlain au 15 juillet 1661. Jusqu'ici, on ne savait rien de l'existence ou de la non-existence de cette chapelle après le 10 février 1649, date de la concession de la réserve d'Ailleboust. Donc en 1661, cette chapelle existait encore ! C'est un fait d'importance. Mais il y a autre chose.

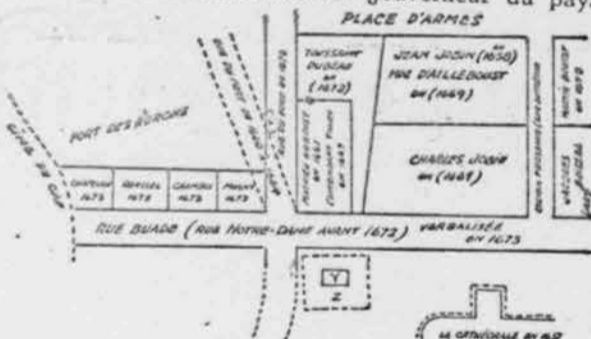
EN ETUDIANT les bornes de la concession Huboust, on obtient d'autres précisions sur l'emplacement de la chapelle Champlain. Cette concession est bornée « d'un côté aux terres de la dite église paroissiale où est de front bâtie la chapelle

appelée vulgairement la Chapelle Champlain » : c'est la rue du Fort et partie du fort des Hurons, aujourd'hui le Bureau de Poste ; « de l'autre côté aux terres de la dite église » ; soit partie de la réserve d'Ailleboust que la Fabrique s'est fait concéder ; « par haut, aux terres du sieur d'Ailleboust » : un petit morceau de terre situé angle des rues Ste-Anne et du Fort que la Fabrique reconnaît être encore la propriété de Mme d'Ailleboust ; « par bas à un chemin qui passe entre la dite place et la maison de la dite église où demeure à présent le bedeau » : la maison du bedeau était située à l'endroit du presbytère actuel de Notre-Dame de Québec et ce chemin c'est la rue Buade. De l'étude de ce document, il ressort que la chapelle Champlain ne peut être située ailleurs qu'à l'extrémité est de la réserve d'Ailleboust.



Ernest MYRAND

UN AUTRE fait est mis en évidence par ce contrat : à ce moment, il existe un conflit entre Mme d'Ailleboust et les marguilliers de Notre-Dame-de-Québec. Ces derniers ont en effet vendu une pièce de terre qui appartenait à Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du pays,



Le plan de la censive de Notre-Dame-de-Québec en 1673 tel que tracé et dessiné par Ernest Myrand, X. Edifice démoli en 1675, (la cabane de Boutel) ; Y. Maison du bedeau et du fort des Hurons. (Redessiné par Paul Leduc)

en vertu d'une concession datée du 10 février 1649 ! Comment expliquer cela ? Un second acte de concession, cette fois par le gouverneur de Lauzon, « à la fabrique et paroisse de Québec » consacre l'existence d'un fief de Notre-Dame-de-Québec. Malheureusement, le plan qui accompagnait cet acte de concession a été perdu. Quoi qu'il en soit, cette concession de Lauzon donnait la réserve d'Ailleboust à la fabrique de Notre-Dame-de-Québec. Mme d'Ailleboust demeurait alors à Montréal. Comment réagit-elle à cette concession d'un terrain qui lui appartenait déjà ? On le verra plus loin.

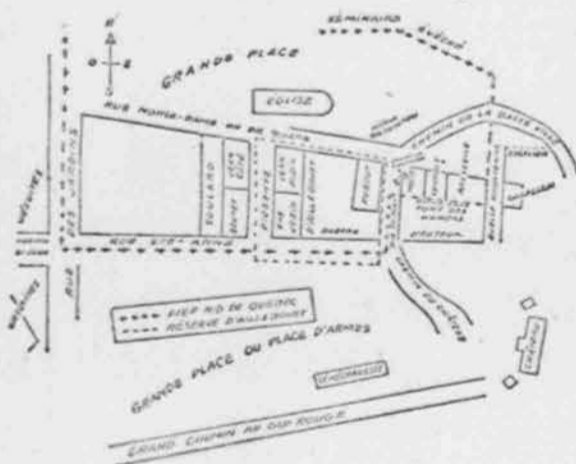
Le grand dérangement de 1673

À LA suite de sa découverte, Ernest Myrand fait de nombreuses recherches pour relever les actes de concession et de mutation des terrains de la censive de Notre-Dame-de-Québec, tâche fastidieuse s'il en est une. Il peut ainsi préparer un plan figuratif du fief de Notre-Dame qui aide beaucoup à l'intelligence de la question. Grâce à ce travail, il constate qu'en 1673, le cadastre subit une métamorphose complète. Le site de l'ancien fort des Hurons est divisé en lots. Tous les terrains de la réserve d'Ailleboust et du fort des Hurons sont vendus les uns après les autres. De nombreuses maisons sont construites. Frontenac fait redresser, élargir et verbaliser les rues de la ville. Aussi, devant tous ces changements, Myrand se demande si ce ne fut pas à ce moment que la Chapelle Champlain, tombant en ruines ou constituant un obstacle, fut démolie. D'ailleurs, si la chapelle Champlain existait encore en 1673, comment expliquer que dans les nombreux actes de vente de terrain faits cette année-là, la chapelle Champlain n'apparait plus comme borne? « J'en conclus donc, écrit Myrand, qu'en 1673 la Chapelle Champlain était certainement disparue. Mais, encore une fois, il ne faut jurer de rien! »

APRÈS Myrand, un autre chercheur, peut-être le plus sérieux de tous, l'avocat P.-B. Casgrain (10) publie une brochure (11) où il repense toute la question du tombeau de Champlain. Négligeant délibérément les deux premières solutions proposées avant lui, — soit le Cul-de-Sac et le premier cimetière de Québec, — il opte lui aussi pour l'existence de la chapelle Champlain « contre la réserve d'Ailleboust ». Un à un, il liquide les points en litige, puis reprend le travail de Myrand sur la censive de Notre-Dame-de-Québec.

(10) Pierre-Philippe-Baby Casgrain, (1826-1917), avocat, député, greffier et historien, frère de l'abbé Casgrain. Né à Québec, il fit ses études secondaires à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et fut admis au barreau en 1850. Député de L'Islet aux Communes de 1872 à 1891. Il fut alors nommé greffier de la Cour de Circuit. Il a publié plusieurs ouvrages et un grand nombre de brochures et d'articles de journaux et de revues sur des questions historiques.

(11) « La réserve de Monsieur Dailleboust dans l'enclos de Québec. La chapelle et le tombeau de Champlain. Montréal, "La Patrie", 1909, 16 p. 1 plan.

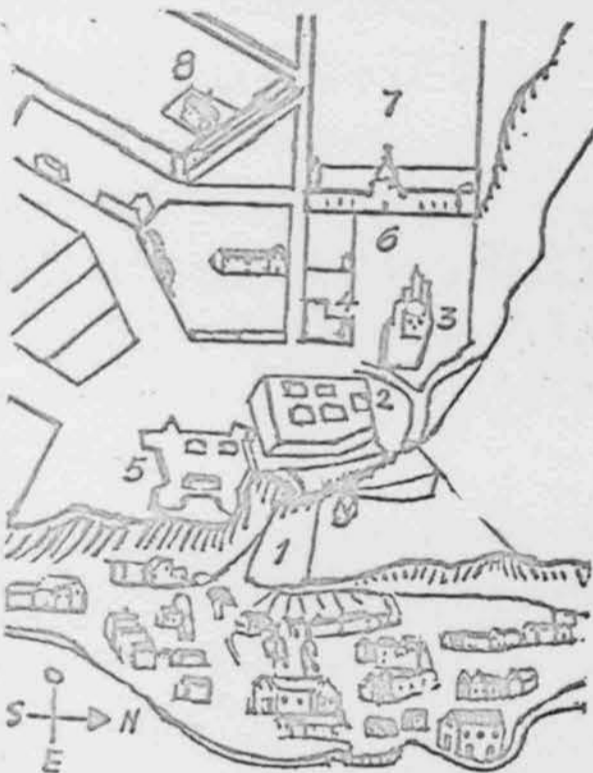


Plan d'une partie de la ville de Québec par P.-B. Casgrain représentant la division de la réserve d'Ailleboust et du fort des Hurons. (Redessiné par Paul Leduc)

Le fief de Notre-Dame

P.-B. CASGRAIN nous révèle qu'avant l'abolition de la tenure seigneuriale « la fabrique de Notre-Dame-de-Québec possédait une superficie de onze arpents, soixante-huit perches et deux toises, les rues comprises, celles intérieures et moitié de celles frontières, suivant copie d'un ancien plan collationné et scellée par Daubier ou Dauser des Landes, secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales à Paris, le 10 Mai 1674. Il est « borné au nord-est au Séminaire des Missions Étrangères établi en cette ville et à l'Évêché au sud-ouest aux R.P. S. Jésuites du collège de cette ville, au sud-est à

la rue Ste-Anne et place du Château St-Louis, et au nord-ouest, partie au Séminaire et partie aux religieux de l'Hôtel-Dieu de cette ville ». La borne vis-à-vis le bout est de la rue Ste-Anne et vers l'extrémité de la place du Château commence à un point sur le côté ouest de la ruelle Frontenac éloigné de 36 pieds au sud de la rue de Buade, et de là elle suit une ligne parallèle à cette rue jusqu'au milieu de celle du Fort, alors dite rue du Château, de 26 pieds de largeur; puis elle se dirige sud jusqu'au milieu de la rue Ste-Anne pour continuer sur ce milieu jusqu'au milieu de la rue des Jardins ».



Carte de Jean Bourdon tracée en 1663. 1— Cimetière; 2— petit édifice identifié par P.-B. Casgrain, comme étant la chapelle Champlain; 3— l'église paroissiale; 4— la réserve d'Ailleboust; 5— le fort Saint-Louis; 6— la Grande Place; 7— les Jésuites; 8— les Ursulines. (Redessinée par Paul Leduc)

L'ANCIEN député de L'Islet étudie ensuite le conflit entre la fabrique de Notre-Dame-de-Québec et les d'Ailleboust pour lequel il trouve des explications boiteuses. Enfin dans ses conclusions, il ne s'accorde guère avec son frère, l'abbé Casgrain, et Ernest Myrand qui situent la chapelle Champlain, le premier sur l'emplacement du fort des Hurons, le second dans ce petit rectangle qui figure dans la carte de Bourdon, du côté ouest de la rue du



P.-B. CASGRAIN

Fort. Il la croit plutôt située sur le terrain concédé à Mosny en 1673, à l'angle des rues du Fort et Buade (angle du Bureau de Poste). La carte de Bourdon de 1663 indique justement un petit édifice à cet endroit.

« En conclusion, nous croyons avoir trouvé la chapelle Champlain, et par conséquent, son tombeau d'alors en nous basant sur les indications suivantes: 1o Elle est « contre » la réserve de M. Dailleboust. 2o Elle en est séparée par le chemin de basse ville au château; 3o elle est située sur les terres de l'église, comme dit est. 4o Elle est vis-à-vis de la maison du bedeau, dont elle n'est séparée que par le même chemin. 5o On ne connaît pas d'autre Chapelle Champlain que celle connue vulgairement sous ce nom. 6o Celle qui nous occupe

est bâtie de front sur la réserve Dalliboust et placée sur les terres de l'église dans le fief Notre-Dame de Québec.

Et à la page précédente, on peut lire encore :

"Il s'ensuit que cette chapelle doit être cherchée sur le terrain ou tout soit peu en avant de ce terrain par après concédé à de Massey et au sud-est du détroit du chemin de la basse ville allant au château "qui passe la entre la dite place et la maison de la dite église où demeure à présent le bedeau". Il nous semble que le petit édifice marqué sur le plan Bourdon correspond assez approximativement avec le site de la chapelle laquelle se trouvait placée dans l'espace restreint de 36 pieds sur la rue du Fort jusqu'au bord du chemin allant au château, et ainsi, telle qu'orientée de biais, elle faisait front de là à la réserve Dalliboust."

Barbe écrit à Monseigneur

LE TRAVAIL de P.-B. Casgrain fut le dernier de quelque envergure qui ait été publié sur le tombeau de Champlain. Depuis, d'autres chercheurs ont étudié la question. Plus récemment, M. l'abbé Honorius Provost, sous-archiviste du Séminaire de Québec, a publié une étude sur la réserve d'Ailleboust qui jette beaucoup de lumière sur le sujet (12).

Ernest Myrand et P.-B. Casgrain avaient prétendu que c'était contre la volonté des d'Ailleboust que le gouverneur de Lauzon avait concédé à la fabrique de Notre-Dame-de-Québec, un fief qui absorbait la réserve d'Ailleboust. A l'aide d'un document trouvé aux archives de la paroisse (13), M. l'abbé Provost démontre qu'il n'en est rien. En effet, M. l'abbé Honorius PROVOST dans une lettre à l'évêque de Pétrée, alors vicaire apostolique de la Nouvelle-France, Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust, traite justement de

(12) Bulletin des Recherches Historiques, Lévis, 1947, pp. 178-187.

(13) Archives de Notre-Dame-de-Québec, carton 5, no 28.

cette affaire, en des termes qui n'ont rien de véhément. Ce n'est sûrement pas une lettre de protestation. Voici quelques extraits de cette intéressante lettre.

"16me sep 1661

Mon seigneur et tres cher pere

Jay veu ce que v're grandeur prend la peine de m'escrire touchant ce Morceau de terre qui est proche de la paroisse de Québec je vous ay envoyé les titres en vertu de quoy nous le possédons ce que je peu adjoindre en faveur du sieur Jobin cest que nous ne jettons les loix sur cet endroit que la sollicitation du RP vinant qui ayant entendu que feu Mr dalliboust vouloit prendre un arpent de terre pour bastir une maison environ la place où est maintenant Mlle de Repantigny me vint trouver et Me dit Madame jay après telle chose Mais je trouve que vous feriez bien mieux de prendre un certain morceau de terre proche de l'église ou autrefois nous avions bastie avant l'incendie cela n'est a pesante vous estes souvent infirme ay vous ayez la un bastiment vous nauriez qu'un pas pour estre a la paroisse sur cela je prie feu Mr de vouloir changer sa premiere pancee en celle cy ce qui luy a tra considération et ... il la fit mesurer a la veuve et cognoissance de tout le monde a quoy jamais il ny a eu nulle opposition quelque temps après le RP poncez son vint trouver feu Mr. dalliboust le prie de luy vouloir permettre de ce servir d'une vieille cabane desorce qui estoit dessus et une fontaine pour faire instruire trois ou quatre petits enfans... ce qui luy fut accordé verbalement ... lors que nous allames passer luyert a argentemay il me souvient que le RP supérieur qui estoit curé escrivit a feu Mr et a Moy pour nous prier de vouloir en considération de la paroisse relacher un morceau de cette terre du coste qu'ils trouveroient plus a le bienveance diselle ce qui luy fut incontinent accordé le priant den faire mesurer ce qu'il en voudroit et il en fit mesurer environ le quart voilà Monseigneur toute la cognoissance que jen ay et que le RP supérieur vous en peut donner ce que je dis a v're grandeur non par attache que j'ay a la chose ny pour infirmer ce que ceux qui y prétendent peuvent dire au contraire Mais par un simple recost et pour informer v're grandeur de ce qui est venu a un cognoissance et qui pourra peut estre servir au sr Jobin en faveur doquel je suis obligé de dire ce que je seais vous asseurant au surplus monseigneur que je

seray très contenté que vous en d'apodes tout aussy que vous le jugerez le plus a propos l'intérêt du sr Jobin luy le reste ne m'est rien et je ceje et qu'il n'y entre les mains de v're grandeur en faveur de ladite paroisse tout l'intérêt que je peut prétendre ... je vous supplie d'avoir la bonté de les vouloir approuver du RP isolemment et de vouloir avec luy et le RP Hagueneau examiner a bon conseil dans l'annee de v're seigneur ce que vous croirez qu'il demandera de Moy les voles et les moyens que je tiendray pour y parvenir afin que j'arreste la mon esprit et que je borne mes desirs a cela vous m'obligerez infiniment en attendant de vous cette faveur Monseigneur je demeure en tout respect et humilité de v're grandeur

Mon seigneur

Vostre tres humble tres obéissant et tres obligé
fille et servante
R DeBoulogne

COMME on le constate, la veuve d'Ailleboust (14) ne tient pas plus qu'il faut à ce « morceau de terre ». Tout ce qui l'intéresse, c'est que Jobin à qui son mari a cédé un morceau de terre en 1655 ne soit pas dépossédé. Jobin s'était bâti une maison à peu près où se trouve aujourd'hui le Old Homestead, sur la rue Ste-Anne. Cette lettre nous révèle encore que c'est à la suggestion du Père Vimont que d'Ailleboust se concéda à lui-même un arpent de terre proche de l'église et que c'est à la suite des démarches du Supérieur des Jésuites qu'il consentit à « relacher un morceau de terre ». On y apprend encore qu'avant l'incendie de 1640, la résidence des Jésuites s'élevait sur la future réserve d'Ailleboust, détail précieux s'il en est un, et que l'édifice qui figure sur la carte de Bourdon le long de la rue du Fort est une cabane d'écorce qui sert d'école. Ce sont autant de morceaux du casse-tête qu'est le problème du tombeau de Champlain qui sont maintenant identifiés et qui viennent prendre leur place pour composer l'image finale.

(14) En 1663, Barbe de Boulogne entra au noviciat des Ursulines pour en sortir bientôt et se donner aux Hospitalières, (1678). Elle mourut le 7 juin 1685, leguant ses ses biens à l'Hôtel-Dieu.

L'ingénieur Johnson mit son pendule au service de l'histoire. — Extensions par "télévision métapsychique". — Une bien bonne histoire. — Ce que l'archéologue Wilfrid Jury pense de l'archéologie.

QUI n'a entendu parler du pendule et de la baguette du sorcier? Il ne se passe guère de semaine sans que quelque journal ou revue ne raconte des faits extraordinaires où l'un ou l'autre des ces instruments de «recherche» a joué un rôle. Devant les difficultés qu'offre la solution du problème Champlain, il eût été étonnant que quelqu'un ne se fût pas avisé de recourir à ce moyen. Ce fut le cas de l'ingénieur Claude-V. Johnson, (1) de Québec, décédé en 1947, qui se livra à des expériences avec un pendule dans le but de retrouver le tombeau de Champlain.

COMME tous les autres chercheurs, Johnson avait bien lu tout ce qui s'était écrit sur le sujet, mais lui non plus n'était pas satisfait. Lisons ce qu'il en écrit (2):

«Tout ceci est de l'histoire, et de l'histoire connue de tous les érudits, comme appartiennent aussi à l'histoire tous les efforts qui ont été faits pour trouver une solution au mystère de cette disparition. On peut trouver tous les détails de ces recherches, dont certaines ont été entreprises à l'aveuglette, dans des brochures ou des livres parus à différentes périodes. Qu'il suffise de dire que ces travaux n'ont donné aucun résultat pratique et que le mystère est resté complet tant que la science moderne n'a pas fourni, et ce tout récemment, des moyens de recherches inconnus jusqu'ici.»

C'EST un peu avant la guerre que Johnson au cours d'une vacance en Gaspésie découvrit les vertus de la radiesthésie. Pliôt sceptique au début, il devint vite un adepte fervent de cette science indigeste et pas toujours scientifique. Il s'appliqua aussitôt avec zèle à la pratique de l'art de la baguette puis à celle du pendule «fait d'un gros sou canadien percé, et suspendu à une corde ordinaire». Outillé de la sorte, Johnson «découvrit» «des dépôts d'huile suffisants pour les besoins du monde entier pendant des siècles; de nombreuses veines d'or d'une valeur fabuleuse; des mines de cuivre dépassant par leur qualité et leur quantité n'importe quelles mines canadiennes déjà exploitées; et quantité d'autres métaux, bref, de quoi faire de la Gaspésie une terre promise pour les prospecteurs.» Ajoutons pour être complet, que toutes ces recherches furent effectuées sur une . . . carte de la Gaspésie. (3)

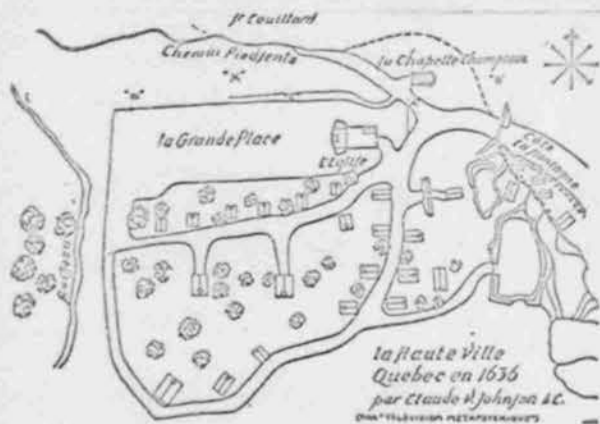


Claude-V. JOHNSON

(1) Selon les notes que m'a aimablement communiquées Mme Vve Johnson, Claude-V. Johnson, ingénieur, psychologue, philosophe et théologien, naquit à Ottawa, le 16 mars 1881. Son père, Edward F. Johnson, un éminent ingénieur, et sa mère, Barbara Preston, appartenaient aux plus anciennes familles de la Capitale. Claude-V. Johnson était un parfait gentilhomme qui joignait à une belle culture un sens profond des valeurs humaines. Dans ses nombreux écrits publiés par les journaux, il a manifesté beaucoup de courage et de clairvoyance dans la défense des intérêts économiques des Canadiens-Français. Outre deux livres sur la science du pendule, il a laissé le manuscrit d'un troisième ouvrage, "Images d'Au-delà" qui doit être publié avant longtemps. C'est un ouvrage à la fois scientifique, philosophique et même théologique. Johnson, qui était membre de la Corporation des Ingénieurs Professionnels du Québec et de l'Engineering Institute of Canada est décédé le 27 janvier 1947.

(2) Cf. "A travers le temps et l'espace", de Claude-V. Johnson, Beauchemin, 1938, 220 p. 25 gravures. Précédemment, Johnson avait publié "Ce pendule mystérieux".

(3) Je n'ai pas la prétention de nier toute valeur scientifique aux théories radiesthésistes. Bien au contraire, je reconnais volontiers qu'il existe certains phénomènes d'attraction manifestés par les oscillations du pendule. Cependant, il y a des limites à cette chose. La prospection au pendule sur une carte géographique n'a absolument rien de scientifique.



Plan de la Haute-Ville de Québec en 1636 tracé par «télévision métapsychique», par Claude V. Johnson, ingénieur civil. (Avec la permission des éditeurs, La Librairie Beauchemin Ltée.)



Par
Paul Bouchart d'Orval
membre de la Société Historique
de Montréal

prises un peu à l'aveuglette, dans des brochures ou des livres parus à différentes périodes. Qu'il suffise de dire que ces travaux n'ont donné aucun résultat pratique et que le mystère est resté complet tant que la science moderne n'a pas fourni, et ce tout récemment, des moyens de recherches inconnus jusqu'ici.

La solution de ce problème de la chapelle de Champlain a été rendue possible par l'utilisation du curieux phénomène du pendule: les dessins qui accompagnent ce récit ont été faits sous la dictée de cet instrument. Ils montrent les événements tels qu'ils se sont déroulés, et leur précision permet d'en tirer des conclusions bien définies.

De l'histoire?

PAR «télévision métapsychique», Johnson établit une carte de la Haute-Ville de Québec en 1636. Il y trace les rues de cette époque tant bien que mal et fait figurer pas moins de deux douzaines de maisons, ce qui est un peu fort pour cette époque. C'est à l'endroit où se trouve actuellement situé le Palais archiépiscopal de Québec que Johnson situe la chapelle Champlain. Il place celle-ci au nord de l'église paroissiale à l'endroit actuel du Séminaire! Après quoi, Johnson écrit sans se troubler ce qui suit:

«On remarquera que jusqu'ici tous ces renseignements ont été obtenus par une simple déduction des documents historiques, mais nous voilà rendus au point où la documentation manque, où l'information est rare, où la conjecture est grande. Pour compléter le tableau et déterminer les événements définitifs, il a été nécessaire de recourir aux forces de la «télévision métapsychique» et de reproduire à l'aide du pendule, les événements tels qu'ils se sont produits. Nous commencerons par étudier la translation des restes de Champlain, de l'église Notre-Dame-de-Recouvrance à la chapelle Champlain... le lecteur, s'il aime l'histoire, sera sûrement fort intéressé par les détails de l'illustration qui rappelle ce mémorable événement...»

POUR «une histoire», c'en est vraiment une et elle est bonne, mais ce n'est pas de l'histoire. Les dessins de Johnson sont puérils. On se demande comment des gens sérieux peuvent s'y intéresser et si je les reproduis, ce n'est que pour amuser mes lecteurs.

multiples erreurs

APRES avoir servi une indigeste salade historique, Johnson affirme que cette chapelle Champlain fut détruite par l'incendie de 1640, puis qu'elle fut reconstruite et qu'elle était encore debout en 1649. Nos lecteurs savent qu'elle existait encore en 1661 parce qu'ils ont lu Myrand et P.-B. Casgrain: Johnson ignorait probablement l'existence des écrits de ces deux historiens sur la chapelle Champlain. (5) Enfin, l'ingénieur-penduliste décide que les murs de la chapelle devaient être en fort mauvais état en 1663 et que cette année-là, le

Suite à la 53e page

«Télévision métapsychique»

UN TEL succès remplit Johnson d'enthousiasme. Dès lors, il se plonge plus avant dans l'étude du pendule et vola de découverte en découverte. Tout cela était fort intéressant. Malheureusement le public ignorait ce beau travail. Il importait de le mettre au courant. Ce qui fut fait par la publication d'un premier volume: «Ce pendule mystérieux». Un second volume suivit bientôt: «A travers le temps et l'espace». L'auteur y raconte quelques-unes de ses «découvertes», entre autres celle de la chapelle Champlain localisée grâce aux oscillations du pendule sur une carte fantaisiste de la Haute-Ville de Québec en 1636, tracée par «télévision métapsychique»!

MAIS avant de procéder à son expertise par «télévision métapsychique», Johnson jugea plus prudent de consulter lui aussi tout ce qui avait été écrit sur la question. C'était une précaution utile. Qui sait si le pendule laissé à lui-même en se balançant au-dessus d'une carte de la région de Québec n'aurait pas placé la chapelle Champlain quelque part sur la pointe de l'île d'Orléans? Mais à la lecture de son chapitre sur «l'odyssée du tombeau de Champlain», on se rend vite compte que Johnson n'a pas consulté les documents originaux comme ses prédécesseurs l'avaient fait. On s'aperçoit qu'il s'est fié surtout à Dionne, ce qui est un excellent moyen de commettre des douzaines d'erreurs. C'est ainsi qu'il a affirmé que Champlain mourut en ignorant qu'on lui avait nommé un successeur... Cela est inexact, puisque Montmagny ne fut nommé que le 15 janvier 1636, alors que Champlain mourut le 25 décembre 1635. Comme Dionne et tous les historiens depuis cent ans, Johnson confond l'église paroissiale et la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance. Puis il fait inhumer Champlain dans l'église paroissiale, affirme à l'instar de Dionne, que Montmagny fit bâtir la chapelle Champlain (4) pour y faire ensuite transférer le corps de Champlain, au cours d'une «cérémonie aussi solennelle que le permettaient les circonstances.» Tout cela est de l'imagination pure. Mais pour Johnson, c'est

«... de l'histoire, et de l'histoire connue de tous les érudits, comme appartiennent à l'histoire tous les efforts qui ont été faits pour trouver une solution au mystère de cette disparition. On peut trouver tous les détails de ces recherches, dont certaines ont été entre-

(4) Une fausseté que les historiens vont rééditer dans les siècles des siècles...

(5) Cf. La «Patrie» du dimanche, section magazine, numéros du 26 février et des 5, 12 et 19 mars.



Voici comment l'ingénieur Claude-V. Johnson, de Québec, a imaginé la translation des restes de Champlain en 1636. C'est le pendule qui a dicté les traits de ce dessin. Les chercheurs de la petite histoire de Québec peuvent rigoler pendant une bonne demi-heure en examinant attentivement ce dessin. (Avec la permission des éditeurs, La Librairie Beauchemin Limitée.)

grand tremblement de terre qui nous signalent les relations du temps achevèrent sa destruction. Mais une fois la chapelle Champlain détruite, qu'allait-on faire du corps de Champlain, sinon l'exhumer de nouveau et le réinhumer dans la crypte de l'église paroissiale? Qu'à cela ne tienne, pendule en main, Johnson va imaginer la scène. C'est en février 1663 qu'eut lieu la série de secousses sismiques qui ébranlèrent tout le continent. Ce serait peu de temps après ces événements qu'aurait eu lieu la seconde translation des restes de Champlain. Johnson se demande comment il se fait qu'un événement de cette importance n'ait pas été signalé dans les écrits du temps? La réponse est facile: sans aucun doute parce qu'il n'a pas eu lieu!

EN DEPIT des prétentions de Johnson, à savoir que sa résolution est maintenant considérée comme concluante dans les milieux académiques et historiques, je doute fort que les historiens retiennent la moindre parcelle de ses recherches à l'aide du pendule. La solution est ailleurs. Elle réside en premier lieu dans une étude sérieuse des archives du XVIIe siècle. Tant que nos historiens n'auront pas établi une preuve documentaire parfaite, les recherches et fouilles sur le terrain seront inutiles. L'expérience d'un siècle le prouve abondamment. Au cours du dernier siècle, en notre bonne ville de Québec, on a détruit à coups de pioche et de pelle des milliers de vestiges archéologiques. C'est ainsi qu'il n'y a pas si longtemps, à proximité de la basilique, on a creusé le sol pour installer un poteau pour une compagnie d'utilité publique. Des ouvriers ont mis à jour un cercueil. Le machabée qui s'y trouvait semblait dans un parfait état de conservation. Les traits de sa figure se distinguaient nettement. Dans n'importe quel pays civilisé, on aurait eu recours à des archéologues et à des historiens pour identifier ce mort, le photographier, etc. Il en fut autrement. Un des ouvriers toucha avec sa pelle le cadavre qui s'effondra en poussière et le poteau fut planté au centre du cercueil! Quel personnage gisait là depuis 200 ou 300 ans? Je l'ignore, mais il eut été intéressant de le savoir. Tel quel ce cercueil et les restes



Ces pauvres restes de Champlain n'ont jamais pu dormir en paix. Selon Johnson, ils furent d'abord déposés dans l'église paroissiale, puis exhumés et transportés solennellement dans la chapelle Champlain, construite sur l'ordre de Montmagny. Détruite, toujours selon Johnson, par le tremblement de terre de 1663, les restes de Champlain furent exhumés de nouveau puis réinhumés dans la crypte de l'église paroissiale. Ce dessin, dû à la plume de Johnson, lui fut inspiré par les oscillations de son pendule. (Avec la permission des éditeurs, La Librairie Beauchemin Ltée.)

qu'il renfermait constituait un document archéologique de première importance pour la petite histoire de Québec. Il ne serait pas difficile de citer d'autres exemples de cette attitude de certains gens vis-à-vis des vestiges de notre passé. Qui croira que nous avons pour devise: «Je me souviens»?

L'archéologie

PASSIONNE depuis longtemps pour l'archéologie, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer à plusieurs reprises depuis quelques années, l'un de ces savants archéologues si rares qu'on n'en trouverait pas trois douzaines en noire pays. J'ai longuement causé avec lui de cette science. On peut être archéologue comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. «Archeologists are born, not made», m'a dit M. Wilfrid Jury. (6) L'archéologie, cette science mystérieuse et complexe, Larousse la définit: science des monuments et des arts de l'antiquité. A quoi le dictionnaire ajoute ce qui suit: dans son sens large, l'archéologie désigne l'étude de l'antiquité tout entière: langues, religions, arts, institutions, mœurs. Mais dans son sens le plus usuel, elle est la science des monuments figurés de l'antiquité: monuments artistiques, armes, objets domestiques, etc.

CETTE définition ne satisfait pas M. Jury. Philosophe comme le sont tous les vrais savants, M. Jury conçoit plutôt l'archéologie comme une science particulière de l'homme. «C'est, dit-il, une étude de l'homme historique, de ses œuvres, de ses armes et de tout ce qui touche à sa personne». Pour M. Jury, les objets trouvés dans les excavations du sol n'ont d'intérêt qu'en autant qu'on les rattache à l'homme.



WILFRID JURY

LE PREMIER devoir de l'archéologue, selon M. Jury, c'est de préciser le site sur lequel on lui demande de procéder à des recherches. Certains sites historiques sont

(6) M. Wilfrid Jury, archéologue et conservateur du musée de l'homme à l'Université Western, de London, Ontario, a de belles réussites à son actif. C'est lui qui a identifié définitivement le site de Saint-Ignace II en Huronie où furent martyrisés les saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant. Depuis trois ans, il dirige les travaux de recherches et les excavations du fort Sainte-Marie, près de Midland, Ontario. Il a fait un merveilleux travail de reconstitution de ce fort historique et a mis à jour les plus anciennes écluses du pays.

bien connus et assez bien délimités. Par contre, d'autres sont désignés de façon vague et font encore l'objet de recherches. C'est une perte de temps et un gaspillage d'argent que d'entreprendre des excavations sur un site probable. Aussi l'archéologue doit-il d'abord rechercher l'évidence documentaire par l'étude de tous les documents manuscrits et imprimés relatifs à son sujet.

UNE FOIS le site déterminé, on le divise en carrés de un, cinq ou dix pieds sur un plan soigneusement tracé. Des arpenteurs déterminent la longitude et la latitude, de même que le nord magnétique et le nord véritables. Des géologues étudient la nature du sol. Après quoi commencent les excavations. Deux ou trois semaines permettent d'orienter la marche entière du déblaiement du site. Fait intéressant: un archéologue peut déterminer assez exactement l'âge d'un site. En effet, l'humus, les poussières, etc., s'accumulent à raison d'environ un pouce par siècle. Toutefois, il arrive que ce sol soit cultivé et qu'on y érige des constructions. En ce cas, le sol est bouleversé et de précieux restes archéologiques peuvent être perdus.

A MESURE que les travaux d'excavation progressent, l'archéologue multiplie les piquets qui indiquent les fondements en pierre ou en bois des édifices qui ont jadis couvert le site. Puis les objets commencent à voir le jour. L'archéologue les nettoie soigneusement, les étiquette, les date, les identifie et les classe. Il prend même des notes de l'endroit exact où ils ont été trouvés car ce détail peut servir à l'histoire du site. Souvent, il y a lieu de distinguer entre objets de fabrication européenne et objets d'origine indienne. Ce sont ces objets qui permettent de reconstituer l'histoire intime d'un lieu et de ses habitants.

«Chaque relique, dit M. Jury, devrait être traitée comme une lettre ou un mot dans une histoire qui n'a pas été écrite. C'est l'accumulation de ces lettres ou de ces mots et l'évidence formelle qui ressort des excavations d'un site qui nous donnent un nouveau chapitre d'histoire canadienne. C'est par ces reliques et ces découvertes que l'épopée de notre pays sera finalement écrite.»

QUELLES sont les qualités propres à l'archéologue? «Il doit, dit M. Jury, posséder son histoire. Cependant, sur le site, il doit rejeter toutes les preuves écrites pour s'en tenir à ses propres découvertes. Il doit être capable de déchiffrer et d'interpréter les hiéroglyphes qui se présentent à lui.» Toujours selon le savant chercheur de Western, l'archéologue doit être à la fois féru de botanique, de zoologie, d'ethnologie et d'histoire. Il doit posséder la chimie et la physique, la géologie et l'architecture, l'histoire des armes à feu et des costumes, connaître les outils de l'époque, les mœurs et les coutumes du siècle. Toutes les sciences lui sont utiles. Plus il en possède, et plus il est complet. «L'archéologue, dit encore M. Jury, doit posséder un œil alerte et un esprit ouvert. Il lui faut être prudent et tolérant. Il doit intéresser son personnel à son affaire, sous peine de la gâcher, car un malheureux coup de pelle peut détruire une preuve historique, un document intéressant.»

LA SEMAINE PROCHAINE :
SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE

Une confusion qui a duré 100 ans. — Notre-Dame-de-Recouvrance, véritable chapelle Champlain, a été confondue avec l'église paroissiale — Un commencement de "preuve". — Où en sommes-nous? — Questions et réponses.

On a trouvé le tombeau de saint Pierre, on a découvert les restes de Cartier, trouvera-t-on ceux de Champlain ?

Gloses en marge du magnifique reportage du camarade Paul Bouchart d'Orval sur le tombeau de Champlain. — Les recherches passées dans le vieux coin qui est au sommet du Cap-aux-Diamants et au sommet de l'Histoire.

par Damase POTVIN

EN 1939, le Département des Archives de la province, par l'entremise de son directeur, M. P.-G. Roy, avait offert un prix consistant en une somme fort substantielle à tout historien, antiquaire ou chercheur qui trouverait dans les archives un document authentique qui indiquerait l'endroit exact de la sépulture de Samuel de Champlain. Le concours resta ouvert longtemps. Il l'est probablement encore et la parole est encore aux historiens, aux chercheurs et aux antiquaires. On a cherché, mais sans succès! C'est qu'avant cet appel du Département des Archives, tous les documents concernant la mort et la sépulture du Fondateur de Québec avaient été fouillés, étudiés, farfouillés.

FAUDRAIT-IL maintenant fouiller le sol de toute la partie haute de Québec, creuser le petit coin de terre où l'on voit l'archevêché, le petit Parc Montmorency, le presbytère, la basilique; petit coin de quelques arpents à peine, qui domine à la fois le sommet du Cap et le sommet de l'Histoire et d'où le panorama qui se déroule à nos yeux est incomparable. Tout a bien changé pendant les trois siècles qui se sont écoulés depuis la mort du Fondateur. Avant que l'on recommence les fouilles en vue de la découverte des restes précieux, tournons, un instant, nos regards vers le passé.

DU petit parc où nous sommes, dégringole en zigzaguant la Côte de la Montagne, chemin que fit tracer Champlain en 1625 pour transporter les matériaux de construction du Château Saint-Louis. Si nous étions avant 1571, nous verrions, à côté de nous, la massive Porte Prescott, du nom du général Robert Prescott, gouverneur qui vint au Canada, le 23 juin 1796, remplacer Lord Dorchester et qui fut démolie en 1871. Au début du siècle dernier, on verrait, de l'autre côté du chemin, l'Hôtel des Francs-Maçons où l'on voit aujourd'hui l'Hôtel des Postes de la Haute-Ville — ouvert le 22 avril 1873 — un bel édifice dont Québec fut fier dans le temps mais qui a pris la place, avant qu'elle devint l'Hôtel des Francs-Maçons, une vénérable maison remplie d'antiques souvenirs. C'était la "Maison du Chien d'Or" que l'on a démolie en 1870 pour la nouvelle bâtisse. Elle fut l'une des plus remarquables maisons à la fois historiques et légendaires de Québec.

LA différence des époques, les événements survenus entre les temps reculés de la domination française et le nôtre, comme le souvenir triste et voilé qui nous est resté de notre ancienne mère-patrie, donnent à la légende du Chien d'Or un côté pittoresque et toujours séduisant. Ne semble-t-il pas que ces vieilles maisons de Québec, comme celle que fit construire là, en 1735, enfouissant dans leurs murailles vétustes bien des contes féériques et de curieuses légendes. Elles ont l'attrait puissant et fascinateur des ruines. Que ne donnerait-on pas pour percer leur silence séculaire et pour découvrir, comme Asmodée, leurs secrets? Les spectres ne viennent-ils pas les hanter la nuit et n'y ont-ils pas des dialogues profonds qui sont la joie des morts et la terreur des vivants.

SUR CETTE place encore en 1650, les Hurons, quittant l'île aux Chrétien dans la baie Georgienne vinrent dresser leurs tentes sous la protection du Fort Saint-Louis. On appelait alors ce terrain la "Grande Place". De l'autre côté, en nous tournant à droite, on voit orgueilleusement se dresser la moderne silhouette du Château Frontenac, qui a remplacé le Fort et le Château Saint-Louis. Tournons et si nous nous approchons près de la vieille basilique, on pourrait voir les dorsaux vestiges d'un mur de fondation qui a permis à l'abbé Laverdière, un jour, de fixer le site de la Chapelle de la Reconnaissance bâtie en 1632, la première église paroissiale de Québec.

NOUS VOYONS là, plutôt, la vénérable basilique actuelle. Vrai, tout est bien

changé! Un peu en arrière de la basilique, c'est l'archevêché qui s'élève à l'endroit où en 1690 se passaient la plus grande partie des incidents historiques de Joseph Marmette "François de Blenville" et où l'héroïne Marie-Louise d'Ormy aurait résidé.

ENFIN, dans et autour du petit parc où nous faisons ce plongeon dans le passé, se fixèrent en 1615 les Récollets, premiers missionnaires du pays; là aussi défricha et sema le premier colon du Canada, Louis Hébert; dans le petit parc même du premier palais épiscopal, l'insigne générosité du roi de France; aussi le siège du Conseil Législatif, le premier Parlement canadien. Tous les vestiges du passé ont maintenant disparu et l'ombre à enveloppé l'histoire merveilleuse qui s'est déroulée ici. De tous ces vestiges, seul reste encasté dans une muraille de l'Hôtel des Postes, l'étrange et curieux Chien d'Or de Nicolas-Jacques Philibert. Est-il au Canada et même dans toute l'Amérique du Nord, un coin de terre qui puisse évoquer tant de souvenirs? Voilà le coin de terre qu'il faudrait creuser pour trouver les vénérables restes.

D'AILLEURS, déjà dans le passé, des fouilles ont été pratiquées à cette fin. De savants archéologues avant nous ont posé quelques jalons et feu le Dr N.-E. Dionne a fait l'historique de ces fouilles entreprises par les abbés Laverdière et Casgrain et telles que rappelées par M. Blanchart d'Orval. Rappelons encore qu'il y a quelques années, en 1940, on a même recouru au pendule de la radiesthésie pour chercher les précieux restes de Champlain. Cette année-là, deux citoyens de Québec, MM. Joachim Fortin, ingénieur-civil, ancien chef de police de Rouyn, et Magella Bureau, du Département de l'Agriculture de Québec, deux radiesthésistes amateurs, s'étaient mis à promener leur pendule dans le coin d'un minuscule terrain vague attenant à l'église presbytérienne St. Andrews, rue Cook. Les recherches ne durèrent pas longtemps. Il faut croire que les radiesthésistes, et c'est certain, s'étaient trompés de terrain.

ET maintenant, on projette de faire les recherches sur le terrain d'un ancien cimetière de l'autre côté de la Côte de la Montagne, en face de l'ancien archevêché, en pente douce du Parc Montmorency, où, autrefois, on déposait les corps des personnes de condition ordinaire. Sera-t-on plus heureux dans ces nouvelles recherches? L'avenir répondra. Mais il est très probable que ce sera dans la négative encore une fois. On a trouvé le tombeau de saint Pierre, M. Gustave Lanctôt a été assez heureux de découvrir les restes de Jacques Cartier, trouvera-t-on ceux de Champlain?



Vieille photographie, qui date de 1748, de l'ancien évêché qui servit plus tard de Parlement et en avant duquel on voit un coin de l'ancien cimetière en pente douce où, autrefois, on déposait les corps des personnes de condition ordinaire et où, au printemps, la Société Nationale Samuel de Champlain se propose de faire des fouilles pour découvrir les restes de Champlain. À côté, on voit l'ancienne Porte Percott.

On a trouvé le tombeau de saint Pierre, on a découvert les restes de Cartier, trouvera-t-on ceux de Champlain?

Gloses en marge du magnifique reportage du camarade Paul Bouchart d'Orval sur le tombeau de Champlain. — Les recherches passées dans le vieux coin qui est au sommet du Cap-aux-Diamants et au sommet de l'Histoire.

Le Patriote

par Damase POTVIN

26 mars 1950

EN 1939, le Département des Archives de la province, par l'entremise de son directeur, M. P.-G. Roy, avait offert un prix consistant en une somme fort substantielle à tout historien, antiquaire ou chercheur qui trouverait dans les archives un document authentique qui indiquerait l'endroit exact de la sépulture de Samuel de Champlain. Le concours resta ouvert longtemps. Il l'est probablement encore et la parole est encore aux historiens, aux chercheurs et aux antiquaires. On a cherché, mais sans succès! C'est qu'avant cet appel du Département des Archives, tous les documents concernant la mort et la sépulture du Fondateur de Québec avaient été fouillés, étudiés, farfouillés.

FAUDRAIT-IL maintenant fouiller le sol de toute la partie haute de Québec, creuser le petit coin de terre où l'on voit l'archevêché, le petit Parc Montmorency, le presbytère, la basilique; petit coin de quelques arpents à peine, qui domine à la fois le sommet du Cap et le sommet de l'Histoire et d'où le panorama qui se déroule à nos yeux est incomparable. Tout a bien changé pendant les trois siècles qui se sont écoulés depuis la mort du Fondateur. Avant que l'on recommence les fouilles en vue de la découverte des restes précieux, tournons, un instant, nos regards vers le passé.

DU petit parc où nous sommes, dégringole en zigzaguant la Côte de la Montagne, chemin que fit tracer Champlain en 1633 pour transporter les matériaux de construction du Château Saint-Louis. Si nous étions avant 1671, nous verrions, à côté de nous, la massive Porte Prescott, du nom du général Robert Prescott, gouverneur qui vint au Canada, le 23 juin 1796, remplacer Lord Dorchester et qui fut démolie en 1871. Au début du siècle dernier, on verrait, de l'autre côté du chemin, l'Hôtel des Frères-Maçons où l'on voit aujourd'hui l'Hôtel des Postes de la Haute-Ville — ouvert le 22 avril 1873 — un bel édifice dont Québec fut fier dans le temps mais qui a pris la place, avant qu'elle devint l'Hôtel des Frères-Maçons, une vénérable maison remplie d'antiques souvenirs. C'était la "Maison du Chien d'Or" que l'on a démolie en 1870 pour la nouvelle bâtisse. Elle fut l'une des plus remarquables maisons à la fois historiques et légendaires de Québec.

LA différence des époques, les événements survenus entre les temps reculés de la domination française et le nôtre, comme le souvenir triste et voilé qui nous est resté de notre ancienne mère-patrie, donnent à la légende du Chien d'Or un côté pittoresque et toujours séduisant. Ne semble-t-il pas que ces vieilles maisons de Québec, comme celle que fit construire là, en 1735, enfouissant dans leurs murailles vêtues bien des contes féeriques et de curieuses légendes. Elles ont l'attrait puissant et fascinateur des ruines. Que ne donnerait-on pas pour percer leur silence séculaire et pour découvrir, comme Asmodée, leurs secrets? Les spectres ne viennent-ils pas les hanter la nuit et n'y ont-ils pas des dialogues profonds qui sont la joie des morts et la terreur des vivants.

SUR CETTE place encore en 1650, les Hurons, quittant l'île aux Chrétiens dans la baie Georgienne virent dresser leurs tentes sous la protection du Fort Saint-Louis. On appelait alors ce terrain la "Grande Place". De l'autre côté, on nous tournant à droite, on voit orgueilleusement se dresser la moderne silhouette du Château Frontenac, qui a remplacé le Fort et le Château Saint-Louis. Tournons et si nous nous approchons près de la vieille basilique, on pourrait voir les derniers vestiges d'un mur de fondation qui a permis à l'abbé Laverdière, un jour, de fixer le site de la Chapelle de la Reconnaissance bâtie en 1632, la première église paroissiale de Québec.

NOUS VOYONS là, plutôt, la vénérable basilique actuelle. Vrai, tout est bien

changé! Un peu en arrière de la basilique, c'est l'archevêché qui s'élève à l'endroit où en 1690 se passèrent la plus grande partie des incidents historiques de Joseph Marmette "François de Bienville" et où l'héroïne Marie-Louise d'Orsay aurait réside.

ENFIN, dans et autour du petit parc où nous faisons ce plongeon dans le passé, se fixèrent en 1615 les Récollets, premiers missionnaires du pays; là aussi défricha et sema le premier colon du Canada, Louis Hébert; dans le petit parc même du premier palais épiscopal, l'insigne générosité du roi de France; aussi le siège du Conseil Législatif, le premier Parlement canadien. Tous les vestiges du passé ont maintenant disparu et l'ombre a enveloppé l'histoire merveilleuse qui s'est déroulée ici. De tous ces vestiges, seul reste encastré dans une muraille de l'Hôtel des Postes, l'étrange et curieux Chien d'Or de Nicolas-Jacques Philibert. Est-il au Canada et même dans toute l'Amérique du Nord, un coin de terre qui puisse évoquer tant de souvenirs? Voilà le coin de terre qu'il faudrait creuser pour trouver les vénérables restes.

D'AILLEURS, déjà dans le passé, des fouilles ont été pratiquées à cette fin. De savants archéologues avant nous ont posé quelques jalons et feu le Dr N.-E. Dionne a fait l'historique de ces fouilles entreprises par les abbés Laverdière et Casgrain et telles que rappelées par M. Blanchart d'Orval. Rappelons encore qu'il y a quelques années, en 1940, on a même recouru au pendule de la radiesthésie pour chercher les précieux restes de Champlain. Cette année-là, deux citoyens de Québec, MM. Joachim Fortin, ingénieur-civil, ancien chef de

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

police de Rouyn, et Magella Bureau, du Département de l'Agriculture de Québec, deux radiesthésistes amateurs, s'étaient mis à promener leur pendule dans le coin d'un minuscule terrain vague adossé à l'église presbytérienne St. Andrew, rue Cook. Les recherches ne durèrent pas longtemps. Il faut croire que les radiesthésistes, et c'est certain, s'étaient trompés

de terrain.

Et maintenant, on projette de faire les recherches sur le terrain d'un ancien cimetière de l'autre côté de la Côte de la Montagne, en face de l'ancien archaevêché, en pente douce du Parc Montmorency, où, autrefois, on déposait les corps des personnes de condition ordinaire. Sera-t-on plus heureux dans

ces nouvelles recherches? L'avenir répondra. Mais il est très probable que ce sera dans la négative encore une fois. On a trouvé le tombeau de saint Pierre, M. Gustave Labbé a été assez heureux de découvrir les restes de Jacques Cartier, trouvera-t-on ceux de Champlain?



Vieille photographie, qui date de 1719, de l'ancien évêché qui servit plus tard de Parlement et en avant duquel on voit un coin de l'ancien cimetière en pente douce où, autrefois, on déposait les corps des personnes de condition ordinaire et où, au printemps, la Société Nationale Samuel de Champlain se propose de faire des fouilles pour découvrir les restes de Champlain. À côté, on voit l'ancienne Porte Prescott.

Ce tombeau. 1951

14 déc

(SERVIR À LA PRESSE)

Québec, 20.—On a annoncé que le Jour de Noël, Sa Sainteté Pie XII révélait officiellement que le tombeau de saint Pierre, après dix-neuf siècles, a été découvert. Dans le même ordre d'idées, voilà trois ans, après quatre siècles, on annonçait que l'on avait découvert, à Saint-Basile, le tombeau de Jacques Cartier. Le prince des apôtres et le découvreur du Canada auront été plus heureux que le Fondateur de Québec.

Samuel de Champlain est mort voilà seize ans de plus que trois siècles. Il fut inhumé à Québec. C'est un fait historique. Mais voilà qu'on ne sait pas encore précisément en quel endroit et depuis plusieurs années, on fait des recherches à ce sujet. Non seulement, on recherche le tombeau mais on s'efforce de trouver un simple document qui donnerait la clé du problème. Jusqu'ici, on a fouillé toutes les archives possibles. Ce fut en vain. Il apparaît même aujourd'hui qu'on s'efforcera inutilement longtemps avec le même négatif résultat.

À venir jusqu'à présent, on peut dire tout ce que l'on veut qui s'est le plus rapproché de la solution du problème est sans doute et conféré, M. Paul Bouchart d'Orval, qui vient de publier un livre à ce sujet. Et dans ce livre sont résumés, avec tous les documents qui ont été consultés jusqu'à présent et toutes les recherches faites sur différents points de la Haute-Ville de Québec. Dans le passé, on a mené un grand nombre de recherches. L'opération s'est mise de la partie, même les radiesthésistes qui ont cru en certains cas. Mais surtout, on a fouillé les archives.

La conclusion de M. Bouchart d'Orval, c'est que le fondateur de Québec fut inhumé dans

le sous-sol de la Chapelle de Notre-Dame-de-la-Ressourçance, laquelle servit au culte jusqu'en 1634, après que fut bâtie l'église paroissiale qui brûla le 14 juin 1650 et fut immédiatement restaurée, enfin, démolie entre 1661 et 1673, mais il ne s'agit pas tant de découvrir l'endroit où fut inhumé Champlain que de trouver les restes mêmes du fondateur. Aussi, le problème reste en grande partie à solutionner. Aurait-on exhumé les restes de Champlain pour les réinhumer ailleurs? C'est possible. Et il n'est pas impossible que les précieux ossements soient restés ensevelis dans le soubassement particulier qu'on avait construit pour lui dans le sous-sol de Notre-Dame-de-la-Ressourçance.

Quoi qu'il en soit, d'après les conclusions de l'auteur de "Le Mystère du Tombeau de Champlain", ce sera d'abord de rechercher à faire ce travail de fouille en cet endroit. L'entreprise serait relativement facile et coûterait moins cher que d'aller à l'autre, la colonisation du Saint-Laurent. Mais les autorités municipales se demandent, non sans anxiété probablement, M. d'Orval, voudrait-elles entreprendre ces fouilles? Les échevins en général ne brillent pas par les grandes d'hommes et de paléontologues. "That's the question". Le point d'interrogation pourrait être en dresse, encore longtemps sur le Cap-aux-Diamants.

N'importe, ces recherches pour découvrir le tombeau de Champlain, outre de nous mettre en contact avec une partie du fil d'Ariane, a contribué à développer le culte du Fondateur dans la population. A part la publication de l'intéressant livre de M. Bouchart d'Orval et nombre d'articles dans plusieurs journaux du pays, une société a même été fondée qui s'appelle la "Société Champlain", qui est fort active et ne perd aucune occasion d'exalter la gloire du fondateur de Québec.

SAINTE-FOY

La grande erreur de Ferland. — Une confusion qui dure depuis cent ans. — Notre-Dame-de-Recouvrance n'a jamais été une église paroissiale: c'est la chapelle ex-voto bâtie par Champlain. — Des documents irréfutables. — Les restes de Champlain à la voirie.

PARCE QUE ses témoins sont relativement peu nombreux, rarement impartiaux et au surplus dûment trépassés, et que les documents qu'ils nous ont laissés ont été écrits pour tout autre fin que celle de faciliter la tâche des chercheurs, l'histoire de la Nouvelle-France au XVII^e siècle offre de sérieuses lacunes qu'il n'est pas toujours facile de combler. Aussi, à peine un historien a-t-il échauffé quelque hypothèse au prix d'un pénible labeur qu'un autre historien la démolit souvent sans peine, ruinant parfois tout un édifice. Ni devins, ni prophètes, les historiens sont des hommes. Ils relatent des événements qu'ils n'ont pas vus; ils écrivent la vie de personnages depuis longtemps disparus. Plus grand est le recul dans le temps, plus ils ont de chances de se tromper. Le pire danger qui les guette à chaque phase, c'est de répéter sans les vérifier les affirmations de leurs devanciers ou pire encore de transformer en certitudes de simples hypothèses. Cela s'est produit souvent dans la recherche du tombeau de Champlain. C'est ainsi que N.-E. Dionne ayant "démontré" que Champlain ne pouvait avoir bâti une chapelle pour recevoir ses restes, supposa que Montmagny avait dû construire cette chapelle en 1636, pour honorer son prédécesseur. Eh! bien, rien de cela est vrai! Pas un document de l'époque n'en témoigne! Pourtant, la plupart des historiens ont répété les affirmations de Dionne et il en sera sans doute ainsi encore longtemps.

L'erreur de Ferland

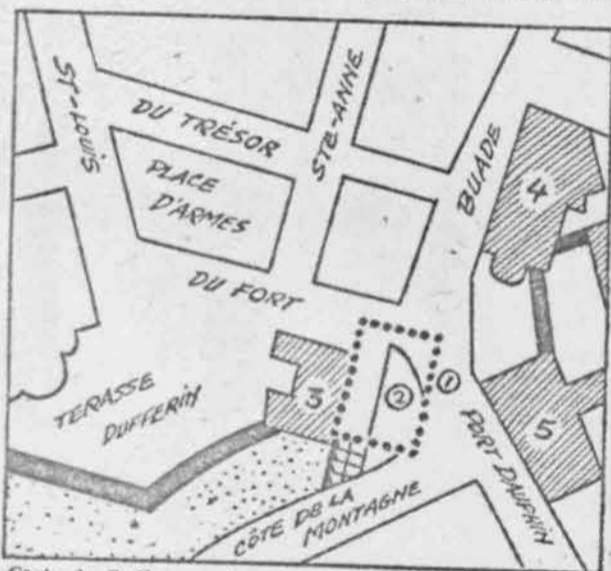
MAIS, A MON humble avis, l'erreur fondamentale dans toute cette querelle des antiquaires autour du tombeau de Champlain, ce fut celle de l'historien Ferland qui, le premier, affirma dans son "Cœurs d'histoire du Canada" (1) que l'église paroissiale de la Haute-Ville de Québec était dédiée à Notre-Dame-de-Recouvrance, et qu'elle avait été bâtie par Champlain en 1633. Mais il n'existe aucun document qui confirme ces assertions, tandis qu'une certaine d'autres affirment le contraire... pourvu qu'on sache les lire sans préjugés. Depuis Ferland, tous les historiens croient fermement que Notre-Dame-de-Recouvrance fut à l'origine de l'actuelle basilique-cathédrale de Québec. C'est là une grave erreur et nous l'allons montrer tout à l'heure, comme dirait La Fontaine. Quand nous aurons prouvé que "la chapelle de Monsieur le Gouverneur" ou "la chapelle Champlain", comme on la désigne plus tard, c'est tout simplement la chapelle ex-voto de Notre-Dame-de-Recouvrance, construite par Champlain, le mystère du tombeau de Champlain se dissipera de lui-même.

DISONS tout de suite que l'erreur de Ferland s'explique du fait de l'absence d'un texte clair et unique, et datant de l'époque de Champlain, qui aurait exposé les origines distinctes de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance et de l'église paroissiale. Il existe par contre une multitude de textes de cette époque où l'on mentionne ces deux églises ou chapelles, mais ce sont des fragments ou il faut rapprocher, comparer, scruter et interpréter. Nous étudierons les plus importants de ces textes.

(1) Cours d'histoire du Canada, Québec, 1860-61, Vol. I, p. 293.



La chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance ou chapelle Champlain devait occuper l'espace situé entre le coin nord-ouest du Bureau de Poste et le monument Laval. (Photo Bouchart d'Oval)



Carte de Québec montrant: 1—le secteur où devront s'effectuer les recherches nécessaires pour retrouver les restes de Champlain et de sa chapelle; 2—le monument Laval; 3—le Bureau de Poste; 4—la Basilique; 5—l'Archevêché. (Carte dessinée par Paul Leduc)

L'ABBE FERLAND les connaissait bien. Il savait que Champlain avait fait vœu de bâtir une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Recouvrance, si la France recouvrait le Canada des Anglais. Il savait aussi que Champlain avait fait ériger cette chapelle en 1633, dès son retour de France. (2) Dans les années qui suivent, de nombreux documents mentionnent cette chapelle sous le nom de "chapelle de M. le Gouverneur", puis de "chapelle Champlain", mais personne ne se sert de son nom véritable, Notre-Dame-de-Recouvrance. D'autre part, les Jésuites font construire l'église paroissiale face à Notre-Dame-de-Recouvrance. Trop petite, ils la font agrandir, puis en décembre 1636, alors qu'elle est sans doute achevée, ils la dédient à l'Immaculée-Conception. Comment Ferland a-t-il pu ignorer cet important détail consigné dans la relation de 1636 et confondre la petite chapelle ex-voto de Notre-Dame-de-Recouvrance, oeuvre de Champlain, la "chapelle de M. le Gouverneur" comme disent les gens de l'époque, avec l'église paroissiale construite par les Jésuites et dédiée à l'Immaculée Conception. (3)

Les sources

VOYONS maintenant les sources principales au nombre de quatre. Les Relations des Jésuites sont une oeuvre bien connue et fort imposante. Notre histoire serait pauvre sans elles. Ces documents de première valeur constituent une véritable mine pour l'histoire de la Nouvelle-France. Cependant l'intérêt et l'importance des Relations ne sauraient nous faire oublier qu'elles sont avant tout un bulletin de propagande missionnaire. Pas plus que les annales des congrégations missionnaires d'aujourd'hui, les Relations n'avaient pour but de tenir les Français au courant des événements qui se déroulaient au Canada. Leur rôle consistait plutôt à les édifier, à exciter leur curiosité au profit des missions des Jésuites. On ne saurait donc exiger qu'elles nous renseignent sur tout ce qui s'est déroulé en Nouvelle-France, sans jamais rien omettre. (4)

UNE AUTRE source également précieuse, c'est le "Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance". (5) Ce précieux manuscrit nous est parvenu après trois siècles et c'est heureux, car c'est un document de première importance pour l'histoire de la chapelle construite par Champlain et où ce dernier fut inhumé. Rédigé suivant Thwaites par plusieurs Jésuites, dont les Pères Jean de Brébeuf, Paul Ragueneau et Jean de Ouen, le Catalogue débute par un préambule traitant de l'origine

- (2) Champlain n'avait pas promis de construire une église paroissiale pour Québec.
- (3) Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le nom de Notre-Dame-de-Recouvrance a été si vite oublié. Cette chapelle ex-voto était l'oeuvre de Champlain. Le peuple lui a donné spontanément le nom de "chapelle de M. le Gouverneur". Après la mort de Champlain, ce dernier nom s'est mué en "chapelle Champlain". Car après Champlain, il y eut d'autres gouverneurs. Ce nom de "chapelle de M. le Gouverneur" aurait pu prêter à confusion avec le temps. Qu'une chapelle ou une église ne porte pas le nom de son titulaire, cela est commun. Ainsi, à Montréal, les vieux citoyens désignent encore Notre-Dame, sous le nom de "La Paroisse".
- (4) "... Je ne prétends pas d'écrire tout ce qui se fait en ce pays, mais seulement ce qui tend au bien de la foy, et de la Religion" (Le Jeune, Relation de 1635, Thwaites, VII, p. 268.)
- (5) Manuscrit conservé aux Archives du Séminaire de Québec. Grâce à l'obligeance du sous-archiviste, M. l'abbé Honorius Provost, j'ai pu examiner à loisir l'original. On peut en lire le texte dans l'édition de Thwaites des Relations des Jésuites, au volume XLII).



et de la construction de la chapelle, puis d'année en année il énumère les dons reçus pour l'ornement et l'ameublement de la chapelle. Commencé en 1634, il se termine en 1660. Parce qu'il fut tenu par les Jésuites de la résidence de Notre-Dame-de-Recouvrance qui desservaient l'église paroissiale, il ne faut pas se surprendre si après quelques années les dons faits à Notre-Dame-de-Recouvrance et ceux reçus pour l'église paroissiale sont enregistrés au même catalogue. Cependant, il est facile de distinguer les uns des autres. Les premiers sont accordés nommément à Notre-Dame-de-Recouvrance, les seconds à "l'église de Québec" ou à "la paroisse", ou tout simplement à "l'église".

LES REGISTRES de Notre-Dame-de-Québec constituent une troisième source importante. Rappelons toutefois qu'ils furent brûlés dans l'incendie de 1640, puis reconstitués en partie. (6) Les titres des premiers registres d'après 1640 sont très révélateurs. Faute de temps, je n'ai pu identifier les écritures des Pères qui ont rédigé les actes d'après 1640 sans les signer ou qui les ont peut-être recopiés. Cette étude permettrait de confirmer certaines opinions exprimées ici.

UNE QUATRIÈME source de renseignements qui ne paraît pas avoir été utilisée jusqu'ici, ce sont les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec. (7) Peu d'historiens paraissent les avoir consultées et pourtant ces Annales fournissent de renseignements uniques.

L'église des Jésuites

AVANT D'ETUDIER l'histoire de l'église paroissiale et celle de Notre-Dame-de-Recouvrance, il n'est peut-être pas inutile de souligner de nouveau que l'église paroissiale, l'église ou chapelle de Québec, était desservie par les Jésuites. Il s'ensuit que dans certains documents de l'époque, on parle de l'église des Jésuites. Il ne s'agit pas d'une troisième église, mais bien de l'église paroissiale (8). Encore de nos jours, dans les villes, les gens disent communément en parlant de telle église paroissiale desservie par des religieux, "l'église des Pères". D'ailleurs un passage des Annales de l'Hôtel-Dieu est catégorique à ce sujet:

"Il (Montmagny) fit faire plusieurs décharges de canon pour nous faire honneur, et nous mena à l'église des Reverends Pères Jésuites qui servoit de paroisse, et qui étoit fort jolie: la voûte et le balustre lui donnoient un air de propreté qui le rendoit fort gay".

Confusion d'églises

ESSAYONS maintenant de mettre fin à la confusion qui règne depuis cent ans entre les deux édifices qui nous occupent, soit d'une part l'église paroissiale de la

Suite à la 45e page

- (6) Baptêmes et mariages furent reconstitués de mémoire d'homme, depuis le début. Seules les sépultures de l'année 1640 furent reconstituées. (Notes communiquées par M. le chanoine Cyrille Labrecque, de Québec).
- (7) Op. cit., pp. 19 et 28.
- (8) L'église des Jésuites attenante au Collège fut bâtie en 1666. Le Collège fut édifié en 1618. Ils étaient situés rue des Jardins, sur l'emplacement de l'Hôtel de Ville.



La première église paroissiale de la Haute-Ville, (la seconde à Québec), s'étendait depuis la sacristie de la Basilique actuelle jusqu'à la grille de la cour de l'Archevêché, derrière le presbytère que l'on aperçoit en partie à gauche. (Photo Bouchart d'Orval)

Haute-Ville de Québec dédiée à l'Immaculée-Conception, et d'autre part la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance appelée peu après la mort de Champlain, "chapelle de Monsieur le Gouverneur", puis "chapelle de Champlain" et finalement "chapelle Champlain".

EN 1629, le Canada est rendu à la France par le traité de St-Germain-en-Laye, mais ce n'est qu'en 1633 que Champlain y revient comme gouverneur. Celui-ci avait fait la promesse de bâtir une chapelle ex-voto en l'honneur de Notre-Dame-de-Recouvrance, (9) si le Canada était rendu à la France. Divers documents nous l'apprennent entre autres le préambule du Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance:

"Catalogue des bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance de Kebec, pour qui il faut prier de les recommander aux prières du peuple.

"L'an 1632, le 5 juillet, les François arrivèrent à Kebec, et 8 jours après rentrèrent dans le fort que l'Anglois leur remit entre les mains. Les pères de la Compagnie de Jésus qui vinrent en cette flotte, entretinrent de leurs ornements l'autel qu'on dressoit au fort tous les dimanches & fêtes pour dire la sainte messe & administrer les sacrements aux François jusques à ce que la chapelle fust bastie.

"L'an 1633, Mr de Champlain fist bastir la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance aux frais de Messieurs de la Compagnie. Les pères de la Compagnie de Jésus l'entretinrent d'ornements et de cire jusques au mois de juin de l'année 1634.

"Item ils donnèrent l'Image de Nostre dame en relief qui est sur l'autel; cette image s'appelle Nostre Dame de Recouvrance tant à cause que la chapelle porte ce nom à raison (que) Mr de Champlain avoit fait voeu de la faire bastir sous ce titre si on recouvrait le pays, ce qu'il a accompli la chose estant arrivée, que pour autant que cette image a esté recouverte d'un naufrage que fit un père de la Compagnie de Jésus venant en ces contrées."

VOILA un document fort clair. Jusqu'en juin 1634, si l'on excepte la chapelle de la résidence de Notre-Dame-des-Anges, à la rivière Saint-Charles, il n'y a qu'une seule chapelle à Québec, celle de Notre-Dame-de-Recouvrance, bâtie par Champlain aux frais de la Compagnie des Cent-Associés. Mais on aura remarqué tout de suite ce passage significatif du Catalogue: "Les pères de la Compagnie de Jésus l'entretinrent d'ornements et de cire jusques au mois de juin 1634". A noter que ce sont les Jésuites qui desservent la colonie québécoise. Pourquoi cesseraient-ils en juin 1634 d'entretenir la minuscule chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance?

TOUT s'explique facilement si l'on songe qu'au printemps de 1634, les Jésuites firent ériger une église paroissiale, qui est l'ancêtre de la basilique actuelle, mais dont l'orientation était quelque peu différente de cette dernière. Cette église ou chapelle de Québec, comme on l'appelait, était sûrement de dimensions modestes puisqu'il fallut tout de suite l'agrandir. C'est dans cette église paroissiale desservie par les Jésuites qu'eurent lieu les funérailles de Champlain à la date du 26 décembre 1635. Quand furent terminés les travaux d'agrandissement, l'église fut dédiée à l'Immaculée-Conception, une dévotion particulière aux Jésuites. Cet événement se déroula le 8 décembre 1636. Et je n'invente rien. Voici des textes bien précis à ce sujet:

"Les premiers sacrifices de la Messe que nous présentâmes en ces contrées furent offerts dans un meschant petit todis qui maintenant nous ferait honte; nous-nous servîmes par après d'une chambre, puis on fit bastir une Chapelle; on a taché de la changer en Eglise, l'augmentant de moitié, ou environ, et avec tout cela les jours de Fêtes, les deux premières Messes qui se disent à Kebec sont si fréquentées, que cette grande Chapelle, ou cette petite Eglise se voit remplie usques ad cornu altaris, d'un bout à l'autre." (10)

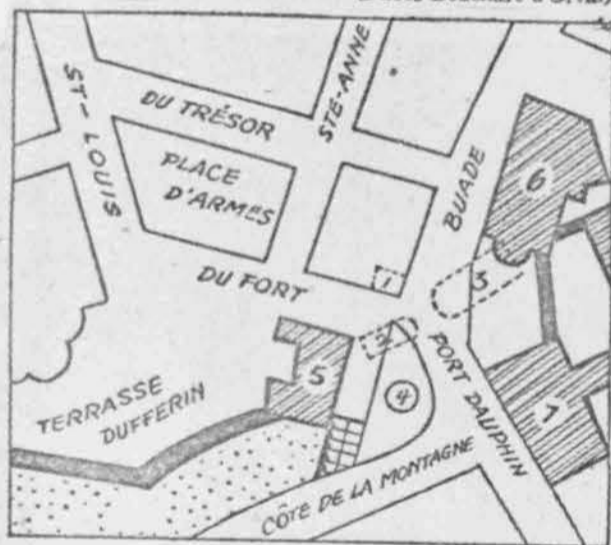
"Comme nous avons pris pour patronne de l'Eglise de Kebec, la Sainte Vierge, sous le titre de la Conception,

(9) Une dévotion populaire en Saintonge, pays d'origine de Champlain.

(10) Le Jeune, Relation de 1636, Thwaites IX, pp. 144-146.



Cette boîte d'ossements conservés dans la crypte de la Basilique de Québec contient-elle le crâne de Champlain? Qui le sait? Quels personnages de notre histoire, évêques, gouverneurs, intendants, prêtres et bourgeois y gisent-ils entremêlés? (Photo Bouchart d'Orval).



Voici l'emplacement occupé au temps de Champlain par 1—la résidence des Jésuites; 2—la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance ou chapelle Champlain; 3—l'église paroissiale dédiée à l'Immaculée-Conception; 4—le monument Laval; 5—le Bureau de Poste; 6—la Basilique; 7—l'Archevêché. (Carte dessinée par Paul Leduc)

que nous croyons immaculée, aussi en avons nous fait la Fête avec solennité & rejouissance..." (11)

L'IMMACULÉE-CONCEPTION, ce n'est pas la même dévotion que Notre-Dame-de-Recouvrance. Si l'église paroissiale eut été la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance érigée par Champlain en 1633, elle n'aurait pas eu besoin d'un nouveau titulaire. Ce nom de Notre-Dame-de-Recouvrance était populaire. Les Jésuites eux-mêmes avaient nommé ainsi leur résidence de Québec qui servit en même temps de presbytère et de premier collège. D'ailleurs, en donnant l'Immaculée-Conception comme titulaire à l'église paroissiale de la Haute-Ville les Jésuites ne faisaient que s'en tenir à la tradition, puisque la première église de Québec, celle du Cul-de-Sac, avait eu elle aussi pour titulaire l'Immaculée-Conception. Après 335 ans, l'église-mère de Québec est encore dédiée à Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception. Jamais à aucun moment de sa longue histoire, cette église n'a porté le nom de Notre-Dame-de-Recouvrance. Un texte irréfutable prouve que la première église paroissiale de la Haute-Ville de Québec, construite en 1634 et incendiée en 1640 fut dédiée à l'Immaculée-Conception. Pas un seul document ne dit qu'elle fut dédiée à Notre-Dame-de-Recouvrance. Mais un historien du siècle dernier l'a affirmé sans méfiance et depuis historiens et chercheurs nous parlent de Notre-Dame-de-Recouvrance comme ayant été la première église paroissiale de Québec. Et c'est ainsi que s'écrit l'histoire...

L'incendie de 1640

C'EST LE 14 juin 1640 qu'un incendie détruisit l'église paroissiale, "la chapelle de Monsieur le Gouverneur", (Notre-Dame-de-Recouvrance), et la résidence des Jésuites. Trois documents nous relatent le fait en des termes différents. Voici ces trois textes:

"... le feu se mit en notre maison de Kebec, qu'il a reduite en poudre, & la Chapelle de Monsieur le Gouverneur, & l'église publique: tout a esté consommé: cela se fit si soudainement, qu'en moins de deux ou trois heures, on ne vit de tous ces bastimens & de la plupart de tous nos meubles qu'un peu de cendres et quelques pans de murailles qui sont restés pour publier cette désolation... tout s'est consommé dans les flammes: le vent assez violent la secheresse extreme, les bois onctueux de sapin, dont ces edifices estoient construits allumerent un feu si prompt & si violent, qu'on ne pût quasi rien sauver..." (12)

"En l'année 1640, l'église de Kebec ayant esté bruslée et consommée du feu avec la maison des peres Jesuistes, on sauva quasi tous les ornemens d'Eglise (de Notre-Dame-de-Recouvrance)." (13)

"Le dernier jour de l'octave, le 14e de juin, a quatre heures du soir, le feu prit a la maison des Reverends Peres Jesuistes, qui en peu de tems fut toute bruslée, sans que l'on pût sauver leur église, que les flammes consumerent aussy fort promptement parce qu'elle n'estoit que de bois." (14)

SI ON LIT attentivement ces textes et si on les compare, il en ressort un certain nombre de faits: 1o les trois edifices étaient en bois de sapin; 2o un même incendie les détruisit rapidement; 3o il n'en resta que des pans de murailles; 4o on ne sauva rien des ornements et des meubles de l'église paroissiale; 5o ceux de la chapelle de M. le Gouverneur ou chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance, ainsi qu'en témoigne le Catalogue des Bienfaiteurs furent presque tous sauvés; 6e les trois edifices étaient voisins et probablement distants l'un de l'autre de pas plus de cent pieds. S'ils eussent été distants de plus de deux cents pieds, croit-on qu'ils auraient brûlé tous les trois? En ce cas d'autres edifices, cabanes ou maisons des colons, ou même le fort Saint-Louis et la sénéchaussée eussent également été détruits, ce qui ne s'est pas produit. On peut donc conclure que les trois edifices étaient voi-

(11) Le Jeune, Relation de 1637, Thwaites, XI, p. 66.

(12) Vimont, Relations de 1640, Thwaites XIX, pp. 61-66.

(13) "Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance", Archives du Séminaire de Québec.

(14) "Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec", op. cit. p. 28.

sins et formaient une sorte de triangle à l'intersection des rues du Fort et Buadé ainsi qu'on le verra sur une carte.

APRES CET incendie désastreux les Jésuites établirent une chapelle temporaire au 3e étage de la sénéchaussée qui était aussi l'édifice de la Compagnie des Cent-Associés et qui occupait une partie de la Place d'Armes, tout près du Palais de Justice actuel. A partir de ce moment, c'est cette chapelle temporaire qui devient la "chapelle" ou "église de Québec". Ce n'est qu'en 1647 qu'on commença la construction d'une nouvelle église sur le site actuel de la Basilique. Elle ne fut terminée qu'en 1657.

Notre-Dame-de-Recouvrance

IL NE ME RESTE plus qu'à ajouter certains détails relatifs à la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance. Bâtie, comme nous l'avons vu en 1633, elle fut détruite elle aussi en 1640. Je suis d'avis toutefois que bâtie en bois de sapin comme l'église paroissiale, elle avait cependant l'avantage d'avoir des murs de pierre. Que l'incendie l'ait ravagée cela ne fait pas de doute. Le toit, l'intérieur, les fenêtres ont sans doute brûlé, mais les murs durent rester debout si l'on se reporte à un passage de la Relation de 1640 déjà citée. Outre ce texte, trois raisons me font croire que les murs de cette petite chapelle étaient bâtis en pierre ou du moins en moellon. Notre-Dame-de-

Recouvrance était une chapelle ex-voto destinée à perpétuer la reconnaissance de Champlain pour le retour du Canada à la France. Ce ne pouvait être une chapelle en bois qui n'aurait offert aucun caractère de permanence. Ce devait être nécessairement une chapelle en pierre. Une autre raison, c'est le fait que dès 1640, les baptêmes se font dans la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance qui a sûrement été restaurée en quelques semaines, en raison même de ses dimensions modestes. Par contre les mariages et les funérailles ont lieu dans la chapelle temporaire qui remplace l'église paroissiale, au troisième étage de la sénéchaussée. Enfin, en 1641, on inhuma François de Ré de Gant dans la chapelle de M. de Champlain et en 1642 le Père Charles Raymbault jésuite est inhumé "près du corps de feu M. de Champlain, qui est dans un sépulcre particulier, érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage". Tous ces faits supposent la restauration de la chapelle Champlain, alias Notre-Dame-de-Recouvrance après l'incendie de 1640.

ET MAINTENANT, demandons-nous quand disparut la chapelle Champlain et pour quelle raison? On sait qu'elle existait encore en 1649. Un document la mentionne encore en 1661. Le "Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance" se termine lui-même en 1660. En 1673, tous les terrains de cette partie de Québec sont concédés et des maisons s'y élèvent les unes après les autres. D'autre part, cette année-là, Frontenac fit redresser plusieurs rues dont la rue du Fort et en fit élargir d'autres. Aussi on peut croire que tombant en ruines (15), la chapelle Champlain fut démolie entre 1661 et 1673.

Questions et réponses

AVANT DE terminer cette série de six articles sur la question du tombeau de Champlain en exprimant mon avis sur l'endroit où se trouve ce tombeau, je vais m'efforcer de répondre clairement à toute une série de questions. Mes réponses seront basées presque uniquement sur les documents déjà examinés dans les articles précédents. J'y ajouterai cependant mes opinions personnelles fruits de mes méditations sur le sujet. Toutefois, je ne reviendrai pas sur les preuves documentaires déjà copieusement étalées dans le cours des cinq derniers articles. Mes lecteurs n'auront qu'à s'y référer. (16)

1o Où et quand Champlain est-il décédé?

A Québec, au fort St-Louis, le 25 décembre 1635.

2o Quand eurent lieu ses funérailles et où?

Le lendemain, suivant la coutume de l'époque, en l'église paroissiale de Québec encore inachevée.

3o Où fut-il inhumé?

IMMEDIATEMENT après le service funèbre, le cercueil de Champlain fut transporté de l'autre côté de la rue Port-Dauphin dans la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance que tout le monde appelait "la chapelle de M. le Gouverneur" et qu'on finit par appeler "la chapelle Champlain". Là, le corps fut inhumé dans un "sépulcre particulier" pratiqué dans le sol.

4o Où était située l'église paroissiale de Québec en 1635?

LA SECONDE église paroissiale de Québec était à cette époque située en partie dans la cour qui sépare actuellement l'archevêché de la Basilique. Le choeur de cette église coïncidait pratiquement avec la sacristie de celle d'aujourd'hui, mais la nef s'étendait presque nord-sud, en direction du monument Laval et de l'angle nord-ouest du Bureau de Poste. Le portail donnait sur la rue Port-Dauphin.

— Suite à la 46e page

(15) Les premières constructions de pierre de Québec étaient peu solides. Des documents de l'époque attribuent ce fait à la mauvaise qualité du mortier.

(16) Cf. La "Patrie", section magazine, articles du 26 février, des 5, 12, 19 et 26 mars.

Suite de la 45e page

A la recherche du tombeau de Champlain

50 Où était située la chapelle Champlain?

QUELQUE part à proximité de l'angle nord-ouest du Bureau de Poste de Québec, sur le terrain du chirurgien Mosny ou plus précisément à cheval sur le prolongement de la rue Buade qui sépare le Bureau de Poste du monument de Laval.

60 Quelle est l'histoire de la chapelle Champlain?

Construite en 1633, par Samuel de Champlain et dédiée à Notre-Dame-de-Recouvrance, elle servit au culte jusqu'en juin 1634 alors que fut bâtie l'église paroissiale. Champlain y fut inhumé le 26 décembre 1635. Elle brûla le 14 juin 1640 et fut restaurée immédiatement. Elle fut démolie entre 1661 et 1673.

Les restes de Champlain

JUSQU'ICI je ne me suis occupé véritablement que de la recherche de la chapelle Champlain pour cette bonne raison que les restes du fondateur de Québec y furent inhumés. Mais en définitive, ce n'est pas tant la chapelle que les restes de Champlain qu'il s'agit de retrouver.

QU'A-T-ON fait des restes de Champlain qui y reposaient depuis le 26 décembre 1635? (17). Les a-t-on exhumés pour les réinhumer ailleurs, peut-être dans le sous-sol de l'ancienne cathédrale de Québec? Ce n'est pas impossible. On objectera que semblable événement aurait été consigné dans les registres de Notre-Dame-de-Québec. A cela on peut répondre qu'en 1796, les restes de quatre gouverneurs exhumés après l'incendie de l'église des Récollets furent réinhumés dans la Cathédrale, sans autre

(17) On objectera peut-être que Champlain n'a pu être inhumé à cette date à cause de l'hiver. Cependant au 26 décembre, je doute beaucoup que le sous-sol de Notre-Dame-de-Recouvrance ait été gelé au point que l'inhumation de Champlain aurait été impossible.



Cette photo de la vieille maison du tailleur Darlington située à l'angle des rues Buade et du Fort a été prise de l'endroit même où s'élevait la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance. (Photo Bouchart d'Orval)

trace écrite qu'une courte note au prône du curé Plessis. Plus d'un millier de personnes, religieux et laïques dorment leur dernier sommeil dans le sous-sol de la Basilique. Leurs ossements sont conservés dans deux énormes voûtes bâties après l'incendie de 1925. D'autres ossements retrouvés plus tard ont été placés dans une simple boîte déposée dans la nouvelle crypte. Les ossements de Champlain sont-ils dans la crypte de la Basilique? Mystère!

MAIS IL N'EST pas impossible que les ossements de Champlain soient restés ensevelis dans le "sépulcre particulier" qu'on avait construit pour lui dans le sous-sol de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance. Au moment de la démolition il y avait déjà une trentaine d'années que Champlain était décédé. Son souvenir était quelque peu effacé. Ses contemporains pour la plupart disparus. Par un concours inexplicable de circonstances on a peut-être fini par oublier d'exhumer les restes de Champlain. J'ai de bonnes raisons de croire qu'ils sont encore là où ils furent inhumés en 1635. Je pense même qu'ils ont été découverts en 1880, il y a exactement 70 ans. En effet, dans le "Courrier du Canada" du 19 octobre 1880, sous la signature de N.-E. Dionne, on peut lire ce qui suit:

"La corporation a entrepris de faire déblayer le terrain situé au nord-ouest du bureau de poste où était autrefois l'atelier d'imprimerie de "L'Événement", et en gagnant au sud jusqu'à la muraille de ceinture. Or, samedi dernier, les ouvriers en creusant, ont trouvé les fondations en bois d'un édifice qui pouvait avoir vingt à vingt-cinq pieds. Il y avait au milieu de ces ruines une petite voûte en bois, de huit pieds sur cinq environ, contenant des ossements humains en assez grand nombre. Malheureusement, les ouvriers ont enterré ces débris, et il ne nous a pas été possible de constater ces faits par nous-mêmes. Ne serait-ce pas la chapelle de Champlain, et le tombeau renfermant les os de Champlain et ceux du Père Raimbault?"

ETAIT-CE LA LE tombeau de Champlain, son "sépulcre particulier"? Tout porte à le croire. Il est vrai que ce sépulcre est en bois, mais rien n'indique dans les documents déjà cités que le sépulcre de Champlain ait été fait en maçonnerie, bien que cela soit probable. D'autre part, les fondements en bois ne sont pas nécessairement ceux de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance. D'autres édifices se sont élevés à cet endroit après la démolition de cette chapelle. En cherchant davantage, on trouverait sûrement des fondements de pierre. Quant au sépulcre lui-même, un examen scientifique des squelettes qui s'y trouvent encore pourrait bien confirmer qu'il s'agit de ceux de Champlain, de François de Ré de Gand et du Père Raimbault.

POUR retrouver les restes de Champlain, il ne reste plus qu'une chose à faire: procéder à des fouilles dans ce secteur. Cela pourrait se faire avec un minimum de frais et probablement sans avoir à déplacer le monument Laval. Mais la ville de Québec voudra-t-elle entreprendre de tels travaux pour retrouver les restes de son illustre Fondateur?

"En tout cas, écrit M. Pierre-Georges Roy (18), il est bien permis de regretter la négligence de ceux qui avaient la charge des travaux de déblaiement dans les environs du bureau de poste en octobre 1880. Chez tous les peuples civilisés, quand on trouve des ossements humains, on ne les laisse pas à la voirie, on les enterre dans un cimetière."

(18) "Les cimetières de Québec", Lévis, 1941, p. 28.

La leçon de Champlain

(Service spécial à la PRESSE)

15 juillet 1951

Québec, 15. — Ces jours derniers, grâce à la nouvelle Société Samuel de Champlain, a été célébrée en la basilique de Québec, une messe solennelle pour commémorer l'anniversaire de la mort du Fondateur survenue, comme l'on sait, le Jour de Noël 1635. Ce sera désormais la manifestation annuelle d'une population qui n'a pas oublié l'histoire de ses ancêtres et qui, sincèrement émue au souvenir de ses hauts faits, rend un témoignage de reconnaissance et d'admiration à celui d'entre eux qui a mérité le titre de "Père de la Patrie".

Le culte que l'on rend aux grands hommes est salutaire; c'est la vie, la force d'une nation, car une nation a besoin d'idéal pour grandir. Or, quel plus puissant moyen de raviver cet idéal que de rappeler le souvenir de ceux qui l'ont mieux compris et qui se sont efforcés davantage de le réaliser? Quel plus fort encouragement à marcher sur les traces de nos héros que le souci de la nation de conserver le souvenir de ceux qui l'ont rendue glorieuse?

Il y a plus de trois cents ans, un marin français, homme de conviction et de caractère, quittant famille et foyer, bravant les fureurs de l'océan et les hazards d'une expédition à travers des pays inconnus et sauvages, venait planter la croix sur la pointe de Québec afin de réaliser le rêve de sa vie: celui de découvrir des contrées lointaines pour y établir des colonies où flotterait, à côté de l'étendard du Christ, le drapeau de la France.

En juillet 1606, Samuel de Champlain mettait pied sur le sol de la Nouvelle-France. Et si au seul souvenir de cet événement, la population de Québec reporte son attention sur l'homme qui en a été le pionnier, on peut voir à cela une raison péremptoire. C'est que ce Français n'était pas un aventurier comme tant de marins célèbres de son époque, mais un véritable héros.

Héros, Samuel de Champlain le fut dans toute l'acception du mot. A vingt ans, il avait un idéal: procurer la gloire de Dieu et l'honneur de son roi. Son Roi et son Dieu: ce sont les deux visions qui hantent sans cesse son esprit et font germer dans son cœur les plus généreux dévouements. Et pendant que les armateurs français se bornaient à entrevoir dans la naissance de la Nouvelle-France une ère de prospérité pour le commerce et considéraient l'établissement de Québec comme un vulgaire comptoir, Samuel de Champlain, lui, y voyait un territoire nouveau ouvert à la civilisation et au christianisme. Il suppliait Sa Majesté Très Chrétienne de former des compagnies qui, tout en s'occupant de la traite des pelleteries, s'engageraient à subvenir à l'existence matérielle de la colonie et à lui envoyer des missionnaires, les seuls hommes capables, à son avis, de transplanter un rameau de la France chevaleresque sur les rives fécondes du Saint-Laurent.

Un homme aux vues si élevées et si intéressées devait heurter dans son projet bien des ambassadeurs. Aussi, eut-il de nombreux adversaires. Les uns travaillèrent dans l'ombre, les autres au grand jour. Tous avaient un même but, un même culte: celui du Veau d'Or. Tous étaient guidés par une même pensée: l'intérêt personnel. Mais quelque forme que revêtît l'opposition qu'il rencontra, qu'elle fut sourde, secrète ou publique, jamais Champlain ne recula devant le devoir qui s'était imposé à lui.

Et lorsqu'il mourut, le 25 décembre 1635, il put se rendre le témoignage d'être toujours resté, dans sa vaste entreprise, en dépit des difficultés sans nombre, le vaillant et irréductible soldat de la France et de l'Eglise. Jamais son patriotisme n'a faibli; jamais sa foi n'a chancelé; jamais son idéal n'a fléchi.

SAINTE-FOY

Le fondateur de Québec aurait-il été un menteur?

Portrait fantaisiste



Ce portrait du père de la Nouvelle-France, exécuté par le peintre français Ducornet, il y a un siècle, qui apparaît dans tous les manuels d'histoire et qui a servi de modèle pour des bustes, des statues ou d'autres portraits n'aurait absolument rien d'authentique. Il est prouvé qu'il n'existe pas de portrait de Samuel de Champlain. (photo PRESSE CANADIENNE)

Publié le 24 fév. 1951
C'est la question que pose M. Jean Bruchési dans une étude parue récemment.

par Richard Daignault

Québec, 24 (P.C.) — Champlain, le célèbre explorateur du XVII^e siècle et le fondateur de Québec en 1608, qui par ses écrits et une des figures les mieux connues de l'histoire américaine, aurait accompli un voyage qu'il n'aurait jamais fait. C'est ce que prétend M. Jean Bruchési, historien et sous-secrétaire de la province, dans une étude parue dans le no 15 des "Cahiers des Dix", revue d'histoire.

Dans cette étude, intitulée "Champlain a-t-il menti?" M. Bruchési arrive à la conclusion que le "Bref Discours", ou Champlain fait la relation d'un prétendu voyage au Mexique, contient des contradictions. Ses mensonges, voire des "mensonges".

L'étude de M. Bruchési sur celui de qui le Père La Jeune a dit qu'il avait "pris une nouvelle mission au Ciel", quand il mourut le 25 décembre 1635, a de quoi troubler les jeunes. En effet, jusqu'ici Champlain était l'image de toutes les qualités morales.

C'est ce qui fait dire à Mgr Olivier Maurault, dans la préface de ce livre-cahier que l'étude de M. Bruchési probablement "Jesse dresser l'histoire... et les cheveux de certains lecteurs".

Origines mystérieuses

M. Bruchési rappelle que la date de naissance de Champlain est incertaine, 1567 ou 1570; on ne connaît le nom de ses parents que par son

certificat de mariage; son acte de naissance est introuvable et nous ignorons toujours dans quelle religion il fut baptisé. Le portrait de lui que donne tous les manuels, exécuté par Ducornet, il y a un siècle, serait purement imaginaire; on ne sait pas sur quoi reposent ses contours.

Le "Bref Discours" est un manuscrit comprenant 113 pages in-quarto et 62 dessins colorés, découvert, il y a une centaine d'années, dans les archives personnelles d'un habitant de Dieppe. Ce livre qui a été étudié par de nombreux historiens depuis sa publication pour la première fois à Londres, en 1839, a été considéré comme par tous comme absolument véridique. Sous l'histoire de M. Bruchési et quelques autres français ont mis ce récit en doute.

Sur le chemin du doute

Dans une biographie de Champlain, parue en 1948, aux États-Unis, Bishop relève plusieurs erreurs dans les dates et les lieux rapportés par l'auteur. Bishop remarque que le nom de Champlain n'apparaît pas sur la liste des officiers et de l'équipage de cette expédition au Mexique. Se peut-il que Champlain ait pris à ce moment un nom d'emprunt?

Suivant cette trace, M. Bruchési a étudié le cas d'un supposé "oncle" que Champlain mentionne dans son livre.

Il est maintenant établi que le véritable capitaine du navire que Champlain dit avoir commandé avait le surnom de nom de Guillaume Elaine. Champlain lui-même parle d'un oncle Guillaume Elaine, qui lui aurait donné des documents, en Espagne, en 1601. M. Bruchési en déduit que Elene et Elaine sont une même et unique personne, de qui Champlain a obtenu les informations qui lui ont permis de faire la relation du voyage aux Indes occidentales.

Il n'est pas impossible que Champlain ait fait le voyage sous un autre nom, dit M. Bruchési, mais il n'est pas impossible non plus qu'il n'ait pas fait ce voyage du tout.

DANS LA PATRIE DE CHAMPLAIN, LES RUES SONT PAVEES
DE PIERRES PRISES A QUEBEC, IL Y A TROIS CENTS ANS

Le Petit Journal

19 août 1951

(Une jeune Montréalaise, Mlle Pauline Deschamps, vient de rentrer d'un voyage en France, au cours duquel elle a eu l'occasion de visiter plusieurs endroits qui ont des liens historiques avec le Canada. Elle nous parle, cette semaine, de Brouage, patrie de Samuel de Champlain.)

L'itinéraire de mon "tour de France" passait par Brouage, où je savais retrouver des souvenirs de Samuel de Champlain, mais je ne m'attendais certes pas à y déambuler sur un sol véritablement imparti du Canada. Ce fait m'a tellement surpris que j'ai trouvé qu'il valait d'être conté.

Brouage est situé à une trentaine de milles au sud de La Rochelle, non loin de l'océan Atlantique. C'est un petit village entièrement entouré de fortifications datant de plus de 300 ans. C'est là que, vers 1567, naquit Samuel de Champlain, dans une petite maison de deux étages, située rue des Trois-Vierges.

J'ai visité Brouage de fond en comble, sous la conduite éclairée du vicaire de Chasseloup Laubat et de M. Alfred Barbault, respectivement président d'honneur et président du syndicat d'initiative de Marennes, petite bourgade voisine de Brouage, célèbre pour les huîtres que l'on y élève.

C'est en passant devant la maison natale de Champlain que le comte de Chasseloup attirait mon attention sur le fait que la rue était pavée de pierres rapportées du Canada il y a plus de trois siècles.

Un peu d'histoire

À l'époque de Champlain, Brouage était depuis longtemps déjà une petite ville très florissante et l'un des deux plus importants ports de France. Elle est située à plusieurs milles dans les terres, mais reliée à l'océan par un bras de mer qui offrait aux voiliers une protection idéale. Sa richesse provenait du commerce du sel, que l'on recueillait dans d'immenses "marais salants", où l'eau de la mer était amenée et laissée à s'évaporer au soleil. Ce sel était exporté en quantités énormes vers l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et d'autres pays.

À la suite des voyages de Champlain, le Canada offrit un nouveau débouché en même temps qu'il donna un essor considérable au commerce des fourrures: les navires quittaient Brouage, chargés de sel, et ramenaient du Canada des fourrures précieuses obtenues des Indiens. Les fourrures, étant bien moins lourdes que le sel, ne suffisaient pas à assurer la stabilité des navires; la différence de poids était donc compensée en remplissant une partie des cales avec ces roches arrondies et polies par le mouvement de la mer, que l'on appelle des galets et que l'on trouve en abondance sur les rives du golfe St-Laurent. À Brouage, ces galets étaient déchargés pour faire de nouveau place au sel. Un énorme tas de galets s'éleva bientôt, atteignant presque la hauteur des murailles de la ville et constituant une "carrière" providentielle, car toute la région est plate, sablonneuse et dépourvue de formations rocheuses.

Et c'est ainsi que ces galets canadiens servirent, il y a plus de 300 ans, à paver certaines rues de Brouage, où ils se trouvent encore actuellement, à demi enfouis sous les herbes sauvages. La

"tas de galets" lui-même ne fut jamais épousé et il subsiste encore, maintenant recouvert de terre et d'herbes qui lui donnent l'aspect d'une élévation de terrain naturelle. Le port a disparu complètement, comblé par les alluvions; des troupeaux paissent maintenant sous les murailles où pendait encore de gros anneaux rouillés auxquels s'amarrèrent jadis les grands voiliers.

La maison de Champlain

De la maison où naquit Champlain, il ne reste que peu de chose: un cube de maçonnerie sans fenêtres, percé d'une seule porte. L'étage supérieur a disparu; il a été remplacé par un toit rudimentaire qui arrive juste au-dessus de la porte. Mais devant l'église de Brouage, un monument symbolique, élevé il y a une centaine d'années, perpétue le souvenir du fondateur de Québec.

Les Récollets

En visitant Brouage, nous nous sommes arrêtés à l'auberge tenue par M. Henri Delouvé, qui, pour se motus qu'on puisse dire, a le culte du souvenir; les bâtiments de son "hôtellerie" datent du 16^e siècle et il y a fait les aménagements nécessaires, sans altérer ni démolir quoi que ce soit. Et il a pour cela une bonne raison: son hôtel est l'ancien couvent des Récollets, d'où partirent pour le Canada, avec Champlain, en 1615, les frères Jamay, d'Olbeau, Caron et du Piensis, afin d'aider le grand explorateur dans son œuvre colonisatrice. On y trouve également l'ancien puits dont la margelle de pierre fut transportée au Canada pour couronner le puits des Récollets à Ristigouche, P.Q.

Certaines chambres de l'hôtellerie sont demeurées telles qu'aux siècles passés, et M. Delouvé m'a montré avec orgueil des peintures sur bois, décorant un foyer, qui datent de l'époque.

La conservation de Brouage

Je n'ai été ici, faute de place, que quelques faits touchant l'histoire de Brouage, qui possède un passé étonnamment riche et glorieux. Un site historique aussi captivant ne saurait être laissé à l'abandon. C'est pourquoi le cas, à l'heure actuelle, faute de fonds. Cependant, les bonnes volontés ne manquent pas. Les murailles qui entourent la petite ville sont envahies par une végétation hélas trop luxuriante, qui pousse ses tiges et ses racines entre les pierres, et les disjoint. Il faudrait

trente millions de francs pour commencer les travaux.

C'est en me parlant de cela avec tristesse que le comte de Chasseloup me fit part de l'œuvre immense qu'il a entreprise: le relèvement de Brouage, avec l'aide du gouvernement français et du Canada. Trois comités ont été formés; au total près de 500 noms, parmi lesquels se trouvent ceux de hautes personnalités canadiennes. J'y ai relevé, entre autres, les noms de Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec; l'hon. juge Thibaudeau Rinfret, de la Cour suprême du Canada; M. Guy Vanier, ambassadeur du Canada en France; Mgr Olivier Maurault, recteur de l'université de Montréal; Mgr Ferdinand Vandry, recteur de l'université de Québec; M. l'abbé Armand Von, de la Société royale du Canada; M. Jean Bruchési, sous-secrétaire d'état de la province de Québec; M. Gustave Lanctôt, chef honoraire des archives publiques du Canada; M. Antoine Roy, archiviste en chef de la province de Québec; M. H. E. Sandwell, directeur de la revue Saturday Night, à Toronto; et bien d'autres encore. Cette liste imposante prouve combien le passé rattache Brouage à notre pays; souhaitons que bientôt quelque chose soit fait pour conserver un tel sanctuaire d'histoire et d'art.

Pauline DESCHAMPS



Un coin des remparts de Brouage, datant du temps de Richelieu. La végétation les envahit et disjoint les pierres. On voit ici une des nombreuses échauquettes qui caractérisent les anciennes fortifications de Brouage: elles servaient d'abri aux guetteurs qui surveillaient les environs, en cas d'attaque.

On retrouverait sous peu le tombeau de Champlain

QUEBEC, 25. — (D.N.C.) — Les nouvelles recherches entreprises il y a plusieurs mois pour retrouver le tombeau de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, seraient sur le point de connaître un dénouement. Selon un informateur sérieux, on aurait découvert ces jours derniers les vestiges de la chapelle où le corps de Champlain fut enseveli.

Les fouilles ont été effectuées dans le secteur compris entre les rues du Trésor, du Fort, Ste-Anne et Buade. Une partie d'un mur de la chapelle aurait été mise à jour dans la cour d'un restaurant situé dans ce quadrilatère.

Ceux qui ont fait la découverte ont agi sur la foi d'une copie de vieille carte manuscrite parvenue récemment au Canada de France ou d'Angleterre.

Les premières fouilles ont été assez ardues. Elles ont été effectuées à la pelle. On rapporte toutefois que pour hâter les travaux avant l'arrivée définitive de l'hiver, les tenants du projet ont l'intention de recourir à une machinerie plus efficace.

A plusieurs reprises déjà au

cours de la dernière cinquantaine d'années et même auparavant, des chercheurs se sont acharnés à retracer le lieu de sépulture du fondateur de notre ville. Des polémiques assez ardentes se sont engagées à ce propos. Il y a quelques mois seulement un groupe était venu sur le point de fouiller le terrain en pente situé au sud du parc Montmorency (où était le premier cimetière de Québec) ainsi qu'un autre lot situé tout près du bureau des postes de la Haute Ville, sur la rue du Fort. Apparemment, le projet de fouilles à ces endroits a été abandonné en faveur du site mentionné par la carte dont il a été question ci-haut.

LE MYSTÈRE DU TOMBEAU DE SAMUEL DE CHAMPLAIN

Les fouilles sont reprises

Le dernier espoir réside dans
l'identification d'un
mur ancien.

Québec, 25 (P.C.) — On vient de commencer à Québec de nouvelles recherches pour trouver le tombeau et les restes de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, décédé le jour de Noël 1635.

L'abbé Paul-Emile Gosselin, secrétaire du Conseil de la Vie française en Amérique, entretient bien peu d'espoir qu'on puisse jamais les retrouver.

"Je ne crois pas que nous puissions jamais les retrouver à moins de découvrir des documents plus explicites et plus authentiques pour nous guider", a-t-il déclaré.

Plusieurs équipes ont fait des recherches au cours des dernières an-

nées. Le plus récent effort pour découvrir un indice du lieu d'ensevelissement de Champlain se concentre dans un des quartiers historiques de Québec, limité par les rues Buade, du Fort, Ste-Anne et du Trésor, par la basilique de Québec, le Château Frontenac et le vieux bureau de poste.

Documents perdus

Les translations des restes de Champlain rendent les historiens perplexes depuis plus de 100 ans. C'est un fait connu qu'il a été enseveli dans la crypte de l'église Notre-Dame-de-la-Recouvrance et que ses ossements ont plus tard été transférés dans une chapelle spéciale construite par son successeur.

Les historiens croient que les registres de l'église Notre-Dame-de-la-Recouvrance contenaient des renseignements précis, mais ils ont tous été perdus quand l'église a brûlé, le 15 juin 1640.

Les recherches actuelles ont découvert un mur et les chercheurs se demandent s'il pourrait faire partie de la chapelle qui a abrité les restes du fondateur ou s'il n'est qu'un vestige du système de drainage que la ville a construit vers 1340.

L'abbé Gosselin a déclaré que si la découverte n'était qu'une partie de l'ancien système d'égout, on aurait alors bien peu de chances de découvrir les restes du fondateur.

Le tombeau de Champlain sera encore cherché

Un archéologue ontarien s'en chargera. — Sous les rues Buade et du Fort.

26 Janvier 1953
 Québec, 26. (PCF) — Les recherches instituées sous les auspices de la Société nationale Samuel-de-Champlain en vue de retrouver les restes du fondateur de la ville de Québec seront entreprises par l'archéologue Wilfrid Jury, de l'Université Western Ontario, à 10 h. appris ce matin.

M. Jury a déclaré aux membres de la Société en fin de semaine qu'il est prêt à entreprendre les recherches afin de retrouver les restes de Champlain aussitôt que les fonds nécessaires seront disponibles.

La Société croit que ces restes son enfouis sous le pavé des rues Buade et du Fort de la vieille capitale, près du bureau de poste.

Dépenses de \$15.000

Champlain est mort le jour de Noël 1635. Les dossiers de son ensevelissement ont été perdus dans un incendie qui a détruit l'église de Notre-Dame-de-la-Recouvrance, en 1640.

On croit que les recherches coûteront environ \$15.000 et la Société se propose de bâtir un mausolée sur l'emplacement où les restes seront retrouvés. On ne les transportera pas.

La Société a adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral une aide financière et son appui moral. La requête sera transmise au ministre des Ressources. L'hon. M. Winters, à Ottawa, duquel relève la Commission des sites historiques.

In Press 30 pages 1953

Un point d'histoire éclairci?

Découverte des fondations de la chapelle N.-D.-de-la-Recouvrance à Québec.

Québec, 30. (PCF) — Un archéologue a éclairci hier, un point obscur de l'histoire canadienne et a indiqué que la dispute vieille de plusieurs siècles, entourant l'emplacement de l'inhumation de l'explorateur français Samuel de Champlain, pourrait bien être résolue.

M. Wilfrid Jury, conservateur du musée de l'Université Western Ontario, à London, a déclaré au cours d'une conférence de presse que les ruines découvertes dans le sous-sol d'un restaurant de la basse ville "semblent indubitablement" être les fondations de la chapelle où le fondateur de Québec a été inhumé, en 1635.

M. Jury, qui dirige des recherches archéologiques pour la Société historique de Québec et de la Société Samuel de Champlain, a déclaré qu'il a aussi établi que les restes de Champlain ont été retirés de la chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance, en 1702, lorsqu'une maison voisine a été agrandie.

Les historiens québécois, qui croyaient que les restes de Champlain seraient trouvés lors de la découverte des fondations de la chapelle ont été fort déçus.

Mais M. Jury a déclaré à un groupe d'historiens et de journalistes: "Vous trouverez certainement la tombe de Champlain si vous persévérez dans vos recherches".

M. Jury a expliqué comment, selon lui, les restes de Champlain, ont été changés d'endroit.

Il a dit que les recherches ont démontré que les fondations de la chapelle étaient contiguës à celles de la maison de François Prévost, agrandie en 1702, selon les archives.

Prévost, gentilhomme du régime français, a pu prévoir que l'agrandissement de sa maison nécessiterait le déplacement des fondations de la chapelle où Champlain avait été inhumé.

Donc les restes de Champlain ont pu être retirés et placés ailleurs.

Restes de Champlain en-dessous de la basilique

C'est la base des conclusions de M. Jury et on croit maintenant que les restes de Champlain ont été transportés en quelque endroit, en-dessous de la basilique de Québec.

M. Jury, qui a aussi dirigé des recherches près de la maison des Jésuites, construite en 1637, à Sillery, est l'archéologue qui a découvert les ruines d'un fort, à Midland, en Ontario.

Il a demandé aux Québécois de conserver précieusement les vieilles maisons qui existent encore à l'intérieur des murs dans la Haute-Ville.

M. Jury a dit qu'il croit que la ville de Québec doit posséder dans sa vieille partie un grand nombre de reliques historiques que les archéologues pourront un jour ramener à la lumière.

M. Jury a fait des recherches dans les fondations de la chapelle, où l'on croit que les restes de Champlain ont été inhumés, pour y vérifier quelques déductions faites par les historiens de Québec.

Jusqu'au moment de sa déclaration hier, on ne savait pas où la chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance était située. Les historiens ont affirmé que le corps de Champlain a été placé là et que ses restes y reposent encore, sous les fondations de la chapelle.

Gazette 6 Oct 1953

Historic Wall Found

Quebec. — (P) — An archaeologist from the University of Western Ontario has uncovered ruins believed to be fortifications that surrounded a Jesuit house and chapel built here in 1637.

Wilfrid Jury, curator of the University of Western Ontario's Museum, started digging around "Jesuits' House"—reputed to be the oldest standing house in Canada—a few days ago and has so far unearthed an iron ax, a clay pipe bowl and a long, hollow chisel.

Working from old maps, the archaeologist uncovered 18 feet of wall made up of loose stones piled one on top of the other. It was two feet below the ground, but probably stood at least six feet high, he said.

Mr. Jury now is trying to find a corner in the wall.

"When we find a corner it will be easy to tell if we really have found the wall, then anyone wishing to carry on digging will be able to do so easily," he said.

The Quebec Historical Society, sponsoring Mr. Jury's work, has special interest in the old house because it is believed six of eight North American missionary martyrs at one time lived there.

In 1650, the site, now part of suburban Sillery, was given to the Huron Indians and the Jesuit Fathers were made administrators and teachers. Later the Jesuits built a turreted stone wall around the house, chapel and a few Indian dwellings which had been constructed.

Mr. Jury said the job of unearthing all the relics in Sillery will take about four years.

19 Mars 1953
"LETTRES AU DEVOIR"

SAMUEL DE CHAMPLAIN ET M. GUY FRÉGAULT

Monsieur le directeur,

Dans son cours du 2 mars, à la chaire de civilisation canadienne-française de l'Université de Montréal, M. Guy Frégault, professeur d'histoire, a affirmé que :

1 — Champlain, au Canada, n'est pas parvenu à accélérer le cours de l'histoire;

2 — malgré une vie d'efforts acharnés, Champlain n'a pas réussi à enraciner au Canada la civilisation française;

3 — en conclusion, M. Frégault déclara que Champlain a subi un échec.

Par souci de vérité, la Société Nationale Samuel de Champlain, fondée en 1949 dans le but de favoriser l'extension de la gloire de Champlain, fondateur du Canada, de répandre la connaissance et les bienfaits de son oeuvre et de lui rendre les hommages qui lui sont dus par un peuple reconnaissant, se doit de relever amicalement les affirmations de M. Frégault et de faire connaître quelques témoignages d'historiens qui démontrent le contraire.

1 — M. Hubert Deschamps, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Paris, dans son livre intitulé: "Les Voyages de Samuel de Champlain, Père du Canada", publié à Paris en 1951, déclare: "Champlain a été le seul qui ait posé les fondements d'une véritable nation nouvelle", (p. 41).

Commentant ce témoignage, faisons remarquer combien est grand le succès de celui qui réussit à poser les fondements d'un pays. Champlain a fondé le Canada, dans l'honneur et la dignité, à Québec, le 3 juillet 1608. Fonder un pays consiste, non pas à y mettre un pied hésitant à la manière de Jacques Cartier et des nomades qui l'y suivirent, mais à lui fournir de l'unité, un esprit de solidarité, une conscience et de l'ambition, le doter d'un système complet et suffisant, lui imprimer un élan, enraciner en son sol des établissements permanents de progrès. Champlain a accompli et réussi tout cela. A partir de sa présence au Canada, grâce à son énergie clairvoyante, vivifiée aux ressources de son coeur, le pays a commencé à se développer selon son rythme normal, à respirer de ses propres poumons. Champlain a été l'inspirateur, le coordonnateur et l'infatigable soutien de cette fondation. L'âme et le mouvement du Canada ont été donnés par Champlain. Dans la réalisation de

son oeuvre féconde, il n'a pas subi d'échec; au contraire, il a obtenu un succès illimité dont les générations, vivront pendant des siècles.

2 — M. Hugh Mac Lennan, dans la revue *New Liberty* de Toronto, novembre 1950, déclare: "On ne trouve nulle part dans l'histoire du monde (in the records) un homme comme Champlain. Au moment de sa mort, le continent était déjà dirigé, par lui, vers des voies constructives".

Remarquons ici que le fait de réussir à donner à un continent une direction nouvelle, c'est exercer sur l'histoire une action décisive, en changer le cours, en accélérer l'accomplissement, contrairement à ce qu'affirme M. Frégault.

3 — M. Morris Bishop, professeur à l'Université de Cornell, Ithaca, N.-Y., dans son livre intitulé: "Champlain, la Vie de la Fortitude", publié en 1948, déclare: "La haute politique de Champlain était bonne. Il a vu l'avenir avec des yeux justes; il a préparé cet avenir, il a aidé à le réaliser. Les principes qu'il a appliqués ont permis au Canada de devenir une communauté permanente, forte, se suffisant à elle-même. Sa politique a conduit les Français jusqu'aux montagnes Rocheuses, en un temps où les Anglais s'avançaient, encore avec précaution, seulement jusqu'aux montagnes Alleghany", (p. 342).

Ces témoignages, auxquels pourraient s'ajouter nombre d'autres, ceux du chanoine Lionel Groulx, de l'abbé C.-H. Laverdière, de Sir A.-B. Routhier, Constantin-Weyer, N.-E. Dionne, suffisent à démontrer que Champlain a, non seulement réussi à introduire et à enraciner la civilisation au Canada, mais qu'il a donné à celle-ci une immense impulsion, une expansion totale, de l'Atlantique au Pacifique. Champlain a donné au Canada la forme et la vie, il en a tracé les traits permanents qui sont encore les mêmes aujourd'hui.

Loin d'être un échec, son oeuvre de civilisation et de religion constitue une réussite grandiose dont la gloire ne s'éteindra jamais.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments distingués et de nous croire,

Cordialement à vous,
Le bureau de direction,
Société Nationale Samuel de Champlain, 698, 5ème rue,
Québec.

Les recherches sur Champlain

par Alonzo CINQ-MARS

La question de savoir où repose la dépouille mortelle de Samuel de Champlain, fondateur de Québec, a fait couler beaucoup d'encre depuis un siècle que des chercheurs s'en préoccupent, et elle paraît devoir en faire couler encore longtemps. Un archéologue canadien distingué, M. Wilfrid Jury, de l'université Western, de London, Ont., que la Société Historique de Québec et la Société Nationale Samuel de Champlain ont chargé de faire de nouvelles recherches à ce sujet, vient de désappointer les Québécois qui espéraient voir trouver le précieux tombeau dans les fondations d'une ancienne chapelle, depuis longtemps démolie, où le corps du fondateur de Québec aurait, d'après des documents historiques, été inhumé. Il a bien identifié cette chapelle, mais les restes de Champlain ne s'y trouvent pas.

M. Jury ne désespère cependant pas. Il est convaincu que, si l'on poursuit les recherches avec persévérance, on finira bien par trouver le tombeau de Champlain. Ces recherches devront se faire dans la partie la plus ancienne du Vieux Québec, c'est-à-dire dans le voisinage de la Basilique, du Petit Séminaire, du

couvent des Ursulines, etc. Voilà le terrain sacré qu'il faut préserver des innovations projetées de prétendus « embellisseurs ». C'est là ce que nous avons souvent prôné. Aussi approuvons-nous de tout cœur l'attitude de la Société Nationale Samuel de Champlain qui demande au Parlement de Québec d'adopter une loi spéciale à cette fin.

On ferait également bien de pousser les recherches dans une autre direction fort intéressante. On a pris bien peu de soin quand il s'est agi de trouver le portrait de Champlain. L'effigie popularisée dans nos manuels d'histoire et ailleurs n'est qu'un lamentable faux, c'est connu et reconnu. Le pseudo-érudit que les autorités provinciales chargèrent jadis de faire des recherches en France pour y trouver un portrait du fondateur de Québec ne se mit guère en peine. Il puisa tout simplement dans des archives françaises pour rapporter ici le portrait d'un plumitif quelconque qu'il fit accenter comme étant celui de Champlain. Les traits sont ceux d'un homme joufflu et débonnaire. Ils n'ont rien qui décèle le caractère fougueux du père de la Nouvelle-France.

Bien que ce faux ait été dénoncé il y a plusieurs années, et que le nom véritable de l'obscur personnage dont le portrait passe chez nous pour celui de Champlain ait même été révélé, la fumisterie tient bon. Champlain mérite mieux que cela.

Il n'existe peut-être pas, probablement pas, de portrait authentique de notre glorieux fondateur. Ce n'est pas une raison pour le représenter sous les traits insignifiants qu'on lui prête à tort. Il n'existe pas non plus de portrait authentique de Frontenac, mais celui que le sculpteur Philippe Hébert a imaginé pour l'admirable statue que l'on voit dans une niche de la façade du Parlement à Québec représente bien le bouillant gouverneur qui répondit aux agresseurs de son temps « par la

bouche de ses canons ». C'est ce portrait qui est aujourd'hui popularisé chez nous.

Quand le sculpteur Chevré fut chargé de faire la statue de Champlain, à la fin du siècle dernier, il ne voulut pas se résoudre à copier le pitoyable portrait qu'on lui avait remis. Bien qu'il ne sût pas alors que ce portrait fût un faux, il modela le Champlain viril et imposant qui, d'un geste ample et digne, salue la ville de Québec. C'est cette figure de Champlain que l'on devrait populariser partout, et non le lamentable faux qui a trop longtemps persisté.

Que l'on ne se lasse pas de poursuivre les recherches pour trouver le tombeau de Champlain, nous en sommes de tout cœur. Il n'est toutefois pas besoin d'attendre le succès de ces recherches pour reléguer à jamais dans l'oubli le faux Champlain qui nous a été imposé jusqu'ici.

Le "Don de Dieu III" voyagera à travers le pays.

On construira une réplique du bateau de Champlain.

(Par Léon Bernard)

Si la nostalgie du temps jadis vous fait regretter l'époque des grandes découvertes — que vous n'avez pas connue ailleurs que dans les livres d'histoire — consolez-vous. Pour les moins jeunes qui ont connu 1908, l'année 1958 les rajennira de 50 ans. Quant aux moins vieux, l'an prochain sera le siècle de la grande re-découverte !

En effet, le "Don de Dieu" mouillera l'année prochaine dans la rade de Québec à l'occasion des célébrations du 350^{ème} an-

niversaire de fondation de Québec.

C'est le navire à bord duquel Champlain arriva à Québec qui renait, soit le troisième du nom. Le bâtiment, long de 38 pieds et large de 28 pieds, comme l'original, sera muni également du grand mât de 70 pieds et du mât de misaine de 40 pieds. L'équipage, à bord, apparaîtra dans des costumes d'époque, depuis le capitaine, dans le personnage du grand découvreur, jusqu'aux simples matelots et aux femmes de bord.

Le navire sera utilisable et sillonnera les eaux du fleuve dans tout son parcours. Le "Don de Dieu III" mouillera dans toutes les grandes villes et villages importants du long des rives du St-Laurent. Si possible, il sera

même piloté jusqu'à Winnipeg et dans le fleuve Fraser, puis, de là jusque dans l'océan Pacifique où, à défaut de voie maritime, il sera transporté par chemin de fer jusqu'à Vancouver.

Tout un équipage

Contrairement au "Don de Dieu II" construit en l'espace de six semaines, en 1908, aux chantiers de St-Romuald, au coût de \$15,000, à l'occasion des fêtes du bicentenaire de Québec, celui-ci sera conservé aussi longtemps qu'il pourra tenir sur l'eau. Le capitaine à sa retraite aura la charge de le piloter dans les eaux canadiennes. Ce pilote lèvera, ainsi que son équipage, de quelque cinq ou six hommes, sur le navire même dont les frais de construction et d'entretien seront largement compensés par le prix d'admission des curieux, à travers le Canada.

On ignore encore où et par qui sera construite cette réplique du "Don de Dieu" dont les plans seront les mêmes que celui de 1908. De même que l'on ignore encore le coût des travaux.

Le projet, inscrit dans le "cahier de bord" du comité des célébrations du 350^{ème} anniversaire, tient au cœur de chacun des membres et c'est le plus cher désir qu'il soit réalisé, tel que conçu. Il est probable que les gouvernements du pays délient chacun leur bourse pour en faciliter l'exécution, de même que l'Etat de New-York qui célébrera également en 1959, le 350^{ème} anniversaire de la découverte, en fin juillet 1608, du lac Champlain.



Cette réplique du "Don de Dieu" date de 1908. La troisième réplique sera construite d'après les mêmes plans également et visitera toutes les villes importantes le long de son parcours à travers le Canada.

La recherche du tombeau de Champlain: sujet à dispute

(Par Léon Bernard) 8 1957

327 ans après sa mort, Samuel de Champlain sera-t-il "victime" d'une guerre ouverte entre nos sociétés historiques qui se disputent depuis quelques années la recherche de ses ossements et de son tombeau?

Nous avons déjà annoncé que quelques membres de la Société historique de Québec projettent, pour la mi-mai, de nouvelles recherches pour découvrir l'emplacement des restes du fondateur de la Nouvelle-France. Ces fouilles seront menées par des historiens éminents qui ont étudié dans la poussière des bibliothèques les documents les plus anciens de notre courte histoire pour y trouver un indice qui permettrait de situer définitivement l'endroit de l'inhumation de 1636. Cependant, la Société historique, a déclaré que les services de l'archéologue torontois Jury ne seront pas requis cette fois, pas plus qu'aucune autre compétence en la matière.

Pas d'archéologue à Québec

Or, pour certains membres de la Société Samuel de Champlain, les services d'un archéologue compétent sont indispensables pour mener à succès ce travail de découverte. Et Québec ne possède aucun homme capable de diriger — selon les données scientifiques et déroutantes de l'archéologie — de telles fouilles. S'il y en a, ce sont des amateurs "qui cherchent durant trois ou quatre jours puis abandonnent pour laisser les travaux en sus-

C'est un tel gâchis que prétendent vouloir épargner les objecteurs de ces recherches "d'amateurs". Des excavations trop souvent répétées, après avoir enterré ce qui a déjà été mis à jour, détériorent les lieux. Or, de telles excavations ont déjà été faites dans l'arrière-cour du restaurant "Aux Délices" de la rue Buadé où la Société historique de Québec a déjà retrouvé ce que l'on croit être les fondations de la chapelle Champlain, ainsi que des pierres d'ardoise transportées de France et ayant servi de ballast pour les navires, durant la traversée, avant d'être utilisées comme dalles.

Seul un archéologue compétent a remonté à l'origine de ces pierres et a expliqué leur présence en ces lieux. Et c'est M. Jury qui a établi cette provenance, lors des fouilles de 1953. On a également trouvé au même endroit divers instruments de l'époque.

Un mystère secret

M. Jury était d'avis, en 1953, que les vestiges mis à jour étaient ceux de la chapelle funéraire de Champlain. M. Sylvio Dumas, de la Société historique, nous a déclaré qu'il n'est pas de cette opinion. Pour sa part, Me

Philippe Ferland, président de la Société Samuel de Champlain, ne s'oppose pas à ce que de nouvelles fouilles soient pratiquées pour enfin percer ce mystère.

Toutefois, quoique la Société Samuel de Champlain ne s'oppose pas officiellement aux projets d'excavation devant être entrepris en mai par des membres — non archéologues — de la Société historique de Québec, un membre de ce premier groupe-

ment s'occupe depuis quelques semaines à accumuler de nouveaux documents qui pourraient bien hâter une heureuse conclusion aux recherches. Cette société aurait même à ses dispositions les services d'un "vrai" archéologue qui poursuivrait dans le plus grand secret l'étude approfondie du vieux Québec. Le président de la Société Samuel de Champlain, qui nous a confié le fait, se refuse à plus de commentaires à ce sujet.



SAMUEL DE CHAMPLAIN.

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

LITTLE STORIES
ABOUT CANADA

No. 11

*The Bride
Was 12 Years Old*

By HERBERT G. McDONALD

SAMUEL de Champlain was forty. He had voyaged to the West Indies and Mexico, had explored the American coast as far as Martha's Vineyard, had traveled the St. Lawrence to the Lachine rapids, and the Saguenay and Richelieu rivers almost to their sources. Now he was in Paris on matters concerning the fur trading company for which he had established a post at Quebec.

Here, on a cold November day in 1610, he stood beside a slight young girl of 12 and heard her relinquish her name of Helene Buisson to become Madame Champlain. Soon after leaving the child bride with her parents, he returned to Quebec. Three years later, on his way on the St. Lawrence to begin exploration of the Ottawa, he passed a small island opposite the present site of Montreal.

He named the island, St. Helene.

It is now a city playground and forms a foundation for the south leg of the towering Jacques Cartier bridge.

Champlain visited France several times in the following years. In 1617 he brought back Louis Hebert and his family, a pharisee's son who became Canada's first farmer. Returning from his next trip in 1620, he was greeted by the little band of pioneers that formed Quebec's population who had gathered at the foot of Cape Diamond to welcome him. They were both surprised and gladdened to find he had brought his wife, in company with three women servants.

Helene was now 22 and her husband was 50.

Soon after, Champlain occupied a fortified house for his wife, about where the old band platform on the first Terrace now stands. It became the official residence of the governors of New France during the French regime.

For four years Helene did her best to combat the rigors of the hard cana-



She stood beside a slight young girl of 12 and heard her relinquish her name of Helene Buisson to become Madame Champlain.

did not last. In 1623 she found life in the colony and Champlain sailed back with her to France, and never returned.

Champlain returned to Quebec two years later and he died there at St. Charles, Dec. 26, 1635. His body was never found to be buried, and his remains helped bear him to a grave that has never been found.

Meanwhile, in Paris, Helene Champlain had turned to pen and ink for consolation of affliction. Her only child, Champlain's son, was named Jacques and he was called Helene d'Anglais. She died 10 years later, in 1654.

So ended the life of the first lady of New France.



Du haut de son piédestal, sur le terre de la terrasse Dufferin, Samuel de Champlain fera entendre sa "voix" lors des célébrations du 350^e anniversaire de la fondation de la Nouvelle-France.

Champlain va parler en français et en anglais

(Par Léon Bernard)

Pour ajouter une note vivante aux choses inanimées du vieux Québec et, à la fois, pour précluser aux grandes cérémonies historiques et aux fêtes populaires qui marqueront, l'an prochain, le 350^e anniversaire de la fondation de Québec et du Canada, on a décidé de faire parler Samuel de Champlain du haut de son monument sur le terre de la terrasse Dufferin, à Québec.

Il va sans dire que la "voix", qu'on le veuille ou non d'outre-tombe, ne sera pas celle du fondateur. Des haut-parleurs diffuseront la lecture, par un narrateur de la Radio locale, des pages qui ont trait à l'installation de Champlain et de la colonie canadienne sur le site de Québec.

Pour la première fois

Ce sera la première fois en Amérique qu'une telle initiative sera réalisée à l'avantage de l'histoire et des foules qui ont quelque peu oublié les faits épiques de notre histoire.

Le gouvernement d'abord sceptique devant ce projet soumis par un individu, a reconnu plus tard que l'évocation historique, enregistrée sur ruban sonore, attirait des foules qui ne reculaient pas devant un coût minimum d'admission pour revivre avec les personnages célèbres, dans les cadres où ils ont vécu.

À Québec, l'initiative revient à la Société Nationale Samuel de Champlain. M. Georges Bou-

langer, secrétaire de cette société, est convaincu du succès que remportera la "voix de Champlain" auprès des touristes et même des Québécois.

À l'avantage des visiteurs

Il avait été convenu, entre les membres de la Société Samuel de Champlain, que les pages des mémoires historiques ne seraient entendues qu'un seul soir, lors des cérémonies du trois juillet prochain. Toutefois, il semble que le ruban sonore sera mis à l'épreuve durant tout le reste de la saison touristique, à l'avantage des visiteurs. S'il y a lieu alors, la "voix de Champlain" sera enregistrée dans les deux langues. M. Georges Boulanger étudie actuellement les mémoires du grand homme pour décider des passages destinés à la diffusion.

Le succès de cette initiative décidera probablement la cité de Québec et ses propriétaires de vestiges anciens à en faire autant pour une meilleure connaissance de l'histoire locale chez les visiteurs et touristes.

349^e anniversaire aujourd'hui de l'arrivée de S. de Champlain

(par André de la CHEVROTIERE)

Depuis les mémorables fêtes de 1908, à Québec, où Georges V dévoila la statue de l'illustre marin, la Société nationale Samuel de Champlain, à Québec, célèbre religieusement à cet endroit le 3 juillet — annuellement — par une imposante démonstration patriotique, au pied du monument Champlain, l'arrivée du hardi navigateur en déposant d'innombrables tributs floraux, et prononçant des discours patriotiques.

Cette année la fête de l'illustre marin a revêtu un caractère beaucoup plus brillant car les démonstrations ont débuté le 23 juin et se termineront ce soir.

Il y a donc 349 ans aujourd'hui que grâce à l'action réfléchie, courageuse et persévérante, d'un marin illustre, naquit la vieille ville de Québec. Samuel de Champlain débarqua en effet sur nos rives le 3 juillet 1608.

Il y a 49 ans, cet événement mémorable a donné lieu à de grandes manifestations qui ont rappelé à tous que Québec lui, et est encore, la ville des aurores, la ville fortifiée, célèbre par les assauts brillamment soutenus. On a ainsi commémoré le berceau de la civilisation française sur ce continent. Et les fils de Québec se sont sentis que leur ville était la capitale de tout le pays canadien. C'était une nation qui devait sortir de l'enceinte étroite qu'avait tracée Champlain.

Pour relever de sa présence les fêtes du Tri-Centenaire de la Vieille Capitale, le prince de Galles Futur Georges V — arriva à Québec le 22 juillet 1908.

Le prince demeura à Québec sept jours, et son séjour naturellement fut marqué principalement par l'inauguration du Monument Champlain et aussi de brillantes fêtes dont il fut le centre. Ces fêtes commencèrent le lendemain de son arrivée, qui était la "Journée de Champlain".

Dans l'après-midi arriva le "Don de Dieu", vaisseau-épique, dont Champlain se servit pour faire le traversé il y a trois siècles.

Ce fut une scène inoubliable découpée dans les annales de la colonie, détachée de l'histoire du XVII^e siècle que l'on faisait revivre pour honorer le grand découvreur de la Nouvelle-France.

Enfin au pied du Monument Champlain, il y eut les hommages du Vieux Québec à Son Altesse royale, par le maire Georges Gagnon, de Québec, et du premier ministre Laurier.

Et dans sa réponse en français, le prince de Galles disait entre

autres choses charmantes, ceci qu'il convient de rappeler :

"J'éprouve une satisfaction profonde à célébrer avec vous le tricentenaire de la fondation de Québec par l'immortel navigateur dont la statue, érigée à ce juste titre en ce lieu, commémore un personnage que son ardente imagination élève vers les cieux à contempler. Que cette statue serve à jamais votre héritage précieux pour rappeler, s'il en est besoin, aux citoyens de Québec, les éminentes qualités de fierté, de courage, d'humanité, de force d'âme et de loyauté qui ont distingué ce héros, berceau de Dieu et de son Roi".

Il est aisé que la visite du Prince ne comportait aucune autre ville. C'était Québec, la ville historique, qui devait retenir toute l'attention du visiteur royal de 1908.

Le prince de Galles ne pouvait partir de l'atmosphère et des horizons de 1608.

Le Prince quitta Québec dans la matinée du 23 juillet, au milieu d'une canonnade générale des fêtes réunies des divers pays.

De la Citadelle les canons tonnaient, c'était le salut militaire de la vieille forteresse française la seule en Amérique.

Le 23 juin 1608 Champlain monta avec 55 hommes sur une barque de 14 tonnes, et fit voile de Tadoussac, dans la direction de Québec. Arrivé de France depuis 2 semaines sur le "Don de Dieu" navire de 150 tonnes, Champlain n'aurait pas voulu risquer sur le Senne un vaisseau dont le tonnage était pour l'époque, et considérable.

De Tadoussac à Québec, il n'y a que 120 milles, il fallait cependant 3 jours pour franchir cette distance alors qu'aujourd'hui les vaisseaux font ce même trajet en quelques heures. Mais en 1608, Champlain était à la merci du vent, qui pouvait manquer ou être contraire. En outre on ne devait s'avancer que le jour pour réduire à leur minimum les périls d'une navigation dans un chenal,

dont l'on ne savait rien ou à peu près.

Enfin, le 3 juillet 1608, la petite expédition débarqua sur la pointe de terre que les navigateurs nomment "Québec". On y construisit trois jours de marais destinés à contenir les provisions, et tout auprès une habitation composée de trois corps de logis de 2 étages.

Ce premier établissement était situé sur la place nommée aujourd'hui "Marché Finlay". Au bas de la terrasse Dufferin (actuelle).

Le navire "Don de Dieu" n'alignait la Vieille Capitale que deux semaines plus tard.

Pendant qu'à l'ombre du drapeau sur la capitale de la Nouvelle-France, le bon roi de France Louis XIV régnait là-bas sur la Vierge France.

Champlain était alors âgé de 49 ans.

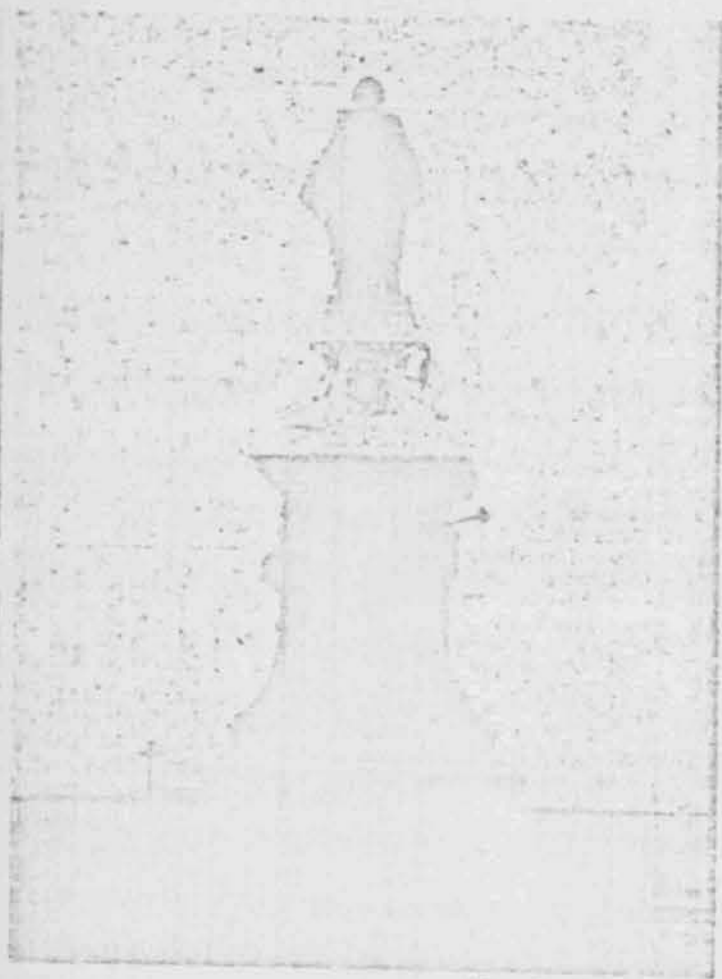
**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

QUÉBEC - Il y a aujourd'hui, 3 juillet, exactement 349 ans que Samuel de Champlain atterrissait avec la cape du "Don de Dieu" au pied du promontoire de Québec ou il arborait le drapeau blanc. Aussitôt, il se mit en frais de construire l'"Abitation". Or, par hasard, hier passant par le bureau des archives de la province, l'écrivain en détail une fort jolie miniature de cette "Abitation" de Champlain qu'un ouvrier québécois a confié à son père pour le remplir des archives de la province et sur les données de M. Lefebvre, on a pu en avoir ainsi la constitution. C'est un document historique les plus...

C'est le lendemain de son arrivée à Québec que le fondateur fit commencer la construction de cette "Abitation" qui fut bien plutôt une première "maison à appartements" du continent américain. Depuis, on devra avouer, entre parenthèses, que ce genre d'habitation a fait bien des progrès. Ce premier logement de Champlain et de ses compagnons s'élevait, comme l'on sait, et comme il a été historiquement établi, sur un emplacement désert environnant la présente petite église de Notre-Dame-des-Vertus. Et si l'on a localisé l'emplacement de l'"Abitation", l'on a pu aussi reconstituer ce premier édifice de Québec qui ne devait naturellement rien avoir d'un "skyscraper". La pauvre "Abitation" de Québec, élan du senevo de la ville d'aujourd'hui, se composait de trois corps de trois groupes avoisinants, chacun deux étages. Champlain logeait dans le bas du principal édifice et ses compagnons occupaient les étages supérieurs. Aux étages du bas des autres corps de trois étages étaient aménagés le magasin des vivres et des munitions. Plus, un peu en arrière, une forge avait été installée. Autour des maisons, un promenoir large de dix pieds, puis un fossé d'une largeur de quinze pieds entouraient les bâtiments. Un tranché, saisi ce fossé à l'aide d'un pont-levis. Enfin, en dehors de ce fossé, quelques pièces d'artillerie ou Champlain avait placé ses pièces d'artillerie.

Voilà donc ses grandes lignes la première construction au Canada. Du long de l'emplacement de cette première maison, aussitôt, en levant les yeux vers le sommet du promontoire l'on rencontrait, à mi-chemin, le gradiveau du Château Frontenac qui proclame les progrès accomplis pendant trois siècles dans l'art de la construction.

N'empêche que voilà trois siècles et qu'il les ouvriers arrivés de France par Champlain et qui entendaient de ce petit coin de la ville, les premières pelleteuses de terre du monde qui construisaient l'"Abitation" commençaient une oeuvre qui devait valoir quelque chose pour le continent américain, voire même pour l'univers entier. Et ce serait une glorieuse date — 3 juillet — de plus à ajouter aux fastes qui rappellent le mois de juillet déjà riche des 1er, 4 et 14, jours des fêtes nationales qui nous touchent le plus près. SAINT-FOY



(Photo Canadian Pacific)

Le monument Champlain, devant la Terrasse à Québec



Le "Don de Dieu"

PORTRAIT D'AUTHESTICITE DOUTEUSE

..... malheureusement, tous les portraits de Jacques Cartier sont d'une authenticité douteuse, a dit le conférencier. Quant à ceux de Champlain, il est maintenant prouvé que les traits sous lesquels on le représente généralement dans les manuels scolaires sont ceux d'un Italien du nom de Michel Particelli qui vécut en France et fut contrôleur des Finances en 1643. Le portrait bien connu de Maisonneuve serait, lui aussi une supercherie. Le comte de Frontenac, sur son lit de mort, c'est Jean-Henri Heidegger, un théologien suisse décédé la même année que le fougueux gouverneur de la Nouvelle-France.

Extrait d'un article intitulé:

"L'Iconographie documentaire sous l'ancien régime"
Conférence par M. Pierre Brunet, d'Ottawa, archiviste
français des Archives publiques du Canada.

Dans: "Le Devoir", 28 mars 1953.

Voir

Histoire-Canada-Petite histoire-Période française (Gravures)
Archives mun. - Statistique adm've

Le portrait de Champlain

M. Alonzo Cinq-Mars,
"La Patrie", Montréal.

Nous avons apprécié votre article "Les recherches sur Champlain" dans "La Patrie" du dimanche 11 octobre. Nous faisons disparaître le plus possible le faux portrait de Champlain, qui est celui de Michel Particelli, et nous désirons retracer et dénoncer les responsables de ce faux.

Georges Boulanger, secrétaire,
Société Nationale Samuel de
Champlain, Québec.

*La Patrie 11 oct * 1953*

HABITANTS DE FORT-ROYAL

VOIR: localités - Canada - (Fort-Royal)
Archives mun. - Statistique ad'vs

CHAMPLAIN, Samuel de
Historique

VOIR: "ARCHIVES ET SOUVENIRS"
par Jean Dombrevail
Montréal, 1928, page 185

Dans la Bibliothèque administrative
des Archives municipales

CHAMPLAIN, Samuel de
Notes biographiques

VOIR: Les ILLUSTRATIONS CANADIENNES
1ère série, 1494-1676
par P. Dupuy, 1887

Dans la Bibliothèque administrative
des Archives municipales

En 1603, M. de Ch. était venu passer au
St. Louis, qu'il avait baptisé de
ce nom ainsi que le lac
(v. le plan, - Champlain) ^{par le nom de St. Louis}
Champlain, qui ^{avait} ^{le nom de} ^{St. Louis} ^{en 1603.}

se hâta d'apprendre les langues
et remonta le fleuve et atterrit
le 28 mai 1611 à son emplacement
qu'il nomme la "Place Royale".
(Pointe à Callière et Pointe St.
Charles) sur le ruisseau Saint-
Pierre

Ex = Dictionnaire Deu le jeune
vol I - p. 351 (Champlain)

A consulter la carte dressée
par Champlain
où il est question de la Place
Royale à l'endroit où le 28 mai
sonneur construisit subsé-
quemment le fort. Le mur
de brique construit au cours
de ce voyage par Champlain et
dont parle également le père Le-
jeune fut édifié sur l'île de St.
mand ainsi que l'indique
la carte du "Saint St. Louis"
par Champlain.

CHAMPLAIN, rue De

ARCHIVES MUNICIPALES

Ainsi appelée le 7 avril 1879 en mémoire de Samuel de Champlain premier gouverneur de la Nouvelle-France, de 1608 à 1635 et fondateur de la ville de Québec, en 1608.

M. de Champlain fit un premier voyage au Saint-Laurent avec Pontgravé en 1603; l'année suivante il accompagna M. de Monts dans sa première fondation de Port-Royal. En 1608 il fonda à Québec le premier établissement français en Amérique. De là il étendit ses conquêtes jusqu'au sud du lac qui reçut de lui le nom de Champlain en 1609 et ensuite vers l'ouest jusqu'au lac Huron en 1613. (1)

En 1615 il ramena de France les quatre premiers Récollets avec lesquels il se rendit ensuite en Huronnie, principal centre des missions sauvages. Il avait fait alliance avec les Hurons contre les Iroquois. En 1625 il demandait les Jésuites pour l'oeuvre d'évangélisation. (2)

Par ses fondations opportunes, ses alliances avec les Sauvages, sa constance à poursuivre sa tâche, pendant trente années, en dépit d'obstacles sans nombre, M. de Champlain mérita à juste titre le beau nom de Père de la Nouvelle-France.

M. de Champlain serait né à Brouage en Saintonge vers 1570. A Québec, il s'éteignit le 25 décembre 1635. (3)

(1) Galerie des Gouverneurs généraux du Canada, 1608-1919, page 13.

(2) Idem, page I

(3) Histoire du Canada, Desrosiers & Bertrand, 1919, page 84.

Il y a 350 ans, Samuel de Champlain fondait le premier établissement de l'homme blanc en Amérique du Nord

QUEBEC. — L'homme qui fondait Québec, il y a 350 ans, a vécu et est mort sans se douter qu'il avait créé le premier établissement permanent de l'homme blanc au Canada. Les célébrations commémorant l'arrivée de Samuel de Champlain le 3 juillet 1608, commencent aujourd'hui, samedi.

La petite expédition, navigant dans une barque, était partie du poste de traite des fourrures de Tadoussac. A 125 milles de son point de départ, à l'emplacement actuel de Québec, elle mettait pied à terre et entreprenait la construction d'un fort et de quelques maisons.

Champlain espérait que cette entreprise serait un premier pas vers l'établissement d'une colonie commerciale permanente au Nouveau-Monde.

Rêve d'une ville

Dans ses écrits — qui comprennent six gros volumes — il parlait de construire une ville dans la vallée de la rivière St-Charles. Il voulait l'appeler Ludovica — mot latin pour Louis — et la faire garder par un bastion situé sur la pointe de Québec.

Avec un jugement de spécialiste, il choisit les endroits qui, sur le St-Laurent, sont les plus propices à l'installation d'une "colonie". En plus de Québec, il choisit les emplacements actuels de Trois-Rivières et de Montréal. Seulement huit des 29 pionniers survécurent au premier hiver.

Champlain condamna un homme à être "étranglé et pendu" pour avoir conspiré pour saboter l'expédition. Il eut des polémiques violentes avec ses bailleurs de fonds en France, des hommes qui avaient investi de l'argent dans l'entreprise de Champlain, espérant des profits rapides. Il demanda instamment à la France d'envoyer des colons en Amérique du Nord pour établir une véritable colonie.

En mourant en 1635, il ignorait qu'il avait jeté les bases d'un empire colonial français qui devait, au cours de ses 100 années d'existence, implanter définitivement la culture française en Amérique du Nord.

Petite colonie

Environ 150 Français, assistèrent à ses funérailles à la "Pointe de Québec". Ils n'étaient qu'une petite poignée de gens misérables, pratiquement sans appui de la France, tandis que Boston, fondée par les Anglais cinq ans avant la mort de Champlain, avait en 1635 une population de 2.000 habitants et Jamestown, en Virginie, était le centre d'une colonie britannique de 6.000 personnes.

Champlain mourut sans apprendre que le roi de France allait le démettre de ses fonctions de gouverneur. Louis XIII, ignorant la mort de Champlain, émit un décret lui retirant son poste, trois semaines après son enterrement.

Homme de vision

Ainsi mourut l'homme que les historiens placent au nombre des figures les plus importantes de l'histoire de la colonisation et de l'exploration au Nouveau-Monde.

Mais, avec le recul du temps, on a compris que Champlain était un homme audacieux, dans sa vision d'une colonie prospère

sur un continent que ses contemporains considéraient comme une terre inculte, audacieux dans sa façon de consacrer sa vie à son idéal.

Champlain est né à Brouages en France. La date de sa naissance — probablement entre 1567 et 1570 — ainsi que ses origines familiales ne sont pas encore connues avec certitude. Il est possible qu'il ait eu une éducation huguenote. D'ailleurs, un grand nombre de ses premiers associés étaient huguenots ou calvinistes. Champlain lui-même était catholique pendant sa vie en Nouvelle-France.

Protégé par la Cour

Les documents historiques indiquent qu'il jouissait d'une protection spéciale à la Cour. Géographe et marin, il semble que Champlain ait beaucoup voyagé avant de venir fonder Québec.

Il remonta le St-Laurent, explorant la rivière Saguenay, notant que Trois-Rivières était "un endroit propre à l'habitation" et s'arrêtant à Montréal. Plus à l'ouest, les Indiens indiquaient la rivière Outaouais et signalaient qu'encore plus loin se trouvait une grande étendue d'eau. Dans l'esprit de Champlain, il avait découvert le passage de l'ouest vers les richesses de l'Orient.

Mais il n'était pas convaincu qu'on pouvait l'atteindre facilement. En 1604, quand il revint en Amérique une deuxième fois, il se dirigea avec les chefs de l'expédition vers le littoral atlantique où une vaine tentative de colonisation fut faite, particulièrement à Port Royal, maintenant Annapolis Royal, N.E.

Quand les Français abandonnèrent la côte, Champlain parla à ses bailleurs de fonds de remonter le St-Laurent et c'est après avoir laissé son bateau à Tadoussac qu'il se dirigea vers Québec avec l'autorisation d'y établir un poste de traite des fourrures, mais déterminé à établir une colonie.

A partir de ce jour, sa vie devint une succession de désappointements, d'échecs et de tragédies.

Les aventuriers britanniques, les frères Kirk, capturèrent Québec en 1629 et l'occupèrent durant trois ans avant de la rendre aux Français. Durant cette période, Champlain retourna en France pour s'assurer que son pays ne céderait pas la colonie simplement par traité. Il gagna son point et revint à Québec, mais à sa mort, les colons qu'on lui avait promis n'étaient pas venus.

En 1610, Champlain épousa Hélène Boullé, une fille de 11 ans et une calviniste. Le mariage lui apporta une dot qui aida à financer ses voyages. La jeune femme, baptisée dans la religion catholique en 1613, vint à Québec en 1620 mais retourna en France en 1624. Ils n'eurent pas d'enfant. L'île Ste-Hélène, près de Montréal, a été nommée d'après l'épouse de Champlain.

LE DEVOIR

JUN 21 1958

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Champlain, l'homme et le chrétien

"Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête..."

par le
R.P. Adrien POULIOT, S.J.
Directeur de la Société historique de Québec

Pour exprimer d'un trait la grandeur d'âme du Père de la Nouvelle-France, l'Histoire — qui a le secret des mots-clefs — a retenu de lui cette phrase révélatrice : "Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire".

La formule, telle quelle, doit son nom au Père François-Xavier Charlevoix, qui, dans son "Histoire de la Nouvelle-France", l'attribue au fondateur. On la trouve en effet bien en vedette, au début de l'édition de 1632 des "Voyages du Sieur de Champlain, alors que signalant de nouveau l'esprit mercantile des trafiquants de fourrures, l'auteur cherche à convaincre Louis XIII et Richelieu d'assurer, par des ordres précis et fermes, l'établissement au Canada d'une colonie solide et durable.

Nous tenons là, sous la plume du principal témoin, d'une part la cause profonde de la chute de Québec, en 1629, d'autre part le motif d'un grand espoir, au moment de recommencer l'entreprise. Le vrai succès d'une œuvre dépend du degré de spiritualité de ceux qui s'y emploient : la cupidité terrestre ne doit pas l'emporter sur les sources éternelles, le salut d'une âme vaut plus que la conquête d'un empire.

Les collaborateurs de Champlain

Les collaborateurs de Champlain dans son œuvre de spiritualisation furent à la fois des croyants, à la foi intégrale du fondateur, qui instruit par l'expérience d'avant 1629, prit soin de ne laisser passer en Nouvelle-France que des familles catholiques et qui, sur place, donna lui-même l'exemple d'une vie sans reproche.

Parmi les laïcs, il faut citer sans doute Louis Hébert, Guillaume Couillard, Abraham Martin et leurs familles, le chorégraphiste Adrien Duchesne, Jacques Hertel, François Derive de Gaspé, les Godefroy, les Giffard et autres, dont l'esprit chrétien s'est manifesté soit par leur fidélité à la vraie foi, au temps des combats huguenots ou des Kirke, soit par leur entière adhésion aux directives colonisatrices du gouverneur, soit par leur souci de parfaitement éduquer leurs enfants, en dépit des lacunes du milieu, soit enfin par le bon exemple qu'ils donnaient aux indigènes.

Les collaborateurs en soutant se recrutèrent dans deux ordres religieux également zélés : les Recollets et des Jésuites.

De 1615 à 1629, dix-huit Recollets dix prêtres et huit convers travaillèrent en Nouvelle-France à Québec, à Tadoussac, aux Trois-Rivières, en Huronie — et quatre en Acadie. Les plus célèbres furent le P. Joseph le Caron pour la durée de son séjour — sept ans — et son esprit d'entreprise, le P. Nicolas Viel martyr pour sa foi, en 1625 et le P. Gabriel Sagard l'industriel de cette période.

Installés d'abord à l'intérieur des parcs-ades de l'Abbatiale, où leur modeste chapelle servait d'église paroissiale, ils se bâtirent en 1629, derrière la pointe de la "Petite Rivière" (qu'ils nommèrent Saint-Charles, en l'honneur de leur synode en France, Charles de Boves), un véritable couvent, avec son église conventuelle, avec un commencement d'école indienne. C'est là que se trouve au jourd'hui l'Hôpital Général.

Le geste principal des Recollets, en collaboration avec les vices apostoliques de Samuel de Champlain, c'est d'avoir, en 1624, inspiré la consécration solennelle du pays — dont l'avenir était gravement menacé — à saint Joseph, devenu par le fait et pour toujours le protecteur et le premier patron du Canada.

Les Jésuites

En 1625, le changement de vice-roi (que l'étude approfondie des documents relate au voeu de 1624) ramena sur ce continent les Jésuites. Ils se mirent d'abord à l'école des pionniers, à Québec et en Huronie, puis volèrent de leurs propres ailes, après avoir construit sur l'emplacement du fort de Jacques Cartier, au Lairet, une résidence Notre-Dame-des-Anges, qu'ils illustrèrent, jusqu'en 1629, les Pères Lalemant, Jean de Brebeuf, Edmond Massé, Anne de Noué, Philibert Noyrot. Ceux-ci avaient comme auxiliaires trois Frères conducteurs et un bon nombre d'employés. Oh, quelles seront notre admiration et notre reconnaissance, au jugement, lorsque nous comprendrons le rôle qu'ont joué providentiellement, dans ce pays, les Frères recollets, jésuites ou autres et les jeunes gens qui se "donneront" aux missionnaires pour collaborer à la grande œuvre !

Les Jésuites restèrent seuls, en 1632, pour des raisons que l'on n'a pas encore éclaircies. Chose certaine, ils eurent tous à l'égard de Samuel de Champlain une vénération et une amitié dont les témoignages abondent. Cela tenait, tout d'abord, à la foi intégrale du fondateur, qui instruit par l'expérience d'avant 1629, prit soin de ne laisser passer en Nouvelle-France que des familles catholiques et qui, sur place, donna lui-même l'exemple d'une vie sans reproche.

Déjà le P. Sagard l'avait constaté : "Il se trouvera peu d'hommes capables de vivre comme lui parmi les sauvages, car, outre qu'il souffre bien de la disette et n'a jamais été soupçonné d'aucune désobéissance pendant tant d'années qu'il a demeuré parmi ces peuples barbares."

Predication de l'exemple

L'impression fut profonde, puisque, cinq ans après la disparition du grand capitaine, le P. Jérôme Lalemant pouvait noter, parlant d'un nouveau poste missionnaire, en Huronie, "C'est ou feu Monsieur de Champlain s'arrêta plus longtemps, au voyage qu'il fit ici-haut, il y a environ vingt-deux ans, et son sa réputation vit encore dans l'esprit de ces peuples barbares, qui honorent, même après tant d'années, plusieurs belles vertus qu'ils admirent en lui, particulièrement sa chasteté et sa continence. Plus à Dieu que tous les Français qui les premiers sont venus en ces contrées lui eussent été semblables."

Entre le retour de Champlain en Nouvelle-France (1633) et sa mort (1635), il ne s'est écoulé que deux ans et demi. Mais du seul point de vue spirituel et apostolique, ce furent des années pleines, qui permirent à la jeune colonie de s'établir à demeure, dans la paix et la justice, et aux missions huronnes de s'organiser définitivement. Champlain concourut à l'un et à l'autre.

En exécution de son voeu à Notre-Dame de Recouvrance, il fit bâtir, près du fort, aux frais de la Compagnie des Cent-Associés, la chapelle qui servit de première église paroissiale à nos ancêtres. L'an 1634, il envoya La-Violette fonder le poste des Trois-Rivières, en compagnie des Pères LeJeune et Buteux, chargés de voir aux besoins des âmes ; la même année, il favorisa l'installation, à Beauport de la colonie percheronne de Robert Giffard.

Amie missionnaire

Puisque la paralysie le frappa à la mi-octobre 1635, l'un de ses derniers actes administratifs n'aurait-il pas été d'autoriser, autant qu'il était nécessaire, ce même automne, par l'ouverture d'une classe de latin dans la résidence presbytérale de Notre-Dame-de-Recouvrance, la fondation du Collège classique en Amérique du Nord ? C'est même en partie pour soutenir ce modeste début d'enseignement supérieur au Canada — symbole de la réussite de toute son œuvre — que, dans son testament, Samuel de Champlain constitua Notre-Dame de Recouvrance elle-même (représentée par l'église paroissiale et les œuvres des missionnaires) sa légataire universelle.

En Huronie, on lui gardait une grande reconnaissance pour son appui aux missionnaires en partance pour les "pays d'en haut" ; les Hurons comprenaient, au langage énergique et sincère du gouverneur, que les Robes Noires jouissaient de son entière amitié et se rendaient chez eux en son nom et avec sa protection. Aussi n'est-on pas surpris de lire, dans la Relation huronne de 1637, cet éloge très loin du conventionnel, que rédigea le Père François Le Mercier :

"Notre joie (des secours qu'on nous promettait, à l'été de 1636) fut traversée par les assurances que Votre Révérence (le P. LeJeune, supérieur à Québec) nous donnait de la mort de monsieur de Champlain. Je dis assurance, car il y avait longtemps que les bruits en avaient couru et s'étaient portés jusqu'à nous. Mais on en parlait si diversement, même pour la personne, que nous avions quelque sujet de nous persuader que ce que nous croyions ne fut pas arrivé. Nous n'avions pas cependant laissé de satisfaire dès lors à une partie de nos devoirs et recommandé bien particulièrement à Dieu le salut de son âme à nos prières, nommément à l'auteul.

"Nous redoublâmes nos vœux à la nouvelle de sa mort, car nous ne saurions trop faire pour une personne de son mérite, qui a tant fait et souffert pour la Nouvelle-France, pour le bien de laquelle il semblait avoir sacrifié tous ses moyens, voire même sa propre vie. Aussi Dieu l'a-t-il récompensé, dès cette vie, d'une mort accompagnée de tant de sentiments de dévotion et de piété, que sa mémoire en demeurera à jamais honorable. Notre Compagnie, en particulier, lui aura une éternelle obligation pour la bienveillance qu'il lui a toujours témoignée, de son vivant et à sa mort, ayant légué une partie de ce qui lui restait pour le soutien de la Mission de nos Pères en ces contrées."

L'éloge funèbre

Avez-vous déjà lu, racontées par le P. LeJeune, en la Relation de 1639, la mort et les funérailles du Fondateur de la Nouvelle-France, mieux encore, du Fondateur du Canada ? En voici l'essentiel : "Le vingt-cinquième jour de décembre (1635), jour de la naissance de notre Sauveur en terre, Monsieur de Champlain, notre gouverneur, prit une nouvelle naissance au ciel. Du moins, nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français et adoré de nos Sauvages.

"Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers Messieurs de la Compagnie (des Cent-Associés). Mais à la mort, il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous. Il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Père (Charles) Lalemant, qu'il honorait de son amitié..."

"On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, capitaines et des gens d'Eglise. Le père Lalemant y officia et on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer : même s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la Postérité."

Voilà donc le père de notre Patrie ; voilà sa vraie figure ; voilà son âme. Parmi les fondateurs du pays, en est-il de plus belle ? en est-il de plus pure ? De grâce, ne retombons pas dans le terre-à-terre des marchands d'avant 1633, ni dans une "prétendue sécularité" d'un nouveau genre. Notre monde, notre père, c'est le christianisme spirituel, l'apostolique Samuel de Champlain !

N.D.L.R. : Cet article a paru d'abord dans "L'Instruction" qui a bien voulu nous le prêter. "Presse" a utilisé à peu près le même texte. Nous lui en sommes reconnaissants.

L'extraordinaire figure du fondateur du Canada

Explorateur né, il fut un diplomate adroit et un chef sans faiblesse

par Charles-Marie BOISSONNAULT,

président de la Société des poètes canadiens-français

Au moment où s'ouvre le XVII^e siècle, les Européens qui, depuis Christophe Colomb, connaissent l'existence du Nouveau-Monde mais le considèrent avant tout comme un simple escale de la route d'Orient, commencent de songer à y fonder des établissements durables. Le premier, Jacques Cartier explore le fleuve Saint-Laurent et tente, d'ailleurs sans succès, d'y créer une colonie permanente. Jean-François de la Rocque de Roberval, le marquis de La Roche et sir Humphrey Gilbert échouent ensuite tour à tour de même que Pierre Chauvin, sieur de Tonnetuit, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme compagnon de Champlain, Pierre Chauvin, sieur de la Pierre.

Les rigueurs du climat, la rareté des subsistances, les difficultés que comporte en ces temps lointains une traversée de l'Atlantique, l'hostilité d'une partie des indigènes et surtout la cupidité des pêcheurs basques et des chasseurs de fourrures rendent toute colonisation quasi impossible.

Pour fonder un établissement stable en mesure de résister aux forces mystérieuses de l'Amérique, pour installer sur les bords du Saint-Laurent un noyau de colons, point de départ d'une nouvelle nation, pour explorer méthodiquement les terres inconnues qui, des rives du St-Laurent s'étendent vers le nord, l'ouest et le sud du nouveau continent, pour s'entendre avec les premiers occupants du pays, il faut un explorateur né, un diplomate adroit, un chef sans faiblesse. Samuel de Champlain possède vraiment ces trois qualités.

Un explorateur né

Explorateur, il a parcouru une importante partie du monde connu en son temps. Les guerres de religion, dans lesquelles il combattit sous le maréchal d'Aumont, l'ont conduit en maintes provinces de France.

Son voyage en Espagne et aux Indes occidentales ne lui a-t-il pas permis d'étudier et de comparer les différentes méthodes de colonisation et les diverses formes d'impérialisme ?

Si certains doutent de la véracité de Champlain à propos du Mexique et de Panama, nul ne conteste ses descriptions de Tadoussac et du Saguenay, du Saint-Maurice et du lac Saint-Pierre, du Mont-Royal et de Gaspé. Sa première rencontre avec les Indiens, Champlain nous la décrit avec force détails. C'est qu'il a eu le plaisir singulier ou la mauvaise fortune, — chacun son goût, — de prendre un repas pantagruéli-

que chez les aborigènes, dans des circonstances qui l'ont particulièrement frappé. Voici la scène : de larges récipients où flottent, dans une sauce épaisse et fangeuse, toutes sortes de viandes et de poissons, sont disposés sous les arbres. Des Indiens sautillent autour en vociférant de joie, plongeant leurs mains sales dans cette bouillie, en retirent à poignée des morceaux gluants, les dévorent à belles dents. Quand leurs doigts sont trop souillés, ils les essuient dans leur chevelure ou dans le poil de leurs chiens puis recommencent l'opération.

Malgré cette aventure, Samuel de Champlain s'éprend de ce pays neuf. Il éprouve à l'égard des peuplades qui l'habitent un sentiment d'affection qui se double bientôt de la volonté de les éduquer. Sans crainte, il explore la contrée. Alors que vers le sud les Puritains osent à peine s'installer sur les côtes de la Virginie, à deux pas du rivage atlantique, Champlain, lui, accompagné de trois ou quatre compatriotes, s'enfonce au cœur même du continent nord-américain, atteint la baie Georgienne, visite le lac auquel on donne son nom, par-

court les rives océanes jusqu'au-delà du cap Cod.

De ses nombreux voyages, il rapporte mille et une observations judicieuses. Cartographe émérite, il dresse des plans topographiques si précis que l'on y reconnaît facilement, même aujourd'hui, les divers endroits qu'il a visités; depuis la baie Française et les plages de l'Atlantique jusqu'aux rives du lac Huron. Explorateur intelligent et diplomate, il s'accommode des us et coutumes de ceux avec qui il entre en contact. Il s'en fait apprécier. Il conquiert leur amitié et leur respect.

Un diplomate adroit

Diplomate, il le fut, partout et toujours, à la cour de France comme sous la tente de l'Indien, dans le cabinet des marchands avides de profits comme en présence des Basques plus soucieux de faire du commerce que d'assurer la colonisation des Amériques.

Deux événements suffirent à illustrer le tact et l'audace avec lesquels Champlain réglait les problèmes les plus difficiles. Pont-Gravé, imprudent, étant tombé entre les mains des Basques, ils le retinrent prisonnier à Tadoussac. Quelques jours plus tard, le "Don de Dieu" entra à son tour dans le Saguenay. Les Basques tentèrent de s'en emparer, mais Champlain les déjoua, descendit à terre avec un détachement, délivra Pont-Gravé, menaça les Basques de la colère du roi et fit si bien qu'ils se soulevèrent, laissant Champlain et Pont-Gravé vaquer à leur mission.

Cette mission, c'était la fondation de Québec, fondation que ne prisait guère les Basques. En effet, à peine Champlain a-t-il commencé de construire un magasin pour ses provisions qu'un serrurier du nom de Jean Duval, soudoyé par les Basques, et de concert avec le chirurgien de l'expédition, un certain Bonnerme, forme un complot dans l'intention de l'assassiner. Heureusement, l'un des complices de Duval, un autre serrurier, Antoine Nantel, le dénonce et Champlain peut étouffer le complot. Duval est pendu haut et court, ce qui lui vaut le triste honneur d'être le premier pendu du Canada.

Champlain aura d'autres ennemis à combattre, de plus puissants, de plus difficiles à réduire; les marchands dont la cupidité n'a pas de bornes. A tour de rôle, ils obtiendront le droit de trafiquer à condition d'assurer le peuplement, mais ils oublieront de s'acquitter de leurs devoirs et Champlain devra franchir l'Atlantique et aller au Louvre plaider la cause du Canada.

Un chef sans faiblesse

Chef d'un jeune établissement, il y assume tous les pouvoirs. Législateur, juge, administrateur, il a toutes les responsabilités civiles, militaires, économiques. Ses instructions lui prescrivent de veiller aux intérêts du roi de France. Il n'a pas de ministres à qui il peut confier tel ou tel secteur de la chose publique, si l'on peut s'exprimer ainsi, mais la colonie a des exigences administratives qui vont jusqu'aux fonctions qui, aujourd'hui, relèvent d'un ministère des affaires étrangères: les rapports des blancs avec les indigènes.

Un coup d'œil dans ce domaine permet de se rendre compte de l'intelligence administrative de

Champlain. Il a institué un véritable service diplomatique dont les interprètes sont devenus les fonctionnaires, les ambassadeurs. Ce sont Jacques Hertel, François Marguerite, Nicolas Marsollet, Etienne Brûlé, Jean Nicolet. Chacun de ces ministres a vécu des aventures merveilleuses et si les romanciers canadiens de langue française n'ont pas exploité leur vie, les romanciers anglo-canadiens l'ont fait avec bonheur.

Le Blanc le plus respecté des Peaux-Rouges, à cette époque, c'est Samuel de Champlain. Ils ont une confiance absolue en sa parole, en sa droiture, en son équité. Tous le connaissent des rives du lac Champlain aux plages de la baie Georgienne, des bords du Saint-Laurent aux sources de l'Outaouais. Malgré ses difficultés, la jeune colonie grandit et prospère. Soudain, catastrophe, une flotte anglaise paraît devant Québec, celle des frères Kirke. Champlain ne peut défendre la ville et il doit capituler le dix-neuf juillet 1629. Triste et vieillissant — il a soixante-deux ans — il doit

A SUIVRE SUR LA PAGE 43

L'extraordinaire figure du fondateur

SUITE DE LA PAGE 41

quitter le Canada. Un navire anglais le transporte.

Aussi courageux en présence de l'adversité que devant le tomahawk, il se reprend et songe à réclamer l'intervention du roi de France. En arrivant à Douvres, il apprend que la paix règne entre la France et l'Angleterre, non seulement qu'elle règne au moment de son arrivée, mais qu'elle régnait déjà quand les Kirke ont capturé le Canada. Aussitôt, il réclame l'annulation de la capitulation qu'il a signée. Il court à Londres, voit l'ambassadeur de France qui a d'autres soucis en tête, le supplie de réclamer incontinent le retour du Canada à la France. Les diplomates ne sont pas gens pressés. Trois ans s'écouleront avant que le traité de Saint-Germain en Laye ne rende le Canada au roi de France, trois ans de démarches, de supplications, d'insistance de la part de Samuel de Champlain. Sa patrie n'est plus Brouage, mais Québec, mais le Canada.

Enfin, le vingt-trois mai 1633, à la veille de devenir septuagénaire, Samuel de Champlain assume de nouveau le gouvernement du Canada. Il ne lui reste pas deux ans à vivre. En décembre 1635, il meurt. Que laisse-t-il ? Peu de choses aux yeux de l'homme d'aujourd'hui ! Une habitation fortifiée à Québec, quelques maisons, quelques hangars dont un agent d'assurances ne solliciterait pas la police. A peu près la même chose à Montréal. Un établissement à Trois-Rivières, quelques postes de traite le long du fleuve et les ruines de Port-Royal et de Sainte-Croix qui permettront un jour de déterminer les frontières du Maine d'une façon à peine satisfaisante.

Cependant, il a posé tous les jalons nécessaires à l'épanouissement d'une grande nation. De ces établissements minimes, les premiers qui aient été permanents en Amérique canadienne, naîtra une civilisation française, un pays immensément riche dont les ressources surpasseront un jour celles des deux royaumes, la France et l'Angleterre, qui viennent de se le disputer.

Premier visage de la Nouvelle-France

LA PRESSE, MONTRÉAL, LUNDI 23 JUIN 1958

Cartographe, Champlain le définit

par Antonio DROLET

bibliothécaire adjoint à Laval

Fondateur du Canada, Champlain en fut aussi le véritable explorateur et le cartographe éminent. Les récits de ses voyages, les cartes qu'il en dressa, révélèrent définitivement la figure de la Nouvelle-France. Les explorateurs français qui vinrent après lui n'ont ajouté que peu de chose aux traits essentiels de la Nouvelle-France, que Champlain traça au cours de ses nombreuses expéditions.

Il est arrivé qu'on n'ait voulu voir en Champlain qu'un navigateur et un géographe, et qu'on ait à tort hésité à reconnaître son mérite de fondateur de pays. Il est sûr cependant que c'est à titre de "géographe du Roi" qu'il commença ses entreprises en Amérique du Nord. C'est titre, cette fonction, il les devait aux preuves qu'il avait montrées de ses capacités dans le domaine de la géographie et de la cartographie.

Navigateur accompli, les premiers voyages qu'il fit avant de se diriger vers le Canada lui donnèrent l'occasion de pratiquer des relevés et de dresser des cartes. Au cours de son voyage aux Indes Occidentales, il leva le plan de la ville de Cadix, en Espagne, comme il avait déjà dressé des cartes des Caps Finistère et de Saint-Vincent. Il fait des observations nautiques aux Antilles. De cette expédition, il écrit un récit qu'il intitule: "Brief discours des choses plus remarquables que Samuel de Champlain de Brouage

reconnues aux Indes Occidentales". Ce premier ouvrage, rempli d'observations sur les régions qu'il visita, manifeste des qualités d'écrivain sérieux, objectif, ce n'est pas un exercice littéraire, mais plutôt un rapport scientifique qu'il avait rédigé.

Vaste champ d'action

Champlain, explorateur, sait rendre compte véridique de ce qu'il voit; cartographe, il peut retracer fidèlement la géographie des lieux. Le Canada, presque inconnu avant lui, lui ouvrit un champ d'action immense. Il y gagna de devenir un des grands explorateurs du monde et de se placer au premier rang des cartographes de son temps.

Des expéditions en Nouvelle-France, il y en avait eu un certain nombre avant Champlain. Mal préparées, elles n'avaient pas eu de suite, en ce qui regarde l'établissement d'une colonie et la connaissance plus que superficielle du pays nouveau. C'est avec Champlain que commence

l'exploration méthodique, comme c'est par lui que la France établit les bases de son empire d'Amérique. Ses découvertes couvrent une étendue considérable du Canada et de la partie nord-est des États-Unis. Il les consigne dans ses ouvrages, et les illustre de cartes de première valeur, détaillées et précises.

Régions décrites

Avant Champlain, ce qu'on connaissait de l'Amérique du Nord se limitait aux côtes et aux îles du golfe Saint-Laurent, et à cette partie du pays qui longe les rives du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga. Le reste était conjectures fondées sur des navigations qui avaient touché un endroit ici et là, et sur des interprétations d'impressions données fournies par les Indiens.

Les voyages de Champlain l'amenèrent à découvrir et à décrire les côtes de l'Atlantique, le golfe Saint-Laurent, les régions traversées par le fleuve et ses tributaires importants, il remonta le Saguenay, le Richelieu, l'Ontario, parvint à une bonne partie de l'Ontario et pénétra dans l'État de New York, Champlain a

connu et décrit le Canada, de l'Acadie au lac Nipissing, de Terre-Neuve jusqu'au sud du lac Ontario, au cours d'explorations qui s'échelonnèrent de 1603 à 1618.

Sans nous en tenir à la suite chronologique de ses voyages, rappelons que Champlain, à partir du cap Cod, en remontant vers le nord-est, explora les côtes de l'Atlantique, qui touchent aux états actuels du New Hampshire, du Massachusetts et du Maine. Il visita la baie de Fundy, appelée par lui Baie Française, reconnut le bassin des Mines, navigua sur le fleuve Saint-Jean et parcourut une partie de la rivière Sainte-Croix. Il longea les côtes de la Nouvelle-Ecosse et connut le Cap Breton.

Les découvertes de Champlain du côté des provinces de l'Atlantique en font le premier explorateur et le premier géographe de ces régions. Il fut l'auteur de la première nomenclature géographique précise pour un grand nombre de lieux. Mal-

gré les changements qui y furent apportés par la suite, un bon nombre de ses appellations subsistent encore, particulièrement au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse. Lors de la délimitation de la frontière entre les États-Unis et le Canada, sur la rivière Sainte-Croix, les descriptions précises de Champlain servirent à déterminer la ligne de démarcation entre les deux pays.

Voyages sur le St-Laurent

C'est à partir de 1603 qu'ont lieu les voyages sur le Saint-Laurent. À la première expédition faite en cette année, Champlain remonte le Saint-Laurent, explore le Saguenay, reconnaît les endroits déjà visités par Jacques Cartier, particulièrement le site futur de Québec, se rend jusqu'au Sault Saint-Louis, parcourt avec soin les côtes de la Gaspésie, de la Baie des Chaleurs et du Golfe. De retour en 1608, il établit son poste permanent à Québec; ce sera dorénavant l'endroit où il revient de ses traversées en France, et d'où il part pour ses nouvelles explorations.

En 1609, il se rend jusqu'au lac qui porte maintenant son nom, et découvre le lac Saint-Sacrement. En 1613, il continue son exploration du côté de l'ouest. Parti de Montréal, il passe le Sault Saint-Louis, remonte la rivière Outaouais jusqu'à l'île des Allumettes, en explorant une partie des régions le long de la rivière. En 1615, il pousse encore plus loin, découvre le lac Nipissing, la rivière des Français, la baie Georgienne, la Mer Douce (le Huron), il traverse le lac Ontario et pénètre dans une partie de l'état de New York. Forcé d'hiverner au pays des Hurons, il parcourt le centre de l'Ontario sur des centaines de milles, et on peut dire que c'est dans cette partie du Canada qu'il effectue ses explorations terrestres les plus considérables.

Des jalons précieux

Toutes ces régions qu'il est le premier Européen à parcourir, il en prend une connaissance réelle, étudie les lieux, les décrivant, grâce à des observations précises, méthodiques, notées avec soin. Son désir de connaître encore plus du pays qui reste inconnu, il ne l'abandonne pas alors qu'il est lui-même ses expéditions pour s'intéresser à son projet de colonie. Il recourt au service d'agents auprès des Indiens, dont Nicolet est demeuré le plus renommé, pour l'avoir le mieux secondé. Sous l'instigation et la direction de Champlain, Nicolet continue, prolonge les découvertes de celui-ci. Il explore le lac Michigan et devient le premier homme blanc à atteindre l'ouest de l'Ohio.

Champlain, par ses explorations du Canada, de la côte de l'Atlantique jusqu'au centre de l'Ontario, a pour ainsi dire jalonné les lignes de base que suivrait l'expansion française en Amérique, vers l'Ouest et la Baie d'Hudson par l'Outaouais, vers la Louisiane, au sud, par l'expédition de Nicolet.

Les récits de Champlain sont comme les livres de bord de ses voyages et de ses découvertes. Il n'y fait pas montre de prétentions littéraires, comme son con-

temporain Lescarbot, mais s'y manifeste géographe sérieux, objectif, qui rend un compte exact de ce qu'il voit et il voit tout, note tout, détails géographiques, qualités du sol, de la forêt, faune, flore, mœurs indigènes. Son texte lui sert à illustrer ses cartes, les nombreuses cartes qu'il a lui-même tracées, dessinées, après avoir procédé à des relevements minutieux. Textes et cartes vont de pair, s'éclaircissent mutuellement, renseignent avec objectivité.

Science de Champlain

D'ailleurs, la cartographie de Champlain suffisait à assurer sa renommée et à faire connaître l'étendue et l'intérêt de ses découvertes.

Bien au courant des oeuvres sommaires de ses prédécesseurs en ce domaine, il effectue des travaux d'un intérêt beaucoup plus considérable et inégalés pendant de nombreuses années, et c'est avec une légitime fierté qu'il les dédicace au Roi. Il travaille

suivant les meilleures méthodes de son temps, et, comme l'a écrit Dionne, son biographe, les historiens reconnaissent qu'il a fait entrer la science géographique dans une ère nouvelle de progrès.

La cartographie de Champlain comprend des cartes générales et des cartes locales, ainsi que des plans. La première des cartes générales date de 1607, et porte la légende: "Description des côtes, havres, routes et îles de la Nouvelle-France, dessinées suivant le vrai méridien, avec la déclinaison magnétique en plusieurs endroits d'après la méthode établie par le Sieur de Castellfranc dans son livre sur la mesure de la déclinaison magnétique, et les observa-

tions faites par le Sieur de Champlain en 1607".

La deuxième et non moins importante, est la "Carte géographique de la Nouvelle-France", datée de 1612, et parue en appendice à l'édition des Voyages imprimée en 1613. C'est une carte à échelle réduite, cependant, comme pour la première, et encore plus peut-être, la topographie minutieusement dessinée suit le texte et s'y accorde fidèlement.

La dernière grande carte de Champlain est celle qui parut avec l'édition finale de ses "Voyages", en 1632. Elle est encore plus élaborée que les précédentes, si les détails en sont moins précis. Elle sert de modèle et de source pendant plus d'un siècle, ce qui montre combien Champlain fut en avance sur tout ce qui avait paru jusque là et ce qui parut immédiatement après lui.

Les cartes locales

Ses cartes générales, où Champlain réunit le résultat de ses découvertes au cours de plusieurs années, il les prépare par de nombreuses cartes de régions et de droits particuliers; sur les côtes de l'Atlantique et à l'intérieur du pays, pour certains lieux qu'il fréquente plus longuement, comme Port-Royal, Québec, et d'autres, marqués par un événement, comme par une rencontre avec les Iroquois. Champlain illustre ses voyages de dessins et de personnages, de vues savantes de

A SUIVRE SUR LA PAGE

habitations de Port-Royal et de Québec. La figure de Port-Royal qu'il a tracée a permis de nos jours une reconstitution fidèle.

Les cartes locales de Champlain sont tracées avec précision et clarté. On a écrit de ces cartes qu'elles donnent souvent une meilleure représentation des lieux décrits que les cartes modernes, qui demandent souvent un interprète pour être comprises. Cette supériorité vient du fait que Champlain dessinait d'ordinaire d'un seul point d'observation, et qu'il reproduisait fidèlement ce que son oeil observait, comme un touriste choisit le meilleur endroit pour embrasser d'un coup d'oeil un site ou un paysage.

Les explorations de Champlain, consignées fidèlement dans ses écrits et tracées dans ses cartes, ont révélé l'étendue et la configuration de la Nouvelle-France à ses contemporains. Après lui, d'autres explorateurs continueront à compléter la connaissance de l'Amérique et à étendre la domination française plus au loin. Cependant, on peut dire que des côtes de l'Acadie aux régions de l'Outaouais, Champlain a pour ainsi dire délimité ce qui est demeuré essentiellement la partie française de l'Amérique.

Les éditions des oeuvres de Champlain publiées par l'abbé Laverdière et la Champlain Society reproduisent les cartes de Champlain et fournissent à leur sujet une documentation que nous avons abondamment utilisée pour cet article.

La naissance merveilleuse d'un monde nouveau sur les bords du fleuve S.-Laurent

La France doit à Champlain la gloire qu'il lui a valu

par Jean Bruchési,

sous secrétaire de la province

Père de la Nouvelle-France et même, suivant une opinion de moins en moins contestée, fondateur du Canada, Champlain rennissait dans sa personne toutes les qualités qui font le grand colonisateur. L'oeuvre qu'il a entreprise et menée à bonne fin lui assure en tout cas une place de choix dans l'histoire de la colonisation, aussi ancienne que l'histoire du monde lui-même. On n'en dira jamais assez jusqu'à quel point la colonisation fut un facteur de progrès pour l'humanité, ne serait-ce que pour ramener au sens de la mesure les "anticolonialistes" d'aujourd'hui. La reconnaissance, dont un peuple doit entretenir le culte, est d'abord un acte de l'esprit où la tradition trouve sa valeur réelle et où le souci de la continuité acquiert sa meilleure sauvegarde.

L'événement que les Canadiens s'empressent de commémorer en juillet 1958, avec une ferveur plus touchante peut-être s'ils sont d'origine et de langue françaises, est la naissance de Québec. Le geste n'est pas nouveau, mais il revêt cette année un éclat exceptionnel en raison des trois siècles et demi écoulés depuis le jour que le "Don-de-Dieu" aborda nos rivages et de l'extraordinaire essor dont notre pays offre le spectacle, cinquante ans après les fêtes de 1908. L'occasion est belle de faire le point, de mesurer la distance parcourue, de dresser l'état des richesses acquises, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre matériel, et le bilan des revers.

Faire le point! Que de fois Champlain ne s'y est-il pas appliqué, en vue de déterminer sa position, au cours de ses multiples voyages sur terre et sur mer!

S'arrêtant pour reprendre haleine en quelque sorte, il faisait le compte des résultats obtenus, recherchait, analysait la cause des retards ou des échecs, fermement résolu à dominer les obstacles semés sur sa route par la nature, par la méchanceté ou l'égoïsme des hommes, et à atteindre, à force de courage, de persévérance et de sagesse le but qu'il s'était fixé. Et combien longue la route qui devait le conduire de Brouage à Québec!

Port de mer

Brouage n'est aujourd'hui qu'un misérable bourg de la Charente-Inférieure. Les ruines y sont plus nombreuses que les maisons encore debout, le long d'étroites rues sans nom. Mais toutes ces rues vont finir au pied des remparts qui forment un large quadrilatère flanqué de sept bastions. Car à l'époque où Champlain y naquit entre 1567 et 1570, Brouage était une ville forte dont la population s'élevait à 5,000 âmes. Richelieu en fit plus tard le centre des armements contre la Rochelle.

C'était surtout un port de mer, l'un des premiers de France. "Le plus sûr et le plus commode d'Europe", disait-on, ou de grands navires venaient "pour charger du sel". Du port de Brouage, il ne reste qu'un mince filet d'eau coulant sur un fond vaseux, sauf aux heures où la marée montante s'infiltré sans bruit à travers les roseaux.

Champlain vit donc le jour dans un port de mer achalandé. Face qu'il était le fils d'un marin, peut-être d'un capitaine de marine dont personne, jusqu'ici, n'a relevé la moindre trace, ses biographies ont naturellement évoqué qu'il avait appris fort jeune l'art de naviguer. Rien que de très plausible. Lui-même du reste, n'est-il pas écrit que cet art l'avait attiré dès le bas âge et provoqué à s'exposer toute sa vie "aux ondes impétueuses de l'Océan"? Un voile épais n'enveloppe pas moins l'enfance et la prime jeunesse du navigateur saintongeois extrêmement réservée quand il s'agit de sa personne, "faciturne et peu communiante", comme le décrit Gabriel Hanotaux.

Le mystère des

des premières années

Nous ignorons, par exemple, dans quelle religion il fut d'abord baptisé même si son catholicisme est au-dessus de tout soupçon, quelles études il a pu entreprendre, s'il eut ou non des frères et des sœurs. Son portrait authentique est inconnu, comme son acte de naissance. Était-il noble ou roturier d'origine? Nul ne saurait le dire.

Pour ajouter au mystère qui entoure presque moitié de sa vie, le voyage aux Indes Occidentales (1599-1601) est désormais sérieusement mis en doute, d'avantage encore l'identité réelle de l'auteur du "Brief Discours" qui en contient le récit. Car il est très possible que Champlain n'ait pas fait ce voyage, que s'il l'a fait sur le "Saint-Julien", en compagnie de son "oncle" Provençal, dont le nom authentique était Guillaume Helaine, ce fut comme passager clandestin ou comme marin sous un nom d'emprunt. Il est même possible que le véritable auteur du "Brief Discours", dont le manuscrit original est introuvable, ne soit pas Champlain.

Quels motifs avait le "Père de la Nouvelle-France" de prendre tant de précautions pour nous laisser ignorer son rôle exact si non son identité certaine, jusqu'en 1603? Pourquoi aurait-il, avant cette date, veu, n'importe, voyagé sous un autre nom que le sien propre? Y aurait-il, à l'origine d'une attitude mystérieuse, quelque erreur de jeunesse? N'oublions pas que ces événements se sont produits à une époque particulièrement troublée. Aussi bien, quelle que puisse être un jour la réponse aux questions, la mémoire de Champlain n'en saurait souffrir, ni sa gloire être entamée.

Car cette gloire n'a pas pris naissance aux Indes Occidentales, mais à Québec et c'est le Canada tout entier qui témoigne aujourd'hui en faveur de l'homme courageux, tenace, réfléchi dont l'ardeur se dépensa sans relâche à l'établissement d'une autre France sur les rives du Saint-Laurent.

Trente ans vécus "dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi", comme le rapporte la "Relation" de 1636, en sont la preuve éclatante.

Un programme colonial

De fait, c'est en 1603 seulement que la France pacifiée se donna enfin un programme colonial, pour ne pas laisser le champ libre à ses rivaux anglais, espagnols, portugais et hollandais. Depuis le milieu du XVI^e siècle, l'entreprise canadienne, inaugurée par Jacques Cartier, n'était plus qu'un vague souvenir, guerre civile et guerre étrangère ayant tenu dans l'ombre la lointaine Amérique. Vainqueur de la Ligue et des Espagnols, Henri IV y repensa.

L'échec de La Roche et le sort malheureux des "Colons" de l'Île de Sable n'empêchèrent pas le roi de redonner aux instances de Chauvin d'abord, puis du commandeur Aymar de Chaste, et de confier au saintongeois la mission d'aller en Canada, d'explorer le Saint-Laurent, en vue d'y fonder un établissement. Telle est l'origine du voyage de 1603 qui conduisit Champlain jusqu'à Hochelaga. Mais il apparut qu'un établissement avait davantage chance de succès en Acadie, où le climat était meilleur qu'en Nouvelle-France et d'où pensait Champlain, il serait plus facile d'atteindre le passage du nord vers la Chine.

Voilà donc, l'année suivante, le saintongeois de nouveau en route avec de Monts et un groupe de quelques cent colons. Le voilà explorant les côtes de la Nouvelle-Écosse et celles du Maine. Un an à Sainte-Croix, deux ans à Port-Royal. Puis il fallut rentrer en France. Champlain, cependant, ne renouait pas à son grand dessein qui était de fonder une colonie sur le Saint-Laurent à l'endroit présenté par Cartier et qu'il avait lui-même désigné; au retracement des eaux, d'où Québec tire son nom.

Le 3 juillet 1608, Champlain aborde, au pied du cap Diamant, cette pointe de Québec, "laquelle est remplie de noyers" et qu'il se hâte de défricher. Une "Abitation" se dresse, qui abrite hommes, vivres et munitions.

Le Canada est fondé? Pas encore, car il reste à fournir la preuve que l'entreprise est viable et rentable, à explorer le pays vierge à l'ouest et au sud, à imposer l'idée d'une colonie de peuplement, à l'encontre du projet de simple comptoir que préconisent les marchands.

Parce qu'il ignore la peur et le désespoir, Champlain n'hésite pas plus à combattre les Iroquois des Cinq Nations qu'à multiplier les suppliques au roi, toujours sur la brèche, toujours en courses, soutenant, à Québec, le courage de ses compagnons, plaidant, à Paris, la cause d'un Canada dont il entrevoyait la brillante destinée. Mais il n'oublie jamais, d'autre part, qu'il est aussi venu dans le Nouveau Monde pour "appeler les Sauvages, les faire instruire, provoquer et émouvoir à la connaissance de Dieu et à la lumière de la religion chrétienne."

Prise et restitution

de Québec

Sur une Québec compte à peine quelques habitants, que Tadoussac, Trois-Rivières, Sault-Saint-

Louis sont uniquement des postes de traite, Richelieu donne raison à Champlain — qui vient d'accomplir sa vingt-et-unième traversée de l'Atlantique — contre les marchands trop ambitieux. Le Canada sera une véritable colonie dont les Cent-Associés, en échange du monopole du commerce, garantiront le peuplement.

Mais la décision est à peine prise qu'un événement tragique menace d'anéantir à jamais l'oeuvre de Saintongeois. En Europe, la guerre a éclaté entre la France et l'Angleterre. Les Kirks se rendent maîtres de Québec en juillet 1629 et Champlain, la mort dans l'âme, redescend une fois de plus le Saint-Laurent, en route pour Londres; la dernière fois peut-être. Car il ignore, à ce moment-là, que les deux puissances rivales ont conclu la paix trois mois plus tôt. Lorsqu'il apprend, il n'a qu'une idée: la restitution de Québec et du Canada à la France.

Or, déjà, à Paris, où il se précipite, dans l'entourage du roi, des hommes, précurseurs des philosophes du XVIII^e siècle et du maître de Ferney, croient et disent que la France ne perd pas grand-chose en perdant le rocher de Québec.

La colonie est

fondée

Champlain plaide, insiste, s'entête, et Richelieu, une fois de plus, lui donne raison. La France ne saurait garder la première place parmi les nations d'Europe si elle n'a pas la maîtrise des mers, et la maîtrise des mers est impossible sans la possession de bases lointaines. L'une de ces

bases, et non la moindre, sera le Canada dont Louis XIII demande et obtient le retour par le traité de Saint-Germain (1632).

Quelques mois plus tard, Champlain est revenu à Québec où tout est à refaire. Aussi bien, le saintongeois se hâte-t-il de rattraper le temps perdu. Redoublant d'ardeur, plus déterminé et confiant que jamais, fort de l'appui de Richelieu contre les trafiquants entêtés et les fonctionnaires pusill-

lanimes, il poursuit le défrichement du sol, stimule la culture, reprend la traite des pelletteries avec les Indiens, exhorte les Récollets et Jésuites à la conquête des âmes, envoie le sieur de La Violette construire un solide fortin qui est à l'origine de Trois-Rivières, fait bâtir, comme il s'y était engagé, la chapelle Notre-Dame de la Recouvrance. La colonie est réellement fondée; elle tient et elle tiendra.

Quant au fondateur, que la paralysie a terrassé, il peut mourir en paix, dans les bras du Père Charles Lalemant, le 25 décembre 1635. Et la voix ne se trompe pas, qui proclame, sous la voûte de l'humble chapelle où repose la dépouille de Champlain: "Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer que, s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité".

Champlain visita Montréal 40 ans avant sa fondation par Chomedey de Maisonneuve

Le célèbre marin fit cinq voyages pour en détailler la région

par Jean-Jacques LEFEBVRE, M.S.R.C.

Archiviste, Palais de Justice, Montréal

Samuel de Champlain est une des illustrations les plus accomplies de l'histoire canadienne.

Navigateur, guerrier, explorateur, fondateur, chroniqueur, cartographe, auteur, géographe éponyme, visionnaire, son nom est honoré aux deux rivages de la mer atlantique.

Sainte-Croix, entre le Maine et l'Acadie ancienne, Port-Royal, la rivière Saint-Jean (aujourd'hui au Nouveau Brunswick), la rivière Sainte-Marguerite en amont du port devenu important de Sept-Îles, Québec, surtout Québec, le Saint-Maurice, la rivière des Iro-

quois (le Richelieu), le grand lac qui porte son nom à la frontière de Québec, du Vermont et de New York, le saut et le lac Saint-Louis, l'île Sainte-Hélène, enfin partie de l'actuelle province de l'Ontario, sur tout le parcours de l'Outaouais et des régions de la baie Georgienne, de la mer douce (ou lac Huron), la plaine, parsemée de lacs, qui descend vers la capitale ontarienne actuelle, l'ancien pays des Iroquois, rive sud du lac Ontario, tout cet immense territoire porte l'empreinte de l'illustre découvreur et explorateur.

Son nom y est partout honoré à l'égal des plus grands de l'histoire du continent, et avec combien de raison.

Dans la commémoration des trois siècles et demi de la fondation de Québec, se peut-il que la métropole canadienne doive rester à l'écart en cet universel hommage rendu à la mémoire du découvreur.

Cartographe de Montréal

Les manuels d'histoire sont souvent trop peu explicites, et sans prétendre à de nouvelles découvertes d'Amérique, ces quelques vertes d'Amérique, peut-être ces quelques notes suffiront-elles à montrer que l'antique Ville-Marie, voire la grande cité commerciale d'aujourd'hui, doit également son tribut d'hommage à celui qui, après Jacques Cartier, nous a laissé la description la plus ancienne de notre ville et des premières transactions qui s'y firent.

Sauf d'un pays maritime (Brouage), avant déjà à son crédit, dans la trentaine, une campagne en Bretagne (1598), Champlain se serait engagé, l'année suivante, sous un oncle, le capitaine Provençal, pilote général des armées navales, aux Espagnols, pour une expédition aux Indes occidentales.

Venu aux Antilles, sur le "Saint-Julien", il se serait rendu à Porto-Rico que venaient d'incendier et d'abandonner les Anglais et de là il aurait longé Cuba, en direction du Mexique, dont la capitale, Mexico, comptait déjà 15,000 nationaux espagnols, 100,000 Indiens et de nombreux esclaves noirs. Mais on a contesté que Champlain ait pu faire ce voyage et l'on continue de débattre, comme pour Chateaubriand deux siècles plus tard, si Champlain vit bien le pays des Cayes. Laissons ces détails aux érudits.

Il est certain qu'à la suite d'une entrevue avec le bon roi Henri (IV), Champlain était nommé, en 1601, géographe royal de l'entreprise du sieur Aymar de Chaste en Canada.

Car il faut le savoir, avant la fondation de Québec, dès la première année du siècle, en 1600, des négociants bretons et normands avaient établi un poste de

traite à Tadoussac, qui fut toujours un centre de commerce et un port d'attache des vaillants marins basques, malouins ou dieppois, un tiers de siècle avant qu'il ne soit détrôné (après 1632) par l'habitation de Québec.

C'est ainsi qu'en 1603, Champlain s'embarquait à Honfleur sur "La Bonne Renommée", que pilotait Pont-Gravé, et après 90 jours d'une traversée tempétueuse, il abordait à Tadoussac.

Après avoir traité avec les Indiens, Champlain décidait de remonter le fleuve sur les traces, sans doute, de Jacques Cartier, dont il pouvait avoir les récits en mains, et le 22 juin, il s'arrêtait

à Québec, "détroit de 300 pieds de largeur".

Continuant sa route, il mouille l'ancre à Ste-Croix — peut-être au comté de Lotbinière d'aujourd'hui — "pays beau et unique, terre noire et sans rochers", à Trois-Rivières ou il compte six lieues, il remonte le Saint-Maurice à trois lieues "où l'on ne peut passer à cause d'un saut étroit et d'un grand courant".

Rendu le 29 juin au lac Saint-Pierre, le 30, il est à l'embouchure de la rivière des Iroquois (le Richelieu). Il y note des fortifications. Déjà. Remontant la ri-

Champlain visita Montréal

SUITE DE LA PAGE 35

vière à cinq ou six lieues, il s'arrête à un saut — les rapides de Chambly. Revenant sur ses pas, il reprend le chemin de la grande rivière, y découvre quantité d'îles giboyeuses, perçoit deux montagnes (Saint-Bruno et Beloeil). Aux premiers jours de juillet 1603, il abordait à l'île — qu'il devait appeler, huit ans plus tard, Sainte-Hélène — devant le Mont-Royal, souvenir évident des Voyages de Jacques Cartier.

Et c'est ainsi que Champlain avait déjà pris un premier contact avec nos bords, quarante ans avant la fondation de notre ville par le sieur Chomedey de Maisonneuve. (On retrouvera tout à côté de cet article la description laissée par le célèbre marin lui-même de cette première visite dans les eaux qui baignent la métropole.)

Redescendu à Tadoussac à la mi-juillet, il abordait en Bretagne des la mi-septembre. Rendu à Dieppe à la fin du mois, il y trouvait son commanditaire, le sieur de Chaste, décedé.

Voyages et expéditions

contre les Iroquois

Les grands faits subséquents de la carrière de Champlain nous sont familiers.

Nommé l'année suivante, navigateur ou géographe du sieur du Gua de Monts, lieutenant général de l'Acadie, son rôle au cours des années 1604-1607, dans la fondation du premier établissement européen permanent en Amérique du Nord, comme on a appelé plus tard Port Royal, est bien connu.

La colonie de Port-Royal, après des fortunes diverses, ayant eu l'ordre de se replier sur la métropole, Champlain était nommé, en 1607, lieutenant de l'expédition du Saint-Laurent, entreprise par le sieur de Monts. Et ce fut la fondation de Québec, où Champlain débarqua le 30 juin 1608.

Après un hivernement pénible où il perdit une partie de sa garnison, emportée par le scorbut, Champlain recevait, l'année suivante, un avis de rappel en France, mais il ne voulut s'y soumettre avant que d'être allé à la prière des altes sauvages, qui s'étaient créés, à la rencontre de leurs ennemis, les Iroquois, en leur propre pays.

Avant repris encore le fleuve et la rivière dite des Iroquois, après avoir franchi le grand lac qui la réunit à la rivière Hudson, Champlain se rendit jusqu'à la 46e de latitude, vers Crown Point aujourd'hui, au lac George. C'est là qu'il terrifia, par la discharge de ses mousquets et de ses arquebuses, les fidèles ennemis irréductibles de la Nouvelle-France. Au retour il laissa son nom au lac qui le porte encore aujourd'hui et il baptisa les vertes Monts, dont le nom a servi depuis à désigner l'un des Etats de la Nouvelle-Angleterre, le Vermont, de la grande république voisine.

En France en 1610, Champlain y contracta un mariage d'intérêt avec une jeune héritière Helène Boullé, qu'il ne devait amener en Nouvelle-France que dix ans plus tard.

Champlain érige une

muraille à Montréal en 1611

Revenu à Québec en 1611, Champlain remonta aussitôt le fleuve jusqu'au Saut des rapides de Lachine, comme il désigna d'abord notre ville. Il y fit ériger une muraille de 30 toises de longueur, à un endroit qu'il baptisa place Royale et où devaient s'arrêter Algonquins et Hurons dans le trajet qu'ils avaient de la coutume de faire pour aller traiter des fourrures à Tadoussac avec les Français, qui y venaient depuis le début du siècle (1600). En ce second séjour à Montréal, Champlain, accompagné de Pont-Gravé, trouva 200 Sauvages qui apportaient quantité de fourrures et furent présent à Champlain de 100 castors.

Le 10 juin, un des employés de la Compagnie, appelé Louis, attiré par le récit des guides Indiens, voulut se rendre à la chasse à l'île aux Hérons, sise au pied des Rapides, mais si grande quantité de hérons prirent-ils que le beau chasseur français, Louis, et l'un de ses guides sauvages firent naufrage et se noyèrent.

"Le lendemain, dit Champlain, j'allai voir ce cours d'eau et les cheveux me dressèrent sur la tête".

En mémoire du pauvre Louis, le noyé, Champlain nomma le saut, Saint-Louis et du même nom, le lac au-dessus, noms qui leurs sont restés depuis.

A la mi-juin, 200 Hurons accouraient avec leurs canots chargés de fourrures et à la mi-juillet, 200 Algonquins, qui apportaient encore d'autres fourrures. Ceux-ci ramenaient un Français, Nicolas Marsolot, qui était allé avec eux apprendre la langue du pays.

Nanti de sa riche cargaison, Champlain retourna en France aussitôt et passa l'année suivante à préparer la relation de ses voyages qu'il publia, en 1613, à Paris, chez Claude de Montreuil.

Champlain encore à

Montréal en 1613

Pendant que son ouvrage attirait l'attention de quelques centaines de lecteurs dans l'ancienne France, Champlain, accompagné de son inévitable pilote, Pont-Gravé, était débarqué à Québec dès le 7 mai 1613. Rendu à Montréal à la fin du mois, il partait aussitôt pour sa première exploration au-delà du lac des Deux-Montagnes, qu'il avait nommé lac Soissons, en l'honneur d'un viceroi de la Nouvelle-France. Il remonta l'Outaouais jusqu'à l'île-aux-Allumettes, d'où il revint à la fin de juin avec une cargaison de 80 canots de fourrures.

Le 27 juin (1613), il était reparti à la place Royale. Six jours après il était rendu à Tadoussac sur le chemin du retour en France, par Saint-Malo.

À cette époque, consigne Cham-

plain, soit sept années avant l'écrasement (1620) des pélerins du fameux "Mayflower" à Plymouth, la France traitait déjà pour une demi-million de livres, en monnaie de l'époque, de fourrures sur les bords du Saint-Laurent.

L'année 1614, Champlain la passa en France. Il revenait en 1615 avec les premiers missionnaires, les Pères Recollets qui apportèrent la parole de l'Évangile sur les rives du Saint-Laurent. Après s'être arrêté, un instant à Québec, le 24 juin 1615, Champlain atterrit à nouveau la rivière des Prairies, où il assista à la première messe qui ait été dite dans l'île de Montréal par le P. Le Caron.

Champlain part de Montréal (1615)

pour les pays d'en haut

C'est au début de juillet que Champlain, accompagné du seul Étienne Bédé comme interprète, et de dix indigènes, entreprit le grand périple qui devait le mener jusqu'aux contes de la "mer ouest", appelés plus tard le lac Huron, qu'il parcourut sur une longueur de trente-cinq lieues, avant de descendre, avec un contingent de guerriers, jusqu'à la rive sud du lac Ontario, porter la guerre, encore une fois, au pays des Iroquois.

Moins heureux qu'en sa première expédition de la Pointe-à-la-Chevêche, Champlain fut blessé à cette entreprise et il dut, à son retour, être porté à dos d'homme sur un parcours de quarante lieues. Ses altes sauvages, peu sûrs, avaient retraité en désordre et levé le siège avant d'avoir emporté la fortification iroquoise.

Remonté au pays des Hurons où il passa l'hiver, Champlain était de retour le 30 juin 1616, à la place Royale, qu'il dut être heureux de revoir. Il la quitta le 8 juillet, pour retourner à Québec et de là en France.

Il y a lieu de croire qu'après ces cinq visites en l'île de Montréal, en 1603, 1611, 1613, 1615, 1616, Champlain ne revint jamais à la place Royale, ou au Saut, comme en ses relations de voyage il désigne à l'ordinaire, le site du Montréal d'aujourd'hui.

Le reste de son brillante carrière est familier à tous les Canadiens, son nouveau séjour de deux années en France (1616-1617), l'envoi, en 1617, de la première famille française, celle de l'apothicaire parisien, Louis Hébert, qu'il avait connu à Port-Royal, son bref passage au Canada pour six semaines en 1618, avec son jeune beau-frère, Eustache Boullé, son séjour plus prolongé à Québec de 1620 à 1624, son temps que sa jeune femme vécut en Nouvelle-France, l'arrivée des premiers missionnaires jésuites en 1625, la constitution de la Compagnie des Cent-Asturies en 1627, le siège de Québec en 1628 par les Kirke et la mission que Champlain dut leur faire de sa fondation en 1629, son retour forcé par l'Angleterre où il fut déporté sur les vaisseaux ennemis, son arrivée à Paris où il convainquit le cardinal ministre de Richelieu et le Roi de ne jamais abandonner la Nouvelle-France, enfin, son retour (1632) définitif à Québec, qu'il devait établir, cette fois, sur des bases aussi durables que

le majestueux promontoire qui fait l'admiration des voyageurs des deux hémisphères.

Ces quelques lignes auront peut-être servi à montrer à tout le moins que Montréal ne saurait se dissocier de l'hommage

unanime que le Canada tout entier rend, en cette commémoration du 350e anniversaire de la fondation de Québec, à la mémoire du marin saintongeais, Samuel de Champlain, l'illustre Père de la Nouvelle-France.

C'est avec Champlain que la France s'établit pour de bon au Nouveau-Monde

Véritable fondateur de ce pays, il en fut le premier bâtisseur

par Vincent PRINCE

journaliste à la "Presse"

Champlain fut le premier Français à se consacrer sérieusement à la tâche de fonder un établissement permanent en Amérique du Nord.

Avant lui, personne n'avait jeté de bases sérieuses à une véritable oeuvre de colonisation. Il y avait eu des précurseurs, dont le plus illustre avait été évidemment Jacques Cartier, mais ces gens, s'ils avaient ouvert la voie, n'avaient rien laissé de concret.

Traitant de la période de plus de soixante ans, qui s'est écoulée entre le dernier voyage de Cartier et la fondation de Québec par le célèbre marin de Brouage, l'historien N.-E. Dionne a pu dire :

"Les rois de France portèrent peu d'intérêt à la Nouvelle-France. Celui qui, le premier, avait donné l'élan aux explorations françaises dans le nouveau monde, François Ier, était mort avant de voir la réalisation de ses projets de colonisation. Les guerres civiles du règne éphémère de François II, et surtout de celui de Charles IX, ne permettaient guère de songer au Canada.

**Perpetuel va-et-vient
dans le golfe**

Et l'historien d'ajouter : "Il exista depuis Cartier un continuel va-et-vient auquel les Français prirent la plus large part, sans en excepter toutefois les Espagnols, les Portugais et les Anglais. Cette période n'appartient donc pas absolument au Canada seul, elle relève plutôt de la chronique de chacun des peuples européens qui, durant la dernière moitié du seizième siècle, ne firent qu'aborder à nos rivages, sans s'y arrêter autrement que pour des fins de traite et de pêche. C'est en vain que nous chercherions une sérieuse tentative de colonisation pendant les soixante années qui suivirent la dernière expédition du découvreur du Canada."

Avec raison, M. Dionne conclut donc : "Il nous faut renoncer à prononcer le mot colonisation avant l'arrivée de Champlain à Québec."

Lors des fêtes qui ont marqué l'inauguration du monument Champlain, à Québec, le 21 septembre 1898, sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre du Canada, pouvait, d'autre part, soutenir à peu près la même thèse quand il déclarait :

"Vous le savez, les hommes de France qui, les premiers, pénétrèrent dans le Saint-Laurent y furent attirés par la pêche et surtout par le désir d'y faire le commerce des fourrures. Champlain entra dans le Saint-Laurent avec l'intention de fonder une nation dans laquelle seraient perpétuées la langue, la religion et la civilisation de la France. C'est là la mission qu'il se donna et la mission qu'il remplit."

Etablir des colons

en permanence

"Coloniser", c'est, d'après la définition du dictionnaire Quillet, "organiser en colonie, établir des colons". Le même dictionnaire décrit la "colonie" comme le lieu où viennent s'établir en permanence un groupe de personnes qui quittent leur pays. Le "colon", toujours d'après le même dictionnaire, se définit comme "membre, habitant ou cultivateur, non indigène d'une colonie".

En somme, ne peut prétendre au titre de colonisateur que celui qui se préoccupe d'établir des gens de la mère patrie sur des terres d'un territoire nouveau, afin d'assurer la présence en permanence de son pays d'origine sur le dit territoire en question.

C'est ce qu'a fait, en dépit des plus grandes difficultés, Samuel de Champlain. A sa mort, en 1635, la France avait dépassé l'ère des comptoirs de traite. A côté des trafiquants, qui ne songeaient qu'à gagner de l'argent et à rentrer aussitôt après dans leur pays d'origine, travaillaient désormais de véritables colons qui allaient consolider l'emprise de la mère patrie sur ce coin du nouveau monde.

L'Abitation de

Québec

En arrivant pour de bon à Québec, en 1608, la première préoccupation de Champlain, comme tout le monde le sait, fut de fonder l'Abitation. Cette Abitation comprenait, notamment, un magasin pour y entreposer les vivres apportés de France, un corps de logis pour y loger les armes, d'autres pour les ouvriers, une cuisine, un petit jardin, etc. Un vaste fossé entourait l'établissement pour faciliter sa défense contre les attaques prévues des Iroquois.

Puis, petit à petit, d'autres maisons s'élevèrent, à mesure que l'on coupait les arbres et nettoyait la place. Et comme Champlain entendait lancer la véritable colonie, il s'occupait en même temps d'y faire regner l'ordre par la mise en vigueur, en autant que la cause était possible, des coutumes juridiques de son pays. Il eut l'occasion de servir une première fois, contre un nommé Jean Duval, qui avait ourdi un complot en vue de l'assassiner. Duval fut condamné à mort et exécuté. C'était quelque jours à peine après la fondation de Québec.

Mais il n'y avait toujours que très peu de Français sur le rocher de Québec. Ce n'était pas de la sorte qu'on pouvait assurer la permanence française en ce pays. Champlain était bien conscient du fait. Il devait s'en ouvrir, en 1618, dans un mémoire probablement adressé au roi. Il demandait que la mère patrie lui envoie trois cents familles.

Champlain n'eut apparemment aucune réponse à sa requête, mais l'on peut constater que s'il n'obtenait point les renforts désirés,

il réussissait au moins à garder les nouveaux venus. Leur nombre augmentait lentement mais sûrement. Mgr Cyprien Tanguay a dressé un tableau du mouvement de la population blanche de la Nouvelle-France, de 1608 à 1631. On y constate que de huit qu'ils étaient en 1609, les hivernants de Québec étaient passés à 47 en 1613, à 71 en 1626, et à 76 en

1629, alors que les frères Kirke s'emparaient de la ville.

Les premières femmes

Il n'y avait que des hommes au début. C'était normal. Mais Champlain ne voulut point tarder à y amener des femmes. Dans le groupe des trente-deux nouveaux colons qui s'amenaient à Québec, en 1616, on en trouvait déjà un, Michel Colin, qui était accompagné de son épouse, née Marguerite Vienne. Puis, en 1617, c'était au tour de Louis Hébert de faire de même. Il était accompagné de son épouse, Marie Rollet, et de ses trois enfants, dont deux filles. En 1619, Abraham Martin et Nicolas Pivert arrivaient aussi accompagnés de leurs épouses. Le mouvement était lancé. L'épouse de Champlain, Hélène Boullé, avait ainsi quelques compagnes de son sexe, pendant les quatre années qu'elle passa à Québec, de 1620 à 1624.

Le fondateur de Québec, d'autre part, ne cherchait pas seulement à accroître la population, il voulait encore l'enraciner au sol. Il ne ménagea aucun effort en ce sens.

Le "Jardin du

Frère Denis"

Disons immédiatement que, dès leur arrivée à Québec, les Récollets (Frères Mineurs) prêchèrent d'exemple à ce sujet. C'était peut-être d'ailleurs une raison qui avait incité Champlain à les demander de préférence à d'autres religieux. C'était en 1615. L'historien Sagard rapporte que les Récollets défrichèrent une terre à la haute ville, terre qu'ils devaient échanger plus tard avec une autre que Louis Hébert possédait près de la rivière Saint-Charles. Ces mêmes religieux eurent aussi une autre terre située à mi-chemin entre l'Abitation de Québec et leur futur monastère de Notre-Dame des Anges. On appelait cette dernière terre le "Jardin du Père Denis".

Jusque là, il n'y avait eu que des ensemencements que l'on pourrait qualifier d'ordre expérimental, Champlain voulant ainsi étudier les possibilités du sol. Le fondateur de Québec savait donc assez exactement ce que l'on pouvait en tirer quand il convenait son ami Louis Hébert, en 1617, de l'accompagner dans la Nouvelle-France et de s'établir, avec sa famille, sur une terre qu'il lui ferait concéder.

Louis Hébert et

sa bêche

Louis Hébert arriva à Québec à l'été de 1617. Il se fit aussitôt bâtir une maison dans la haute ville pendant que lui-même commençait le défrichement des terres tout à l'entour de sa maison. Il était le premier cultivateur à s'établir au Québec. Il devait mourir dix ans plus tard, mais il laissait son gendre, Guillaume Couillard, continuer son œuvre.

Hébert avait amené avec lui du bétail. Sa terre qu'il avait obtenue par lettres patentes avait une superficie d'environ dix arpents. C'était, au fait, une seigneurie. Elle lui était confiée en "fief noble".

Le premier cultivateur n'était, cependant, guère outillé pour labourer la terre. Il devait tourner et retourner le sol avec de simples bêches. Il n'avait pas de charrues, celles-ci n'ayant fait leur apparition à Québec qu'un an après sa mort, soit en 1628. Il y avait bien déjà des vaches et des boeufs, comme il y avait également des moutons, mais les images montrant Hébert aux manehons de la charrue manquent de vérité historique.

Premier moulin

à farine

Des chevaux, il ne saurait non plus en être question puisque les premiers à faire leur apparition

C'est avec Champlain que la France...

SUITE DE LA PAGE 43

en Nouvelle-Brossse n'y sont arrivés qu'en 1666.

On ne sait au juste combien d'acres de terre Louis Hébert était parvenu à défricher et à ensemer. Il cultivait des pois et du blé, des légumes. Une partie des champs défrichés devait être évidemment gardée pour le pâturage des bestiaux.

Les Jésuites, arrivés à Québec le 15 juin 1625, avaient aussi imité l'exemple des Récollets qui les avaient fait venir. Eux aussi ils avaient semencé un peu de terrain. On leur doit même le premier moulin à farine qui ait été utilisé à Québec. Il fonctionnait à bras. Les premiers colons venaient y faire moudre leur grain. Le petit moulin rendit de tiers services. Champlain devait en faire construire un qui serait actionné par l'eau. Le moulin de Champlain, construit à l'hiver 1628-1629, n'eut guère le temps de fonctionner, car les Kirke devaient s'emparer de la ville en juillet 1629.

Production limitée

Enfin, Benjamin Sulte nous apprend qu'en 1625, sur l'invitation de Champlain, quelques Sauvages s'étaient mis à défricher et à semer du blé-d'Inde à la Canardière.

C'était sûrement un bien petit commencement de défrichement d'agriculture — c'était, au fait, si peu que l'on devait souvent recourir aux rations et qu'au printemps de 1629, quelques mois avant l'invasion des Kirke, les habitants devaient fouiller les forêts avoisinantes pour y trouver des racines afin de ne pas mourir de faim — mais c'était un commencement. Rein de tel n'avait été fait auparavant.

Ainsi, Champlain, on l'a vu, s'était occupé à établir en permanence à Québec le plus grand nombre possible de Français et à les intéresser à la culture de la terre afin d'assurer leur propre ravitaillement. Son œuvre de colonisateur ne s'est pas arrêtée là.

Présence de l'Eglise

Quand on amène des colons dans une terre nouvelle et qu'on veut réellement les y faire demeurer, il faut, de toute évidence, si ces colons sont des catholiques, s'assurer que l'Eglise viendra s'installer tout à côté d'eux. Champlain n'a pas oublié ce point.

C'est en 1613, alors qu'il était de passage en France, que Champlain se mit à la recherche de religieux qui accepteraient de venir se dépenser au Canada. Après plusieurs mois de démarches, il obtint l'assentiment des Récollets qui voulaient bien envoyer quatre de leurs Pères en Nouvelle-France.

Le nom de "Kébec"

D'après la majorité des experts, le nom de "Kébec", en langue indienne, signifierait le lieu où "l'eau se rétrécit ou se referme". Champlain note lui-même que ce mot désigne "détroit, rétrécissement" dans le vocabulaire des Sauvages. Le rétrécissement du fleuve en face de Québec, est peut-être, note l'archiviste Pierre-Georges Roy, ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque-là si large et si majestueux.

Il vit immédiatement à leur faire construire une petite chapelle qui devait servir d'église paroissiale jusqu'à 1629, alors qu'elle fut détruite durant l'occupation des frères Kirke.

Puis, en 1625, arrivaient trois pères et deux frères Jésuites. Champlain voulait non seulement ces religieux pour le ministère auprès des colons, mais aussi pour assurer la conversion des Indiens. Car s'il désirait étendre le royaume de la France, il voulait aussi, et non moins vivement, étendre celui de l'Eglise en terre infidèle.

Pour Champlain, la conversion des Sauvages pouvait également présenter un avantage autre que spirituel, même si celui-ci demeurait le premier dans l'ordre d'intention. En effet, amener les Sauvages à la connaissance du vrai Dieu était pour lui un moyen non négligeable de s'en faire à jamais des amis, des alliés. Et, avec le peu de secours matériels que lui accordait la mère patrie, cet aspect du problème n'était point négligeable.

Un collège

Pour assurer la permanence d'un établissement français de ce côté-ci de l'Atlantique, il fallait également songer à l'éducation des enfants des pionniers. Cela aussi fut fait du temps de Champlain. C'est en 1632, en effet, des leur retour au pays, après la rétrocession de Québec aux Français, que les Jésuites (les Récollets ne revinrent pas) inaugurèrent le Séminaire de Notre-Dame-des-Anges qui devait accueillir les petits enfants sauvages.

Ce séminaire, fondé avec la coopération de Champlain, n'eut pas une longue histoire, les pères et mères sauvages ne pouvant se résoudre à y envoyer leurs enfants. A l'automne de 1635, toutefois, soit quelques mois avant la mort du fondateur de Québec, c'était l'inauguration du Collège des Jésuites. Ce n'était qu'un modeste début. On n'y enseignait que le catéchisme et l'ABC. Mais c'était un début nécessaire et le prélude de grandes choses. Petit à petit, on y dispensa tout le cycle complet des Humanités et, dès 1665, on y ajoutait même, un cours de théologie.

Tous les éléments

d'un établissement

On peut donc dire qu'à la mort de Champlain, survenue le jour de Noël 1635, tous les éléments nécessaires à la survie d'un éta-

bissement français dans le Nouveau Monde se retrouvaient dans la colonie de Québec: présence d'un groupe de colons avec permanence assurée par l'élément féminin, l'Eglise, l'école et l'Agriculture.

Il y avait aussi un système de défense pour protéger la colonie contre les incursions des Iroquois et des rivaux de la France. Le fort Saint-Louis, que Champlain avait fait construire, en 1620, puis reconstruire en 1626, subsistait encore à la fin de 1635. Il n'avait peut-être pas suffi à repousser l'attaque des frères Kirke, en 1629, mais ce n'était sûrement pas la faute de Champlain. C'était

plutôt celle de la mère patrie et des compagnies qui s'intéressaient plus au gain à retirer de la pêche et de la traite qu'à assurer la survie de l'établissement. Champlain dut capituler parce qu'il n'avait pas de vivres. L'armement du fort était aussi fort inadéquat.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que Champlain aura été le grand responsable du mouvement de colonisation de la France en terre d'Amérique. C'est avec lui qu'il a commencé pour de bon, qu'il s'est concrétisé. Les descendants des pionniers de 1606 lui en doivent une reconnaissance éternelle.

Recherches vaines pour trouver le tombeau de l'illustre fondateur Ses cendres reposeraient cependant sous le choeur de la basilique de Québec

par **Silvio DUMAS**

assistant conservateur au musée
de la province de Québec

Samuel de Champlain est décédé au fort Saint-Louis, à Québec, le 25 décembre 1635. La "Relation" de 1636, du Père Paul Le Jeune, le dit explicitement. Après les funérailles, les restes du fondateur de Québec furent placés en un endroit que les chroniques de l'époque ne mentionnent pas. Ont-ils été déposés dans le premier cimetière de la petite ville naissante ou temporairement, en raison de la saison, dans les caves de l'église paroissiale? L'acte de décès ayant été détruit dans un incendie, nous devons nous contenter de conjectures sur ce point.

La "Relation" de 1643, rédigée par le Père Vimont, nous apprend que le gouverneur de Montmagny fit, dès son arrivée dans la colonie, construire un sépulchre parti-

culier pour recevoir les cendres de Champlain. Ce document ne dit pas où était situé ce petit édifice funéraire qui périt en 1640, au cours de l'incendie qui détruisit en même temps l'église paroissiale et la résidence des Jésuites à la haute ville.

Chapelle rebâtie en 1640

Ce sépulchre est désigné sous le nom de "chapelle de Mr le Gouverneur", soit à cause des restes qu'il contenait ou du personnage qui l'avait fait construire. Il était situé très près de Notre-Dame-de-Recouvrance, puisque l'incendie qui le consuma prit naissance à la résidence des Jésuites, puis se communiqua à la "chapelle de Mr le Gouverneur" et ensuite à l'église paroissiale.

Des trois édifices détruits, deux ne furent pas reconstruits au même endroit, mais la chapelle où étaient les restes de Champlain le fut dès 1640, croyons-nous, car, on y enterra, un an plus tard le corps de la Compagnie des Cent Associés, François de Re dit M. Gand, et, en 1642, le Père Charles Raymbault, le premier Jésuite qui soit mort en la Nouvelle-France.

L'édifice reconstruit fut désormais désigné sous le nom de chapelle Champlain à cause des restes qu'il abritait. Six ou sept documents publics et privés des débuts de la Nouvelle-France le mentionnent, il apparaît, bien que non désigné, sur le premier plan de Québec en 1660 et est dessiné sur un autre plan de 1663. Après cette dernière date, c'est le silence complet.

La courte histoire de la chapelle Champlain et le quasi silence des documents à son sujet ont intrigué les historiens et les chercheurs. On a cherché par des études méritantes à en découvrir le site exact, mais ces recherches ont conduit à des hypothèses variées.

Premiers travaux

de recherche

Pendant tout le régime français et le premier siècle qui suivit la conquête, cette énigme ne semble pas avoir intéressé nos rares historiens. Il faut venir à 1866 pour trouver la première étude sur le sujet. A cette date, deux prêtres en vue du Séminaire de Québec, les abbés C.H. Laverdière et H.R. Casgrain, annoncèrent dans les journaux qu'ils avaient découvert à la basse ville, sous l'escalier qui relie la rue Champlain à la côte de la Montagne, les restes du fondateur de Québec.

Cette découverte remontait, à vrai dire, à 1856, alors qu'on avait mis à jour à cet endroit une voûte en maçonnerie dans laquelle il y avait quelques ossements. Les ossements étaient disparus en 1866, mais il restait encore des débris de la voûte et avec des fragments d'inscription qui restaient sur une paroi, les découvreurs croyaient, l'imagination aidant, reconstituer le nom de Samuel de Champlain.

La découverte des abbés Laverdière et Casgrain avait été faite dans des conditions scientifiques discutables: elle fut néanmoins bien accueillie à Québec en raison du prestige des deux auteurs. Elle donna lieu, toutefois, à une polémique fameuse qui se termina sans avoir avancé la solution du problème discuté. A la suite de cette trouvaille, on crut bien à tort que Champlain avait été inhumé à la basse ville. Un document, alors inconnu, devait bientôt détruire cette première hypothèse.

Document précieux

En 1867 mourait à Québec le célèbre collectionneur Georges-B. Fauriol. Il légua toutes ses collections de documents au Séminaire de Québec. Les abbés Laverdière et Casgrain entreprirent sans délai de dépouiller ce riche fonds et ils y trouvèrent un document qui faisait mention explicitement de la chapelle Champlain. C'était une pièce officielle, datée du 10 février 1649, par laquelle le gouverneur d'Ailleboust s'était réservé un terrain à la haute ville, vis-à-vis de la nouvelle église en construction devenue en partie la basilique actuelle.

Le document mentionnait que le terrain réservé était contre la chapelle Champlain. Les recherches furent désormais orientées dans les alentours de la basilique. L'abbé Casgrain reprit seul, par suite du décès de son compagnon,

l'étude du problème et il eut la loyauté de publier le document nouvellement découvert et la franchise d'avouer que sa découverte de 1856 était fautive. Il situa cette fois la chapelle Champlain à l'est de la rue du Fort.

L'un des polémistes de 1866, Stanislas Drapeau, contesta la conclusion de la dernière étude de l'abbé Casgrain. Tirant profit lui aussi du nouveau document, il plaça le site de la chapelle Champlain sur le parc Montmorency.

MM. Dionne et Harper

A l'occasion d'un concours d'histoire du Canada, organisé en 1879 par le consul d'Espagne à Québec, le Dr N.E. Dionne, historien et journaliste, présenta un travail qui traitait du tombeau de Champlain. Il croyait pouvoir l'identifier avec une voûte en bois, contenant plusieurs ossements, nouvellement découverte près du monument Laval actuel, soit à une cinquantaine de pieds à l'est de la rue du Fort. Un autre chercheur, le Dr J.-M. Harper, appuiera quelques années plus tard l'hypothèse de Drapeau.

L'historien Ernest Myrand entreprit à son tour, en 1898, l'étude du problème contesté. Il avait découvert dans les archives de l'Hôtel-Dieu un document qui apportait une nouvelle précision sur le sujet. C'était un acte de greffe Audouart, daté du 15 juillet 1661, par lequel la fabrique de Québec, qui croyait avoir des droits de propriété sur une partie de la réserve d'Ailleboust, baillait à Mathieu Huboust l'emplacement nord-est de ce terrain. Il y était dit que le lot cédé était, en 1661, borné d'un côté par la chapelle Champlain. Ce nouveau document restreignait le champ des recherches. Aussi Myrand concluait que le site de cette chapelle était en partie dans la rue du Fort.

Recours à la

radiesthésie

Les fêtes du IIIe centenaire de Québec ont laissé un souvenir imperissable dans la mémoire des Québécois. Pierre-Baby Casgrain crut opportun, à cette occasion, de reprendre l'étude de toute la question du tombeau de Champlain. Il fit un examen minutieux des documents alors connus et tira une conclusion qui rejoignait celles de son frère aîné, l'abbé Casgrain, et de Myrand.

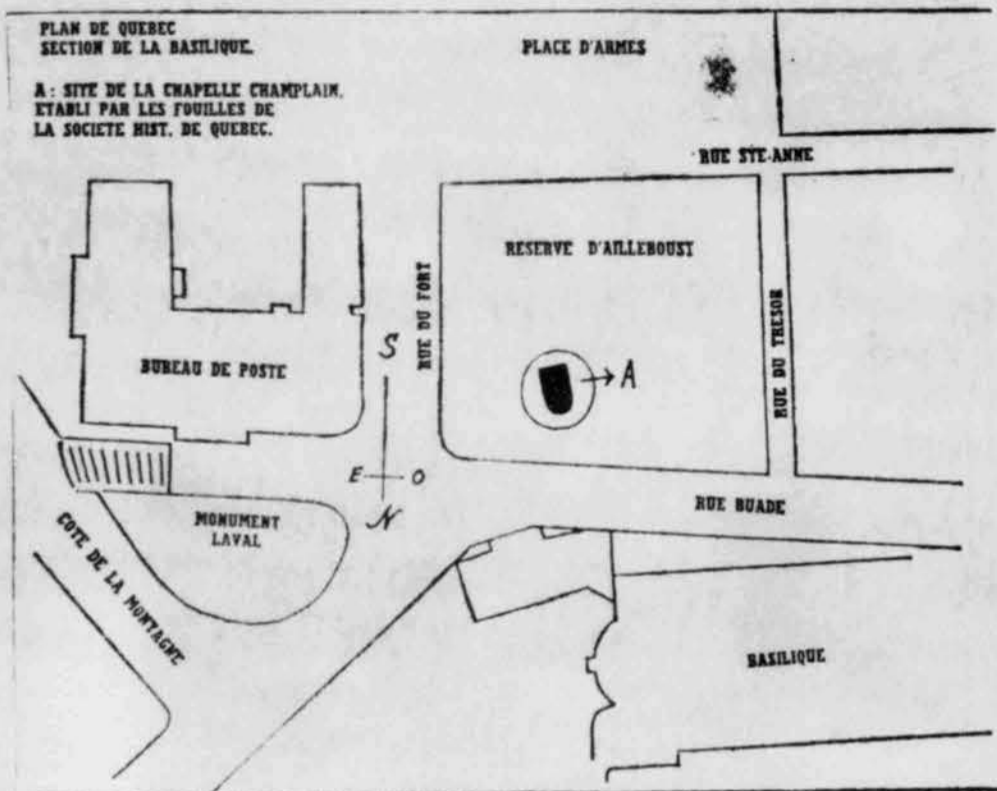
Un autre chercheur québécois, Claude-V. Johnson, tenta de résoudre le problème par la radiesthésie. A l'aide du pendule, il fabriqua une carte fantaisiste de Québec en 1635 et affirma que Champlain avait été inhumé dans la cour actuelle du Séminaire de Québec. Enfin, un journaliste de Montréal, Paul Bouchard d'Orval, fit en 1950 dans le journal la "Patrie" un reportage sur le sujet. Après avoir étudié tout ce qui avait été écrit sur le tombeau de Champlain, il eut la tentation de tirer une conclusion qui ne différait pas sensiblement de celles des deux Casgrain et de Myrand.

Des fouilles

Le problème restait entier lorsqu'en 1945, la Société historique de Québec résolut de s'y intéresser activement. Elle me confia la direction des recherches, avec la collaboration de quelques membres du bureau de direction, notamment Mgr P.-E. Gosselin, l'abbé Honorius Provost et le R. P. Adrien Pouliot, jésuite.

Une étude critique des travaux de nos prédécesseurs nous amena

Délimitation d'un site historique



Ce graphique d'une partie du vieux secteur de Québec aidera le lecteur à mieux comprendre l'exposé ci-contre sur les documents et les fouilles relatives au site du tombeau de Samuel de Champlain. Ce dessin est l'oeuvre de l'auteur de l'article lui-même.

Le premier maire

Le premier maire de Québec fut Elzéar Bédard, également député de Montmorency, qui proposa les 92 résolutions à la session du Bas-Canada, en 1834. M. Bédard occupa les fonctions de premier magistrat de Québec, de 1833 à 1836. Il y avait eu déjà un "maire" de Québec élu sous le régime français, mais il n'avait pu exercer aucun rôle par suite de difficultés d'ordre administratif.

À la conclusion qu'il fallait soumettre les documents connus à un examen minutieux. Cet examen conduisit à une nouvelle hypothèse: pour nous la chapelle Champlain avait existé sur le terrain réservé par d'Ailleboust et non pas en bordure de l'une de ses frontières, comme l'avaient prétendu nos devanciers. Un plan de Québec en 1663 découvert aux archives de Versailles, vers 1920, corroborait notre conclusion.

Nous aurions pu terminer là notre travail et l'étayer solidement par tous les détails d'une étude objective des documents, mais il n'aurait été qu'une nouvelle hypothèse. Nous avons cru nécessaire de faire ce que nos prédécesseurs avaient négligé: aller chercher dans le sol les précisions que les documents ne donnent pas.

Murs découverts

Nous commençâmes des fouilles méthodiques dans les cours de deux emplacements de la réserve d'Ailleboust, sur lesquels sont situés le restaurant "Aux Délices" et le magasin Livernois. Un premier examen à la sonde avait révélé l'existence dans ce sol d'obstacles qui semblaient être des maçonneries. En octobre 1952, nos travaux mirent à jour, au centre de ces deux cours, un long mur de facture très ancienne; des détails de construction nous permirent de l'identifier comme étant le mur sud de l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, construite par Champlain en 1633 et agrandie en 1636 par son successeur.

En septembre 1953, avec la collaboration de M. Wilfrid Jury, archéologue de London, nous devions découvrir, plus à l'est, deux autres murs, dont l'un de 42 pouces d'épaisseur faisant angle droit avec l'autre. Ce gros mur aurait supporté deux constructions adossées l'une à l'autre. Nous avons rattaché les deux à la résidence des Jésuites et à la chapelle Champlain, détruites par un même incendie en 1640.

Les fouilles subséquentes mirent à jour un autre mur parallèle à l'un de ceux découverts en 1953. Pres de ce mur, à quatre pieds de la surface, nous avons trouvé une pièce en bois de chêne, de seize pouces de largeur, qui ressemblait à un fond de cercueil. Elle était tellement vermoulue, que nous n'en avons sauvé que des débris. Cette pièce a été découverte dans un sol primitif, alors que partout ailleurs dans les deux cours, nous n'avons trouvé que de la terre de remplissage. Nous avons aussi trouvé là des débris de drains, construits vers 1850, qui expliquent le bouleversement antérieur de ces cours.

Pas de traces

d'ossements

Nous avons également retrouvé sous la cuisine du restaurant "Aux Délices" des parties de murs qui complètent ceux de la chapelle Champlain localisés dans la cour. Ces murs sont d'une orientation totalement différente de celle des édifices construits sur cet emplacement depuis 1649. Par ailleurs, ils sont au même endroit et de même orientation que la petite chapelle dessinée, à l'ouest du fort des Hurons, sur le plan de 1663. Les murs découverts pendant nos fouilles sont antérieurs à 1649. Ils sont les restes de constructions édifiées la par la Compagnie des Cent-Associés, en l'occurrence l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, la chapelle Champlain et la résidence des Jésuites.

Pendant plusieurs séances, nous avons remué attentivement la terre à l'intérieur des murs de la chapelle Champlain; il n'y avait nulle trace d'ossements humains. Nous avons la certitude, pour la première fois, que les restes du fondateur de Québec ne sont plus où ils avaient été déposés en 1636.

Dans le caveau

de la cathédrale

Où ont-ils été transférés? Mal-

gré le silence ou l'absence de documents sur ce point, il n'est guère possible de supposer qu'on les eût placés ailleurs que dans les caves de l'église paroissiale, devenues en partie celles de la basilique actuelle. Il y avait encore à Québec, vers 1682, des témoins qui avaient vu inhumer les cendres de Champlain dans son sépulcre particulier en 1636; ils auront renseigné les autorités sur l'identité des tombes de la chapelle Champlain. Comment supposer que Mgr de Laval eût laissé réinhumer dans le cimetière commun de Québec les restes du fondateur de sa ville épiscopale? Il leur aura donné une place de choix dans sa cathédrale.

Est-il possible de retrouver les cendres de Champlain dans les caves de la basilique? Nous ne le croyons pas. En 1877, la fabrique Notre-Dame de Québec fit creuser ces caves. On prit soin d'identifier et de conserver les restes des évêques qui avaient été inhumés sous le choeur, mais tous les ossements des quelque 800 morts qui reposaient là ont été placés pêle-mêle dans deux caveaux. Inutile de tenter d'y démêler ceux du fondateur de Québec. Ils reposent dans cette nécropole nationale avec ceux de quatre autres gouverneurs de la Nouvelle-France, tous mêlés confusément aux restes de tant de pionniers obscurs ou glorieux de notre pays.

La vénérable basilique de Québec, la première en âge et en dignité au Canada, mérite bien l'honneur d'abriter les restes du Père de la Nouvelle-France.

Champlain
P. 592

Champlain visita Montréal 40 ans avant sa fondation par Chomedey de Maisonneuve

par Jean-Jacques LEFEBVRE, M.S.R.C.
Archiviste, Palais de Justice, Montréal

Le célèbre marin fit cinq voyages pour en détailler la région

Samuel de Champlain est une des illustrations les plus accomplies de l'histoire canadienne.

Navigateur, guerrier, explorateur, fondateur, chroniqueur, cartographe, auteur, géographe, éponyme, visionnaire, son nom est honoré aux deux rivages de la mer atlantique.

Sainte-Croix, entre le Maine et l'Acadie ancienne, Port-Royal, la rivière Saint-Jean (aujourd'hui au Nouveau-Brunswick), la rivière Sainte-Marguerite en amont du port devenu important de Sept-Iles, Québec, surtout Québec, le Saint-Maurice, la rivière des Iroquois (le Richelieu), le grand lac qui porte son nom à la frontière de Québec, du Vermont et de New York, le saut et le lac Saint-Louis, l'île Sainte-Hélène, enfin partie de l'actuelle province de l'Ontario, sur tout le parcours de l'Outaouais et des régions de la baie Georgienne, de la mer douce (ou lac Huron), la plaine, parsemée de lacs, qui descend vers la capitale ontarienne actuelle, l'ancien pays des Iroquois, rive sud du lac Ontario, tout cet immense territoire porte l'empreinte de l'illustre découvreur et explorateur.

Son nom y est partout honoré à l'égal des plus grands de l'histoire du continent, et avec combien de raison.

Cartographe de Montréal

Les manuels d'histoire sont souvent trop peu explicites, et sans prétendre à de nouvelles découvertes d'Amérique, ces quelques notes suffiront-elles à montrer que l'antique Ville-Marie, voire la grande cité commerciale d'aujourd'hui, doit également son tribut d'hommage à celui qui, après Jacques Cartier, nous a laissé la description la plus ancienne de notre ville et des premières transactions qui s'y firent.

Natif d'un pays maritime (Brouage), ayant déjà à son crédit, dans la trentaine, une campagne en Bretagne (1598), Champlain se serait engagé, l'année suivante, sous un oncle, le capitaine Provençal, pilote général des armées navales, aux Espagnols, pour une expédition aux Indes occidentales.

Venu aux Antilles, sur le *Saint-Julien*, il se serait rendu à Porto-Rico, que venaient d'incendier et d'abandonner les Anglais et de là il aurait longé Cuba, en direction du Mexique, dont la capitale, Mexico, comptait déjà 15,000 nationaux espagnols, 100,000 Indiens et de nombreux esclaves noirs.

Mais on a contesté que Champlain ait pu faire ce voyage et l'on continue de débattre, comme pour Chateaubriand deux siècles plus tard, si Champlain vit bien le pays des Cayes. Laissons ces détails aux érudits.

Il est certain qu'à la suite d'une entrevue avec le bon roi Henri IV, Champlain était nommé, en 1601, géographe royal de l'entreprise du sieur Aymar de Chaste en Canada.

Car il faut le savoir, avant la fondation de Québec, dès la première année du siècle, en 1600, des négociants bretons et normands avaient établi un poste de traite à Tadoussac, qui fut toujours un centre de commerce et un port d'attache des vaillants marins basques, malouins ou dieppois, un tiers de siècle avant qu'il ne soit détrôné (après 1632) par l'Abitation de Québec.

C'est ainsi qu'en 1603, Champlain s'embarquait à Honfleur sur « La Bonne Renommée », que pilotait Pont-Gravé, et après 90 jours d'une traversée tempétueuse, il abordait à Tadoussac.

Après avoir traité avec les Indiens, Champlain décidait de remonter le fleuve sur les traces, sans doute, de Jacques Cartier, dont il pouvait avoir les récits en mains, et le 22 juin, il s'arrêtait à Kébec, « détroit de 300 pieds de largeur ».

Continuant sa route, il mouille l'ancre à Ste-Croix — peut-être au comté de Lotbinière d'aujourd'hui —, « pays beau et unique, terre noire et sans rochers » ; à Trois-Rivières où il compte six îles, il remonte le Saint-Maurice à trois lieues « où l'on ne peut passer à cause d'un saut étroit et d'un grand courant ».

Rendu le 29 juin au lac Saint-Pierre, le 30, il est à l'embouchure de la rivière des Iroquois (le Richelieu). Il y note des fortifications. Déjà. Remontant la rivière à cinq ou six lieues, il s'arrête à un saut — les rapides de Chambly. Revenant sur ses pas, il reprend le chemin de la grande rivière, y découvre quantité d'les giboveuses, perçoit deux montagnes (Saint-Bruno et Belœil). Aux premiers jours de juillet 1603, il abordait à l'île — qu'il devait appeler, huit ans plus tard, Sainte-Hélène — devant le Mont-Royal, souvenir évident des Voyages de Jacques Cartier.

Et c'est ainsi que Champlain avait déjà pris un premier contact avec nos bords, quarante ans avant la fondation de notre ville par le sieur Chomedey de Maisonneuve.

Redescendu à Tadoussac à la mi-juillet, il abordait en Bretagne dès la mi-septembre. Rendu à Dieppe à la fin du mois, il y trouvait son commanditaire, le sieur de Chaste, décédé.

Voyages et expéditions contre les Iroquois

Les grands faits subséquents de la carrière de Champlain nous sont familiers.

Nommé l'année suivante, navigateur ou géographe du sieur du Gua de Monts, lieutenant général de l'Acadie, son rôle au cours des années 1604-1607, dans la fondation du premier établissement européen permanent en Amérique du Nord, comme on a appelé plus tard Port-Royal est bien connu.

La colonie de Port-Royal, après des fortunes diverses, ayant eu l'ordre de se replier sur la métropole, Champlain était nommé, en 1607, lieutenant de l'expédition du Saint-Laurent, entreprise par le sieur de Monts. Et ce fut la fondation de Québec, où Champlain débarqua le 30 juin 1608.

Après un hivernement pénible où il perdit une partie de sa garnison, emportée par le scorbut, Champlain recevait, l'année suivante, un avis de rappel en France, mais il ne voulut s'y soumettre avant que d'être allé, à la prière des alliés sauvages qu'il s'était créés, à la rencontre de leurs ennemis, les Iroquois, en leur propre pays.

Ayant repris encore le fleuve et la rivière dite des Iroquois, après avoir franchi le grand lac qui la réunit à la rivière Hudson, Champlain se rendait jusqu'à la 43^e de latitude, vers Crown Point aujourd'hui, au lac George. C'est là qu'il terrifia, par la décharge de ses mousquets et de ses arquebuses, les futurs ennemis irréductibles de la Nouvelle-France. Au retour, il laissait son nom au lac qui le porte encore aujourd'hui et il baptisa les verts Monts, dont le nom a servi depuis à désigner l'un des Etats — le Vermont — de la grande république voisine.

En France en 1610, Champlain y contracta un mariage d'intérêt avec une jeune héritière, Hélène Boulé, qu'il ne devait amener en Nouvelle-France que dix ans plus tard.

Champlain érige une muraille à Montréal en 1611

Revenu à Québec en 1611, Champlain remontait aussitôt le fleuve jusqu'au Sault (les rapides de Lachine), comme il désigna d'abord notre ville. Il y fit ériger une muraille de 30 toises de longueur, à un endroit qu'il baptisa place Royale et où devaient s'arrêter Algonquins et Hurons dans le trajet qu'ils avaient déjà accoutumé de faire pour aller traiter des fourrures à Tadoussac avec les Français, qui y venaient depuis le début du siècle (1600). En ce second séjour à Montréal, Champlain, accompagné de Pont-Gravé, trouva 200 Sauvages qui apportaient quantité de fourrures et firent présent à Champlain de 100 castors.

Le 10 juin, un des employés de la Compagnie, appelé Louis, attiré par le récit des guides indiens, voulut se rendre à la chasse à l'île aux Hérons, sise au pied des Rapides, mais si grande quantité de hérons prirent-ils que le beau chasseur français, Louis, et l'un de ses guides sauvages firent naufrage et se noyèrent.

« Le lendemain, dit Champlain, j'allai voir ce cours d'eau et les cheveux me dressèrent sur la tête ».

En mémoire du pauvre Louis, le noyé, Champlain nomma le saut, Saint-Louis et du même nom, le lac au-dessus, noms qui leurs sont restés depuis.

A la mi-juin, 200 Hurons arrivaient avec leurs canots chargés de fourrures et à la mi-juillet, 300 Algonquins, qui apportaient encore d'autres fourrures. Ceux-ci ramenaient un Français, Nicolas Marsolet, qui était allé avec eux apprendre la langue du pays.

Nanti de sa riche cargaison, Champlain retourna en France aussitôt et passa l'année suivante à préparer la relation de ses voyages qu'il publia, en 1613, à Paris chez Claude de Montre-l'Oeil.

Champlain encore à Montréal en 1613

Pendant que son ouvrage attirait l'attention de quelques centaines de lecteurs dans l'ancienne France, Champlain, accompagné de son inévitable pilote, Pont-Gravé, était débarqué à Québec dès le 7 mai 1613. Rendu à Montréal à la fin du mois, il partait aussitôt pour sa première exploration au-delà du lac des Deux-Montagnes, qu'il avait nommé lac Soissons, en l'honneur d'un vice-roi de la Nouvelle-France. Il remonta l'Outaouais jusqu'à l'Île-aux-Allumettes, d'où il revint à la fin de juin avec une cargaison de 30 canots de fourrures.

Le 27 juin (1613), il était reparu à la place Royale. Six jours après il était rendu à Tadoussac sur le chemin du retour en France, par Saint-Malo.

A cette époque, consigne Champlain, soit sept années avant l'arrivée (1620) des pèlerins du fameux « Mayflower » à Plymouth — la France traitait déjà pour un demi-million de livres — en monnaie de l'époque — de fourrures sur les bords du Saint-Laurent.

L'année 1614, Champlain la passa en France. Il revenait en 1615 avec les premiers missionnaires (les PP. Récollets) qui apportèrent la parole de l'Évangile sur les rives du Saint-Laurent. Après s'être arrêté, un instant à Québec, le 24 juin 1615, Champlain atteignait à nouveau la rivière des Prairies, où il assista à la première messe qui ait été dite dans l'île de Montréal par le P. Le Caron.

Champlain part de Montréal (1615) pour les pays d'en haut

C'est au début de juillet que Champlain, accompagné du seul Etienne Brûlé comme interprète, et de dix indigènes, entreprit le grand périple qui devait le mener jusqu'aux confins de la « mer douce », appelée plus tard le lac Huron, qu'il parcourut sur une longueur de trente-cinq lieues, avant de descendre, avec un contingent de guerriers, jusqu'à la rive sud du lac Ontario, porter la guerre, encore une fois, au pays des Iroquois.

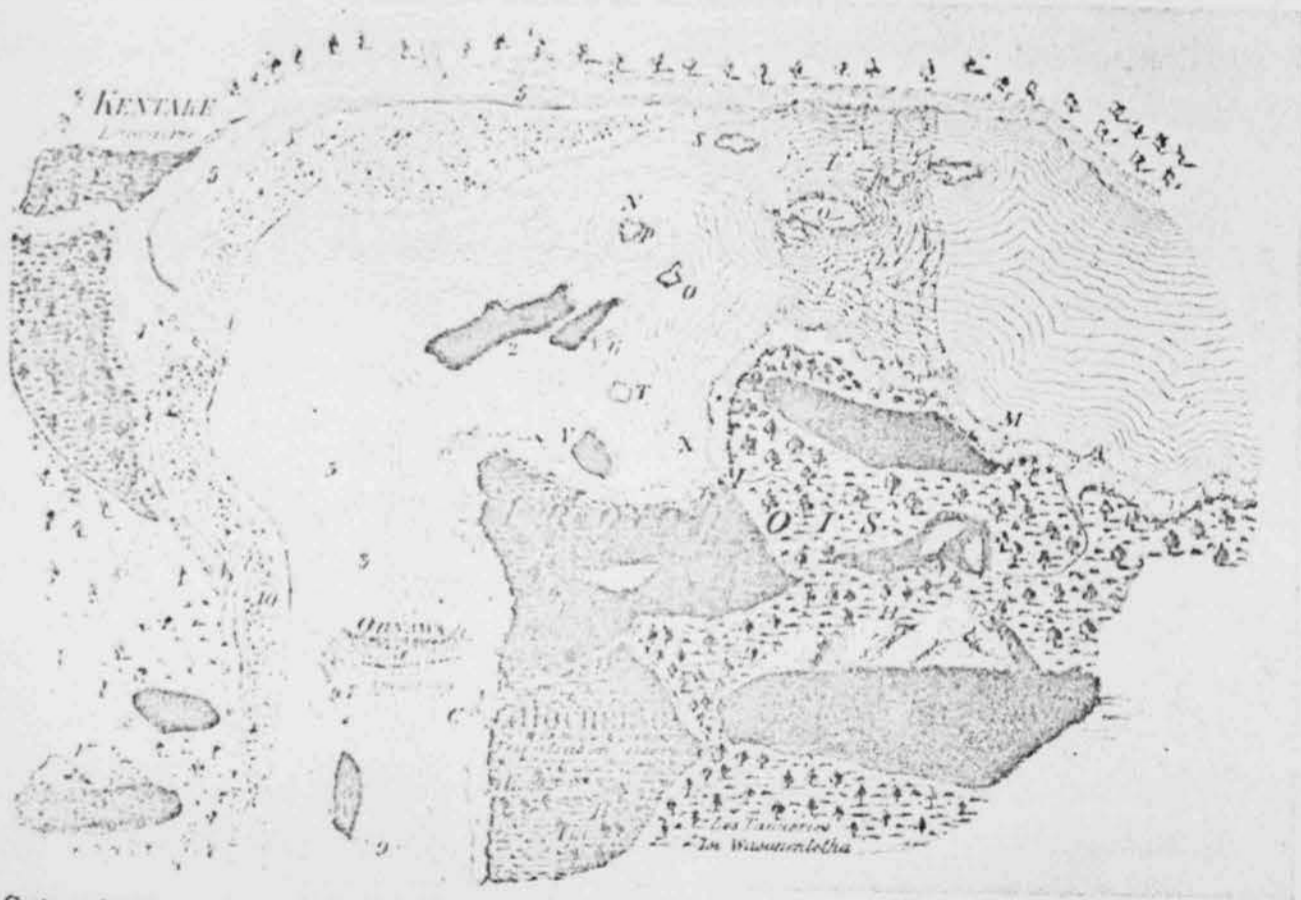
Moins heureux qu'en sa première expédition de la Pointe-à-la-Chevelure, Champlain fut blessé à cette entreprise et il dut, à son retour, être porté à dos d'homme sur un parcours de quarante lieues. Ses alliés sauvages, peu sûrs, avaient retraité en désordre et levé le siège avant d'avoir emporté la fortification iroquoise.

Remonté au pays des Hurons où il passa l'hiver, Champlain était de retour le 30 juin 1616, à place Royale, qu'il dut être heureux de revoir. Il la quittait le 8 juillet, pour retourner à Québec et de là en France.

Il y a lieu de croire qu'après ces cinq visites en l'île de Montréal, en 1603, 1611, 1613, 1615, 1616, Champlain ne revint jamais à la place Royale, ou au Sault, comme en ses relations de voyage il désigne à l'ordinaire, le site du Montréal d'aujourd'hui.

Le reste de son éminente carrière est familier à tous les canadiens : son nouveau séjour de deux années en France (1616-1617), l'envoi, en 1617, de la première famille française, celle de l'apothicaire parisien, Louis Hébert, qu'il avait connu à Port-Royal, son bref passage au Canada pour six semaines en 1618, avec son jeune beau-frère, Eustache Boullé, son séjour plus prolongé à Québec de 1620 à 1624, seul temps que sa jeune femme vécut en Nouvelle-France, l'arrivée des premiers missionnaires jésuites en 1625, la constitution de la Compagnie des Cents-Associés en 1627, le siège de Québec en 1628 par les Kirke et la cession que Champlain dut leur faire de sa fondation en 1629, son retour forcé par l'Angleterre où il fut déporté sur les vaisseaux ennemis, son arrivée à Paris où il convainquit le cardinal-ministre de Richelieu et le Roi de ne jamais abandonner la Nouvelle-France, enfin, son retour (1632) définitif à Québec, qu'il devait établir, cette fois, sur des bases aussi durables que le majestueux promontoire qui fait l'admiration des voyageurs des deux hémisphères.

J.-Jacques Lefebvre
(1958)



Carte préparée par P.L. Morin d'après une esquisse de Champlain et représentant le Sault St-Louis (Kahnawake) et La Prairie au sud de l'île de Montréal.

Portrait of Champlain Is Declared a Fake

By TONY RASPA

The portrait of Samuel de Champlain used in history books isn't of him at all but of a disreputable French finance minister of the reign of Louis XIV. It was drawn by an armless painter.

Dr. Morris Bishop of Cornell University says the portrait was debunked in 1920 but has had to be debunked every year since because publications continue printing it as Champlain's.

Dr. Bishop, giving the third and final Sir Edward Beatty Memorial lecture at McGill University last night, said the picture represents "a fat, well-fed, complacent man with coquettishly upturned moustaches and a goatee. Champlain wasn't that at all."

Records Give Insight

On the testimony of records written by Champlain, missionaries and other explorers, and judging by his career, Dr. Bishop says Champlain was "a quick, vigorous, ascetic sort of man such as come from the south of France where he was born."

The picture that has confounded the explorer's personality for the past 250 years is of Michel de Particelli, an Italian who was finance minister to Louis XIV and who earned considerable disrepute for the manner in which he handled the treasury.

Dr. Bishop identified the artist as an armless, one-legged Frenchman who made a living with paint brush in his mouth and pallet in the four toes of his only foot. He sold second-rate portraits in Louis' reign and somewhere along the line Particelli's picture became Champlain's.

Dr. Bishop paid tribute to Champlain as a person having "the first quality of a man

who confronts malevolent nature —he knew how to survive."

"Poetic Emotion"

"He was a curious and inquiring mind," he said. "He had a lust for knowing, a passion of seeing the unknown, to see what no white man had ever seen. The passion of the explorer is poetic emotion. He had it."

He pictured Champlain, of whom there is no known portrait in existence, as a short dark man, with black eyes and black hair, typical of the Southern Frenchman.

As further proof that the fat man of the picture could not be Champlain, Dr. Bishop cited one of the explorer's adventures in which he was injured during a war and carried on the backs of friendly Indians for two days. He doubts that the Indians would have bothered to be so helpful in that way.

Universally Respected

In his description of Champlain the man, Dr. Bishop said that he was universally respected, especially by the Indians who admired his goodness, moral strength, and firmness of mind. He suggested him as the national hero acceptable to all Canadians.

Dr. Bishop pointed out several interesting facts about Champlain: he organized the first "business convention" in Montreal in the fur trade fair of 1611; he painted and there are hopes that some of his sketches will be found among old papers; he could not swim, but was the second white man to shoot the Lachine rapids.

Champlain was married but had no children. He adopted three Indian girls whom he called Faith, Hope and Charity. Faith ran back to the woods in the battle of 1629 when Quebec fell to the English, Dr. Bishop said. Champlain took the other two girls to Tadoussac.

Dr. Bishop also dealt with the controversial voyage Champlain may have taken to the Caribbean. Some historians doubt that Champlain made the voyage and believe that he lied, having made up the story on records of his uncle's voyage.

Dr. Bishop holds that it was not in Champlain's character to lie, and that though his record of the journey is highly inaccurate, Champlain wrote it from memory after he returned.

STAR

MAR 18 1959

D'après l'historien Bishop

Le portrait de Champlain, un faux qui a la vie dure

Le portrait de Samuel de Champlain que l'on utilise dans les manuels d'histoire n'est pas de lui, mais bien d'un impopulaire ministre des finances de la France du temps de Louis XIV. Ce portrait était l'oeuvre d'un peintre sans bras.

C'est du moins ce qu'affirme le Dr Morris Bishop, de l'Université Cornell, qui vient de terminer une série de cours à l'Université McGill.

M. Bishop dit que la vérité au sujet du portrait fut révélée en 1920, mais qu'il a fallu dégonfler la légende chaque année depuis parce que les publications continuent de l'imprimer comme le portrait de Champlain.

Le portrait en question représente un homme "gras, bien nourri, satisfait de lui-même, portant des moustaches coquettement relevées et une barbiche. Or Champlain n'était rien de cela".

D'après les documents écrits par

Champlain, des missionnaires et d'autres explorateurs et si l'on en juge par sa carrière, Champlain était un homme "vif, vigoureux, du genre ascétique comme le type du sud de la France, où il est né", ajoute M. Bishop.

Quant au portrait qui a confondu la personnalité de l'explorateur et fondateur de Québec depuis 250 ans, c'est celui de Michel Particelli, sieur d'Emery, nommé surintendant des finances par Mazarin et qui se rendit impopulaire par la création d'édits burseaux, préparant ainsi la Fronde.

M. Bishop identifie l'artiste comme un Français sans bras et unjambiste, qui travaillait en tenant son pinceau dans la bouche et sa palette avec lesorteils de son unique pied. Ce peintre vendit des portraits de second ordre sous le règne de Louis XIV et on ne sait trop comment le portrait de Particelli devint celui de Champlain.

LA PRESSE

MAR 19 1959



Mayor Sarto Fournier shakes hands with Samuel de Champlain (Maurice de Giamais) at Plattsburgh festival. A plaque was unveiled at the Champlain Memorial monument.

STAR

JUL 20 1959

Délégués aux fêtes du lac Champlain

Invitée à participer aux célébrations du 350^e anniversaire du lac Champlain (1609-1959), la Société nationale Samuel de Champlain y sera représentée par son président d'honneur, le colonel G. E. Marquis, et par son secrétaire général, M. Georges Boulanger.

L'invitation officielle a été faite par M. Grant W. Johnson, président de la Commission Inter-Etats du 350^e anniversaire du Lac Champlain et député de Ticonderoga à la Législature de l'Etat de New York, à Albany. On se souvient que M. Johnson était le conférencier invité, à Québec, le 29 novembre 1956, lors du banquet d'organisation des fêtes de Champlain marquant le 350^e anniversaire de la fondation du Canada sur le site de Québec (1608-1958.)

MM Marquis et Boulanger assisteront à la rededication du monument Champlain, à Crown Point, New York, samedi, le 25 juillet, à deux heures ainsi qu'au pageant de la bataille de Champlain contre les Iroquois, à Ticonderoga, dimanche, le 26 juillet, date à laquelle cette bataille a eu lieu en 1609.

Le monument Champlain, à Crown Point, contient un buste de Rodin, intitulé "La France", présenté par le gouvernement français et incorporé au monument, le 3 mai 1912.

Pour rappeler le voyage de Champlain de 1609, une flottille de 24 canots d'écorce, transportant cinquante figurants, est partie de St-Jean, le 3 juillet, s'arrêtant sur les rives du lac, à plus d'une centaine d'endroits pour des réceptions civiques et des manifestations populaires, et arrivant à Ticonderoga dimanche, le 26 juillet, alors que se déroulera le pageant de la bataille historique où Champlain s'est illustré en tirant les premiers coups d'arquebuse dans l'Amérique du Nord.

Le héros de l'année 1959 est, tour à tour, personnifié par M. Maurice de Goumois et par M. Roy Kennedy, secrétaire exécutif de la Commission Inter-Etats, ainsi que par le sergent R. G. Samuel de Champlain de Norwich, Connecticut, descendant du frère de l'immortel explorateur, découvreur et fondateur, qui a donné son nom à ce lac renommé pour sa beauté panoramique.

LE DEVOIR

JUL 23 1959

Un anniversaire historique à Fort Ticonderoga

Vingt-quatre canots d'écorce de bouleau sont arrivés à Fort Ticonderoga, samedi, à l'occasion des cérémonies du 350e anniversaire de l'arrivée dans cette région de l'explorateur qui a laissé son nom au lac Champlain. Ils reconstituaient cette arrivée.

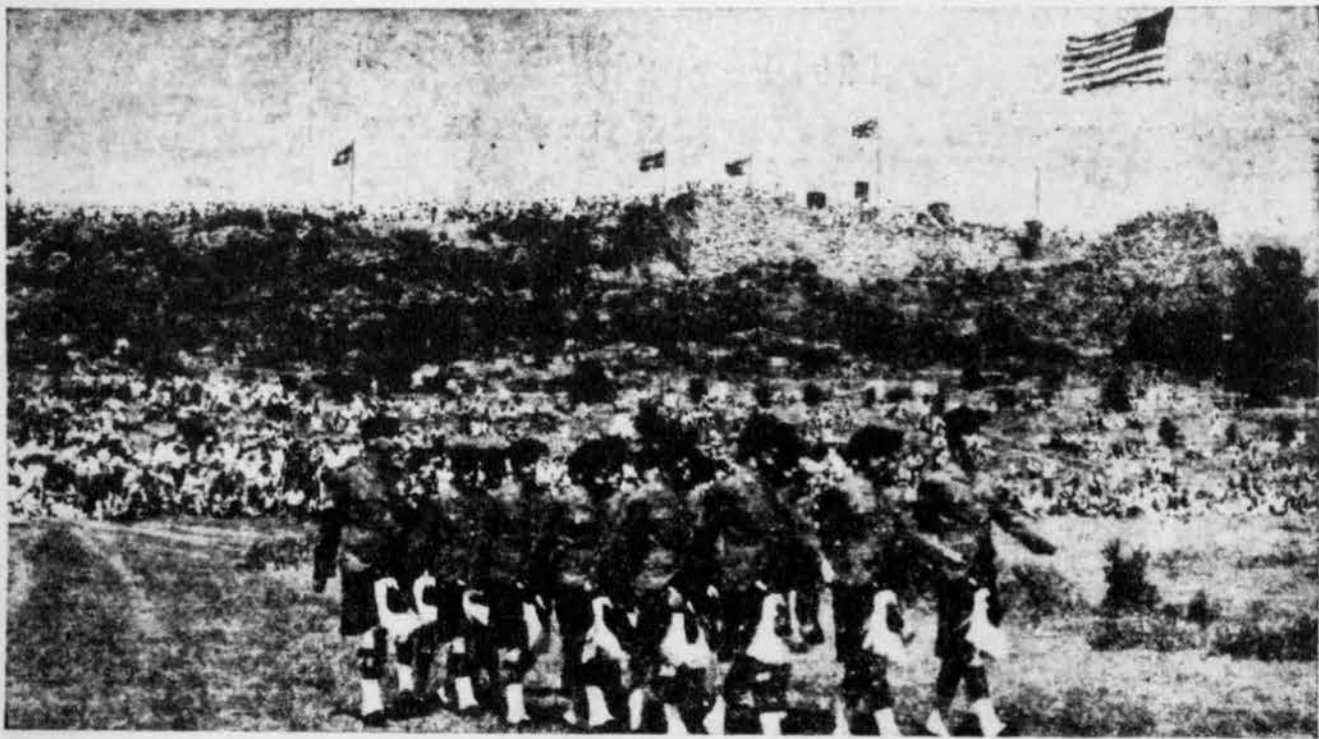
Le groupe était parti de St-Jean, le 3 juillet dernier. A Fort Ticonderoga, aujourd'hui dans l'Etat de New York, le gouverneur de cet Etat, M. Rockefeller, et le gouverneur de l'Etat voisin du Vermont, M. Stafford, ont souhaité la bienvenue au groupe.

C'est M. Maurice de Goumois qui était le Samuel de Champlain, version 1959, et il était accompagné de 60 Indiens de la réserve de Maniwaki, à la tête de qui se trouvait un véritable chef Algonquin de cette réserve.

En plus des deux gouverneurs

Rockefeller et Stafford un groupe de 80 Iroquois attendaient les visiteurs. Ce fut une répétition de la bataille qui avait lieu 350 ans plus tôt, au même endroit. L'arquebuse de Champlain, une fois de plus, était responsable de la mort de trois Iroquois.

Un peloton de précision de 20 recrues du régiment Black Watch de Burlington, au Vermont. Tous ceux qui personnifiaient des personnages historiques avaient revêtu des costumes de l'époque. On a vu aussi entendre une charade de 44 M. Michel Dupuy, secrétaire de l'ambassade du Canada à Washington, représentait le Canada.



Le défilé du détachement canadien de la Black Watch, lors des cérémonies commémorant le 350e anniver-

saire de la découverte de Fort Ticonderoga, N.Y., par Samuel de Champlain.

JUL 28 1959

LA PRESSE



SAMUEL DE CHAMPLAIN (M. Maurice de Goumois) et M. MICHEL DUPUY, secrétaire de l'ambassade canadienne à Washington, devant le célèbre phare Champlain, situé dans le lac du même nom et où se sont déroulées en fin de semaine les cérémonies historiques rappelant la découverte du lac par Champlain.

LA PRESSE

JUL 28 1959

Samuel de Champlain glorifié au New-York et au Vermont

Par Rosaire DION-LEVESQUE

Les Etats-Unis célèbrent, simultanément, cette année, deux faits historiques remontant à 350 ans — la découverte de la rivière Hudson et celle du lac Champlain. On se demande en quoi eût été changée l'histoire du pays si Henry Hudson eût dépassé Troy et si Samuel de Champlain n'avait rebroussé chemin à peu de distance de Long-Island sans soupçonner ni la proximité du port actuel de New-York, ni les bouches de la rivière Hudson. Conjectures que nous laissons aux historiens. "Mais de cette mésaventure Champlain aurait gardé un peu de mélancolie" (a).

Pour les lecteurs canadiens et franco-américains la découverte de Samuel de Champlain est un haut fait historique qu'ils connaissent depuis les bancs de la petite école. Relevons-en seulement les grandes lignes.

L'HISTOIRE

Le célèbre explorateur français, Samuel de Champlain, partait de Chambly, au Canada, le 12 juillet 1609, remontant la rivière Richelieu jusqu'à un endroit du lac aujourd'hui connu sous le nom de Crown Point, tout près de Ticonderoga, portant jadis le nom de Fort Carillon.

Champlain était accompagné de deux autres Français et d'une soixantaine de braves indiens (Hurons-Algonquins).

Le voyage se fit en 24 canots d'écorce.

S'aventurant ainsi dans un pays où n'avait jamais pénétré homme blanc, pays dominé par les féroces Iroquois, l'expédition rencontra deux cents ennemis, rangés en bataille, déterminés à défendre leur domaine. Une lutte brève mais décisive s'engagea. Champlain et ses deux compatriotes étaient armés d'arquebuses. Ce premier sortit des rangs de ses propres guerriers et abattit d'un seul coup les trois chefs iroquois. Effrayés par ce "diable blanc" autant que par les effets instantanés de cette arme qui crachait feu et

mort, la déroute fut immédiate chez les Iroquois. Ils s'enfuirent, laissant sur le champ de bataille quelques blessés qui furent faits prisonniers. La conquête de la Vallée Champlain était un fait historique accompli.

Cet exploit est minutieusement raconté par Champlain lui-même dans ses récits de voyages (b).

CHAMPLAIN REINCARNE

Les "Fêtes Champlain" se poursuivront durant toute cette année 1959 dans les deux Etats du New-York et du Vermont. Mais le spectacle le plus magnifique, et le plus impressionnant, aura sans doute été cette "canoecade" qui retracera le parcours suivi par Samuel de Champlain. Durant tout le mois de juillet, le grand explorateur français réincarné en la personne de M. Maurice de Gaumois (du Canadian Film Board), accompagné par soixante "féroces" Indiens venus du Québec, envahira de nouveau le Lac Champlain. Et, tout comme dans l'histoire, ils rencontreront une bande d'Iroquois près de Ticonderoga, où balles d'arquebuses et flèches voleront.

De nouveau Samuel de Champlain aura conquis cette région dont les beautés naturelles n'ont d'égal en Amérique du Nord.

MINUTIE DES PREPARATIFS

Il y a plus d'un an déjà que le comité chargé de l'organisation des fêtes apprend, au musée d'Albany, que l'on pouvait se procurer d'authentiques canots d'écorce de la cie Hudson Bay à Manowan — réserve indienne située à 200 milles de Montréal.

(a) Abbé Lionel Groulx — Histoire du Canada.

(b) Œuvres de Champlain — Des Sauvages (1603). Voyages 1613 et 1619. En 1632, abrégé des deux précédents volumes menés à date de 1629. Œuvres complètes (1870), comprenant voyages au Mexique et aux Antilles.



Monument Champlain, près de l'église St. Mary's, à Champlain, N.-Y., non loin de la frontière canadienne (route 9). L'inscription se lit ainsi en partie :

Le 4 juillet 1901

A la mémoire de Samuel de Champlain
par les Franco-américains.

Une commande pour 30 canots fut placée. Durant toute l'année dernière, presque tous les membres de ces familles indiennes furent occupés à la délicate construction de ces embarcations.

L'écorce employée ne s'obtient que des bouleaux les plus vieux et les plus lisses. Elle doit être enlevée de l'arbre alors que la sève y monte afin d'assurer la survie du bouleau. Cette écorce est roulée et saturée d'eau afin de lui donner de la flexibilité. On applique ensuite ces morceaux d'écorce à une charpente de bois, tenue en place par des pieux enfoncés dans le sol. Des lanières de racines de sapin servent à coudre l'écorce. Pour les plats-bords on se sert de lattes de cèdre, et les bancs des rameurs sont faits de bois de pin. Un mélange de gomme d'épinette et de résine sert à calfeutrer les légères fentes et à rendre le canot tout à fait étanche.

Quoi qu'au temps de leur livraison ces canots se soient révélés très étanches, et

voulant éviter toute avarie au cours de la "canoecade", on engagea d'authentiques Indiens de la réserve de Manowan pour équipage... en cas où ces embarcations auraient besoin de réparations au cours du voyage.

LA MEMOIRE DU PERE JOGUES

En plus des beautés naturelles de la vallée Champlain et du lac lui-même (d'une longueur de 130 milles et relié au Canada par la rivière Richelieu ainsi qu'à New York City par le Barge Canal), de plaines verdoyantes, de montagnes altières, de la "forêt enchantée", les touristes verront aussi de nombreux endroits de pèlerinage et de monuments historiques.

La vallée Champlain qui célèbre le grand explorateur français n'a pas oublié la sainte mémoire du Père Isaac Jogues, missionnaire jésuite auprès des Iroquois. L'histoire de ce martyr est aussi connue.

En 1640, quelque temps donc après la découverte du Lac Champlain, le Père Jogues fut envoyé du Canada en mission de paix auprès des Iroquois. En canot il quitta le Lac Champlain pour s'aventurer dans une autre étendue d'eau dont il fut le découvreur et qu'il nomma "Lac Saint-Sacrement". Ce lac porte aujourd'hui le nom de Lake St. George, en l'honneur de George II d'Angleterre.

A plusieurs reprises le futur saint fut torturé par les Indiens superstitieux. Ses doigts furent mutilés; on lui arracha un ponce. Finalement, il eut le crâne fendu par un coup de tomahawk.

Canonisé en 1930, un sanctuaire à la mémoire du Père Jogues se dresse à Auresville, près d'Amsterdam, sur la route dite "Mohawk Trail". On lui a aussi érigé un monument au village Lake George, où la statue du saint fait face à son beau Lac du Saint-Sacrement. Il y est représenté portant une croix dans la main gauche, tandis que la droite, mutilée, pointe vers le firmament.

FORT TICONDEROGA (Fort Carillon)

L'ancien fort français le Fort Carillon (aujourd'hui Fort Ticonderoga) a été authentiquement reconstruit et demeure en tout temps un lieu de pèlerinage historique très fréquenté. On l'a surnommé "la clé d'un continent", ce monument sacré par les luttes des vaillants défenseurs français, anglais et américains.

Cette véritable ville-fort comprend aussi un musée où sont exposés d'anciennes armes et engins de guerre ainsi que de



LE PHARE COMMEMORATIF CHAMPLAIN à Crown Point, sur le lac Champlain. Il fut érigé en 1907 lors du 300^e anniversaire de la découverte du lac Champlain. Don de la France au peuple américain, la magnifique statue qui l'orne est l'œuvre de RODIN. Ici, l'ambassadeur de France à Washington, M. Hervé Alphand, ainsi que de hauts dignitaires canadiens, anglais et américains présideront à la re-dédicace de ce monument.

nombreux mementos d'un temps critique mais glorieux de notre histoire américaine.

Les touristes verront aussi l'ancien Fort Sainte-Anne, sur l'île La Motte, où Champlain hiverna durant son séjour dans la région. Les monuments Champlain à Crown Point aussi bien qu'à Plattsburg sont imposants, le musée de la Marine à Whitehall, etc.

Ce dernier endroit réclame l'honneur d'être l'endroit où prit naissance la marine américaine. C'est ici qu'en 1776 une flotte de petits vaisseaux fut construite en hâte pour s'opposer à l'avance des Britanniques qui descendaient le lac Champlain, venant du Canada. Bien que la flotte fût détruite lors de sa première et unique bataille, à Valcour Island en 1776, elle parvint à ses fins en ménageant un temps précieux pour l'armée continentale.

Les automobilistes peuvent suivre la route que parcoururent les "Rogers-Rangers", de Crown Point jusqu'à Highgate Center, longeant le lac Champlain du côté Vermont.

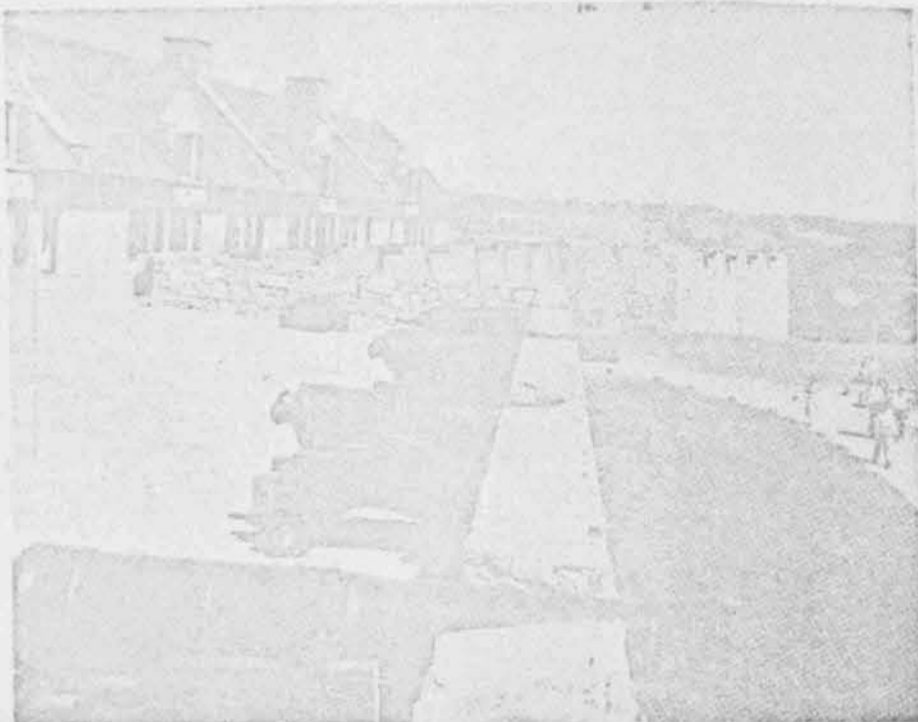
Du 14 au 16 ainsi que du 23 au 25 août aura lieu en l'ancien "Fort #4" un pageant remarquable (d'une splendeur rivalisant avec tout spectacle hollywoodien) ressuscitant les exploits d'Ethan Allen et ses "Green Mountain Boys".

Les fêtes dureront toute l'année; d'un bout à l'autre de la région, des centaines d'événements ont été organisés et portés au programme.

LE GOUVERNEUR ROCKEFELLER

Au début de cette année commémorative, le gouverneur Nelson A. Rockefeller de New York adressait à l'honorable Grant W. Johnson, de la New York-Vermont Interstate Commission, cette lettre enthousiaste :

"Au nom du peuple new-yorkais, je suis heureux de saluer le 350^e anniversaire de la découverte du lac Champlain. Il est de mise que nous, citoyens de l'Empire State, nous nous unissions à nos voisins du Vermont et du Québec pour célébrer ce fait historique. Par le passé le grand explorateur français, Samuel de Champlain, a immensément contribué au développement et à la prospérité des Etats de New York et du Vermont aussi bien que du Québec. Avec tact nos prédécesseurs indiens avaient nommé le lac Champlain — lac Caniaderiguarante : qui veut dire "porte du pays". Durant une période vitale de notre croissance économique ces eaux furent notre plus précieuse artère de commerce. Le transport par voie d'eau fut cependant de courte durée dû au progrès des chemins de fer, des grandes routes et de l'aviation. Un retour à ce genre de transport, par voie d'eau, est souhaitable. Je promets que si je suis élu, je verrai au parachèvement de la voie d'eau projetée "Richelieu-Champlain-Hudson" — LITTLE SEAWAY, aussitôt que possible. Cette promesse, je la tiendrai. Les demandes croissantes de l'industrie nécessitent un autre mode de transport qui secondera celui des chemins



L'ANCIEN FORT CARILLON — Fort Ticonderoga, surplombant le lac Champlain, fut occupé tour à tour par les Français, les Anglais et les Américains. Ici, le marquis de Montcalm, le général How, Benedict Arnold et Ethan Allen écrivirent l'histoire et rencontrèrent la gloire. Le musée militaire qu'il comporte contient une vaste collection de reliques des guerres indiennes et de la Révolution américaine.

(Photo courtoisie New York State Department of Commerce)

de fer, des camions et des avions. Quoique plus lent, le transport par voie d'eau est le plus économique et deviendra, je l'espère, un nouveau facteur vital à notre progrès.

"Nous qui vivons si près de la "porte du pays" sommes conscients du fait que nos voisins du Canada sont nos plus importants amis et clients.

"Nous invitons donc tous les peuples d'occident à participer à cette célébration 1959. Il convient que toutes les localités, des deux côtés du lac Champlain, organisent des cérémonies exprimant notre appréciation de la dette permanente que nous avons contractée envers nos devanciers, et que nous rendions grâce au Dieu tout-puissant de nous avoir épargnés et de nous permettre de participer aux fêtes de cette année anniversaire.

"Vous voudrez bien présenter mes compliments et mes meilleurs vœux au gouverneur Johnson du Vermont, aussi bien qu'à M. GAGNON, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec et leur dire que je suis heureux de partager avec eux le privilège de cette occasion historique".

(Signé) Nelson A. Rockefeller,
Gouverneur.

**INVITATION
AUX CANADIENS FRANÇAIS**

Les Canadiens français sont particulièrement invités à ces fêtes auxquelles assis-

tera aussi Monsieur Hervé Alphand, ambassadeur de France aux Etats-Unis.

"La vallée Champlain est fière de son passé où Iroquois, Hurons et Algonquins luttèrent avant la venue de Colomb, ici eut lieu la guerre franco-indienne, ici les rudes colons dérouterent les habits-rouges anglais. Partout où le touriste met pied il foule le sol qu'ont foulé Indiens, aventuriers français, braves martyrs, Anglais, Ecossais et les patriotes de la période coloniale.

"Sur ce sol imprégné du sang des martyrs il n'est pas rare qu'un touriste retire de terre un ancien mousquet, une balle de canon ou autre memento de luttes héroïques. Ce "butin", bien entendu, le touriste peut l'apporter... en souvenir" (c).

Et Madame Grace Lewis, sous-directrice des fêtes Champlain, de nous déclarer: "Nous sommes particulièrement désireux de recevoir les visiteurs canadiens. Beaucoup de notre publicité a été faite en français. Quantité de nos citoyens, surtout dans le New-York, sont d'origine canadienne-française. Il n'y a donc pas difficulté de langue" (d).

A l'intention particulière de ces visiteurs canadiens, et en geste de bienvenue et de courtoisie, le comité des fêtes offre gratuitement des jetons (nickels) pour les parcomètres!

(c) Champlain Valley News — Mai, 1959.

(d) Lettre de Mme Grace Lewis — 22 juin, 1959.



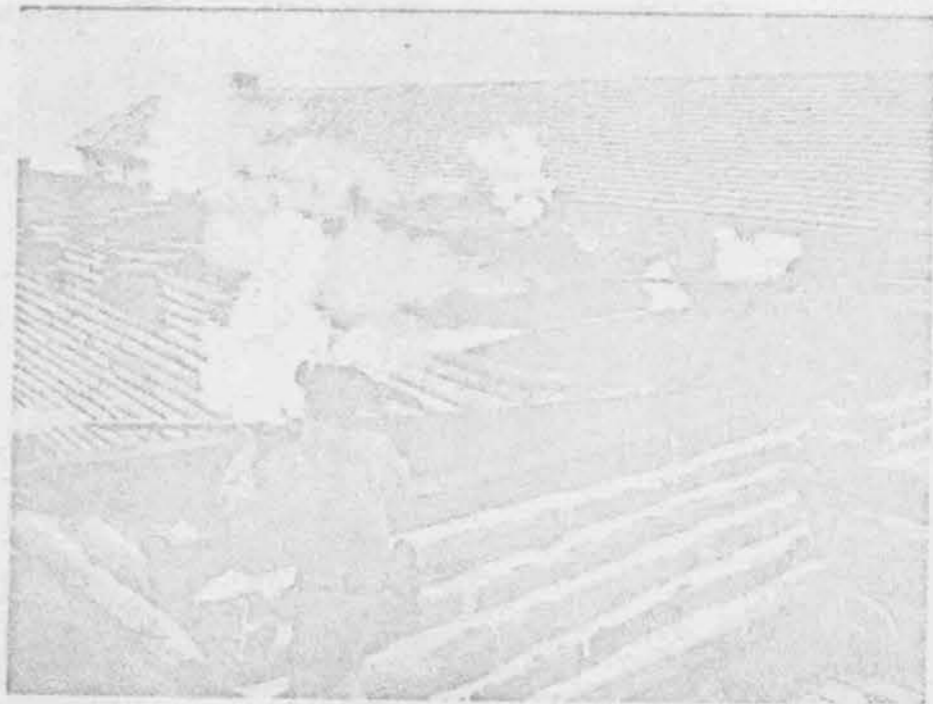
MOUNT DEFIANCE — D'ici le général anglais Burgoyne bombarde le fort Ticonderoga, forçant les Américains à se rendre. Dans la distance on voit le Mont Indépendance et les Montagnes Vertes.



SAMUEL DE CHAMPLAIN (M. Maurice de Gauvois) et deux compagnons en route vers Ticonderoga (Fort Carillon). Une pittoresque reconstitution d'un grand fait historique pour les peuples de l'Amérique du Nord.



Quartier général des Fêtes Champlain, qui se poursuivent durant toute l'année 1959. L'édifice est le célèbre "John Hancock House" à Ticonderoga, N.-Y. Les visiteurs y ont accès chaque dimanche jusque fin septembre.



FORT WILLIAM HENRY — Chaque jour de cette année, des American Rangers vêtus en vert, des habits-rouges anglais, défendent ce fort contre les Français, les Indiens et les Canadiens, revivant ainsi la célèbre bataille de 1757.

Samuel de Champlain

Le Canada a besoin d'un "héros national": Samuel de Champlain

Halifax, 12. (P.C.) — Selon M. T. G. Mackenzie, un grand voyageur, il serait grand temps que le Canada ait son héros national. Et celui-ci pourrait bien être Samuel de Champlain.

Dans un article paru dans le "Dalhousie Magazine", publication trimestrielle de l'Université Dalhousie, Mackenzie déplore que la jeunesse canadienne ait pour idoles des héros américains comme Davy Crockett, Hawkeye et Wyatt Earp.

"Ce dont le Canada a besoin c'est d'une figure légendaire

qui symboliserait chez lui ce que George Washington est pour les Etats-Unis, ce que Jeanne d'Arc est pour la France et ce que Bruce et Wallace sont pour l'Ecosse", écrit Mackenzie.

Ingénieur conseil à sa retraite, M. Mackenzie, qui a visité presque tous les pays du globe, ajoute que les nombreuses origines raciales des Canadiens sont autant de raisons qui militent en faveur de l'adoption d'un héros national.

Suggestion

L'auteur suggère le choix de

Samuel de Champlain, l'explorateur français qui fonda Port-Royal, première colonie établie en Amérique du Nord, au nord de la Floride, en 1604, et la ville de Québec, en 1608.

"Champlain était un homme respectueux de Dieu, ne s'écartant jamais d'une ligne de conduite honnête et prévoyante. Il était tenace dans la poursuite de ses buts, mais il se montrait aussi très magnanime à l'égard de ses adversaires".

M. Mackenzie admet qu'il ne sera pas facile de faire accep-

ter Champlain comme héros national. Il le sera d'emblée chez les Canadiens d'origine française, mais dans les autres parties du Canada, Champlain pourra-t-il éclipser les personnages légendaires de l'Ouest américain qui ont été portés aux nues par la télévision et le cinéma.

Ce ne sera donc pas une tâche facile.

Mais, écrit M. Mackenzie, y a-t-il quelque raison qui nous oblige à imiter aveuglément les coutumes et les marottes frivoles des Américains?"

LA PRESSE

MAY 12 1960



ASTROLABE: Hung to a stand is a navigational instrument used by Samuel de Champlain, founder of Quebec. On loan from the New York City Historical Society for celebrations in Quebec, it is valued at \$100,000 and guarded by Det.-Sgt. Frank Dollard (right). Left is Georges Boulanger, president of the Samuel de Champlain Society. (CP Wirephoto)

— THE GAZETTE, WEDNESDAY, JULY 12, 1961

"Mots précis comme les pièces d'un échiquier"

Champlain, sa gloire et l'ouvrage qu'il laissa

par Alain Grandbois,
de l'Académie
canadienne-française

On l'appelle le Père de la Nouvelle-France. Et pour cette fois, l'on n'exagère rien. Car son visage est d'une inégalable pureté, et nulle gloire canadienne n'a pu encore dépasser cette gloire qui est la sienne. Et pourtant, jamais homme plus vertueux n'eut vie plus aventureuse, ni plus tourmentée. Le rythme de cette vie, malgré ses malheurs, son tumulte, a poursuivi un cours d'une extraordinaire précision, dessinant et gravant la boucle, le cercle parfaits. La carrière de Samuel de Champlain, d'une richesse incroyable, eût pu nourrir l'existence d'une demi-douzaine d'hommes, d'hommes qui auraient été, comme lui, doués d'une immense énergie et d'une dévorante activité.

Champlain était né en Saintonge, à Brouage plus précisément, en 1567, de Marguerite Le Roy et d'Antoine Champlain, lequel était qualifié "noble homme et capitaine de la marine". Il n'avait pas 16 ans quand il s'engagea dans les armées du Roi, en qualité de sergent, et il poursuivit avec ces armées des guerres plus ou moins cohérentes et justifiées. Puis enfin licencié, il commença d'entreprendre de longs voyages, mais cette fois comme marin. Car ce fils de fonctionnaire bien établi dans les bureaux adorait la mer.

Gloire sportive

Sa première traversée de la Mer Atlantique (c'était en 1599) le conduisit de Cadix à Panama. Je dis sa première traversée, je devrais dire son premier voyage, et ce premier voyage fut suivi de onze voyages sur l'Atlantique (aller-retour, sauf le dernier), ce qui fait que Samuel de Champlain bat tous les records, et haut la main, des navigateurs de son époque. C'est la gloire sportive.

Gloire réelle

Mais sa gloire réelle, authentique, tient, comme chacun sait, à la fondation de Port-Royal en Acadie et de Québec en Canada. Et non seulement à ce qu'il ait



Ce portrait de Samuel de Champlain, que l'on utilise dans tous les manuels d'histoire, n'est pas le sien, mais bien celui d'un impopulaire ministre de la France, Michel Particelli, du temps de Louis XIV. Ce portrait, de plus, aurait été l'œuvre d'un peintre sans bras et unijambiste, qui tenait son pinceau dans sa bouche et sa palette avec les ongles de son unique pied ! C'est ce qu'a affirmé le Dr Morris Bishop, de l'Université Cornell, qui donna une série de cours à l'Université McGill, voilà trois ans.

fondé Québec, mais à ce qu'il l'ait protégé, agrandi, défendu ; et aussi qu'après avoir dû, avec une garnison dérisoire, capituler devant les frères Kirke, et surtout qu'après la paix franco-anglaise il ait éprouvé le besoin de revenir à Québec. Car le commun des hommes n'aime pas généralement revoir les lieux marqués par leur défaite.

Il y mourut un jour de Noël, le 25 décembre de l'année 1635. Sa foi était si vive, et en même temps si naturellement naïve, que les sceptiques les plus endurcis, devant elle, ne peuvent se permettre de sourire. Il légua en effet, par testament, à la Vierge Marie, qu'il avait instituée son héritière, la somme de 400 livres.

Ses écrits

Il laissait aussi un ouvrage considérable, de près de 800 pages, publié à Paris chez l'éditeur Pierre LeMur, intitulé : "Les voyages de la Nouvelle France Occidentale, faits par le Sr. de Champlain, Xainetongois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays

depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629."

Cet ouvrage est écrit dans la langue du temps, c'est-à-dire dans une belle langue précise où chacun des mots, comme les pièces d'un échiquier, trouve la place qui lui convient strictement.

En voici un extrait :

"Tous ces peuples pâtissent tant, que quelquefois ils sont contraints de vivre de certains coquillages, et manger leurs chiens et peaux de quoi ils se couvrent contre le froid. Je tiens que nul leur montrerait à vivre, et leur enseignerait le labourage des terres et autres choses, ils apprendraient fort bien : Car il s'en trouve assez qui ont bon jugement et répondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont une méchanceté en eux, qui est d'user de vengeance, et d'être grands menteurs, gens auxquels il ne faut pas trop se fier, sinon avec raison, et la force à la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu. Je leur demandai de quelle sorte de cérémonie ils usaient à prier leur Dieu, ils me dirent qu'ils n'en

usaient point d'autres, sinon qu'un chacun le priait en son cœur, comme il voulait. Voilà pourquoi il n'y a aucune loi parmi eux... Ils ont parmi eux quelques sauvages qu'ils appellent Pillotais, qu'ils croient parler au Diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils fassent tant pour la guerre que pour autres choses...

"Tous ces peuples sont gens bien proportionnés de leurs corps, sans difformité, et sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, potelées et de couleur basanée, à cause de certaines peintures dont elles se frottent, qui les fait demeurer olivâtres. Ils sont habillés de peaux... d'Elan, de Loutres, Castors, Ours, Loups-Marins, Cerfs et Biches qu'ils ont en quantité..."

"Ils ont aussi une façon de mariage, qui est, que quand une fille est en l'âge de 14 ou 15 ans, et qu'elle a plusieurs serviteurs, elle a compagnie avec tous ceux que bon lui semble ; puis au bout de 5 ou 6 ans, elle prend lequel il lui plaît pour son mari et vivent ensemble jusqu'à la fin de leur vie... Depuis qu'elles sont mariées, elles sont chastes, et leurs maris sont la plupart jaloux, lesquels donnent des présents aux pères ou parents des filles qu'ils ont épousées..."

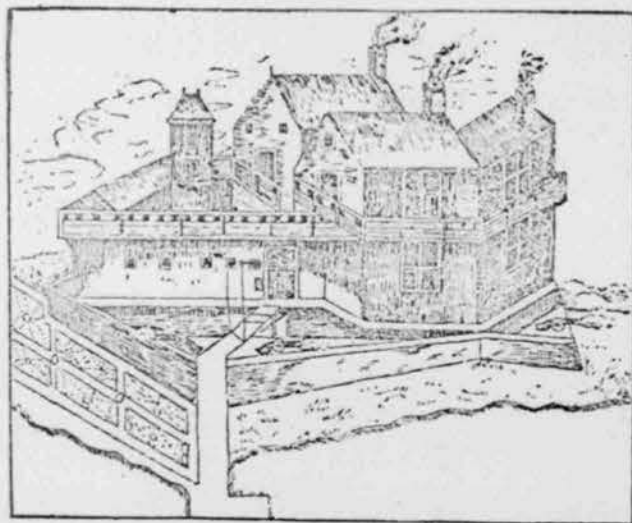
"Pour ce qui est de leur enterrement : Quand un homme, ou une femme meurt, ils font une fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudieres, fourrures, haches, arcs, fleches, robes et autres choses ; puis ils mettent le corps dans la fosse et le couvrent de terre..."

"Ils croient l'immortalité des âmes, et disent qu'ils vont se réjouir en d'autres pays, avec leurs parents et amis qui sont morts..."

(Voyages du sieur de Champlain — Indiens du Canada.)



Image de Champlain sur un timbre canadien, qui fut émis en 1958, lors du 350e anniversaire de la fondation de Québec.



Voici la fameuse "Abitation" que fit construire Champlain au bord du Saint-Laurent. Cette maison fortifiée contenait un entrepôt, un colombier, plusieurs corps de logis pour soldats et artisans, une forge, des chemins de ronde autour des logements, des plates-formes pour mettre des canons, même le "jardin du fleur de Champlain".

By-n
Champlain

C'était la maison de Champlain

Ottawa. (D.N.C.) — La République française a présenté une collection de quatre-vingt-cinq articles de cuisine et de boulangerie, datant des XVI^e et XVII^e siècles, à titre de contribution à la restauration de certaines pièces de l'"Habitation" située dans le parc historique national d'Annapolis Royal (N.-E.).

La reconstruction de l'habitation de Champlain selon les plans

de 1603 a été parachevée, puis le bâtiment a été ouvert au public au cours des années 1939-1940, mais jusqu'ici les pièces n'avaient jamais renfermé de meubles authentiques de l'époque. La direction des Parcs nationaux a entrepris de meubler le bâtiment.

Les ameublements ont été trouvés en France par M. Jean Palaridy, spécialiste du meuble ancien du Canada français, qui agit à titre de conseiller auprès de la direction des Parcs nationaux. La France a fait don de cette collection en témoignage de son alliance

culturelle et historique avec la population du Canada.

1

Célébration de la fête nationale de Champlain

La Fête nationale canadienne du 1er juillet 1964, célébrée à Québec et organisée par la Société nationale Samuel de Champlain, sera marquée par un défilé militaire en l'honneur du Canada, et par une cérémonie filiale en hommage à l'illustre fondateur du pays, Samuel de Champlain, devant son monument sur la Terrasse de Québec, a déclaré M. Georges Boulanger, président de cette société.

Le défilé militaire partira des Plaines d'Abraham, à 8 heures du soir, défilant par l'avenue des Erables, la rue St-Jean, la Côte de la Fabrique, la rue Desjardins, la rue St-Louis, jusqu'au monument Champlain. Ce défilé sera sous la direction du lieutenant-colonel Paul-Etienne Houle, commandant de la Garde Champlain de Québec, fondée en 1894.

La cérémonie des fleurs et des discours se déroulera au pied du monument Champlain, vers 9 heures. Le maître de cérémonie sera M. Laurent Crépeau. L'orateur sera M. Paul Vachon, maire de Ville Ste-Marie (Beauce) qui prononcera le panégyrique de Champlain. M. Ernest Palascio-Morin récitera son poème intitulé: "Venu de Brouage", déjà publié dans son livre "Autopsie du Secret", récemment édité.

De nombreuses personnalités canadiennes, des institutions, des groupements sociaux, des particuliers, feront déposer des tributs floraux au monument, en signe de reconnaissance envers Samuel de Champlain, pour son oeuvre de l'introduction de la civilisation et du christianisme dans le Nouveau-Monde.

En cas de pluie, ou de température incertaine, le défilé sera supprimé. Cependant, la cérémonie filiale en hommage à Champlain se tiendra, alors, au théâtre du Palais Montcalm, à 8h.30. Après cette cérémonie, une réception sociale aura lieu au Salon Champlain du Château Frontenac, sous la présidence de M. Georges Boulanger.

L'hymne O Canada sera joué par la fanfare du Royal 22e Régiment.

Letters

Samuel de Champlain Foresaw A Canada From Sea To Sea

SIR,— An interesting question is raised at the present time: Did Samuel de Champlain, as Founder of Canada, foresee this country as stretching from one ocean to the other? Granted that no one can think of repudiating Champlain, it follows that if the reply to this question is in the affirmative, then the interpretation of a number of historical facts and political concepts is changed, and that traditional tendencies toward separatism fostered in some minds, both in the Eastern and Western Regions or Provinces of Canada, since 1663, assume a different aspect.

Moreover, the reply is in the affirmative. In 1608, Samuel de Champlain founded Canada as a country, a nation and a state, extending from one ocean to the other, namely from the Atlantic to the Pacific. He himself defined and delimited the territory as follows: 1,600 leagues

in length by 500 in breadth. At the rate of three miles to a league, this is a distance of 4,800 miles. The distance between St. John's, in Newfoundland, and Prince Rupert, in British Columbia, is 4,543 miles. Champlain, thus, defined the extent of Canadian territory almost exactly.

The words used by Champlain in the accounts of his voyages to define the area of Canada are as follows: "Un pays dont l'estendue excède plus de seize cents lieues de longueur, et de largeur près de cinq cents." (A country of which the extent exceeds sixteen hundred leagues in length and nearly five hundred in breadth). To describe this country, Champlain used the following expression: "Beau en toute perfection." (Perfectly beautiful). The characteristic features of Canada are: the river St. Lawrence, the Great Lakes, the Prairies, and the Laurentian and Rocky

Mountains, united under the northern skies.

The territory may have seemed immense, but it could be traversed fairly quickly by canoe, portage and trail. Today, it can be crossed very rapidly by car, by air, or by rail. It is linked almost instantaneously by telephone, radio and television.

From 1608, the year of the Foundation of Canada, until 1634, Champlain governed the country, exercising unique and absolute authority, in other words a dictatorship, even pronouncing sentence of death. In 1634, realizing the need for decentralization of government, he established the administrative region of Trois-Rivieres (Three Rivers), and appointed Mr. de La Violette as its governor. In the months preceding his death, he was preparing to appoint Mr. de Maisonneuve as governor of the second administrative region of Montreal. This was the first step towards the con-

federal form of government, which has continued and developed into the confederal formula that we know today. Thus, it was Champlain, in 1634, who instituted the confederal principle, or the Canadian Confederation.

The National Samuel de Champlain Society, founded on the third of July 1949, is dedicated to the honour and esteem of the Great Champlain, as Founder of Canada, as National Hero, patron of Canadian youth, and benefactor of humanity by virtue of having opened the north of the New World to civilization and Christianity. The Society, unreservedly, honours and respects the patriotic, national, social, cultural, and religious achievement of Champlain, and strives to make known, protect, safeguard and sustain the dignity and integrity of his work, without discrimination as regards languages, religions, or economic interests.

Because it considers Samuel de Champlain as one of the greatest of men, in the humanity, deserving of the most sincere respect that grateful Canadians can pay to him, the Society organizes, every year, on the first of July, in honour of Canada and in homage to its illustrious Founder and Hero, a commemoration ceremony in which participate Lieutenant-Governors, Prime Ministers, City counsellors, religious authorities, social, military, industrial organizations, commercial companies, and private individuals, representative of the entire population of Canada, spread out in all the provinces from sea to sea, from the Atlantic to the Pacific, being the territory of Canada as defined and delimited by Samuel de Champlain himself.

GEORGES BOULANGER
President,
National Samuel de Champlain
Society,
887, Murray Avenue, Apt. 7
Quebec City 4.
October 16.

B—VOYAGES DE DÉCOUVERTE

6. **Champlain, Samuel de, 1610, 1617. 5 pages.**
Contrat de mariage, 27 décembre 1610 (4 pages). Photostat. L'original est aux Archives nationales, Paris, Minutier central des Notaires de Paris et du Département de la Seine, Étude Thibierge.
Engagement d'Isabelle Terrier, servante, par Champlain et sa femme, Hélène Boullé, pour une période de quatre ans, 22 juillet 1617 (1 page). Photostat de l'original, obtenu de David Parker.
7. **Buckingham, George Villiers, premier duc de, 1625. 1 page.**
Don, par Charles 1^{er}, d'un navire destiné à prendre part à la découverte du passage du Nord-Ouest. Copie authentique sur parchemin, sans sceau.
8. **La Salle, Robert Cavalier, sieur de, 1669. 14 pages.**
Acte de vente de son domaine situé à Lachine, dont il a disposé pour se procurer les fonds nécessaires à son voyage de découverte, 9 janvier 1669 (4 pages); rapport du directeur du laboratoire expérimental de l'Académie nationale des Arts et Métiers, Paris, 1931, au sujet d'un boulon qui provient peut-être du navire de La Salle, *Le Griffon* (10 pages).
9. **Cavelier, Jean, 1684-1687. 43 pages.**
Récit du voyage de La Salle à l'embouchure du Mississippi, de juillet 1684 à février 1687, par Cavelier, sulpicien, frère de La Salle. Transcrit de l'original acquis par Francis Parkman en 1854. En préparant le texte de ce journal de voyage en vue de sa publication, le révérend père John Gilmory Shea a fait une erreur dans ses notes marginales où 1688 apparaît au lieu de 1686. Voir *Early Voyages up and down the Mississippi* (Albany, 1861) pp. 15-42.
10. **Perrot, Nicolas, 1685-1690. 9 pages.**
Marché entre Nicolas Perrot et Louis Chambalon par lequel ce dernier s'engage à servir de commis-procureur à Perrot au cours d'un futur voyage de traite au pays des Outaouais, 2 octobre 1689; approbation mutuelle de ce contrat auquel on a ajouté quelques clauses supplémentaires, 13 mars 1690 (5 pages).
Nomination de Pierre Le Sueur à la conduite des affaires de Perrot, 14 mai 1690 (2 pages). Photostat tiré de l'original qui était en la possession de feu W. Inglis Morse.
Traduction anglaise d'un contrat d'association en vue d'un voyage à la baie des Puants, 4 avril 1685 (2 pages). Photostat d'une copie dactylographiée.
11. **Du Lhut, Daniel Greysolon, 1691-1710. 32 pages.**
Acte d'achat d'un terrain à Montréal de Charles d'Ailleboust et de Catherine Le Gardeur, 29 novembre 1691 (2 pages). Photocopie. L'original se trouve aux archives du Palais de Justice, à Montréal.
Procuration de son frère, 25 février 1695. Endossée par Du Lhut en 1704 (4 pages). Photostat.
Acte d'achat d'un terrain à Montréal, 29 novembre 1691; bail à loyer de maison, 1709; testament, 1709; codicille au même testament, 1710 (26 pages). Transcription. Les originaux se trouvent aux archives du Palais de Justice, Montréal.
12. **La Vérendrye, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de, 1731-1748. 33 pages.**
Contrat d'association entre Jean-Baptiste Gaultier, Eustache Gamelin Châteaueux et Nicolas Sarrasin, 28 avril 1731 (3 pages). Dans cette entente, il était stipulé que la moitié des recettes devait être appliquée au voyage de découverte de La Vérendrye vers l'Ouest. Acquis en 1928.
Journal de voyage, sous forme de lettre, adressé au marquis de Beauharnois, 20 juillet 1738-mai 1739 (22 pages). Don reçu en 1889 des exécuteurs testamentaires de William Badgley, juge de Montréal.
Collections de la Minnesota Historical Society: lettre de La Vérendrye à Hamelin, commerçant, 23 février 1735; contrat entre La Vérendrye, Dominique Godé et Alexis Le Moine Monière au sujet du commerce de l'Ouest, 22 octobre 1748 (5 pages). Photostat. Don de J. L. Johnston, bibliothécaire provincial du Manitoba, 1938.
Lettre adressée au ministre au sujet de ses projets de découverte, 6 mai 1742 (3 pages). Photostat. L'original est aux Archives des Colonies, C¹¹E, vol. 16, folios 253-254, Paris.

ARCHIVES PUBLIQUES
DU
CANADA
DIVISION DES MANUSCRITS
INVENTAIRE PROVISOIRE

FONDS DES MANUSCRITS N° 18

DOCUMENTS ANTERIEURS

A LA CESSION

1966

Champlain a jeté les bases de notre civilisation.....

Samuel de Champlain et ses explorateurs jetèrent les bases de la civilisation du Nouveau-Monde en Nouvelle-Ecosse, il y a 361 ans.

En effet, le premier établissement permanent des Blancs en Amérique du Nord fut l'Habitation de Port-Royal, construite en 1605 par Champlain et le sieur de Monts. On en a reconstruit une réplique aussi fidèle que possible à l'endroit même où elle s'élevait autrefois et elle est devenue l'une des plus intéressantes attractions historiques de la Province.

L'Habitation comprend un groupe de bâtiments disposés à la façon des fermes qu'on voyait dans le nord de la France au 16^e siècle; elle est protégée aux angles sud-est et sud-ouest par une plate-forme à canons et une palanque.

Une première

C'est à l'Habitation que fut présentée la première pièce de théâtre en Amérique. Elle fut écrite par Marc Lescarot qui

l'intitula "Le Théâtre de Neptune". C'est aussi à l'Habitation que Champlain fonda le premier club du Nouveau-Monde, l'Ordre de Bon Temps.

L'histoire du Fort Anne est intimement liée à celle de l'Habitation de Port-Royal ainsi qu'à la longue lutte entre Français et Anglais pour le contrôle de l'Acadie.

Bâti en 1635, le Fort Anne a changé plusieurs fois de mains avant la capitulation des Français. Il devint alors Annapolis Royal en l'honneur de la Reine Anne. L'actuel Fort Anne est l'excroissance de deux fortifications françaises édifiées sur le même emplacement et d'additions faites plus tard par les Anglais. Situé sur un magnifique terrain et entouré par les anciennes douves, le Fort Anne contient les reliques de l'épo-

que des luttes entre Français et Anglais.

Un musée

Le Fort Anne et l'Habitation de Port-Royal se trouvent tous deux dans la partie ouest de la Vallée d'Annapolis. Dans la partie est, le Parc Historique National de Grand-Pré et ses magnifiques jardins enchantent les promeneurs. Le musée contient des objets dont se servaient les colons français avant leur expulsion par les Anglais en 1755.

Dans le parc se dresse aussi la statue au triste sourire d'Évangéline, l'héroïne légendaire du poème de Longfellow, dans lequel est dépeinte en termes fort émouvants la tragédie de l'expulsion des Acadiens.

L'histoire

L'Histoire de la Nouvelle-

Ecosse est donc étroitement mêlée à celle des Français et dans diverses régions de la Province on a conservé leur langue et leurs coutumes.

Le symbole du pouvoir avec lequel les Français ont maintenu durant un certain temps leur emprise sur la Nouvelle-Ecosse fut la puissante forteresse de Louisbourg. Pendant 47 ans, de 1713 à 1760, Louisbourg fut la place forte des Français dans le Nouveau-Monde. Cependant, avec la défaite de 1758, la domination de Louisbourg prit fin, et, en 1760, les Britanniques détruisirent la forteresse. Aujourd'hui, un programme de restauration de l'ordre de \$12,000,000 est en bonne voie de réalisation, et on prévoit que le Château St-Louis sera complètement terminé pour les fêtes du Centenaire de la Confédération.

Halifax

Pour faire face à la forteresse de Louisbourg, les Britanniques fondèrent Halifax en 1749 et y édifièrent la Citadelle.

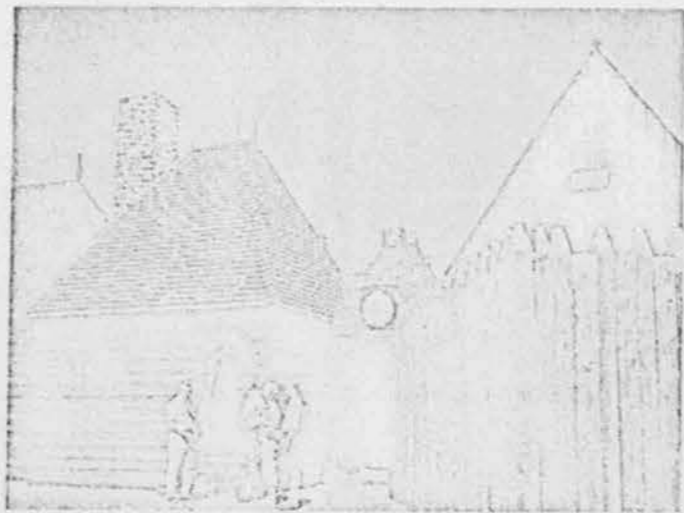
Il y eut en tout quatre forteresses bâties sur l'emplacement de la présente Citadelle. La première, construite en 1749, consistait en la fortification de la partie supérieure de la palissade de bois qui entourait l'établissement. Cette palissade avait été élevée pour la protection des colons contre les Indiens.

La seconde, bâtie au temps de la Révolution américaine, était destinée à servir de place forte et de base contre les rebelles.

La troisième, qui date de l'époque où Napoléon manifestait le désir de conquérir le monde, fut ensuite restaurée lors de la guerre de 1812 contre les États-Unis.

Enfin, la quatrième et actuelle forteresse fut construite après la guerre de 1812, les Britanniques ayant réalisé qu'ils avaient besoin d'une place forte permanente pour défendre leurs colonies de l'Atlantique.

Aujourd'hui, la Citadelle abrite plusieurs musées et contient en outre les vestiges du riche passé historique de la Nouvelle-Ecosse.



Ce triste Noël 1635, qui a vu mourir le Père de la Nouvelle France

La nuit de Noël, celle où l'on célèbre avec tant d'enthousiasme et de piété la naissance du Sauveur, est pour nous, Canadiens, une date mémorable. Le vingt-cinq décembre se trouve le trois cent vingt-quatrième anniversaire de la mort de celui qui mérita d'être appelé le "père de la Nouvelle-France."

C'était en 1635 que la jeune colonie jetée sur les bords du majestueux Saint-Laurent pleurait à juste titre la perte de son premier gouverneur qui descendait dans la tombe après avoir noblement accompli la mission que lui avait confiée la Providence. C'est pour nous un devoir de nous rappeler, au milieu des joies et des divertissements fébriles, que nous devons honorer dans ce héros la figure la plus pure peut-être de nos annales canadiennes.

Rendons, au jour anniversaire de son passage à l'autre vie, un faible hommage à ses vertus, en retraçant brièvement ce qui fut le digne père d'une phalange de braves qui ont illustré les jours du peuple canadien-français.

Plus d'un demi-siècle s'était écoulé depuis que le navigateur de Saint-Malo, Jacques Cartier, avait annoncé à l'Europe l'existence d'un territoire vaste et fertile sur le continent américain. La France, peut-être soucieuse d'augmenter ses possessions, et d'ailleurs engagée dans une rivalité fatale avec l'Espagne, oublia sensiblement cette terre lointaine où Cartier avait érigé le symbole de la chrétienté.

Champlain, dont la noble devise était de "sauver les âmes avant de conquérir les empires," plein d'un ardent désir de convertir à la foi ces hordes barbares qui peuplaient l'Amérique, demanda et obtint la permission de venir au Canada.

Il fallait une grande énergie et un courage à toute épreuve pour entreprendre la colonisation de ces épaisses forêts dont était couvert le territoire entier. Champlain ne se rebuta pas; il s'y attaqua avec une mâle ardeur qui ne se démentit jamais.

En peu d'années, il réussit à former la bourgade située à l'endroit où est aujourd'hui assise la ville de Québec, jetant ainsi les fondements de notre pittoresque capitale.

Ce rude travailleur fut aussi guerrier habile, sage administrateur, écrivain judicieux et surtout excellent chrétien. Sans cesse en butte aux attaques des sauvages, il sut cependant aller à une grande sagesse pour les maintenir en paix, une énergie étonnante pour les combattre lorsque les circonstances l'exigeaient.

Quand les trafics huguenots tentèrent de s'emparer de ses possessions, c'est alors qu'il déploya toutes les ressources de son génie, soit pour repousser leur tentative, soit pour rassurer les habitants de la colonie. Enfin, son courage fut obligé de céder devant la perspective d'une famine complète; ce n'était pas tant pour sa propre personne que pour épargner la vie des pauvres colons, qu'il en vint à cette détermination d'abandonner Québec sans livrer aucun combat. Quelle n'a pas dû être la douleur qu'il ressentit en voyant crouler si tôt ses nobles projets, le fruit de plusieurs années d'un labeur constant!

Transporté alors en France, Champlain n'en revint que trois ans après, avec le titre de gouverneur de la colonie naissante. Il se fit

remarquer dans l'administration qu'on lui avait confiée par une grande perspicacité, des vues larges et profondes et une probité éprouvée. Il nous a laissés de ses voyages et de ses différentes expéditions des récits qui dénotent chez leur auteur un vrai mérite littéraire et surtout une observation judicieuse des faits.

Toute la vie de Samuel respire un grand zèle pour le service de Dieu et l'avancement de la religion. Ce n'est pas sans de nombreuses difficultés qu'il obtint pour la Nouvelle-France ces propagateurs de l'Évangile qui ont presque tous versé leur sang pour l'accroissement de la véritable foi.

Enfin, pour résumer en deux mots, le père du Canada actuel réunissait en lui les qualités propres à en faire un homme d'État et de religion.

Par une assez singulière coïncidence, il eut le bonheur de dire adieu à cette terre d'exil au milieu de la nuit où l'on célèbre la naissance du Sauveur des hommes. Peut-être Dieu a-t-il voulu nous faire voir par là qu'il sait récompenser le vrai mérite où il se trouve.

Champlain rendant son âme au moment où les anges sont dans nos campagnes, ils ont dû sans doute la porter au pied du trône du Souverain Juge et intercéder pour une vie si bien remplie d'actions méritoires.

J. St-J.

9 janvier 1613

Les cartes marines de Champlain englobent l'ensemble du Québec

Le rôle que Samuel de Champlain a joué dans l'établissement de la Nouvelle-France est bien connu. Les manuels scolaires résument ses nombreux voyages et les circonstances qui l'ont amené à fonder Québec. Ce que l'on sait moins de lui, c'est qu'il est en quelque sorte, à part Jacques-Cartier, le seul des anciens auteurs qui ont écrit sur le Canada dont les œuvres portent l'empreinte du témoin oculaire.

Lescarbot a bien vécu en Acadie, mais tout ce qu'il écrit sur le Saint-Laurent, il ne le sait que par ouï-dire. Il en est ainsi pour Sagard. Le Saintongeois, lui, a tenu un journal fidèle de ses découvertes et il en a fait le sujet de plusieurs récits de voyages publiés en France entre le début du XVIIe siècle et son décès. Il était bon dessinateur, excellent cartographe et habile navigateur. Il a d'ailleurs écrit un "Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier".

L'espace ne nous permet pas d'analyser ici chacune de ses œuvres. Nous souhaitons tout au plus rappeler la publication à Paris, en 1613, de son volume intitulé : "Les voyages du sieur de Champlain, Naintongeois, capitaine ordinaire pour le Roy en la marine". C'est sans doute le plus intéressant et le plus utile de ceux qu'il signa, car

non seulement s'agit-il d'un récit fort détaillé, mais il s'accompagne de dessins et de cartes, dont deux retiennent particulièrement l'attention : "la première servant à la navigation, dressée selon les compas qui nordent, sur lesquels les marins naviguent, l'autre en son vrai méridien, avec ses longitudes et latitudes". Ces deux cartes sont d'une exactitude remarquable pour l'époque. L'une représente l'ensemble de l'actuelle province de Québec et va depuis la pointe du Groenland jusqu'à l'est de la baie d'Hudson. L'autre montre le Saint-Laurent dans toute son étendue, depuis Terre-Neuve, ses grands bancs et le golfe jusqu'aux Grands Lacs et elle s'orne de nombreux petits dessins finement exécutés.

L'ouvrage se complète de seize cartes correspondant la plupart du temps à des havres sûrs. Il y a inscrit les principales profondeurs en brasses. Trois d'entre elles représentent l'entrée du Saguenay, à Tadoussac, la rade de Québec et le saut Saint-Louis, à Montréal. Celles-ci et les deux mentionnées déjà constituent les premières cartes marines détaillées du Saint-Laurent.

C'est le 9 janvier 1613 que le roi accorda par lettres patentes à Jean Berjon, imprimeur et libraire de Paris, le privilège exclusif pour une période de six ans de publier ce volume du sieur de Champlain, faisant "défense par les mêmes lettres à tous imprimeurs, marchands libraires et autres quelconques d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou distribuer le-

dit livre durant ledit temps". L'ouvrage parut la même année "chez Jean Berjon, rue S. Jean de Beauvais, au Cheval volant, et en sa boutique au Palais, à la galerie des prisonniers".

Le sieur de Champlain est conscient de l'importance de son travail comme cartographe : s'adressant au roi, il écrit : "les sujets de votre Majesté, qu'il lui plaira employer ci-après pour la conservation des dites découvertes, pourront éviter (les périls) selon la connaissance que leur en donneront les cartes contenues en ce traité". Suit une ode "à monsieur de Champlain sur son livre et ses cartes marines". Le poète, après avoir chanté le courage de l'explorateur, formule ce vœu : "Puisse-tu d'âge en âge vivre par l'heureux effort de ton livre". Si ces quelques notes y contribuent, nous n'aurons qu'à nous en féliciter.

Cf. "Les voyages du sieur de Champlain, Naintongeois, capitaine ordinaire pour le Roy en la marine", Paris, 1613, ouvrage reproduit dans "Oeuvres de Champlain", abbé C.-H. Laverdière, seconde édition, Québec, 1870, pp. 133-475.

1^{er} mars 1633

Le premier gouverneur

Il serait difficile de trouver dans l'histoire de notre pays un personnage plus désintéressé que Samuel de Champlain. Au tout début du XVII^e siècle, il fait un voyage en Amérique. Son oncle lui a confié le "Saint-Julien", qui fait partie d'une flotte chargée d'une expédition aux Indes occidentales. Il navigue ainsi depuis Cadix jusqu'à Panama, puis rentre en Europe où il se présente auprès du roi Henri IV. Déjà, la France a fait reconnaître le golfe Saint-Laurent et une partie du fleuve du même nom. Le Dieppois Pierre Chauvin, notamment, s'est rendu jusqu'à Tadoussac. A bord de la "Bonne-Renommée", Champlain, devenu géographe royal, et le sieur de Pont-Gravé partent de Honfleur en mars 1603 pour explorer le grand fleuve. Jusqu'à sa mort survenue trente-deux ans plus tard, Samuel de Champlain devait se consacrer à la Nouvelle-France.

Il séjourne à Port-Royal, fonde Québec, s'emploie à attirer des colons vers le nouveau monde. Il fait preuve à l'égard des syndicats commerciaux établis pour exploiter la traite des pelleteries d'une patience que seule peut expliquer une indéfectible détermination de réussir dans son entreprise. Il songe même à fonder un poste à Montréal et érige un mur dans l'île Sainte-Hélène, en 1611, pour voir si les crues printanières l'atteignent. Il favorise la venue et les déplacements des missionnaires. Pour bien asseoir son petit établissement niché au pied du cap Diamant, il importe du bétail de France et aménage une ferme au cap Tourmente.

Malgré tous ces travaux, il trouve le moyen d'explorer le pays et de multiplier les voyages à Paris pour implorer la sollicitude royale. En 1628, les frères Kirke, calvinistes dieppois au service d'une compagnie de Londres, se présentent devant Québec et somment Champlain de se rendre. Il refuse en répondant: "La mort, combattant, nous sera honorable". La famine s'installe dans l'"Abitation" et l'Angleterre signe la paix de Suze, mais les Kirke reviennent à la charge. Cette fois, Champlain doit se rendre.

Le 16 septembre 1629, la paix de Suze reçoit sa ratification. La France et l'Angleterre s'engagent à se restituer mutuellement leurs prises. Il faudra plus de trois ans de négociations pour que le problème se règle avec le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632. Aussitôt, le cardinal de Richelieu ordonne que l'on reprenne possession de Québec. Samuel de Champlain n'attend que cela. Sa décision de se donner entièrement à son oeuvre ne saurait faire de doute, car le 13 février 1633, il cède tous ses biens à sa femme. Le 1^{er} mars suivant, il reçoit une commission le nommant gouverneur de la Nouvelle-France et lui confiant d'amples pouvoirs. En donnant à la colonie son premier gouverneur, le roi indique clairement qu'il a l'intention d'en consolider l'établissement. D'ailleurs, 200 colons des deux sexes prennent place sur le "Saint-Pierre", le "Saint-Jean" et le "Don-de-Dieu" qui sortent du port de Dieppe le 23 mars.

Le premier geste que pose Samuel de Champlain en est un de reconnaissance: il fait ériger une petite église sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Recouvrance. Il reprend son activité coutumière et, l'année suivante, envoie le sieur de Lavolette fonder un poste à Trois-Rivières. Le 15 août, il écrit au cardinal de Richelieu et lui renouvelle l'assurance de son dévouement: "Je n'épargnerai ni mon sang, ni ma vie dans les occasions qui s'en pourraient rencontrer," déclare-t-il. Il chante la Nouvelle-France, pays de plus de quinze cents lieues "accompagné d'un des beaux fleuves du monde, sur les mêmes parallèles que notre France". Il rappelle qu'il parcourt cette contrée depuis trente ans et ajoute: "Monseigneur, pardonnez s'il vous plaît à mon zèle si je vous dis qu'après que votre renommée s'est étendue en Orient, vous la fassiez achever de connaître en l'Occident".

Ce sera probablement là son dernier plaidoyer. Au début d'octobre, la paralysie le frappe et, le 25 décembre, il s'éteint dans ce modeste établissement qui allait devenir le coeur et l'âme de l'Amérique française.

LES
HOMMES
CELEBRES



Né vers 1568, au Brouage en Saintonge, Samuel Champlain était fils de pêcheur. A cette époque, Brouage, « un port commode et sûr », était aussi une place forte dont catholiques et protestants ne cessaient de se disputer la possession. Dès qu'il fut en âge, Champlain combattit sous les ordres du maréchal de Brissac et se distingua de telle façon qu'il fut nommé maréchal-des-logis puis amoblé en 1593. Désormais, il sera M. de Champlain.

D'abord du parti de la Ligue contre Henri IV, il se rallia au roi dès l'abjuration. La paix signée en 1598 le met en disponibilité. C'est alors qu'il décide de devenir explorateur.

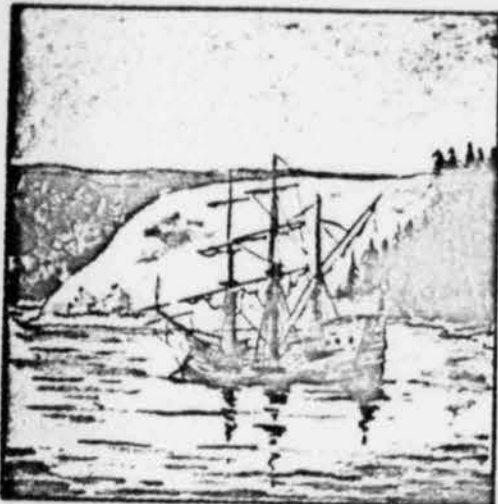
Un premier voyage en Nouvelle-Espagne le confirma dans cette décision, et, en 1601, à son retour, il obtient une audience du roi. Il lui remet un rapport et décrit avec enthousiasme ce qu'il a vu aux Indes occidentales. Il parle même de l'isthme de Panama que l'on pourrait couper pour établir un passage entre les deux océans... En remerciement, Henri IV lui fait servir une pension et l'attache à la cour en qualité de géographe.

SAMUEL DE CHAMPLAIN

SPAR

AVRIL 1967

SAMUEL DE CHAMPLAIN



C'est ainsi qu'en 1603, Samuel Champlain s'embarque à Honfleur avec Pontgrève, capitaine de la « Bonne-Renommée ». Un mois plus tard, il prend pied sur la terre canadienne à Tadoussac, au confluent de la rivière Saguenay et du Saint-Laurent. Reçu admirablement par le Sagame Anadabidjon avec qui il fait alliance contre les Iroquois, il s'occupe sérieusement de la prospection des ressources du pays dont il dresse la topographie.



Il remonte le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis (à l'emplacement de Montréal), se renseignant auprès des indigènes sur les tribus vivant au-delà des bords du fleuve, sur leurs mœurs, leurs coutumes. Curieux de tout, il remonte les cours d'eau qui se jettent dans le grand fleuve et parcourt le pays avoisinant.



Ici, la terre est mal plaisante ; là, le pays est uni et beau. Le site que voici, et cet autre, sont favorables à la fondation de postes et de fortins... Mais la saison s'avance, il est temps de rentrer en France. Cependant, rien de cette expédition de reconnaissance ne sera perdu pour Champlain lors de ses prochains voyages car, subjugué, il sait qu'il reviendra.



L'année suivante, une expédition quitte Le Havre pour le Canada. Champlain en fait partie. Cette fois, c'est l'Acadie, maintenant le Nouveau-Brunswick canadien et le Maine américain qui est le but de son voyage. Il en explore la côte de la baie de Fundy jusqu'au cap Cod. Il pénètre à l'intérieur du pays et reconnaît un passage pour relier le Saint-Laurent à l'Océan par le sud-est.



Après quatre ans de séjour ininterrompu, son opinion est faite. « C'est sur les rives du Saint-Laurent que doit commencer une colonisation ayant l'avenir devant elle. » Revenu en France pour rendre compte au roi de sa mission, il ne s'attarde pas. Au mois de juin 1608, il est de retour sur les bords du grand fleuve où il découvre le lieu idéal de la première ville à fonder : Québec.



En même temps que les bâtiments et remparts s'élevaient, il fait préparer la terre par les colons dont il s'est entouré ; il pense que « la terre de Québec est fort bonne et que, pour peu qu'on s'en donne la peine, elle fournira en abondance tout ce que l'on peut désirer. »

AVRIL 1967

SPAR

AVRIL 1967

SPAR



Cependant, Richelieu qui a examiné l'œuvre de Champlain décide de la prendre en main et, par édit du 6 mai 1627, Louis XIII confirme le nouveau régime instauré par son ministre dont le découvreur et créateur « de la Nouvelle-France, dite Canada » est l'agent principal puisque sur place depuis plus de vingt ans. Champlain pense qu'il est sur le point d'aboutir.



Mais il n'a pas compté avec la guerre... Les protestants de La Rochelle ont fait appel au roi d'Angleterre qui déclare la guerre à la France. En 1628, une escadre anglaise remonte le Saint-Laurent et assiège Québec. Après une année de résistance, Champlain doit capituler en juillet 1629 avec les honneurs de la guerre, mais il est emmené prisonnier en Angleterre... pour apprendre, avec joie, que sa capitulation n'est pas valable...



En effet, la guerre était terminée depuis le mois d'avril. Cependant, il ne pourra retourner dans sa Nouvelle-France qu'en 1634. Il meurt à Québec le jour de Noël 1635, apaisé, sachant que son œuvre continuera. M. T.

AVRIL 1967

SPAR



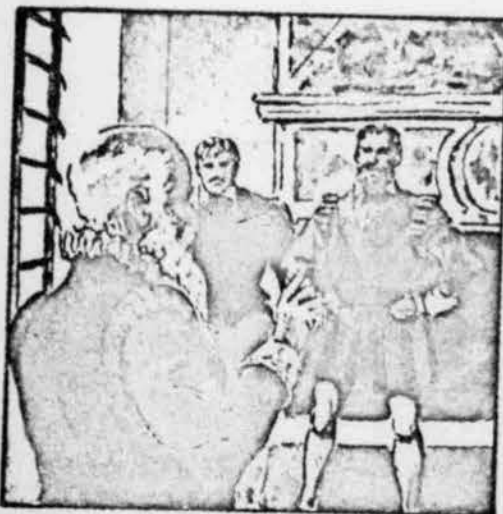
Mais en attendant la moisson prochaine, il faut passer l'hiver avec les seules provisions emportées de France. Le scorbut s'installe dans la jeune colonie et seize hommes sur les vingt-huit qui sont venus avec lui, en mourant. Champlain lui-même est atteint, mais il en réchappe et, avec le printemps qui arrive, il peut reprendre la besogne interrompue.



Il veut tenir la promesse faite aux Algonquins, Hurons et Montagnais, de les défendre contre les Iroquois. Aussi, dès l'arrivée du navire venant de France et apportant ravitaillement et secours, il part en campagne: remontée du fleuve puis descente vers le sud pour aboutir à la découverte du lac Champlain au milieu d'un « beau et bon pays couvert de noyers, de vignes et de prairies verdoyantes...



... Avec force gibier et animaux sauvages. » Il se trouve en plein pays tenu par les Iroquois. La rencontre avec un groupe de ces derniers ne tarde pas et, grâce aux armes à feu de Champlain et de ses compagnons, les Algonquins sont victorieux. Le prestige des Français est à son comble. Désormais, Champlain sait que toute la colonie pourra compter sur les tribus indigènes qui l'entourent. Et c'est bien ce qu'il voulait.



Champlain fit de nombreux voyages en France, non seulement pour rendre compte de sa mission, mais aussi pour demander argent et colons. Si Henri IV le recevait toujours bien et voulait faire droit à ses sollicitations, Sully, le grand argentier refusait de se défaire d'hommes et d'argent alors qu'à son avis, la nation en avait un bien plus grand besoin.



L'assassinat d'Henri IV par Ravalliac allait porter un coup très dur à la colonie naissante. Pendant quelques années, jusqu'à l'arrivée au pouvoir du cardinal de Richelieu, Champlain ne peut compter que sur lui-même. Il parvient à se maintenir malgré les intrigues des marchands et armateurs de France pour obtenir le monopole des fourrures.



Pour ces derniers, patrie signifie sacs remplis d'écus, et ils en veulent à Champlain de penser d'abord à la grandeur de son pays. Et celui-ci l'a bien compris quand il écrit: « Le principal obstacle n'est pas le climat, mais l'attitude de ces messieurs qui, afin d'avoir le monopole du marché, ne souhaitent pas que le pays fut colonisé ni même que les Indiens devinssent sédentaires. »

Il y a 400 ans naissait Champlain

Ce fut à l'âge de 36 ans que Champlain quitta Rouen pour étudier les conditions d'un établissement en Nouvelle-France, que l'on ne connaissait encore que par les relations de Jacques-Cartier. Après avoir remonté le Saint-Laurent et visité la Gaspésie, il revint en septembre 1603 et publia le récit de son voyage.

Pierre de Monts, lieutenant général pour la Nouvelle-France, l'engage alors pour une expédition qui reconnaît les côtes d'Acadie et qui s'installe à Port-Royal (1604-1607).

C'est comme commandant de l'expédition que Champlain se rend pour la troisième fois (1608) au Canada et fonde Québec, d'où il fait des incursions vers l'intérieur. Il effectue deux nouveaux voyages au Canada en 1610 et 1611. De retour en

France, il trouve un nouveau protecteur pour la jeune colonie en la personne du prince Henri de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, qui le nomme son lieutenant.

En 1613, Champlain remonte l'Ottawa et, en 1615 et 1616, c'est le grand voyage d'exploration vers l'Ouest : il atteint le lac Ontario. De retour en France en 1618, Champlain essaie de faire accepter l'idée de colonisation et est confirmé dans son titre de lieutenant général par le duc de Montmorency. Il repart en 1620 pour le Canada et organise l'établissement français, malgré la création, par Richelieu, de la compagnie des Cent-Associés (1627). Deux ans plus tard, une expédition anglaise oblige Québec à se rendre. Champlain obtient la restitution de la colonie au traité de Saint-Germain-en-Laye (1632) et ce fut à Québec reconquis que son fondateur mourut le 25 décembre 1635.

Le "Dictionnaire des explorations" (collection "Les Dictionnaires de l'homme du XXe siècle", Larousse éditeur) précise que Champlain laissait un testament fait de recommandations à ses successeurs : marcher toujours vers l'Ouest, conserver l'amitié des Peaux-Rouges ralliés à la France et (rêve depuis longtemps caressé) dresser le drapeau blanc piqué de lys sur les rives du Pacifique.

Un homme allait, après Champlain, réaliser une partie de cette ambition : Jean Nicolet, qui, le premier, atteignit le lac Michigan, puis remonta la Fox River et, à travers les terres, s'avança jusqu'au lieu de partage des eaux entre le bassin de Saint-Laurent et celui du Mississippi.

Samuel de Champlain a marqué de sa personne martiale, humaine, religieuse, le Canada français, qui n'a pas encore perdu cette empreinte.

P. 532



SAMUEL DE CHAMPLAIN

1567-- 1635

EXPLORER and colonizer, was born at Brouage, in Saintonge, France, about 1567, the son of Antoine Champlain and Marguerite LeRoy. He visited America in 1598. In 1601, on his return to France, he was appointed royal geographer; and in 1603 he made his first visit to the Gulf of St. Lawrence. In 1604 he commanded the expedition which founded the post of Quebec; and the rest of his life was mainly devoted to making this settlement a success. In 1612 he was appointed commandant in New France; and in 1627 he became governor of New France under the Company of One Hundred Associates. In 1628 Quebec was captured by the English; but Champlain's efforts resulted in its return to France in 1632.

In 1613 he visited the Upper Ottawa, and in 1615-16 he reached the Georgian Bay, by way of the Ottawa and Lake Nipissing, spent a winter among the Huron Indians, followed the Trent Valley south to Lake Ontario, and penetrated into the Iroquois country in northern New York. He had here an encounter with the Iroquois which proved later disastrous for the French; but this result he could hardly have foreseen.

Champlain died at Quebec on December 25, 1635. He married, in 1610, Helene, daughter of Nicholas Bouille, secretary of the king's chamber; but had no children.

18 août 1621

1ère assemblée générale des Français du Canada

Au cours de l'été de 1620, Samuel de Champlain rentre en Nouvelle-France. Sa femme, Hélène Boullé, l'accompagne, et son beau-frère, Eustache Boullé, est arrivé peu auparavant à bord d'un autre voilier. Le fondateur de Québec entretient un nouvel espoir à l'endroit de sa colonie. La "Compagnie des Marchands" est menacée de perdre son monopole faute d'avoir établi sur les bords du Saint-Laurent les familles qu'elle s'est engagée à y conduire. Peut-être un autre syndicat se montrera-t-il plus respectueux de la parole donnée.

Dans le cours de l'automne, la "Compagnie de Montmorency" se forme; Guillaume et Emery de Caen, l'oncle et le neveu, la commanditent. A la mi-mai 1621 arrive un voilier de France avec deux lettres: l'une du roi, l'autre du duc de Montmorency, viceroy. "J'ai vu par vos lettres du 15 du mois d'août, écrit Sa Majesté, avec quelle affection vous travaillez par-delà à votre établissement et à ce qui regarde le bien de mon service, de quoi je vous sais très bon gré; aussi aurai-je plaisir de le reconnaître à votre

Le calendrier des pionniers

avantage quand il s'en offrira l'occasion; et ai bien volontiers accordé quelques munitions de guerre qui m'ont été demandées, pour vous donner toujours plus de moyen de subsister et de continuer en ce bon devoir, ainsi que je me le promets de votre soin et fidélité."

Quant au duc de Montmorency, il informait Champlain qu'il avait "estimé à propos d'exclure les anciens associés de Rouen et de Saint-Malo pour la traite de la Nouvelle-France". Il ajoutait: "Pour vous faire secourir et pourvoir de ce qui vous est nécessaire, j'ai choisi les sieurs de Caen." Enfin, il le rassurait quant à son traitement: "J'ai eu le soin de faire conserver vos appointements, comme je crois que vous continuerez au

désir de bien servir le roi." Et il se soussignait son "plus affectionné et parfait ami".

Le sieur de Champlain, pensera-t-on, avait maintenant de multiples raisons d'être heureux. Mais le fondateur sait par expérience que les syndicats commerciaux ne se soucient pas de ce qui survient pourvu qu'ils y trouvent leur compte, qu'ils ne veulent pas fortifier les établissements par crainte qu'on ne leur fasse ensuite la loi, qu'ils ne se préoccupent aucunement de la colonisation.

Le 18 août 1621, le sieur de Champlain reçoit à Québec les armes que le roi a promises: 12 halberdes, 4 arquebuses, 523 livres de bonne mèche et 187 autres de pourrie, 50 piques, 2 pétards de fonte (petites pièces d'artillerie) de 44 livres chacun, une

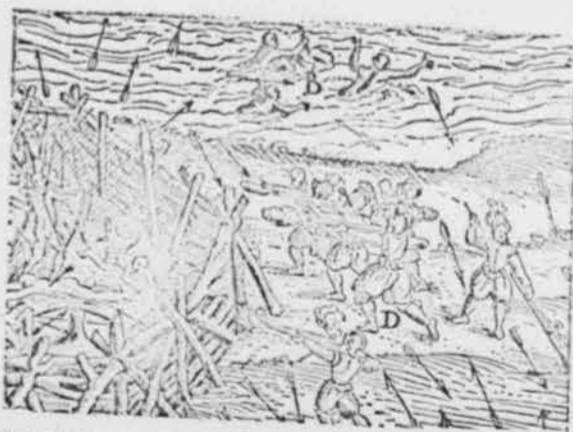
lente en forme de pavillon, 2 armets (casques de fer), une tanderière (appareil pour fendre la métal), 64 armures de piquiers sans brassards (partie qui couvre le bras) et 2 barils de plomb à balles pesant 439 livres. Quelques jours plus tard, on lui remet 310 livres de poudre à canon et 2.479 livres de plomb. "Je demandai, rapporte

Champlain, si ledit sieur de Caen ne m'envoyait point de mousquets et davantage de poudre, et meilleure que celle à canon pour les mousquets; ils me dirent qu'ils n'avaient reçu que les armes qu'ils m'avaient données. Je ne pouvais m'imaginer que sadite Majesté n'eût ordonné des armes à feu avec de la poudre, qui sont les choses principales et nécessaires pour la défense d'une place."

Au moment même où lui parvenait le premier envoi, soit

le 18 août, Samuel de Champlain convoquait en assemblée générale tous les Français habitant le pays afin de déterminer les moyens à prendre pour faire échec à la ruine et à la désolation. Il y fut "d'une pareille voix délibérée que l'on ferait choix d'une personne de l'assemblée pour être députée de la part de tout le général du pays afin d'aller aux pieds du roi, présenter avec toute humilité le cahier du pays auquel seront contenus les désordres arrivés".

C'est le père Georges Le Bailly, récollet, que la petite population désigna comme son porte-parole auprès de Sa Majesté. Le document qu'on lui remit, et qui portait le sceau ecclésiastique d'un religieux du même ordre, le père Denis Jamet, priait "tous les princes, potentats, seigneurs, gouverneurs, prélats, justiciers" d'assister l'envoyé dans sa mission. Ce fut la première assemblée publique tenue au Canada.



Détail d'un dessin de Champlain illustrant un combat contre les Iroquois en 1610. On y voit que les casques de fer, les armures et les arquebuses étaient fort utiles.

Le calendrier des pionniers

Le 29 novembre 1623

Ouverture de la première rue de Québec, la Petite-Rue Champlain

En 1620, Samuel de Champlain rentre à Québec. Il trouve en piteux état l'"habitation" qu'il a construite douze ans plus tôt. "Tout cela, écrit-il, semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé". Une fois les réparations terminées, il entreprend la construction d'un fortin "sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux les plus étroits de la rivière". C'est l'extrémité nord-est de la terrasse Dufferin qui occupe aujourd'hui cet emplacement.

Le syndicat qui bénéficie du privilège de la traite des pelletteries se préoccupe fort peu de consolider les premiers établissements et de les pré-

parer à se défendre. Dans leur esprit, l'appât de gains immédiats prime les intérêts supérieurs de la colonie. Champlain, lui, obéit à des sentiments diamétralement opposés. Il oeuvre en fonction de l'avenir. "Tous nos associés, dit-il, n'auraient pu goûter la nécessité d'une place forte pour la conservation du pays et de leurs biens. Cette maison ainsi bâtie ne leur

plaisait point... Ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront pour un ennemi qui, reconnaissant qu'il n'y a que des coups à gagner et du temps et de la dépense perdus, se gardera bien de se mettre au risque de perdre ses vaisseaux et ses hommes." Il ajoute: "C'est pourquoi il n'est pas toujours à propos de suivre les passions des personnes qui ne veulent régner que pour un temps; il faut porter sa considération plus avant." Voilà qui symbolise le désintéressement dont le "Père de la Nouvelle-France" a toujours fait preuve.

En juin (1621), Champlain poste des hommes dans le petit fort et y fait porter des vivres, des armes et de la poudre. Le capitaine de May y commande. Aussitôt, les commis de la compagnie protestent et demandent que le capitaine en soit retiré, prétendant qu'il y avait été placé sans autorisation du roi. "Je leur dis, rapporte Champlain, que Sa dite Majesté me commandait de maintenir le pays et conserver la place, que le mandement que j'avais de Monseigneur (le duc de Montmorency) suffisait, qui était celui du roi et qu'à cela j'obéissais."

Au début de l'automne de

1623, l'habitation située au pied du cap est en "décadence". Champlain décide de la remplacer. "Je fis faire quantité de chaux, abattre du bois, tirer de la pierre, apprêter tous les matériaux nécessaires pour la maçonnerie, charpenterie et le chauffage". Mais il ne néglige pas le fort pour autant. "L'incommodité que l'on recevait à monter la montagne pour aller au fort Saint-Louis me fit entreprendre d'y faire faire un petit chemin pour y monter avec facilité, ce qui fut fait le 29 de novembre."

Il y avait certainement des pistes entre le pied et le sommet du cap, mais aucune d'elles ne pouvait encore être considérée comme un chemin ou une rue. Selon l'abbé C.-H. Laverdière, le tracé établi par Champlain s'identifiait sans doute avec l'amorce de l'actuelle côte de la Montagne. "Tout le monde sait, dit-il, que la Petite-Rue Champlain a toujours été si difficile à gravir que, depuis longtemps, on s'est vu obligé d'y pratiquer un escalier; le chemin qui descendait naguère du coude de la rue de la Montagne droit au magasin, et qui, selon toutes les apparences, a été le chemin primitif, n'a jamais pu être que fort escarpé... On peut donc conclure que le chemin plus "facile" dont parle ici Champlain est la partie inférieure de la rue de la Montagne."

Sauf erreur, ce fut là la première rue de Québec et Champlain l'ouvrit pour permettre le transport des matériaux destinés au fort. "Je fis traîner le bois pour le fort sur les neiges, rapporte-t-il, comme le temps plus propre le permettait: les sauvages nous donnèrent un peu d'élan qui nous fit grand bien." Le printemps suivant, les travaux reprennent. "Le 18 d'avril, écrit-il, je fis employer tout le bois qui avait été fait pour le fort afin de le pouvoir mettre en défense autant qu'il me serait possible". Deux jours plus tard, un fort vent soulevait le toit et le projetait "par-dessus le rempart", de même que le pignon de la maison de Louis Hébert. A la fin d'août, Champlain retournait en France.

Cf.: Laverdière, C.-H., "Oeuvres de Champlain", Québec, 1870, vol. II, pp. 990-991, 1.001-1.002, 1.052-1.055. Gagnon, Ernest, "Le fort et le château Saint-Louis", Montréal, 1925, pp. 13-15.



Ce dessin datant du siècle dernier nous montre la Petite Rue Champlain vue de l'escalier conduisant à la côte de la Montagne, à Québec.

PÈRE MAXIME LE GRELLE SJ
PORTE-PAROLE DU COMITÉ DES FONDATEURS

est
heureux de se rappeler au bon
souvenir de M. Jérôme Lejoie
avec ses compliments
et de lui communiquer la reprodu-
ction ci-jointe de même qu'un texte
se rapportant à sa présente activité.

C. C. P. 14469 BORDEAUX

17 - HIERS-BROUAGE (CHARENTE-MARITIME)

LA MERVEILLEUSE HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS DÉBUTE A BROUAGE

LES BATISSEURS DE LA NOUVELLE FRANCE
FURENT D'UNE TREMPE EXCEPTIONNELLE
C'EST CE QUI NOUS VAUT
AUJOURD'HUI, EN AMERIQUE DU NORD
LA PRESENCE D'UN CANADA DE LANGUE FRANÇAISE

L'Exposition France-Canada de Brouage rend justice aux Pionniers et Fondateurs

L'exposition France-Canada, de Brouage, s'efforce d'évoquer la merveilleuse histoire du Canada français, à partir des hauts-lieux canadiens en France, auxquels s'attachent des noms aujourd'hui illustres outre Atlantique. Ces noms des fondateurs et pionniers de la Nouvelle France commencent chez nous à sortir timidement et localement de l'oubli. Il y a lieu toutefois d'élargir le cercle trop restreint des initiés qui, dans ces hauts-lieux, s'intéressent à leurs concitoyens désormais célèbres en leur patrie d'adoption. L'œuvre accomplie par les bâtisseurs de la Nouvelle France est, en effet, exemplaire. Ces fondateurs sont à l'origine d'une réussite à laquelle la présence inattendue du Canada français rend témoignage. On a parlé couramment du « miracle de la survivance française » en Amérique. Pour nous, cette survivance française n'est pas le fait du hasard, mais de la foi adulte et sûre d'elle des fondateurs à laquelle de génération en génération, selon leur devise, « je me souviens », les Canadiens sont demeurés fidèles ; elle réside dans la valeur humaine et spirituelle exceptionnelle de ceux qui sont à l'origine de ce pays. Jamais aucune nation n'a vu réunie autour d'elle à ses débuts une pléiade d'hommes comme Champlain, de Brébeuf, Isaac Jogues, François de Laval, Chomedey-de-Maisonneuve, Jean Talon et tant d'autres moins connus, auxquels se joignent ces femmes magnifiques, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance, Marie de l'Incarnation, Catherine de Saint-Augustin.

Nous nous croyons parfaitement autorisés à juger de cette histoire selon les vues de la foi et à laisser de côté les discussions bizantines de certains spécialistes. Toute rupture avec la foi dynamique qui fut celle des fondateurs, nous paraît d'ailleurs une menace mortelle pour l'avenir de cette nation. De hautes personnalités nous encouragent dans cette voie.

« Le trait particulier du Canada français, a déclaré le cardinal Paul-Emile Léger, est que des milliers de fils de France vinrent inaugurer et continuer en terre d'Amérique, l'œuvre accomplie depuis des siècles en Europe ».

« Le Christianisme canadien, a dit à son tour le Pape Paul VI, semble revêtu d'une grande vocation, celle d'une nouvelle et magnifique expansion. C'est une vocation qui s'enracine dans des traditions étonnantes. Pensons par exemple aux martyrs canadiens, pensons au vénérable François de Laval... C'est une vocation qui fleurit dans d'admirables sanctuaires dignes d'être célébrés dans le monde entier. C'est une vocation qui se manifeste dans le rayonnement missionnaire qui porte au loin le nom du Canada comme synonyme de foi et de civilisation. Pays grand, pays jeune, pays chrétien, tel tu es Canada. Nous t'admirons, nous te saluons, nous t'exhortons à reconnaître dans l'Evangile du Christ la lumière et la force nécessaires pour suivre ta vocation humaine et pour déployer ta mission spirituelle dans le présent comme dans l'avenir ».

Enfin, le cardinal Villeneuve, promoteur du Comité des Fondateurs, a prédit que l'avenir du Canada français ne sera qu'une promesse vaine et illusoire, si nous ne demandons pas à nos saints missionnaires et pionniers de la foi, de nous aider à le préparer.

Partant de cet enseignement magistral, nous répondons aux critiques trop sévères de notre temps, que dans l'histoire des origines du Canada, les pages lumineuses éclipsent à coup sûr les faits regrettables qui entâchent nécessairement toute entreprise humaine.

A l'heure où les mythes de la Science et du Progrès Matériel révèlent leur insuffisance et font place dans trop d'esprits au nihilisme, n'est-il pas tout à fait indiqué de faire pleins feux sur le puissant idéal qui a animé les bâtisseurs du Canada ? Et quels lieux seraient mieux indiqués pour célébrer l'amitié franco-canadienne que ces endroits privilégiés qui, en France, les ont vu naître et ceux ensuite qui, au Canada, furent le théâtre de leur activité.

« Quelle admirable occasion, écrit Daniel Réps, à propos d'un centenaire, de rappeler aux Français les liens de fidélité que l'histoire a noués entre eux et la jeune nation qui, au bord du Saint-Laurent, est en train d'édifier un des plus grands pays du monde. Et de leur rappeler du même coup que ces fidélités sont à l'ordre de l'Esprit, qu'elles sont chrétiennes ».

Le Canada français a été enseveli sous les fameux arpens de neige. Il y a urgence aujourd'hui de le tirer de l'oubli et de rendre justice à ceux qui l'ont fait naître, en les révélant aux jeunes générations. « Qu'on apprenne aux jeunes Français l'histoire de la Nouvelle France et le miracle du peuple canadien. Le chemin de l'amitié franco-canadienne passe par là ». (Jean Toulat).

Nous sommes en droit d'espérer qu'au Canada un même effort finira par l'emporter. Jean Drapeau, ne déclara-t-il pas, il y a quelques années : « Nous ne sommes pas un peuple de conservateurs, timorés et résignés. Le Canada a été fondé par des gens d'avant-garde, des novateurs. Nous devons évoquer notre passé, non pour entraver notre marche en avant, mais pour l'éclairer et l'accélérer. Il nous faut réapprendre le geste merveilleux de nos ancêtres français. Les Canadiens français sont en train de retrouver le dynamisme des Fondateurs ».

C. C. P. 1441-61
Bordeaux

Maxime LE GRELLE sj
porte-parole du Comité des Fondateurs
17 - HIERS - BROUAGE (France)

UNE REMARQUABLE GRAVURE DE CHAMPLAIN, DANS
LA COLLECTION DES HOMMES CELEBRES, DUE A L'UN
DES PLUS GRANDS SINON AU PLUS GRAND GRAVEUR DE
NOTRE EPOQUE : ALBERT DECARIS.



Photo : ABELARD.

Aujourd'hui, le seul nom de Decaris donne l'assurance de toucher au tréfonds de la perfection faite art ; il est symbole de talent et de maîtrise et ouvre les portes de la beauté dans une discipline, la gravure qui ne supporte aucune médiocrité. (Recension de « La Charente Libre » à l'occasion d'une exposition à Barbezieux, avril 1971).

Les célébrités que le burin de Decaris a campé, poursuit le commentateur, sont simplement extraordinaires. Elles constituent une galerie des grands de l'histoire, de la découverte, de la littérature et de la musique, sur des fonds splendidement évocateurs de la personnalité et des travaux qui firent la réputation de l'homme célèbre.

Nous, amis du Canada et de Brouage, sommes d'autant plus heureux de découvrir Samuel de Champlain dans cette galerie, que la vivacité du regard, la jeunesse d'esprit et l'énergie, exprimées dans cette magistrale gravure, contrastent avec la banalité des représentations auxquelles, nous avons été jusqu'ici habitués.

Il n'existe de cette gravure que cent exemplaires au total dont environ cinquante sont aujourd'hui vendus.

Aussi je m'empresse de faire connaître ce portrait aux amis de Brouage et aux Canadiens et plus particulièrement aux Québécois, pour qu'ils puissent disposer désormais d'une incomparable image du Père de leur patrie avec comme arrière-fond son lieu natal, Brouage ses remparts, ses élégantes échauquettes et son ancienne baie.

Prix environ 30 dollars l'exemplaire. France-Canada Pionniers et Fondateurs, 17-Hiers-Brouage, France.

M. LE GRELLE.

Fouilles sous la Place Royale

QUEBEC (PC) — Des archéologues du ministère des Affaires culturelles ont entrepris récemment des fouilles sous les pavés de la Place Royale, à Québec, dans l'espoir d'y retrouver quelques vestiges de l'Habitation, construite par Samuel de Champlain en 1623.

Il n'est pas question de reconstituer cette bâtisse des premiers temps de la colonie dans son emplacement original, mais le ministère entend exposer les pièces découvertes dans une des maisons historiques de la Place Royale.

Déjà, au cours de travaux antérieurs qui ont conduit à la restauration de la Place Royale, on a découvert des tuiles, des pavages et des pièces de céramique qui laissent croire que des vestiges de l'Habitation pourraient être trouvés dans cette vieille partie de Québec.

MONTREAL VU PAR CHAMPLAIN



Cette carte du "Grand Sault St-Louis" (les rapides de Lachine) ne manque pas de précision. Elle fut établie en 1609 par Samuel de Champlain en sa qualité de "géographe du roi", titre qu'il tenait d'Henri IV.

Les références qui s'y rapportent sont de la main même du fondateur de Québec. Nous les reproduisons dans toute leur saveur archaïque.

- | | | |
|---|--|---|
| <p>A—Petite place que je fis défricher.
 B—Petit estang.
 C—Petit islet ou je fis faire une muraille de pierre.
 D—Petit ruisseau ou tiennent les barques.
 E—Prairies ou se mettent les sauvages quand ils viennent en ce pays.
 F—Montaignes qui paroissent dans les terres.
 G—Petit estang.
 H—(1) Mont Royal.
 I—Petit ruisseau.
 L—Le saut.
 M—Le lieu ou les sauvages passent leurs canots, par terre du côté du Nort.
 N—Endroit ou un de nos gens et un sauvage se noyèrent.
 O—Petit islet de rochers.
 P—(2) Autres islets ou les oyseaux font leurs nids.
 Q—(3) L'isle aux Hérons.</p> | <p>R—(4) Autre isle dans le Saut.
 S—Petit islet.
 T—Petit islet rond.
 V—Autre islet demy couvert d'eau.
 X—(5) Autre islet ou il y a force oiseaux de rivière.
 Y—Prairies.
 Z—Petite rivière.
 2—(6) Isles assez grandes et belles.
 3—Lieux qui se découvrent quand les eaux baissent, où il se fait grand bouillonnements, comme aussi fait audît saut.
 4—Prairies plaines d'eau.
 5—Lieux fort bas et peu de fonds.
 6—Autre petit islet.
 7—Petits rochers.
 8—Isle Saint Hélaïne.
 9—Petit islet desgarny d'arbres.
 10—Marécages qui s'escoulent dans le grand saut.</p> | <p>(1) La lettre H se trouve en double; l'une sur la montagne, et c'est là sa place, l'autre au bas de l'ilot Normandin. Cette dernière n'est probablement que le chiffre II, dont le graveur aurait fait une lettre.
 (2) La lettre P est en double. Evidemment cet autre ilet est entre N. et O.
 (3) La lettre Q ne se trouve pas dans la carte. C'est la lettre R qui se trouve à sa place.
 (4) Cette lettre devrait être à la place de celui des deux P qui désigne l'île au Diable, c'est-à-dire, cette autre île dans le Saut qui est au sud-ouest de l'île aux Hérons.
 (5) X dans la carte.
 (6) Ce chiffre 2 se trouve tellement placé après de l'île Saint-Paul, qu'on le prendrait pour la lettre n.</p> |
|---|--|---|

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

PLANCHE II



- | | | |
|--|---|--|
| A Petite place que le feu défriche. | M Le lieu où les Louages paillent leurs caouts, par terre du côté du Nord. | Y Prairies. |
| B Petit élarg. | N Endroit où vu de nos gens le voûlage se noyent. | Z Petite rivière. |
| C Petit îlet où se fit faire une moule de pierre. | O Petit îlet de rochers. | 1 Îlets assez grandes & belles. |
| D Petit sautoir où se tiennent les barques. | P Autre îlet où les oyleaux font leurs nids. | 2 Lieux qui descouverts quand les eaux baissent, où il se fait grands bouillonnemens, connue aussi fait audit saut. |
| E Prairies où se mettent les Louages quand ils viennent en ce pays. | Q L'île aux herons. | 3 Prairies planes d'eau. |
| F Montagnes qui paroissent dans le terrain. | R Autre îlet dans le saut. | 4 Lieux fort bas & peu de fonds. |
| G Petit élarg. | S Petit îlet. | 5 Autre Petit îlet. |
| H Mont Royal. | T Petit îlet rond. | 6 Petit rochers. |
| I Petit sautoir. | V Autre îlet demy couverts d'eau. | 7 Île saint Helaine. |
| L Le saut. | X Autre îlet où il y a force oyleaux dérivée. | 8 Marescages qui s'élevoient dans le grand Lait. |

Carte de Champlain figurant le Grand Sault Saint-Louis, premier nom du site de Montréal.

MORRIS BISHOP

*Professeur à l'Université de Cornell, New York
D. ès L. de l'Université Laval, Québec
Citoyen d'Honneur de la ville de Québec*

SAMUEL DE CHAMPLAIN

Fondateur du Canada - Héros National



L' H O M M E

Le cher compagnon de nos coeurs

(Une étude sur le type humain)

**Publication spéciale des Fêtes de Champlain
à l'occasion du**

350^e ANNIVERSAIRE DU CANADA

1608 — 1958



Edité par
FESTIVAL NATIONAL CHAMPLAIN, Enr.
1762, Claire-Vue
Q u é b e c



Dr MORRIS BISHOP.

auteur de l'ouvrage intitulé : "Champlain, la Vie de la Fortitude", publié en 1948.



Médaille d'argent décernée au Docteur Morris Bishop, lors de sa visite à Québec, le 21 février 1954, par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, M. Gaspard Fautoux, pour sa contribution à la gloire de Samuel de Champlain.



Son Honneur le Maire de Québec, l'Honorable Wilfrid Hamel, remettant au Docteur Morris Bishop le certificat de "Citoyen d'Honneur de la Cité de Québec", lequel lui a été décerné par résolution du Conseil de Ville, en reconnaissance de sa remarquable contribution historique à la gloire de Samuel de Champlain, fondateur du Canada, (sur le site de Québec, le 3 juillet 1608). Héros national, Patron patriotique des Canadiens et Bienfaiteur de l'humanité.

INTRODUCTION

L'auteur de cette étude, M. Morris Bishop, est professeur à l'Université de Cornell, à Ithaca, New York. Il est docteur ès lettres de l'Université Laval et citoyen d'honneur de la ville de Québec.

C'est un historien de réputation internationale.

M. Bishop est un ami champlainien qui a adhéré à la Société Nationale Samuel de Champlain dès la fondation de celle-ci, comme organisme social et patriotique, le 3 juillet 1949. Il est demeuré fidèle à cette société, dont il a été nommé membre d'honneur à vie.

Il a publié, en 1948, l'ouvrage intitulé : "Champlain, la vie de la fortitude", lequel fait partie de sa célèbre série biographique de renommée mondiale, présentant les plus grands noms de l'histoire universelle.

Pour inclure dans cette série, il a choisi Samuel de Champlain, parmi nombre d'autres, à cause de sa hauteur d'âme et de son absorbante personnalité, comme étant la figure dominante dans le domaine de l'exploration et de la fondation des pays.

M. Bishop est bilingue. Il a écrit lui-même le présent texte en langue française et en langue anglaise.

Par sa science historique étendue et par ses connaissances approfondies de l'être humain, nul autre que lui ne pouvait mieux traiter de Samuel de Champlain comme type d'homme, c'est-à-dire d'en présenter une image matérielle.

Pour désigner les partisans et les amis de Champlain, dans le monde, M. Bishop a inventé, en 1958, le mot "camplano-phile".

Champlain est "l'un des plus nobles exemplaires de l'humanité" (Mgr L. A. Paquet dixit), le fondateur du Canada, le héros national, le patron de la jeunesse canadienne, un modèle de travail et de vertus.

On lira avec intérêt et émotion le témoignage affectueux et désintéressé offert, sur cet homme illustre, par M. Morris Bishop, son principal biographe du vingtième siècle.

Georges BOULANGER



Samuel de Champlain

cher compagnon de nos coeurs

par Dr Morris Bishop

(Conférence prononcée en français, à Québec, au Cercle Universitaire, dimanche, le 21 février 1954, au banquet de clôture du Congrès annuel de la Société Nationale Samuel de Champlain).

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs:

Je suis profondément ému de l'accueil magnifique que vous m'avez fait et des multiples honneurs dont vous me comblez. Je suis surtout touché du privilège insigne que vous m'accordez en me permettant de vous parler de Samuel de Champlain sur le lieu même de ses exploits, à quelques pas de son Fort Saint-Louis, où il a vécu, où il y a rêvé de son Canada à venir, où il est mort. Mais ce privilège comporte de lourdes responsabilités. Qu'est-ce que je peux vous dire que vous ne sachiez pas déjà? Vous êtes tous enfants du Père du Canada, et je ne suis qu'un pauvre orphelin qui tâche de se dissimuler dans sa grande famille. Vous savez tous de lui autant que moi ou plus que moi. Je m'attends bien à écouter vos corrections, vos protestations, vos reproches. Je n'ai qu'une excuse pour vous parler de votre Père: c'est que je l'ai beaucoup aimé. Pendant quelques années, je l'ai gardé toujours présent à mon esprit. J'ai pensé constamment à lui; j'ai rêvé de lui. Il me semble le connaître mieux que je ne connais beaucoup de mes amis vivants. Il a été, il est toujours, le cher compagnon de mon coeur.

Je ne vais donc pas vous parler de Champlain, le fondateur de Québec, ni de Champlain l'explorateur,

ni du pacificateur, ni du théoricien colonial. JE NE VAIS VOUS PARLER QUE DE CHAMPLAIN L'HOMME. Comment est-ce que je le vois, comme être humain? Quel jugement de caractère est-ce que je fais de lui, comme nous le faisons inévitablement de tous nos amis, comme je fais de vous, comme vous faites de moi?

Et d'abord, il faut tâcher de nous en faire une image matérielle. Champlain, comment était-il au physique?

Vous connaissez tous la représentation classique de Champlain. C'est un homme gros et gras, très bien nourri, aux moustaches coquettement retroussées, aux cheveux longs et soigneusement ondulés. Il a une certaine prestance, il est vrai; c'est un excellent modèle pour les statuaires. Mais il n'est pas Champlain.

L'histoire du portrait est bien curieuse. Il y a cent ans, il y avait en France un pauvre être, disgracié de corps et d'âme, qui s'appelait Ducornet. Il est né sans bras, avec un seul pied, et avec seulement quatre doigts à ce pied unique. Ce malheureux, deux fois ou trois fois manchot, s'est avisé de devenir artiste-peintre. Célébrons au moins la force de son inspiration. En tenant le pinceau entre ses dents et la palette dans les doigts du pied, il a pu faire un assez bon nombre de peintures historiques et un album de portraits. Mais comme il n'avait pas plus de conscience que de doigts, il ne s'est nullement astreint à la vérité historique. Beaucoup de ses portraits sont des supercheries. M. H. P. Biggar, le grand historien canadien, a démontré, en 1920, que le fameux portrait de Champlain, origine de presque toutes les peintures modernes, est copié par Ducornet d'un original du 17^{ème} siècle qui représente, non Champlain, mais Michel de Particelli, contrôleur-général des Finances sous Louis XIV, et un assez triste individu, selon les dires des contemporains.

Ce n'est pas là, heureusement, notre Champlain. Il n'y a pas non plus de description contemporaine. Nous devons nous le représenter selon quelques indications extrêmement vagues.

Je le vois comme un petit homme brun aux yeux et cheveux noirs, aux traits maigres et tirés, au corps sec, nerveux, musclé. C'était le type vif, agile, ascète, endurant. C'est un type du Midi de la France. Notez qu'il était Saintongeais, du sud-ouest, et qu'il avait un oncle marseillais. Il a dû être petit; car, après la défaite par les Onondagas en 1615, les Indiens l'ont porté au dos, blessé qu'il était, dans une fuite de soixante milles en deux jours. Ces Indiens auraient sans doute refusé de porter un homme gros et lourd. (Notez que c'était le moment de la plus grande impopularité de Champlain, qu'on blâmait du désastre militaire). Mais, en ce qui concerne le physique de Champlain, je reconnais n'apporter aucune preuve, seulement une indication, au mieux une probabilité.

En tout cas, c'était un dur. Après la défaite de 1615, il a pu rentrer, blessé au genou, en Huronie en plein hiver. Il a pu coucher dans la neige sans couverture, se passer de gants, de bonnes chaussettes de laine, de vêtement d'hiver, (car il s'attendait de retourner à Québec pour l'hiver) se passer, pendant des jours, de toute nourriture. Ce que les Indiens pouvaient supporter, il le supportait, sans jamais se laisser abattre.

C'était un dur. Quand les autres tombaient malades, il restait debout. Quand les autres mouraient, il vivait. A l'île de Sainte-Croix, en 1604, sur 79 colons, 35 sont morts de froid, de privations, et du scorbut. Des 44 survivants, 41 sont retournés en France. Champlain et deux autres durs se sont offerts à rester deux ans encore dans ce pays de mort. A Québec en 1608, 24 hommes se sont installés à l'Habitation pour y passer l'hiver. Au printemps, il en restait huit — dont Champlain. Il avait la première qualité de l'homme aux prises avec la Nature hostile: il savait survivre.

Sa force physique était une condition nécessaire de sa force d'esprit et de sa force morale. Et c'est là ce qui nous intéresse, ce qui nous importe. Champlain, comment était-il quant aux qualités d'esprit?

Apparemment il n'avait pas beaucoup été à l'école.

Il ne cite jamais le latin, à une époque où le plus pauvre écrivain ornait ses pages, pour les bien-séances, d'allusions classiques et mythologiques. Il écrivait assez mal, d'un style plat et terne, plein de confusions et de redites, même de contresens. C'est un style sans art. Il n'était nullement homme de lettres. Il était mauvais linguiste; même à la fin de sa vie, il se servait normalement d'un interprète auprès des Indiens, qui le lui reprochaient. Mais il connaissait bien les mathématiques, assez pour écrire un traité sur la navigation. Il était encore bon cartographe; nous en avons des preuves à foison.

C'était au fond un homme pratique. Il voulait les connaissances utiles, et il a su les posséder. Il savait tout ce qui servirait à un bon soldat, à un capitaine de marine, à un marchand colonial de fourrures, à un administrateur colonial, à un explorateur.

Mais son esprit ne se bornait pas à l'utilité. Il était excellent observateur, par exemple des moeurs indiennes. Lisez sa description de la vie des Hurons; il n'y a pas d'observation plus exacte, d'analyse plus fine, dans les annales de l'anthropologie américaine. Maniant le crayon, avec habileté, il faisait des dessins très vivants, comme par exemple celui de l'Habitation de Québec. Il faisait d'assez jolies aquarelles des choses vues au Mexique. Est-ce qu'il n'en aurait pas fait du beau fleuve Saint-Laurent, vu de son Fort Saint-Louis, pendant les longs mois d'hiver? Est-ce qu'elles existent encore, ces aquarelles, dans quelque vieille liasse de papiers?

C'était un curieux. Il voulait tout savoir. Il avait un peu de ce que les vieux théologiens appelaient (pour la réprouver) la LIBIDO SCIENDI, la concupiscence du savoir. Toute sa vie, il était hanté par le désir de pousser plus avant, toujours à l'ouest, par la passion de connaître l'inconnu, de voir le premier ce qu'aucun homme blanc n'avait jamais vu. C'est du reste le désir qu'exprimait Baudelaire, de plonger au fond de l'Inconnu pour trouver du NOUVEAU! Ce que Baudelaire disait, Champlain le faisait. Je n'oserai pas dire que Champlain ait eu l'esprit poé-

tique. Mais la passion d'explorateur ne manque sûrement pas de poésie.

De plus, il avait le sentiment de la Nature. Ecoutez un peu son journal à Québec pour le mois de mai 1624: "Le 8 dudit mois, les cerisiers commencèrent à épanouir leurs boutons, pour pousser leurs feuilles dehors. En ce temps même, sortaient de la terre de petites fleurs, de gris de lin, et blanches, qui sont les primevères de printemps de ces lieux-là. Le 9, les framboises commencèrent à boutonner, et toutes les herbes à pousser hors de la terre. Le 10 ou 11 le sureau montre ses feuilles. Le 12 il y a des violettes blanches, qui se firent voir en fleur. Le 15 les arbres furent boutonnés, et les cerisiers revêtus de feuillages et de froment monté à un empan de hauteur. Les framboisiers jetèrent leurs feuilles; le cerfeuil était bon là à couper: dans les bois, l'oseille s'y voit à deux pouces de hauteur."

N'est-ce pas qu'on sent, dans ce registre si sobre, si compassé, l'émotion de Champlain à revoir le miracle du printemps canadien? N'est-ce pas qu'on y sent l'amour?

Ecoutez-le encore, à Port-Royal en 1605. Il accommode, dit-il, un cabinet de verdure parmi les beaux arbres, "pour y aller prendre de la fraîcheur... J'y semai quelques graines, qui profitèrent bien; et y prenait un singulier plaisir. Nous y allions souvent passer le temps; il semblait que les petits oiseaux d'alentour en eussent du contentement; car ils s'y amassaient en quantité, et y faisaient un ramage et gazouillis si agréable, que je ne pense pas jamais en avoir ouï de semblable."

Cher Champlain, les petits oiseaux s'amassent toujours à votre Habitation de Port-Royal, et ils y font un ramage et gazouillis qui est extrêmement agréable.

Les qualités intellectuelles de Champlain ont bien de l'importance pour nous. Mais ce qui a encore plus d'importance, ce sont les traits fondamentaux de son caractère moral, de sa personnalité, de son âme, vous voulez.

Champlain, comment était-il au moral?

Au mois de juin 1613, Champlain, avec trois Français, remontait pour la première fois le fleuve Outaouais. Il faisait la longue série de portages difficiles. Il passait la chute de la Chaudière, et admirait la butte boisée d'où on devait, un jour, gouverner tout le royaume immense du Canada. A Portage du Fort il faisait le pénible portage de sept milles, en portant ses bagages personnels, trois pagaies, et trois arquebuses. (Est-ce que vous auriez jamais soupesé une des arquebuses dans votre beau Musée?) Il est venu au Lac du Rat-Musqué, près du Cobden d'aujourd'hui. Je lui passe la parole: "Près de ce lac il y a une habitation de sauvages qui cultivent la terre et recueillent du maïs: le chef se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa troupe, émerveillé comment nous avons pu passer les sauts et mauvais chemins qu'il y avait pour parvenir à eux. Et après nous avoir présenté du pétun selon leur mode, il commença à haranguer ses compagnons, leur disant qu'il fallait que nous fussions tombés des nues, ne sachant comment nous avons pu passer, et qu'eux demeurant au pays avaient beaucoup de peine à traverser: ces mauvais passages, leur faisant entendre que je venais à bout de tout ce que mon esprit voulait."

Voilà un Indien de beaucoup de pénétration. Il a bien reconnu que Champlain était un homme qui venait à bout de tout ce que son esprit voulait.

Autrement dit, le trait dominant de son caractère, c'est la fortitude. Il avait la capacité intellectuelle de faire de grandes conceptions; il avait la force et vigueur de les mettre à exécution; il avait le courage invincible, la constance, de venir à bout de tout ce que son esprit voulait. C'est là une assez bonne définition de la fortitude.

Il avait, d'abord, du courage. Il en était célèbre dans un pays où tout le monde — ou presque — était brave. Car on peut dire de vos ancêtres ce que disent des leurs les Californiens de vieille souche: "Les lâches ne sont jamais partis, et les faibles sont morts

en chemin. THE COWARDS NEVER STARTED AND THE WEAKLING DIED BY THE WAY." Déjà, en 1611, un Jésuite en Acadie, qui ne le connaissait pas, parle de "Champlain renommé pour sa vaillance." Toute sa vie abonde en traits de courage. Quand les autres hésitaient, pour de bonnes raisons, devant le spectre de la famine, du froid, et surtout de la férocité candide des Indiens hostiles, Champlain allait toujours en avant. J'ai de la peine à choisir, entre mille, des exemples du courage de Champlain. Je me bornerai à en citer deux.

En juin 1611, Champlain présidait à la foire aux fourrures, à l'Île Perrot, au bord du Lac Saint-Louis. Un jeune Français, assez écervelé, a tâché de gagner l'Île Héron en canot, et il s'est noyé. Champlain est allé à la recherche de son corps. Il nous dit : "Je vous assure que quand (l'Indien) me montra le lieu, les cheveux me hérissèrent en la tête, de voir ce lieu si épouvantable, et m'étonnais comme les défunts avaient été si hors de jugement de passer un lieu si effroyable, pouvant aller par ailleurs: car il est impossible d'y passer, pour avoir sept à huit chutes d'eau qui descendent de degré en degré, la moindre de trois pieds de haut, où il se faisait un frein et bouillonnement étrange, et une partie dudit saut était toute blanche d'écume, qui montrait le lieu le plus effroyable, avec un bruit si grand que l'on eût dit que c'était un tonnerre, comme l'air retentissait du bruit de ces cataraques."

Bon. Quelques jours plus tard, à la fin de la foire, Champlain allait revenir par terre à sa patache, amarrée devant la ville actuelle de Montréal. "Nous vous y mènerons par un chemin plus court!" disaient les Indiens. "Par le saut même."

Champlain ne savait pas nager. Il est évident qu'il avait l'angoisse au coeur à l'idée de faire ce passage terrible. Mais pour son prestige auprès des Indiens, il fallait n'en rien laisser paraître. Il fallait faire des grognements de plaisir, se mettre en chemise, et se placer dans le canot d'écorce en souriant. Et ma foi, tout est bien allé, et Champlain a été le

premier homme blanc à faire le passage du saut de Lachine et survivre.

C'est là du courage, du vrai. C'est le courage à froid, le courage pas seulement instinctif, celui du corps; c'est le courage d'âme.

Autre exemple. En 1628 toute la grande rivière était bloquée par les Anglais. Le commandant anglais, David Kirke, a remonté le fleuve, et il a fait donner à Champlain, ici dans son Fort Saint-Louis, une sommation de se rendre. Champlain avait 75 Français, hommes, femmes et enfants, sous sa garde. Il n'avait presque pas de munitions. Il avait dans son magasin quelques pauvres barils de pois séchés, et plus rien, rien du tout. Il pouvait se rendre honorablement; peut-être devait-il se rendre. Autrement il courrait le risque de voir mourir de faim, devant ses yeux, au cours de l'hiver prochain, tous les Français dont il était responsable. Il devait prévoir des souffrances atroces; et la plus atroce des souffrances, c'est de regarder des enfants qui meurent de faim. Mais il n'a pas hésité. Il a répondu: "Ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves (il mentait naturellement), sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde, et sachant très bien que rendre un fort et habitation en l'état que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre Roi, que nous ne fusions répréhensibles, et mériter un châtement rigoureux devant Dieu et les hommes, la mort combattant nous sera honorable."

Le capitaine Kirke, comme vous savez, a renoncé à un assaut en règle, et s'est contenté d'un blocus. Les souffrances des Français étaient, en effet, atroces. Je vous épargne les détails; toutes les histoires de famine se ressemblent. Mais par des efforts inouïs de ravitaillement, Champlain a pu garder en vie, pendant l'hiver suivant, tous les Français sous sa charge.

Cela encore, c'est du courage. C'est le courage de prévoir et d'accepter toutes les peines de corps et d'âme, par devoir, par conviction.

Il avait le courage physique, calculé, d'un bon soldat. Du reste, il avait passé cinq ans comme officier dans l'armée du Roi, pendant les guerres civiles en France. Il s'intéressait beaucoup à l'art militaire. Mais il n'avait nullement la bravoure presque pathologique de ces matamores professionnels qui trouvent un frisson délicieux au danger, qui aiment la tuerie parce que c'est la tuerie. Il est vrai qu'il s'est offert volontairement pour combattre avec ses amis Indiens contre les Iroquois, au lac Champlain en 1609, au cap de la Victoire en 1610, en Iroquoisie en 1615. On l'en a beaucoup blâmé. On a dit qu'il a suscité l'hostilité des Iroquois, qui devait durer presque deux siècles. Mais on n'a qu'à lire son histoire avec un peu d'attention pour se rendre compte qu'il ne voulait pas la guerre. Ce qu'il voulait, c'était la sécurité pour le commerce des fourrures, contre les irruptions des Iroquois. Comme il ne pouvait pas défendre la ligne immense des communications, la seule bonne stratégie était d'attaquer les Iroquois chez eux.

Ce qu'il voulait, c'était la paix. N'oubliez pas qu'il a réussi à faire la paix entre les Iroquois et les Hurons, en 1624, et qu'il a pu imposer cette paix pendant plusieurs années.

Il voulait la paix parce qu'il portait en lui un rêve, qui pouvait se réaliser seulement dans la paix. C'était le rêve d'un empire du Canada, où les colons français vivraient en paix et amitié avec les Indiens pacifiés, adoucis, où tous ensemble rendraient hommage au Roi français, où tous ensemble adoreraient le même Dieu des chrétiens. Il rêvait d'un pays où il n'y aurait plus des Français et des Indiens, mais seulement des Canadiens. L'accord régnerait entre tous les Canadiens, car ils auraient des intérêts matériels en commun, mais surtout ils auraient la foi en commun. Voici ce qu'il disait aux Français :

“C'est un grand dommage de laisser perdre tant d'hommes et de les voir périr à nos portes sans leur donner secours, qui ne peut être sans l'assistance des Rois, Princes, et Ecclésiastiques, qui seuls ont

le pouvoir de ce faire. Car aussi en doivent-ils seuls emporter l'honneur d'un si grand oeuvre, à savoir de planter la foi chrétienne en un pays inconnu et barbare, aux autres nations, étant bien informés de ces peuples comme nous sommes, qu'ils ne respirent et ne désirent autre chose que d'être pleinement instruits de ce qu'il leur faut suivre et éviter; c'est donc à ceux qui ont le pouvoir d'y travailler et y contribuer de leur abondance, car un jour ils répondront devant Dieu de la perte de tant d'âmes qu'ils laissent périr par leur négligence et avarice, car ils ne sont pas peu, mais en très grand nombre. Or il sera quand il plaira à Dieu de leur en faire la grâce, pour moi j'en désire plutôt l'effet aujourd'hui que demain, pour le zèle que j'ai à l'avancement de la gloire de Dieu, à l'honneur de mon Roi, au bien et réputation de ma patrie.”

Vous voyez, il avait l'esprit de l'humanité. Les Indiens étaient pour lui des hommes comme les autres hommes, comme les Français mêmes. Les sauvages souffraient comme les autres des cruautés qu'on leur infligeait, et Champlain souffrait surtout de voir la cruauté inconsciente ou perverse des hommes blancs et des hommes rouges. Déjà au Mexique la sauvagerie des Espagnols envers les indigènes l'avait choqué. Plus tard, parmi les Indiens, le spectacle de la torture lui soulevait le coeur. Une fois — c'était au Lac Champlain, en 1609 — il a dû assister au supplice rituel d'un captif Iroquois. Champlain a protesté chaudement. Les Indiens lui ont accordé, comme une grande faveur, le privilège de tuer le captif d'un coup d'arquebuse.

A l'Île Allumette en 1613, selon le Père Le Jeune, Champlain s'indignait de voir maltraiter des prisonnières, et surtout des enfants pris à l'ennemi. (Il est vrai que ces Indiens étaient réputés les plus méchants de tout le Canada.) Champlain tâchait de faire comprendre aux Indiens qu'une telle barbarie était étrangère à la bonté foncière des hommes. Et un sauvage qui écoutait disait : “Voyez ce que je vais faire, pour répondre à de telles paroles.” Et il a

pris un nourrisson et l'a tué, en frappant sa tête contre un arbre.

Pendant la grande invasion de l'Iroquoisie en 1615, les expéditionnaires ont fait des captifs, hommes et femmes. Le chef Iroquet du corps algonquin s'est amusé à couper un doigt à une des femmes, comme prélude du supplice sérieux à venir. "Je survins sur ces entrefaites, dit Champlain, et blâmai le Capitaine Iroquet, lui représentant que ce n'était l'acte d'un homme de guerre, comme il se disait être, de se porter cruel envers les femmes, qui n'ont défense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbécilité et faiblesse on doit traiter humainement. Mais au contraire qu'on jugerait cet acte provenir d'un courage vil et brutal, et que s'il faisait plus de ces cruautés, il ne me donnerait courage de les assister ni favoriser en leur guerre. A quoi il me répliqua pour toute réponse, que leurs ennemis les traitaient de même façon; mais puisque cette façon m'apportait du déplaisir, il ne ferait plus rien aux femmes, mais bien aux hommes."

Comme Champlain lui-même, vous en avez assez de ces sauvageries primitives, qui pourraient donner des idées à quelques écrivains sadiques de nos jours. Il est suffisamment clair que le caractère de Champlain était imbu d'une belle humanité, de pitié pour les souffrants, et cela dans une époque où la brutalité était assez de mise, même en France. (Pour des pièces à l'appui, vous n'avez qu'à lire un peu Montaigne.) Il est clair encore que Champlain savait donner ses leçons d'humanité avec tact. Ce tact, révélateur de ces qualités innées, est en grande partie responsable de son succès auprès des Indiens. Quand les Jésuites sont arrivés, il leur a expliqué comment il fallait se conduire avec les sauvages. "Il faut toujours donner une raison pour chaque décision," disait-il. Mais la décision une fois promulguée, il fallait y tenir rigoureusement, comme, par exemple, dans la prohibition des liqueurs fortes.

Le tact n'excluait pas chez lui la familiarité, la gaieté. "Vous dites toujours quelque chose de gaillard

pour nous mettre de bonne humeur," lui disait un Indien. Champlain avait avec ses amis primitifs un certain air bon enfant, même bouffon. Le Père Le Jeune nous le fait voir, dans une petite anecdote qui a toute la qualité d'un cliché non retouché.

"Le dernier de juillet (1633), dit le Père Le Jeune, jour de fête de notre Père Ignace, le Sieur de Champlain et les capitaines de vaisseaux qui étaient ici, étant venus gagner les indulgences en notre petite chapelle, quantité de Hurons nous venant voir, nous fûmes contraints de fermer notre porte, et de leur dire qu'on faisait festin, afin de les empêcher d'entrer. C'est une maxime entre eux qu'ils ne mettront jamais le pied dans la cabane de celui qui fait festin; il n'y a que les conviés à qui cela soit loisible. Or néanmoins comme ils désiraient de voir, l'un d'eux ayant mis la tête à une fenêtre appela ses compagnons, et le sieur de Champlain prenant plaisir à les voir admirer, donna à l'un d'eux un morceau d'écorce de citron. Il en goûte, et commence à s'écrier: O que cela est bon! Il en départ à ceux qui étaient avec lui, qui furent saisis de la même admiration. Ils demandèrent ce que c'était: le sieur de Champlain leur dit en riant que c'était de l'écorce de citrouilles de France. Les voilà bien étonnés, et commencent à se dire les uns aux autres que nos citrouilles étaient admirables. Là-dessus ceux qui n'en avaient pas goûté se mettant à la fenêtre, et demandent au sieur de Champlain si toutes les citrouilles étaient mangées, et qu'ils voulaient bien en tâter, pour en porter les nouvelles en leur pays. Je vous laisse à penser si tous ceux qui étaient dans la chambre se mirent à rire."

La facétie de Champlain n'est sûrement pas d'un comique très fin. Mais la petite anecdote est bien révélatrice; elle nous fait voir les façons de Champlain dans l'intimité. Comme les Indiens, nous regardons par la fenêtre, nous prenons Champlain par surprise, et nous remarquons son air riant, gai, affectueux, paternel.

Paternel, ai-je dit. Je n'ose pas m'aventurer loin

dans les provinces ténébreuses de la psychologie de l'inconscient, mais je crois que Champlain trouvait chez les Indiens une échappée pour son instinct paternel refoulé. Nous ne savons pas grand'chose de son mariage, mais au moins ce n'était pas un mariage très réussi. Après un essai de l'hiver québécois, sa femme est rentrée à Paris pour y rester. Il n'y avait pas d'enfants. Le besoin d'aimer de Champlain se portait sur les Indiens, simples, capricieux, naïvement cruels, comme les enfants, mais pitoyables, touchants, aimants, comme les enfants. Et les Indiens lui rendaient son amour. A son retour au Canada en 1633, après quatre ans d'absence, un Indien a dit "que les Français n'étant plus ici, la terre n'était plus terre, la rivière n'était plus rivière, le ciel n'était plus ciel; mais au retour du sieur de Champlain tout était retourné à son être, la terre était devenue terre, la rivière était devenue rivière, et le ciel avait paru ciel."

En 1628 les Montagnais ont présenté à Champlain trois petites filles, de onze à quinze ans. Il les nommait Foi, Espérance et Charité. Il les instruisait dans la religion chrétienne et dans les occupations de jeunes filles bien élevées. Il traçait des dessins pour leurs travaux de broderie, et puis il corrigeait leurs erreurs, et puis il défaisait lui-même toute leur oeuvre pour qu'elles recommencent, car on manquait de laine à broder. Il les aimait bien, comme il aurait aimé ses propres enfants. A la chute de Québec en 1629, Foi est retournée aux Indiens. Elle est devenue relapse, en démentant son beau nom. Mais Espérance et Charité ont accompagné leur nouveau père à Tadoussac. Là, un renégat, François Marsolet, a tâché de les séduire; et elles l'ont repoussé avec une belle indignation que Champlain se plaît à rapporter en détail.

Le général anglais, David Kirke, refusait de permettre à Champlain de ramener les deux Indiennes en France. "Je faisais ce qu'il m'était possible pour sauver ces deux pauvres âmes, dit-il. Je ne laissai faire pour elles tout ce que je pus, et les assister

de petites commodités, leur donnant espérance de notre retour, qu'elles prissent courage, et qu'elles fussent toujours sages filles, continuant à dire les prières que je leur avais enseignées. L'une me demanda un chapelet, disant que les Anglais avaient pris le sien, ce que je fis à l'une, et mon beau-frère en donna un à l'autre, car il ne fallait rien donner à l'une que l'autre n'en eût autant, pour ôter la jalousie qui était entre elles." Champlain leur a donné son propre manteau et sa robe de chambre, pour y couper de beaux vêtements. Il a arrangé qu'elles habitent dans la ferme de Guillaume Couillard, sous l'oeil de Mme Hébert. Et les petites ont dit à Couillard: "Nous ne t'abandonnerons point non plus que notre père en l'absence de Monsieur de Champlain. Ce qui nous donnera de la consolation et nous fera patienter, c'est que nous espérons le retour des Français, et s'il eût fallu que nous eussions été vers les sauvages nous fussions mortes de déplaisir."

Vous voyez comment il aimait ses Indiens. Les Indiens, eux, ont tout de suite reconnu le vrai de son amour, et ils l'ont payé de leur confiance et de leur amour. Déjà en 1616 les Hurons et les Algonquins l'ont nommé arbitre dans une dispute, à propos d'un meurtre, qui aurait pu en venir à une guerre ouverte. Dans un grand conseil, les représentants des deux partis faisaient des discours assez belliqueux. Champlain a pu imposer de son autorité. "Voyant, dit-il, à leurs discours qu'ils remettaient le tout à ma volonté, comme à leur père, me promettant en ce faisant qu'à l'avenir je pourrais disposer d'eux ainsi que bon me semblerait, me remettant le tout à ma discrétion, pour en disposer; alors je leur fis réponse que j'étais très aise de les voir en si bonne volonté de suivre mon conseil, leur promettant qu'il ne serait que pour le bien et utilité des peuples."

Il est évident que Champlain avait la réputation, dans toutes les cabanes du Canada, d'un homme bon, juste, équitable, honorable. Un certain Huron converti, Louis de Sainte-Foy, donnait ce conseil à son père, qui pensait aller à Québec se convertir lui aussi:

“Quand vous serez là-bas aux Français, n’allez point jouer de cabanes en cabanes, n’allez point par les maisons des Français faire l’importun ou le quémandeur; visitez souvent Monsieur de Champlain, et ne vous éloignez que fort peu des Pères.” Voilà qui est bien significatif. Et encore: le bon frère Sagard disait de lui: “Il se trouvera peu d’hommes capables de vivre parmi les sauvages comme lui, car outre qu’il souffre bien la disette, et n’est pas délicat en son vivre, il n’a jamais été soupçonné d’aucune déshonnêteté pendant tant d’années qu’il a demeuré parmi ces peuples barbares.”

Cinq ans après la mort de Champlain, les Jésuites ont établi une nouvelle mission dans le pays de Huronie. Le Père Jérôme Lalemant nous dit dans son rapport: “C’est où feu Monsieur de Champlain s’arrêta plus longtemps au voyage qu’il fit ici-haut, il y a environ 22 ans, et où sa réputation vit encore dans l’esprit de ces peuples barbares, qui honorent même après tant d’années plusieurs belles vertus qu’ils admiraient en lui, et particulièrement sa chasteté et continence envers les femmes. Plût à Dieu que tous les Français qui les premiers sont venus en ces contrées lui eussent été semblables! Nous n’en rougirions pas si souvent auprès de nos sauvages.”

Champlain était donc, selon tous les témoignages, un homme très bon. Il était bon, non par devoir, non par calcul, non par l’exemple des autres — car il est évident que la plupart des exemples donnés par ses compagnons étaient mauvais. Il était instinctivement bon. Il était bon par la nécessité innée imposée par ce mélange mystérieux que nous appelons la personnalité ou le caractère. Il était bon parce que c’était lui. Et quelquefois il s’est dépassé. Quelquefois il a été noble.

En 1611 il a envoyé un jeune Français, Nicolas de Vignau, chez les Algonquins de l’Île Allumette pour y passer l’hiver, tandis que lui, il emmenait un jeune sauvage en France. C’étaient les premiers des “Exchange Students”, les initiateurs d’un système florissant de nos jours. Nicolas est revenu de son

année d’études avec une histoire remarquable d’un voyage au nord, jusqu’à la Baie de Hudson. Là il aurait vu l’épave d’un vaisseau anglais. Champlain était très piqué du désir de faire ce voyage lui-même, de vérifier la menace d’une irruption anglaise du nord, et surtout de voir du nouveau au fond de l’inconnu. En 1613 il a pu pousser lui-même jusqu’à l’Île Allumette. En chemin Nicolas a tâché de faire noyer son chef et bienfaiteur. Une fois à l’Île Allumette, les Indiens ont protesté qu’il n’y avait pas un mot de vrai dans les racontars de Nicolas. “Tuez ce menteur!” se sont-ils écriés.

Champlain a bien questionné Nicolas, et finalement l’a fait convenir qu’il avait inventé toute l’histoire. Champlain était transporté de colère, nous dit-il, car voilà tous ses beaux projets ruinés, voilà un Français convaincu de mensonge et de trahison devant les Indiens, voilà son prestige, si délicat, entamé. Et surtout il se convainquait lui-même de manque de sagesse et de pénétration. Il s’était laissé abuser, trahir, par un gremlin. Il n’est pas étonnant qu’il était transporté de colère. Il aurait été très naturel qu’il ait laissé punir ce traître.

“Peu de temps après, dit-il, je fus avertir les sauvages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, et qu’il m’avait confessé la vérité, de quoi ils furent joyeux, me reprochant le peu de confiance que j’avais en eux, qui étaient capitaines, mes amis, et qui parlaient toujours vérité, et qu’il fallait faire mourir ce menteur qui était grandement malicieux, me disant: Ne vois-tu pas qu’il t’a voulu faire mourir? Donne-le-nous, et nous te promettons qu’il ne mentira plus. Et à cause qu’ils étaient tous après lui criant, et leurs enfants encore plus, je leur défendis de lui faire aucun mal, et aussi d’empêcher leurs enfants de ce faire.”

Voilà, me semble-t-il, la vraie grandeur de caractère. Voilà même de la noblesse.

Je vous ai donné une longue liste des qualités de Champlain. Je pourrais en citer encore. Je pourrais parler de sa continence, dans une société qui ne con-

sidérait pas le péché de la chair avec une Indienne comme un péché, et où les Indiennes mêmes n'avaient aucune notion du péché. Je pourrais encore vous parler, et longuement, de sa piété exemplaire, qui a tant impressionné les missionnaires Récollets et Jésuites. Mais cela, vous le savez. On l'a tant dit que je n'ai pas besoin de le redire.

Je pourrais aussi vous parler de ses défauts, car il en a eu, naturellement. Il était crédule, trop crédule. La description de son voyage au Mexique abonde en absurdités telles qu'on peut bien se demander s'il y a vraiment été. Il a cru naïvement aux histoires du Gougou monstrueux de la Nouvelle-Ecosse, et au diable qui jouait à la crosse avec un Indien. (Son informateur lui disait qu'il ne voyait exactement pas le diable, mais il a vu sa raquette qui se démenait toute seule en l'air.) Il n'était pas toujours un observateur exact. Il décrit des oiseaux fantastiques, l'un gros comme un poulet, jaune, avec une tête rouge et des ailes bleues, et avec un bec comme un perroquet; un autre dont un pied est une griffe pour saisir la proie, l'autre palmé, pour aider à la nage et aux plongeurs. Ces oiseaux ont dû disparaître.

Il avait un autre défaut, plus sérieux, celui-là. A de certains moments critiques, il ne se trouvait pas à la hauteur des circonstances. Quand venait la grande crise, où il fallait qu'il se surmonte, qu'il déploie toute sa volonté dans un grand effort de domination, il avait quelquefois comme des défaillances. A la grande bataille des Onondagas, une des batailles critiques de l'histoire américaine, il n'a pas su forcer ses Hurons indisciplinés à gagner une victoire qui était sûrement à leur portée. Certes, je ne le blâme pas; aucun de nous n'aurait pu faire une minime partie de ce qu'il faisait. Pourtant, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il y a tout de même d'autres meneurs d'hommes qui auraient imposé leur volonté aux Indiens capricieux. La Salle l'aurait fait; et Frontenac; et Laval — pour ne citer que des héros canadiens.

Un autre exemple de défaillance chez Champlain — un peu pénible, celui-là. Au mois de juillet, 1621, il y avait une dispute entre deux capitaines, Pontgravé et Emery de Caen, chacun avec son vaisseau. Tous les deux étaient dans leur droit; ils portaient des lettres contradictoires de la part du roi. Champlain a décidé en faveur de Pontgravé; Emery de Caen a répliqué en s'emparant de vive force du vaisseau de Pontgravé. Et Champlain nous dit: "Or premier que ledit sieur de Caen entrât au vaisseau dudit du Pont, je lève l'ancre le 12 d'août, et m'en allai passer le Saguenay, pour ne me trouver à la prise que ferait le sieur de Caen..."

Voilà qui donne à penser. Il est certain que Champlain n'avait pas la force d'empêcher la prise de possession par Emery de Caen, et de Caen le savait bien. Sans doute, il aurait été fou de rester, d'en venir aux mains, de voir bafouer son autorité par de Caen. Sans doute; mais toutefois, il y a d'autres esprits hardis ou entêtés, qui, ayant donné leur décision, seraient restés pour la mettre en vigueur, et qui auraient gagné la partie par la force même de leur volonté. Mais Champlain s'en est allé, pour ne pas se trouver à la prise de possession.

C'est qu'il était un homme raisonnable. Il comprenait un peu trop les arguments du parti opposé, peut-être l'arbitraire de toute justice humaine. Mais je suis tenté d'y voir aussi des accès de découragement, des défaillances spirituelles, qui le prenaient juste au mauvais moment, quand il avait besoin de toute la tension de son esprit et de son âme.

Ce sont là des défauts, assurément. Mais en somme, ces défauts sont peu de chose; ils ne pèsent pas lourd contre ses qualités d'esprit et ses vertus d'âme.

C'était, à tout prendre, un homme bon. Cette bonté de caractère, cette rectitude foncière, est quelque chose d'assez rare parmi les grands fondateurs d'empires et les grands conquérants de notre continent. Ce sont, pour la plupart, des hommes forts, durs, tenaces; ils ne sont pas notamment bons. Champlain est une des grandes exceptions. Et pour moi,

c'est cette bonté naturelle qui constitue sa grandeur. C'est cette bonté qui s'est imposée aux Indiens de tout le Canada, et qui a marqué de son sceau la petite colonie de Québec. La bonté incarnée en sa personne s'est communiquée à sa ville chérie; elle en a un peu déterminé le développement spirituel; et elle n'est jamais morte.

Champlain a dit une fois, tout à fait en passant: "Ce que je conseille à tous entrepreneurs, c'est de rechercher lieu pour dormir en sûreté." C'est un excellent conseil. Et lui, Champlain, l'a-t-il suivi? A-t-il trouvé lieu pour dormir en sûreté? La Société Nationale Samuel de Champlain fait des recherches ardues et très louables pour retrouver le lieu exact où reposent ses os. C'est une oeuvre splendide. Nous serions extrêmement heureux de retrouver ses restes et d'ériger pour lui un digne tombeau. Mais en attendant nous pouvons nous consoler. Il n'est pas loin de nous; il est tout près. Il a trouvé un lieu pour dormir en sûreté. Sa sépulture, c'est toute sa ville fidèle de Québec. Sa sépulture, c'est tout le Canada.

Morris BISHOP



Note: le portrait de Champlain paraissant sur la couverture a été dessiné par Franklin ARBUCKLE et représente Champlain explorateur

Tous Droits réservés, 1958
Copyright, 1958

— 20 —

UNE VERTU DE SAMUEL DE CHAMPLAIN :

La vérité

(A propos de son voyage aux Indes Occidentales)

par Morris Bishop



"Champlain est toujours calme, modéré, vrai".

— GEORGE M. WRONG,
Université de Toronto.

Tous les éditeurs modernes de Champlain, tous ses biographes, ont donné comme sa première oeuvre le *Brief Discours des choses plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconnues aux Indes Occidentales*. On en a connu un seul manuscrit, au *John Carter Brown Library*, de Providence.

Quelques-uns — et moi entre les premiers — abasourdis par les erreurs et fantaisies qui s'y trouvent, ont émis des doutes sur l'authenticité du récit. Mais la plupart des lecteurs — dont moi — ont fini par croire que le *Brief Discours* est bien l'oeuvre de Champlain, et qu'il raconte un vrai voyage.

En 1950, M. Jean Bruchési, éminent historien, a fait paraître dans *Les Cahiers des Dix* un article retentissant, au moins aux oreilles des admirateurs de Champlain. "Champlain a-t-il menti?" s'est demandé M. Bruchési. Il s'est abstenu de donner une réponse nette à sa propre question; mais toutes ses indications, ses présomptions, convergent à la réplique imprononcée: Oui.

— 21 —

Résumons un peu les incriminations de M. Bruchési contre Champlain :

1. — Dans le *Brief Discours*, Champlain se dit "Mareschal des logis de la dicte armée durant quelques années." Or, maréchal des logis était un "grade élevé correspondant plus ou moins à celui de major général dans les armées modernes." Si Champlain était major général, il serait autrement connu à l'histoire, il ne se trouverait pas "sans charge ni emploi", prêt à accepter des postes subalternes auprès de ses ennemis récents, les Espagnols.

2. — Champlain, haut officier dans l'armée royale, n'aurait pas pu passer chez les Espagnols hostiles et défiants, sans avoir "fourni aux Espagnols des garanties pour le passé et des assurances pour l'avenir."

3. — Champlain n'a pas pu servir comme capitaine de navire dans l'*armada* espagnole en partance pour l'Amérique.

4. — Le capitaine du vaisseau de Champlain, le *Saint-Julien*, c'était en effet Guillermo Eleno. M. Bruchési assimile ce Guillermo Eleno à Guillaume Hélaïne, "de nation marseillaise, naturel de la cité de Marseille", qui a fait don de ses "droits, noms, raisons, et actions" à Samuel Champlain, le 2 juillet 1601, à Cadix en Espagne. Et ce Guillermo Eleno et Guillaume Hélaïne ne font qu'un avec le capitaine Provençal, que Champlain nomme son oncle dans le *Brief Discours*. Certes, c'est une belle découverte, dont il faut féliciter M. Bruchési. Mais, si la duplicité de Champlain n'y paraît pas au premier abord, M. Bruchési suggère que ce Eleno-Hélaïne-Provençal lui aurait légué ses journaux de bord, d'où Champlain se serait approprié la matière de son *Brief Discours*.

Voilà, en peu de mots, le réquisitoire de M. Bruchési.

Ensuite, en avril 1954, M. Claude de Bonnault, archiviste émérite et représentant des Archives de Qué-

bec en France, a publié dans le *Bulletin des Recherches historiques* un article non moins accablant.

Puis, dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, de septembre 1957, M. L.-A. Vigneras, de Madrid, Espagne, a publié un excellent article. Il a fait un très beau travail d'érudit. Mais pour la grande question, si Champlain a fait le voyage du Mexique ou non, il ne peut rien conclure.

Quant à M. Claude de Bonnault, il reprend la thèse de M. Bruchési, et il ajoute les révélations et les déductions suivantes :

1. — M. de Bonnault a découvert un deuxième manuscrit du *Brief Discours* aux Archives de Turin, qu'il date après 1613, donc, une douzaine d'années après la date présumée du manuscrit de Providence. Après examen, il conclut que les deux manuscrits ont été faits hors du contrôle de Champlain.

2. — Il suppose que le texte du *Brief Discours* ait été rédigé vers 1612, peut-être sur un brouillon plus ancien, pour aider le comte de Soissons et le prince de Condé dans leur politique de rapprochement avec l'Angleterre.

3. — Il révèle qu'un Samuel de Champlain a figuré dans l'armée royale en Bretagne, comme "fourrier", ou aide de Jean Hardy, en 1595. "Cet Hardy était maréchal des logis de l'armée du roi. Champlain était, sous ses ordres, un obscur comparse." Il a donc menti en s'appelant maréchal des logis.

4. — Il accuse Champlain d'avoir inventé de toutes pièces le capitaine Provençal, qui n'a jamais existé.

Examinons maintenant les bases de ces attaques.

1. — Qu'était-ce, au juste, qu'un "maréchal des logis?" Est-ce qu'il équivalait à un "major général" de nos jours?

Marcel Marion, dans son *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe Siècles*, définit ainsi un maréchal des logis : "Bas officier des troupes de cavalerie, spécialement chargé du service des écuries." Et A. Chéruef, dans son *Dictionnaire*

historique des Institutions de la France, nous informe qu'un "maréchal général des logis, établi en 1644, fut chargé de marquer les étapes de l'armée, de fixer les quartiers généraux pour l'artillerie, les vivres et les divers corps."

(Notez que c'est là un maréchal *général* des logis.)

Chéruel décrit ensuite le maréchal des logis sous-officier et ses humbles devoirs. "On faisait remonter leur origine à 1644."

Donc, vers le milieu du XVII^e siècle, un maréchal des logis était devenu un sergent préposé à la surveillance des logements et des écuries. Les désignations des grades militaires — comme sergent, gendarme, fourrier — ont tendance à se dégrader avec le temps. A l'époque de Champlain, un maréchal des logis ordinaire a dû être plus honorable qu'au XVII^e siècle; sinon Champlain ne s'en serait pas vanté. Malheureusement, sa phrase : "mareschal des logis de la dicte armée" prête à confusion. M. de Bonnault la lit comme "chef de l'état-major des forces royales". (Dans un écrit adressé au roi Henri IV, ou, selon M. de Bonnault, au prince de Condé? L'un ou l'autre s'en serait bien gaussé.) Il me semble qu'on a le droit de lire la phrase en question comme "Officier de cantonnement (Billetting Officer) à ladite armée." Et si Champlain se portait "fourrier" sur les registres de 1595, je ne vois pas grand mal à cela. Il a bien pu passer maréchal des logis avant 1598.

2. — Que Champlain ait pu faire le voyage au Mexique, malgré la défense formelle aux étrangers d'y pénétrer, c'est en effet très extraordinaire. Mais l'extraordinaire n'est pas l'impossible. En 1625, l'Anglais Thomas Gage a pu s'embarquer, en se cachant dans un baril de biscuits. Il y avait bien l'oncle de Champlain; M. de Bonnault reconnaît que ce Guillermo Eleno était affecté à l'*armada* de Puerto Rico, et M. Bruchési présume qu'il aurait laissé des notes de voyage, que Champlain se serait appropriées. Champlain ne dit pas qu'il était capitaine; il dit seulement qu'avec l'appui de son oncle, il a demandé la

permission au général Coloma de faire le voyage, "ce qu'il me promist librement". Je suppose (sans preuves) qu'il était une espèce de subrécargue, chargé de surveiller le *Saint-Julien*, nolisé par les Espagnols. M. de Bonnault a retrouvé le vaisseau à la Havane en août 1599.

Champlain dit qu'il voulait s'embarquer pour les Indes, afin de s'enquérir "des particularités qui n'ont peu estre recongneues par aucuns François, à cause qu'ilz n'y ont nul accez libre". M. de Bonnault voit dans cette phrase une "terrible objection", lâchée par mégarde, qui ruine toute l'histoire. Mais il me semble tout aussi possible de voir dans ce franc aveu une indication de véracité. C'était *parce que* son expérience était exceptionnelle que Champlain aurait fait son rapport.

3. — La suggestion de M. Bruchési que Champlain aurait tiré son *Brief Discours* de notes laissées par son oncle est ingénieuse; mais ce n'est qu'une hypothèse, sur laquelle on ne peut rien baser de solide.

4. — M. de Bonnault fait un grand grief à Champlain d'avoir inventé le capitaine Provençal. Je n'y vois pas tant de mal. On aurait bien pu appeler Guillaume Hélaïne, marseillais, "le capitaine Provençal"; il aurait été plus reconnaissable sous ce sobriquet que par son nom de baptême. On se souvient qu'Hélaïne a fait don de ses "noms" à son neveu. Du reste, on changeait plus facilement de nom alors qu'aujourd'hui. Pensez donc à l'*Ecole des Femmes*, où le quiproquo consiste dans la transmutation d'Arnolphe en Monsieur de La Souche. Pensez à Molière lui-même, né Poquelin.

Résumons. Les deux articles, bien troublants en effet, ne donnent pas de preuves décisives d'une duperie voulue de la part de Champlain, bref, du mensonge.

La grande objection reste. Le *Brief Discours* contient des erreurs énormes, des bourdes fantastiques. Comment est-ce que Champlain, plus tard géographe du roi et cartographe, a pu tomber dans de telles ab-

surdités, s'il avait vraiment fait le voyage? Comment peut-il faire alterner des observations assez fines avec des assertions ridicules?

Peut-on tirer quelque chose d'une étude fouillée du *Brief Discours*?

Le docteur Jacques Rousseau a fait, dans *Les Cahiers des Dix* de 1951, une belle étude de *Samuel de Champlain, botaniste mexicain et antillais*. Il conclut: "Il s'agit d'un voyageur de passage, ne connaissant pas le pays, se contentant de maigres explications et obligé souvent de tirer des conjectures. Et c'est pour cela qu'on y trouve tant de confusion. Si le récit était une adaptation d'un texte espagnol, plusieurs de ses erreurs n'auraient pu se commettre. Ces descriptions ne sentent aucunement la traduction: malgré leurs imperfections, elles sont faites d'après nature... Qui en est l'auteur? Se basant uniquement sur les extraits botaniques, il semble possible d'affirmer que le récit est l'oeuvre d'un Français ayant fait le voyage aux Antilles et au Mexique et rien ne s'objecte à ce que l'auteur soit Champlain, car il s'y trouve plusieurs termes saintongeais... L'analyse botanique du récit n'a fourni aucune solution définitive et permet seulement de conclure que le voyage de Champlain reste vraisemblable."

Donc, il n'y a pas là d'assurance. Où la chercher maintenant?

Ici, à notre surprise, M. de Bonnault nous vient en aide. Il a conclu que les deux manuscrits du *Brief Discours* ont été faits hors du contrôle de Champlain. Mais dans ce cas un remanieur étourdi et fantaisiste aurait pu intervenir; la responsabilité de Champlain est pour le moins diminuée. Les partisans de Champlain (les Camplanophiles) sont autorisés à attribuer les erreurs, autrement incompréhensibles, au remanieur.

Mais tout cela est bien peu satisfaisant. Nous n'aimons pas rester dans le doute. Nous voudrions ou conclure que Champlain est menteur ou qu'il ne l'est pas. Nous pouvons bien être ébranlés par les articles brillants mais indécisifs de Messieurs Bruchési et de

Bonnault; mais s'ils ne nous convainquent pas, nous voulons trouver une conviction ailleurs.

Il me semble qu'il y a un moyen de la trouver, et un moyen sérieux, digne de respect. Nous avons le droit de consulter notre expérience de la vie, notre connaissance des hommes et de leur conduite.

D'après mon expérience, un menteur est toujours un menteur. (Je ne compte pas l'homme qui, poussé à bout, ment pour échapper à un désastre menaçant.) Le menteur ment par faiblesse, par habitude, par gaieté de coeur. Il ne se réforme pas. Le caractère humain est étrangement consistant.

Champlain avait toujours le mensonge en horreur. Relisez donc l'épisode de Nicolas de Vigneau, en 1613. Ce Nicolas, jeune interprète, lui avait conté qu'il avait fait un voyage à la baie d'Hudson. Quand Champlain a découvert que Nicolas le trompait, il était "transporté de colère". Les Indiens partageaient sa fureur; "ils s'escrierent... qu'il estoit un menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le falloît faire mourir".

Pour Champlain, comme pour les Indiens, le mensonge était la pire des offenses. En pratiquant Champlain, je ne l'ai jamais attrapé dans un mensonge. Des inadvertances, oui; des erreurs, souvent; des oublis, quelquefois. Mais jamais un mensonge. Joignez à cela le choeur universel de ses contemporains, qui acclament sa rectitude, sa conscience, sa droiture d'esprit.

Pour accepter l'hypothèse que le *Brief Discours* est une mystification énorme, il faut croire qu'un homme mûr, âgé de trente ans au moins, déjà cartographe ou "peintre" (Bruchési p. 53 n.), aurait monté une supercherie grossière et dangereuse. On ne peut pas l'excuser comme un péché de jeunesse. On ne peut pas dire qu'il s'en est repenti par la suite, car il a écrit, dans sa lettre au Roi de 1630: "Voilà un peu un eschantillon du trauail du sieur de Champlain qui depuis trente cinq ans a rendu continuellement seruice à V. M. tant aux armées du feu Roy que au

voyage qu'il fist il y a trente ans aux Indes Occidentales." Et encore, dans *Les Voyages* de 1632 (Livre premier, chap. 7) : "Sur ces entre-faites, ie me trouuay en Cour, venu fraichement des Indes Occidentales, où i'auois esté près de deux ans & demy, après que les Espagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en France, où pendant les guerres i'auois seruy sadite Maiesté souz Meseigneurs le Mareschal d'Aumont, de Sainet Luc, & Mareschal de Brissac."

L'hypothèse que le *Brief Discours* est une mystification, que Champlain n'a pas fait le voyage aux Indes, ne me paraît pas établie. Les preuves qu'on allègue ne sont pas, pour moi, probantes. L'accusation de mensonge contre Champlain choque tout ce que j'ai pu apprendre du caractère humain, de la conduite humaine. On a le droit de me répondre que ce n'est pas là un argument sérieux. Mais pour moi, c'est sérieux.

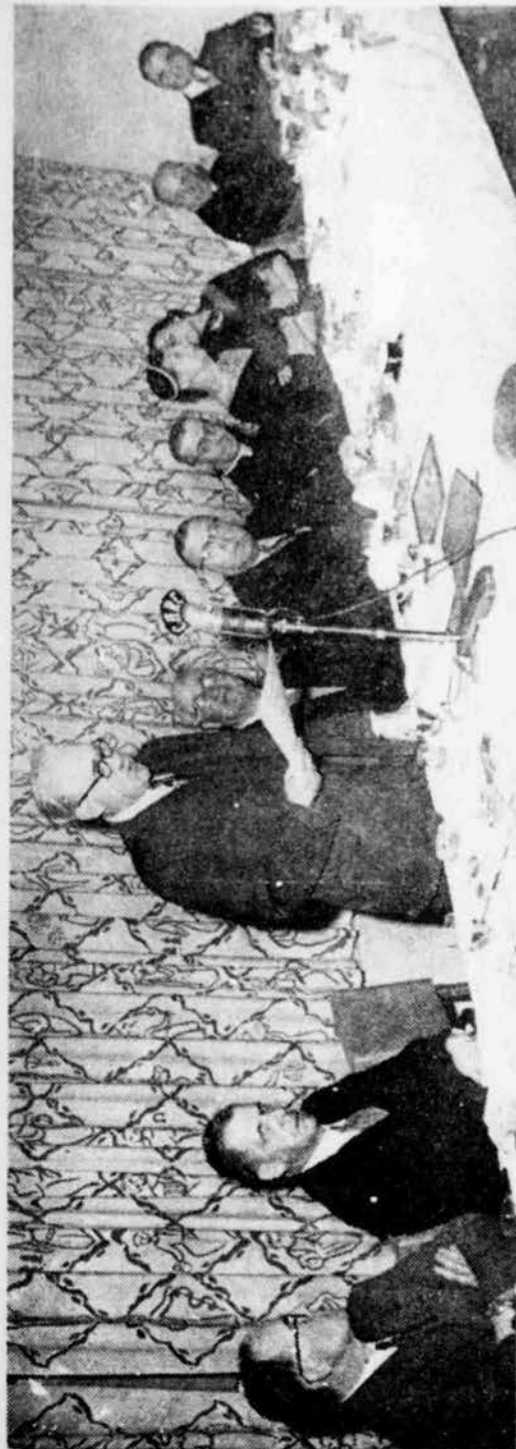
Je continuerai donc à croire que Champlain n'a pas menti.

Morris BISHOP

Note de l'éditeur : Cet article a été rédigé en langue française par l'auteur et a été spécialement écrit pour la revue *Concorde* de Québec. Cette revue l'a publié, sous droits réservés, dans sa livraison de juin-juillet 1958, étant son numéro en hommage à Samuel de Champlain, à l'occasion du 350e anniversaire du Canada. Le directeur, M. Joliette-P. Lemieux, en a gracieusement autorisé la reproduction dans cette brochure, comme étant un document de première importance pour compléter l'étude du type humain de Champlain, faite par M. Morris Bishop.

JOUISSEZ DE LA VIE CANADIENNE — PAR LA LECTURE
DES OEUVRES PUBLIÉES AU CANADA PAR
DES AUTEURS CANADIENS

- | | |
|-----------------------|--|
| SAMUEL DE CHAMPLAIN | — <i>Voyages ou Journal es découvertes</i> |
| G.-E. MARQUIS | — <i>Les Monuments commémoratifs de Québec</i> |
| PAUL BOUCHART D'ORVAL | — <i>Le Mystère du Tombeau de Champlain</i> |
| MORRIS BISHOP | — <i>Champlain, la vie de la fortitude</i> (en anglais) |
| GEORGES BOULANGER | — <i>Les Fleurs du Saint-Laurent</i> |
| " " | — <i>L'Heure Vivante</i> |
| " " | — <i>Je Chante</i> . Poème mis en musique par le grand compositeur canadien, Oscar O'Brien |
| THÉRÈSE LEPAGE-CARON | — <i>Hymne à Samuel de Champlain</i> , Musique de Omer Létourneau |
- Abonnez-vous à la revue *Concorde* (\$3.00), Hôtel de Ville, Québec



M. MORRIS BISHOP, prononçant sa conférence à Québec, au Cercle Universitaire, dimanche, le 21 février 1954

A la table d'honneur, de gauche à droite : M. Marcel Trudel, historien, secrétaire de la Faculté des Lettres de l'Université Laval, qui a présenté le conférencier; Son Honneur le Maire de Québec, l'honorable Wilfrid Hamel, qui a décerné au conférencier un certificat de "Citoyen d'Honneur" de la cité de Québec; Dr Morris Bishop, historien de Champlain, conférencier d'honneur, auteur de l'ouvrage : "Champlain, the Life of Fortitude", publié en 1948; Colonel G.-E. Marquis, président de la Société Nationale Samuel de Champlain; M. Francis Boudreau, député de St-Sauveur, représentant de l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, qui a remis au conférencier une médaille d'argent décernée par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, M. Gaspard Fautoux; Mgr Ernest Lemieux, doyen de la Faculté de Théologie de l'Université Laval, représentant de S. E. Mgr C.-O. Garant, évêque auxiliaire de Québec; Madame Morris Bishop, Madame Gérard Guay, épouse de Son Honneur le maire de Sillery, qui a présenté à Mme Bishop des fleurs au nom de la ville de Sillery; Mgr Joseph Ferland, curé de St-Roch et conseiller moral de la Société Nationale Champlain; M. Eugène L'Heureux, journaliste.

Hommages à SAMUEL de CHAMPLAIN

Fondateur du Canada — Héros National — Patron et père de la nation
Il a doté le monde d'un pouvoir politique et d'une chrétienté

- ♦ ALPH. BLONDEAU & FILS, 500, 1ère Av., Québec ... Tél. LA. 9-4908
RESSORTS POUR AUTOS ET CAMIONS
- ♦ LEONCE COTE, Inc., 442, 3e Avenue, Québec Tél. LA. 5-4951
QUINCAILLERIE — PEINTURE — SABLEUSES A PLANCHER
- ♦ CECILE FLEURISTE, Enr., 401, St-Jean, Québec Tél. LA. 2-5002
FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS. "Offrez des fleurs à vos amis comme Champlain en offrait aux dames de la colonie"
- ♦ LA CIE F. X. DROLET, 245, rue du Pont, Québec Tél. LA. 4-5257
MECANIQUE GENERALE — FORGE — ASCENSEURS
- ♦ JEAN-PAUL GAGNON, 960, 1ère Avenue, Québec ... Tél. LA. 2-1735
RADIO-TELEVISION — VENTE — SERVICE
- ♦ LA TABAGIE GRAVEL, 400, 3e Avenue, Québec Tél. LA. 4-1656
- ♦ LAITERIE LAVAL, Enr., 875, 4e Avenue, Québec ... Tél. LA. 4-3551
LAIT — CREME — BEURRE — CREME GLACEE
- ♦ J. ANT. MARQUIS, B.Ph., 501-505, 3e Avenue Tél. LA. 2-2091
PRODUITS DE PHARMACIE
- ♦ NADEAU & PREMONT, 601, 1ère Avenue, Québec ... Tél. LA. 3-1275
GARAGE — REPARATIONS — ALIGNEMENT DE ROUES
- ♦ QUEBEC SPORTIF SPORTING GOODS, 1050, St-Jean Tél. LA. 2-4472
TOUS LES ARTICLES DE SPORTS
- ♦ EMILIE ROCHETTE & FILS Ltée, 550, St-Valier Est Tél. LA. 2-5233
TAPIS
- ♦ LORENZO SAVARD, 698, 5e rue, Québec Tél. LA. 3-4041
DIRECTEUR DE FUNERAILLES — Membre directeur de la Société Nationale Samuel de Champlain, depuis sa fondation en 1949
- ♦ LA TEINTURERIE FRANÇAISE, 1480, Canardière, - Tél. LA. 4-4686
NETTOYEURS ET TEINTURIERS
- ♦ MAGASIN SAMUEL DE CHAMPLAIN, 9, rue Buade Tél. LA. 2-2247
Bijouterie — Mouchoirs et Nappes — Dentelles et toiles de lin
— Porcelaine — Souvenirs — Bois sculptés — Montres — Ivoires
— Couvertures et tissus écossais — Gilets cachemire



Fondée en 1845, soit
237 ans après la fon-
dation du Canada par
Champlain.

G. Julien Lépine
J. Léopold Lépine
Robert Lépine
C. Gabriel Lépine



Etudes historiques publiées par M.Léo-Paul
Desrosiers, dans le journal "Le Devoir" de
Montréal, en 1937.

Ces études s'intitulent comme suit:

TRAITES ET LIEUX DE TRAITE

Articles 1 à 16

Voir: Commerce - Histoire
Archives municipales -
Statistique administrative

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX

Articles: 1 à 18

Voir: Religion - Catholicisme - Histoire
Archives municipales
Statistique administrative

AGRICULTURE

Articles: 1 à

Voir: Histoire - Canada - Petite histoire -
Période française
Archives municipales
Statistique administrative

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Samuel De Champlain



Samuel De Champlain

Au coeur de Place Royale, à Québec

Mise au jour des vestiges du magasin de Champlain

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Une équipe d'archéologues du ministère des Affaires culturelles vient de découvrir les vestiges du magasin qui se trouvait dans l'habitation de Samuel de Champlain, au coeur de Place Royale à Québec.

La découverte s'inscrit au bilan du service d'archéologie de la direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles. Présentement le Service d'archéologie poursuit des fouilles non seulement au coeur même de Place Royale, à l'ombre du clocher de l'église Notre-Dame-des-Victoires mais également dans le sous-sol de plusieurs établissements de ce quartier historique qui fut le berceau de la Nouvelle-France.

A seulement deux pieds sous le pavé de Place Royale, les archéologues ont mis au jour les fondations d'une tourelle qui servait de quart de logement. Elle est reliée à un des murs du magasin de Cham-

plain. Cette tourelle fait environ 9 pieds de diamètre. A l'époque elle comprenait un rez-de-chaussée et un étage. La fondation découverte est en excellent état.

Au printemps, lorsque les fouilles seront terminées, le public pourra la voir. Plus tard, on l'enfouira probablement de nouveau à moins que d'autres découvertes ne puissent en justifier la restauration, ce qui semble peu probable à ce moment-ci.

M. Michel Gaumont, le directeur du Service d'archéologie, a expliqué que les archéologues ne s'attendaient pas de trouver des vestiges aussi intéressants à cette profondeur. On prévoyait creuser davantage avant d'effectuer de telles découvertes.

Durant les fouilles, les chercheurs ont également trouvé de la monnaie de 1591 et 1595, de la porcelaine et de la faïence de qualité. Ils ont aussi trouvé des ossements d'ours, de loup, de caribou et d'original, ce qui permet aux chercheurs d'en connaître davantage sur les habitudes alimentaires de l'époque.

Un fouille encore à la Place Royale

Les archéologues du ministère des Affaires culturelles viennent de découvrir des artefacts amérindiens autour du site de la deuxième habitation de Champlain. Ces récentes découvertes permettent de supposer que le site même de la Place Royale a été habité par des Amérindiens avant l'arrivée des Européens. Cette hypothèse pourra être vérifiée au fur et à mesure que les fouilles progres-

seront.

D'autre part, d'après un sondage du site de l'habitation, on peut affirmer que celle-ci reposait sur le roc. Les vestiges, déjà spectaculaires en leur partie supérieure, auront au moins dix pieds de hauteur quand ils auront été entièrement dégagés. Il est fort possible, également, que les fouilles permettent la découverte de vestiges importants de la cave de l'habitation.

Les fondations de la seconde habitation de Champlain seront accessibles au public

QUEBEC — Les fondations de la seconde habitation de Champlain, mises au jour par les archéologues du ministère de Affaires culturelles à l'automne et à l'hiver 1975, seront accessibles au public du lundi 12 avril au lundi 19 avril inclusivement, de 9 h à 18 h, à la Place Royale.

Après cette date, ces importants vestiges connus aussi sous le nom de Vieux Magasin du Roi ou Magasin de Champlain, seront temporairement enfouis en attendant que la Direction générale du patrimoine, au ministère des Affaires culturelles, ait pu terminer l'étude des méthodes scientifiques les plus appropriées pour leur conservation, leur mise en valeur et leur accessibilité future au public.

La conservation de l'habitation de Champlain se doit d'être réussie et définitive, car ce monument représente un élément patrimonial extrêmement précieux pour les Québécois. C'est un défi de taille posant d'épineux problèmes techniques qui ne pourront être résolus sans des études approfondies et des consultations avec les experts internationaux. En effet, c'est la première fois au Québec que la sauvegarde d'un monument archéologique présente de telles difficultés.

Sans entrer dans les détails techniques du dossier, on peut le résumer comme suit. Les fondations des murs de l'habitation ont été recouvertes par des masses de terre au cours des siècles. La pression de ces masses de terre sur la maçonnerie varie selon l'époque où les remblayages successifs ont eu lieu. Ces pressions différentes ont pu modifier à divers endroits la so-

lidité des murailles dont les réactions à la libération de leur gangue de terre sont actuellement imprévisibles. De même, les réactions chimiques des pierres et du mortier à la température et à l'hygrométrie ambiantes sont pour l'instant mal connues et pourraient résulter en une détérioration accélérée des fondations. Il serait donc imprudent, à l'heure actuelle, de les laisser à l'air libre.

C'est pourquoi dès que des échantillons auront été prélevés des fondations, l'ensemble du site archéologique sera remblayé avec soin. Suivant les résultats de l'étude subséquente, il sera possible d'établir avec le minimum de risques les opérations techniques nécessaires à la conservation des vestiges de l'habitation de Champlain. Et ce n'est que lorsque l'on connaîtra les éléments scientifiques de conservation qu'il sera possible d'envisager les mesures adéquates de mise en valeur et d'accessibilité du site.

Le ministère des Affaires culturelles considère que les vestiges de l'habitation de Champlain constituent un patrimoine inestimable dont la conservation ne doit se faire qu'avec les meilleures garanties de succès. Cette position de principe élimine donc toute solution hâtive qui risquerait, à long terme, d'entraîner la perte de l'un des monuments archéologiques les plus importants d'Amérique du Nord.

Parmi les hypothèses envisagées pour l'utilisation future du site, l'aménagement possible d'un musée en hommage à Champlain, à proximité des murs de son habitation, retient l'attention.

Monsters to chauffeurs

This is one of those Saturdays when we deal with several very different subjects. Today they include the Lake Champlain monster, washing clothes on the waterfront, and Montreal's first chauffeurs. Altogether, a variety of regional lore.

To begin with, there is the monster. At last reputable scientists seem to be taking it seriously. Lake Champlain is beginning to rival Loch Ness.

In an all-day seminar at Shelburne, Vermont, some 200 scientists this week discussed Lake Champlain's monster. "There's at least a population of large animals of some kind," said Dr. George Zug, chairman of the Smithsonian Institution's department of vertebrate zoology.

"There certainly is a family of large unknown animals in Lake Champlain," agreed Phillip Reines of the State University of New York.

Comments of this kind are far removed from total skepticism. Sightings of the monster actually go back to 1609. Samuel de Champlain, the French explorer, recorded the first description.

Here is what he wrote: "The longest, as these people told me, is eight or 10 feet. I saw some of them five feet long, as big as a man's thigh, with a head as large as two fists, a snout two and a half feet long, and a double row of very sharp and dangerous teeth.

"Its body is, in all respects, like that of the pike, but it is armed with scales so strong that a dagger could not pierce them, and it is silver grey in color. And the end of its snout is like that of a pig."

If the modern monsters are in fact the descendants of those seen by Champlain in 1609, this "family of large unknown animals" (as Prof. Reines calls them) are scarcely newcomers. Such monsters may have been living in the lake for nearly three and three-quarter centuries.

Waterfront washing

Our next topic concerns the Montreal waterfront. Efforts are now being made to open it up for the use of Montrealers. For several generations it has been almost forbidden territory — an area of wharves, warehouses and railway tracks. One part has been

opened to the public; other parts may follow.

When the city was small, all Montrealers lived close to the river, and made use of it. There many families did the household wash.

Water in town was often costly. It was bought from vendors at so much a bucket. The waterfront offered unlimited water, at no cost at all.

Women washing clothes on the waterfront were seen by an American tourist in 1819. He was Dr. Benjamin Silliman, professor of chemistry at Yale. His hotel, the Mansion House on St. Paul St. (where the eastern end of the Bonsecours Market is today) gave him a good view over the river.

From his window he could see the clothes-washing women. "Sometimes," wrote this Yale professor, "the clothes are placed on boards, in the river, and pounded; and at other times, the women dance on them, dashing the water about like ducks, and seemingly as much for frolic as for work."

Such scenes of waterfront washing were to be recalled by John Stafford, the Montreal merchant tailor. In the 1890s (when he was in his 80s) he would sit at the door of his St. Catherine St. shop in the evenings, meditating on early days. He had known Montreal since he arrived as an immigrant boy with his father and mother in 1828.

Long after Montreal had a waterworks, many could not afford to have running water installed in their houses. Women were still doing washing on the river front.

They were then taking advantage of the warm waste water gushing into the river from the machinery of the waterworks, just east of Bonsecours Church.

John Stafford would recall, "Scores of washing women frequented the beach opposite the waterworks outlet, and with skirts tucked up, stamped with bare feet upon clothes in tubs or in the water of the river without tabs. . . ."

"The talk of the women and their shouts of laughter with the rush of the waters and the gracefulness of their action as they wrung out their clothes to get the water out of them made a picture that was full of action and would have commanded attention

anywhere if properly painted."

Washing at the waterfront could be fun. Some families turned it into a picnic. Mrs. John Lovell described the picnics of her childhood in the 1830s.

"My mother," she wrote, "did not think the supply of water adequate for her laundry, so every Monday the clothes were taken to the river at Pointe St. Charles where there was a green plot, and where they could be bleached.

"The preparation for this event caused great excitement in the kitchen. Tubs, wood, pots, and a well filled picnic basket had to be provided, and were taken in a large square cart which was called a *tombreaux*."

These scenes on the Montreal waterfront showed how little conditions and practices had changed over the centuries. Homer's *Odyssey*, depicting the life of ancient Greece, has a description corresponding to that by Mrs. Lovell.

The McGill professor, Sir Andrew Macphail, wrote of the scene in *The Odyssey*, in which the wash is done by Princess Nausicaa:

"A princess did not disdain to make the clothing for her relatives . . . and kept it clean. That happy day which Nausicaa spent will readily come to mind.

"It must have been a busy day as she collected the clothes in the cart and drove the mules, whip in hand, to the washing-trenches near the river. . . . She with her maiden attendants sent the mules to grass whilst they trod the garments with their feet, and spread them out to dry. To this they added a picnic, a game of ball, and singing."

Homer's *Odyssey* was written sometime between the ninth and the 12th century B.C. This means that such Montreal customs 150 years ago had not changed from what they had been in Greece some 3,000 years earlier.

He who drives

We now turn to the subject of chauffeurs (as sort of footnote to the Aug. 22 column on the first automobile in Montreal).

When automobiles were new in this city, from the late 1890s still the early years of this century, the owner-driver was usually referred to as the chauffeur. Only gradually was a dis-



*The explorer
on the lake
he discovered*



*JOHN SKETCHBOOK
Collins Champlain and the Monster*

inction made by designating the chauffeur as one who drives a car for gain, or as a livelihood.

In early days an automobile was such a novelty, such a sport, that no owner would ever have permitted anyone but himself to have the fun of driving it. After travel by automobile had become customary, it had also become a chore, if not a bore.

Rich men preferred to sit in the back seat and pay someone else to drive for them. Chauffeuring became a form of employment in Montreal when the city had had automobiles for about 10 years.

One of the earliest fatal automobile accidents on the Island of Montreal happened when a chauffeur was

driving. The car was owned by William C. McIntyre, a 48-year-old financier.

About 10 o'clock in the evening of June 2, 1909, McIntyre was being driven by his chauffeur, Peter Larose. With McIntyre were two friends — William Weldon, manager of the Windsor Hotel, and Percy Cowans, the stockbroker.

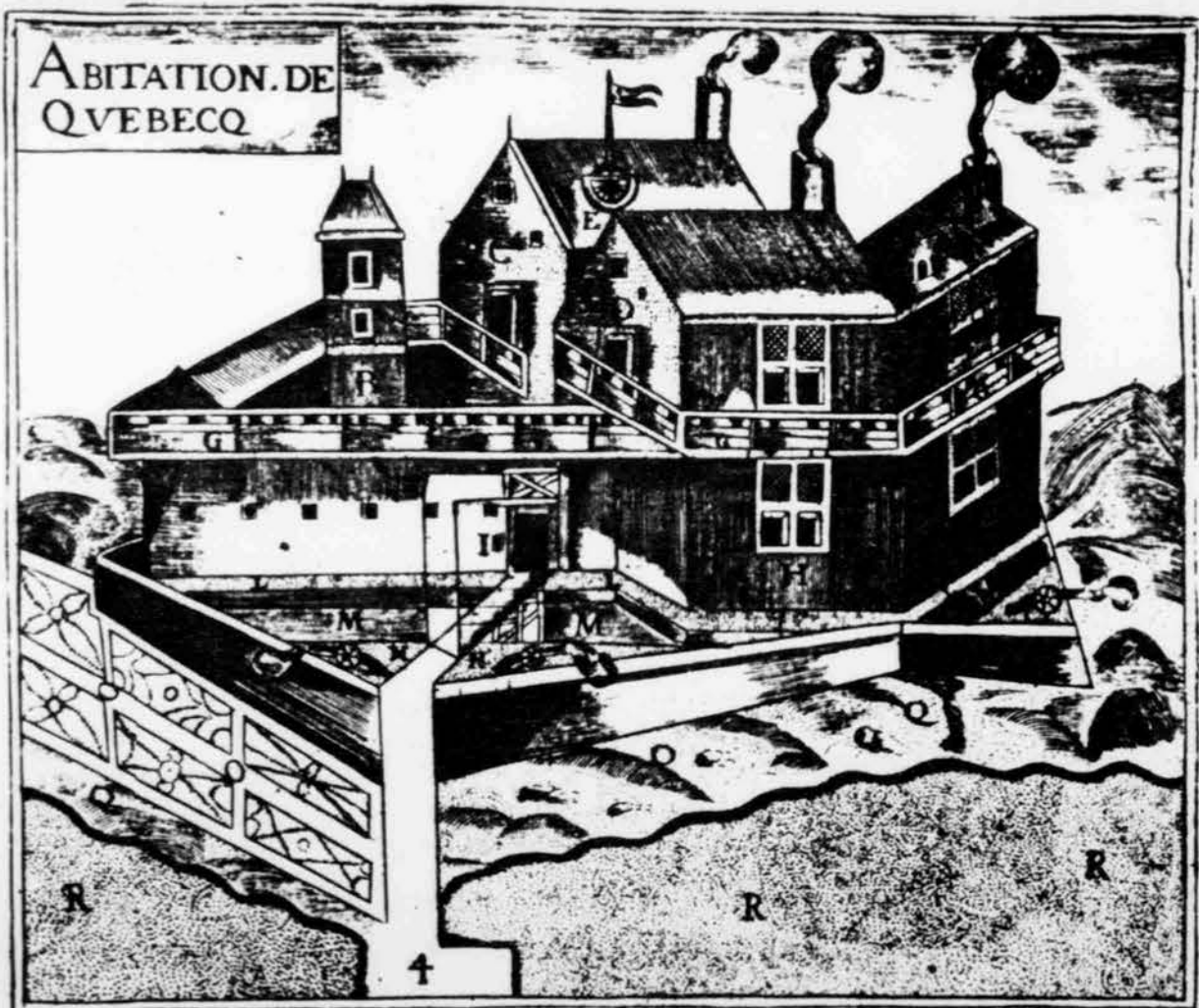
They were on the lakeshore road, near the entrance to the Royal Montreal Golf Club at Dixie. The road at that point had a decided downward grade and a curve. When the McIntyre car was passing another, it skidded and crashed into a telephone pole.

The impact snapped the pole. The car plunged ahead. A tree brought it to

a stop.

McIntyre was killed instantly. Percy Cowans, though knocked unconscious, recovered. Weldon suffered two fractured ribs. The chauffeur seemed least injured of all.

In the era before seat belts, there were advantages in being the one holding the wheel.



A Le magazin.
 B Criombier.
 C Corps de logis où sont nos
 arns, & pour loger les ou-
 vriers.
 D Autre corps de logis pour
 les ouvriers.
 E Cadran.
 F Autre corps de logis où est
 la forge, & artisans logés
 G Galleries tout au tour des

logemens.
 H Logis du sieur de Cham-
 plain.
 I La porte de l'habitation, où
 il y a Pont-leuis.
 L Promenoir autour de l'ha-
 bitation contenant 10. pieds
 de large iusques sur le bord
 du fossé.
 M Fossés tout autour de l'ha-
 bitation.

N Plattes formes, en façon de
 tenailles pour mettre le ca-
 non.
 O Jardin du sieur de Cham-
 plain.
 P La cuisine.
 Q Place deuant l'habitation
 sur le bord de la riuere.
 R La grande riuere de saint
 Lorens.

A a ij

Il y aura 350 ans demain, mourait Champlain, fondateur de Québec

■ QUÉBEC (PC) — Il y aura 350 ans demain que s'est éteint, le jour de Noël 1635, Samuel de Champlain, le fondateur de la ville de Québec, surnommé le « Père de la Nouvelle-France ».

On croit généralement qu'il était âgé de 65 ans et qu'il avait commencé à se ressentir du mal qui allait l'emporter, au cours des années passées en France après la prise de Québec par les frères Kirke, en 1629.

D'abord prisonnier de guerre en Angleterre, durant quelques mois, il réussit finalement à passer en France. Ces quatre années, Champlain les passe dans le quartier du Marais, à Paris, où il habite en compagnie de sa épouse Hélène Boullé. Il en profite pour écrire un quatrième tome à ses relations de « Voyages ».

L'avenir de Québec, tout aussi bien que celui de Champlain, est très incertain à ce moment et il fait le voeu d'ériger une chapelle à Notre-Dame si jamais il revoit Québec. En 1632, lui et sa femme font leur testament, s'instituant mutuellement comme héritier. Lors du voyage de retour de Champlain à Québec, on a remis au père Lejeune, qui l'accompagne, une lettre nommant un compagnon, Bradefer de Château-fort, pour remplacer Champlain en cas de décès de ce dernier. Ces deux faits portent à croire que Champlain connaissait déjà des problèmes de santé et que le fait était connu.

Le 1er mars 1633, le cardinal Richelieu nomme Champlain son lieutenant dans toute la Nouvelle-France. À la fin du même mois, Champlain s'embarque pour Québec où il arrive le 23 mai.



Samuel de Champlain

À partir de cette date, Champlain, le voyageur, l'explorateur, ne semble plus avoir quitté la ville ou plutôt le hameau qu'est alors Québec. Pour transiger avec les Indiens, il les fait venir à Québec. On se surprend qu'il n'ait pas accompagné le sieur Laviolette quand celui-ci est allé fonder Trois-Rivières, en 1634. Autre fait qui laisse croire que Champlain n'était pas bien.

Activité

Il est néanmoins très occupé par l'activité dont Québec est alors le siège. En 1634, les Cent-Associés concèdent à Robert Giffard une seigneurie d'une lieue et demie par une lieue, dont le premier seigneur de Nouvelle-France pousse activement l'exploitation.

On a identifié 46 colons arrivés cette année-là à bord de quatre navires. Les six vaisseaux de la

recrue de 1635 arrivent au pays au début de juillet portant un bon groupe de colons dont 43 ont été identifiés.

Conformément à son voeu, Champlain a fait ériger une chapelle, Notre-Dame de la Recouvrance, sur l'emplacement actuel de la basilique Notre-Dame.

Les Anglais ayant laissé l'Abatation tomber en ruines, les Français, avant même le retour de Champlain, commencent la construction d'un fort que le gouverneur de la Nouvelle-France fera terminer et qu'il habitera. Champlain fera aussi ériger près du fleuve une « redoute royale » portant plusieurs canons, pour protéger le bourg naissant.

Au début d'octobre, Champlain est frappé de paralysie. Il survit, mais son côté droit est paralysé et il ne quittera plus son lit. Il sait qu'il n'a plus longtemps à vivre et, le 17 novembre, il fait un autre testament, par lequel il lègue ses biens à la sainte Vierge, c'est-à-dire à la chapelle Notre-Dame de la Recouvrance.

Ce testament, rédigé devant les principaux citoyens de Québec et lu à la population, il ne peut l'écrire lui-même et c'est d'une écriture tremblante qu'il le signe.

Le 2 décembre, il se fait remplacer lors de la concession d'une terre, étant empêché d'agir lui-même par une « grièfve maladie » et étant « perclus de bras », disent les Relations des Jésuites,

Noël 1635

La veille de Noël 1635, la messe de minuit a été célébrée à la chapelle Notre-Dame de la Recouvrance. Champlain n'a pu y as-

sister, mais il a sûrement entendu les trois coups de canon tirés au cours du Te Deum.

Le Père de la Nouvelle-France s'éteint doucement au cours de l'après-midi de Noël, pleuré par les Indiens aussi bien que par les Blancs. Ses funérailles sont célébrées à Notre-Dame de la Recouvrance avec toute la pompe possible dans une bourgade comme Québec et le père Lejeune prononce son oraison funèbre.

Peu après, une chapelle connue comme « La chapelle de M. de Champlain », est construite pour contenir sa dépouille.

Le site de cette chapelle a fait l'objet de recherches durant trois siècles et n'a jamais été établi hors de tout doute. Mais il y a deux ans, deux chercheurs ont montré avec assez de certitude que le tombeau de Champlain était situé sous le coin de la basilique à l'angle de la rue Buade.

Mme de Champlain a appris qu'elle était veuve en août 1636 et est entrée chez les Ursulines, où elle est décédée en odeur de sainteté en 1654.

Dès le 1er septembre 1635, la cousine de Champlain Marie Hersaut née Camaret a intenté contre le testament de Champlain des procédures en annulation qui ont duré une dizaine d'années.

Presque au moment de sa mort, le cardinal de Richelieu et les Cent-Associés, pour des raisons qu'on ignore, avaient décidé de le relever de son commandement. Charles de Montmagny avait été choisi pour le remplacer et est arrivé à Québec à l'été 1636.

L'Habitation de Champlain à la Place royale

LE PATRIMOINE

ALAIN DUHAMEL

Interrompues depuis 1980, les recherches archéologiques à l'habitation de Champlain, à la Place royale, ne se poursuivront, si jamais elles se remettent en chantier, qu'en 1990 au plus tôt.

Les campagnes de fouilles menées entre 1976 et 1980 ont permis de retracer des témoins matériels d'une occupation préhistorique et de mettre à jour les vestiges de la seconde habitation de Champlain, érigée à partir de 1624.

Les vestiges de la seconde habitation se trouvent en partie sous la Place royale et en partie sous l'église Notre-Dame-des-Victoires, construite en 1688. Depuis sa fondation en 1608, Québec a toujours occupé cet emplacement au pied du Cap-aux-diamants, lieu des échanges et des rassemblements.

Les fouilles ont donné, entre autres choses, une collection de 14,000 fragments, os et matériaux de construction mis à part, dont l'inventaire vient tout juste d'être publié, bien qu'il ait été prêt depuis 1981, dans la collection des *Dossiers du patrimoine* (no 58).

La synthèse des résultats de quatre campagnes de fouilles menées par cinq archéologues différents n'a pas encore été rédigée. « Du reste, elle ne serait peut-être pas d'une grande utilité », croient Françoise Niellon et Marcel Moussette, les auteurs de l'inventaire. « Écrire l'histoire du site d'après les données archéologiques serait prématuré tant qu'une orientation globale ou même de thèmes précis n'ont pas été identifiés, soulignent-ils. En attendant, toute synthèse ne peut être que ponctuelle. »

Pour l'heure, le ministère des Affaires culturelles n'a prévu aucune nouvelle intervention. En vérité, la poursuite des recherches archéologiques dans le plus important site québécois ne constitue pas, nous indique-t-on, une priorité de telle sorte que la réflexion sur les orientations à donner aux éventuelles interventions n'y progresse guère.

L'initiative devrait alors provenir d'un groupe de travail constitué dans le cadre d'un protocole d'entente convenu l'hiver

dernier entre la ville de Québec, l'université Laval et le ministère des Affaires culturelles. Sa mission consiste à définir les orientations, à planifier les interventions, à analyser les études de potentiels et à délimiter des fouilles préventives.

Bien qu'elles aient été fouillées plusieurs fois, la Place royale et l'habitation de Champlain n'ont pas livré tout leur témoignage. La mise en valeur de ce monument archéologique que constitue l'habitation pose d'importants problèmes techniques.

Le groupe de travail pourrait faire oeuvre originale au Québec s'il parvenait à former, bientôt, pour la mise en valeur archéologique de ce lieu, une équipe permanente d'étude et de préparation des interventions qui, le moment venu, dirigera les travaux en s'appuyant sur des orientations mûries depuis un bon moment.

Documents — Sur le thème de « l'enracinement », les Archives nationales du Québec à Montréal présente dans le hall d'entrée de l'édifice Ernest-Cormier une exposition préparée par les Archives publiques du Canada, tirée de sa série *Les documents de notre histoire*.

Il s'agit de 111 reproductions de documents d'archives provenant de 29 institutions canadiennes, américaines et européennes, comprenant des cartes, des manuscrits, des peintures, des imprimés et d'autres objets.

L'exposition est présentée jusqu'au 31 août 1986, du lundi au samedi entre 9 heures et 21 heures.

Côte-du-Sud — L'Institut de recherche sur la culture (IQRC) vient de publier, sous la signature de M. Yves Hébert, la *Bibliographie de la Côte-du-sud*, sixième titre de sa série de bibliographies régionales.

La Côte-du-Sud couvre, en gros, la région comprise entre Bellechasse et Kamouraska.

L'ouvrage compte près de 2,000 références, trois cartes inédites et une filmographie.

On peut se procurer cette publication au prix de \$ 18 en communiquant avec l'IQRC, 14 rue Haldimand, Québec, G1R 4N4.

28 mai

par la PC et l'AP

1611: samuel de Champlain visite
la bourgade indienne d'Hochelaga
qui deviendra Ville-Marie puis
Montréal.

Lachine Rapids were a test of courage

Even a man as brave as Champlain was terrified

I assure you, I never saw any stream of water fall down with such force as this does." So said Samuel de Champlain when he viewed the Lachine Rapids in 1611.

Shooting the Lachine Rapids is an experience still available, for those with a taste for the excitements of white water. Now it is done in the modernity of aluminum boats — not quite the same as the wilder adventures in the birchbark canoes of Champlain's day.

No one except the Indians had ever ventured into these rapids until the risk was taken by a young member of Champlain's exploring party in 1611. Champlain in his narrative calls him Louis.

Louis's adventure in the rapids was the outcome of his enthusiasm for hunting. Indians had brought word that an island in the river, above the rapids, had so many herons that they filled the sky. They were not deceiving him. Herons flocked there, so many that it was later to be known as Heron Island.

At once, Louis begged the Indians to take him to this island. Next morning he set out with Outetoucos, a chief of the Montagnais Indians. Another Indian went also. Champlain gives his name a French-like spelling, Savignon.

As good as claimed

They found the hunting on the island as good as had been claimed. At the end of the day, the herons killed lay stacked in a mound. When the time came to return, Outetoucos was in a pompous, grandiloquent mood. He had no intention of going down the rapids in the old, well-tried channel. They must return, he insisted, by a new way, right through the wildest, roughest water, down the swiftest, deepest plunges. He knew this channel, he boasted, though actually he had never gone down it in his life.

Savignon thought the proposal mad. He said so. He did his best to argue Outetoucos back to reason. But Outetoucos continued in his lofty mood. Having made his proposal, he had no intention of backing away from it.

Meanwhile, Louis just stood lis-



EDGAR ANDREW COLLARD

tening. In the end, Savignon gave in. He was now concerned over the weight of the herons. If they tried to take them all back, the canoe would sink dangerously low in the water. Outetoucos, however, would not agree to leaving any behind.

The argument could not go on forever. Outetoucos was beyond persuasion. Savignon gave in again. They and the young Frenchman got into the overlaid canoe. For Louis, the hazards were greatest. He was totally inexperienced; he could not even swim.

They neared the entrance to the channel. As soon as Outetoucos saw the fury of the white water, he lost his nerve. He was now all for lightening the cargo. It was too late. Whirlpools were already gripping the canoe, twisting it round and round, lower and lower.

Louis panicked. The moment the canoe was drawn under water, he let go of it — the worst thing he could have done. The canoe bobbed up to the surface. The two Indians, keeping their grip, came up with it. But Louis was drowned.

Farther down the rapids, Outetoucos made a dash for the shore. He was a confident swimmer.

In some other part of the rapids he might have succeeded, but he had chosen the worst part. He struggled until exhaustion paralyzed him. The rush of the waters hurried him to death.

Only Savignon had kept his grip on the canoe. The current swept him into an eddy. Though already fatigued, he had strength enough left to struggle to the shore, pulling the canoe behind him. As soon as he had recovered, he emptied the canoe of water and went on to tell Champlain what had happened.

The next day, Champlain went to see where Louis and Outetoucos had lost their lives. He took Savignon and another Indian with him. They could help him recover the bodies.

"I assure you," Champlain wrote in his narrative, "that when he showed me the spot, my hair stood on end, and I was astonished that the dead men had been so rash and so lacking in sense as to pass through so terrible a place when they could go elsewhere."

White foam was adrift everywhere. The air resounded with a roar. Searching for the bodies was futile. Champlain had to go back without finding them.

The Lachine Rapids, by killing a member of the exploring expedition, seemed to be challenging Champlain's own courage. On June 17, 1611, only a few days after Louis had gone to his death, Champlain arranged with the Indians to take him down the rapids in one of their "little boats" (as he called the canoes). His determination was all the more remarkable because he, like Louis, could not swim.

Cling to his canoe

The Indians instructed him to cling to his canoe. "If by chance," he was told, "yours should happen to turn over, as you do not know how to swim, on no account abandon it, but hold on to the little sticks that are in the middle, for we will save you easily."

Champlain made no attempt to conceal his terror. In his narrative he began with the words, "I assure you that those who have not seen or passed this place in these little boats . . . could not pass without great fear, not even the most self-possessed persons in the world."

But he took pride in his achievement. He had dared to take his chances and he relished the satisfaction of having put his courage to the test.

Canoes going down the rapids became a familiar sight to the settlers in the years after the founding of Montreal in 1642. They could even be seen coming down by hundreds, when the great annual fur fairs were held on the Montreal waterfront.

Trading for furs was Montreal's economic basis. Every spring, Indians gathered from the west for a rendezvous at Michilimackinac or Green Bay, in the region of the Great Lakes. They sometimes came down to Montreal in one massive flotilla. The flotilla of 1693 was made up of more than 400 canoes. All shot the rapids.

Dangers, however, remained in the rapids. Something unexpected could happen. It happened when Louis Jolliet was returning to Montreal in the 1670s after he had been sent by Governor Frontenac to explore and map the Mississippi.

After his strenuous, dangerous and largely successful expedition, Jolliet was coming back, bringing his maps and other papers in a box. He was shooting the Lachine Rapids. There, the disaster happened. To Governor Frontenac, he wrote his heartbroken letter:

"I had escaped every danger. I had come through many rapids. I was nearing home, full of joy at the success of a long and difficult voyage. There seemed nothing more to fear, when a sudden gale capsized my canoe. I lost two men and my box of papers when I was within sight of Montreal, which I had left two years before."

The Lachine Rapids might be understood but never altogether mastered. Some risk always remained. This has been, perhaps, the secret of the rapids' enduring fascination — the fascination of a challenge.



Champlain "I never saw any stream of water fall down with such force as this."

L'interprète de Champlain était un Noir

Les Noirs ont de la difficulté à se voir reconnaître leur place dans l'histoire du Québec

RICHARD HÉTU

■ Mal connue dans ses composantes, la communauté noire éprouve aussi des difficultés à se voir reconnaître la place qui lui revient dans l'histoire du Québec.

«En 1606, Mathieu da Costa, un Noir, a accompagné Samuel de Champlain en Nouvelle-France pour lui servir d'interprète auprès des Indiens», raconte Dan Philip, de la Ligue des Noirs du Québec. «Or vous ne trouverez ce fait dans aucun des livres d'histoire qui servent à instruire nos

jeunes. Ce n'est pas connu.»

Esclavage et clergé

L'esclavage des Noirs par l'élite et l'église de la Nouvelle-France a également été évacué des manuels d'histoire, se plaint Dorothy Williams. Ces esclaves, soutient-elle, ont pourtant contribué à bâtir la colonie française, vivant souvent dans des conditions difficiles. Des conditions auxquelles Mme Williams fait allusion dans son ouvrage sur la communauté noire de Montréal en citant le «Code Noir» qui légalisait l'esclavage en Nouvelle-France en 1689.

«Si le Noir s'évade, dit le Code, on lui coupe les oreilles et on le marque au fer rouge d'une fleur de lys à l'épaule; s'il récidive, on

lui coupe les jarrets. S'il ose recommencer une troisième fois, c'est la mort.»

En 1734, Marie Joseph Angélique est l'une des esclaves noires qui a été torturée et tuée après avoir mis à feu une quarantaine d'édifices de Montréal, dont un couvent, une église et un hôpital en tentant de retrouver sa liberté.

Coueurs des bois

Mais les Noirs n'ont pas seulement été esclaves en Nouvelle-France. Ils ont également été coureurs des bois, forgerons, intermédiaires entre les Blancs et les Indiens. Selon Mme Williams, le fait de ne pas reconnaître leur existence a pour conséquence de transformer les Noirs qui vivent aujourd'hui au Québec en «in-

trus» aux yeux de la population majoritaire.

«Mon combat pour être traitée comme une Québécoise dans une vraie société québécoise en est un qui devient alors très ardu, dit-elle. C'est un combat ardu parce que je dois toujours me battre contre la perception que suis nouvellement arrivée ici, que je veux quelque chose à laquelle je n'ai pas droit. À la limite, on me dit: «Tu es noire, pourquoi veux-tu ça? Tu viens dans notre société, tu causes des problèmes. Si tu n'aimes pas ça ici, vas-t-en.»

Et d'ajouter: «Si on n'enseigne pas l'histoire comme il faut, si on n'explique pas aux gens ce qu'ils sont vraiment, alors on aboutit avec les problèmes qu'on a aujourd'hui.»